

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉTUDE COMPARATIVE DE DEUX PROCESSUS D'INTÉGRATION
RÉGIONALE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DE
LA CEEAC ET DE LA CEDEAO

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
MOUTOU-NKOUNKOU SÉBASTIEN-MARCEL

JANVIER 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

« Un seul doigt ne lave pas toute une figure », pour dire que c'est grâce à l'apport (conseils, encadrements, orientations, etc.) de plusieurs personnes que j'ai pu finir le présent mémoire. En fait, après mon master II en sciences économiques, à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Sénégal, j'ai eu la chance d'être de nouveau entouré et accompagné de certaines personnes qui m'ont assisté jusqu'au terme de mon second diplôme de deuxième cycle (maîtrise en sciences politiques), ici à l'université du Québec à Montréal (UQÀM). Cela m'a permis de rester hardi chaque fois que je traversais des périodes de doute et de désespoir. Que ces personnes reçoivent ici toute ma reconnaissance. De plus, je tiens à décerner une mention particulière :

Au professeur Christian Deblock, pour son encadrement en tant que directeur de recherche du présent travail et surtout pour sa rigueur dans le travail. Aujourd'hui, je réalise à quel point il m'a transmis sa passion pour l'économie politique internationale et la gouvernance économique ;

À toute la famille Moutou-Nkounkou (parents, sœurs et frère), dont je suis membre, du soutien qu'elle a manifesté à mon égard ;

À madame Dominique Charron qui, en qualité de conseillère des dossiers internationaux à l'UQAM, a joué un rôle majeur dans l'obtention de mon visa en 2016, lequel m'a permis de venir étudier au Canada. Après un troisième refus pour des raisons de non-cohérence entre mon plan d'études et les perspectives d'emploi dans mon pays de résidence, madame Dominique Charron a présenté mon dossier au professeur Hugo Cyr, doyen de la Faculté de science politique et de droit

de l'UQAM. Ce dernier a accepté de m'assister auprès des autorités de l'ambassade du Canada. Ainsi, sans madame Dominique Charron et le professeur Hugo Cyr, je n'aurais peut-être pas eu la chance de venir étudier au Canada. Ces deux personnes ont toute ma reconnaissance. Je remercie une fois de plus madame Dominique Charron qui, durant mon parcours, a été omniprésente en me conseillant, m'assistant et en m'encourageant. Chère madame Dominique Charron, au regard de tout ce qui précède, je reste persuadé que toutes les personnes souhaitant étudier à l'UQAM et qui auront la chance de croiser votre chemin ne le regretteront pas et garderont un bon souvenir de vous ;

À tous mes professeurs de maîtrise à l'UQAM, car grâce à leurs enseignements, j'ai pu acquérir de nouvelles connaissances universitaires. Par ailleurs, je ne cesserai jamais de remercier le professeur Lawrence Olivier pour son intégrité, son ouverture d'esprit et pour la confiance qu'il a mise en moi en me donnant la chance de faire mes premiers pas dans le monde professionnel universitaire. En outre, j'ai une pensée particulière à l'endroit de monsieur Issiaka Mandé qui, au-delà de son statut de professeur, m'a conseillé de manière judicieuse, comme un grand frère, pendant les périodes de doute et de désespoir ;

À tous mes collègues de la même cohorte : je vous souhaite un franc succès dans vos études au moment de terminer votre maîtrise, puis de réussir à vous intégrer sans difficulté dans le monde du travail ;

À toutes les personnes interviewées (professeurs des universités, fonctionnaires nationaux ou internationaux, officiels ou officielles de la CEEAC ou de la CEDEAO). Sans votre apport, la présente recherche n'aurait pas ce surcroît d'informations qu'on y trouve si vous ne les aviez pas partagées avec moi. Pour des raisons de respect de l'anonymat, je m'abstiens de citer vos noms. Mais sachez que vous avez toute ma reconnaissance et toute ma gratitude.

DÉDICACE

À vous, mes futurs enfants, sachez que le savoir est une richesse inépuisable que l'on ne pourra vous dérober. Peu importe vos origines, vos croyances, votre culture, etc., tant que vous disposerez de connaissances, les gens voudront toujours avoir vos opinions et vous intégrer dans leur équipe, car un diplômé est une personne riche. Ainsi, mieux vaut être un diplômé sans emploi qu'un non-diplômé sans emploi. Gardez toujours cela dans votre esprit chaque fois qu'il vous viendra l'envie de ne pas poursuivre vos études.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	x
LISTE DES ENCADRÉS	xi
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xiv
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.	
LA REVUE HISTORIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : QUE NOUS ENSEIGNE LA LITTÉRATURE ?.....	12
PREMIÈRE SECTION. LE CONCEPT D'INTÉGRATION RÉGIONALE : CE QU'IL Y A LIEU DE SAVOIR	
13	
I. Comment définir l'intégration régionale : l'apport théorique des auteurs	13
II. Les différentes conceptions, les formes et les étapes d'une intégration régionale	20
1. Les conceptions de l'intégration régionale	20
2. Les principales formes d'une intégration régionale	23
3. Les degrés (étapes) d'un processus d'intégration régionale	24
DEUXIÈME SECTION. LA NÉCESSITÉ POUR LES ÉTATS DE S'INTÉGRER DANS DES CER : L'OPPORTUNITÉ DE RÉALISER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET LES DÉFIS QU'ELLE REPRÉSENTE	
28	
I. L'opportunité de réaliser l'intégration économique régionale : justification théorique	28
1. Dans le domaine du commerce	28
2. Dans le secteur des infrastructures routières	30
3. Sur le plan de la circulation des personnes	31
4. Dans le domaine de la paix et de la sécurité	32
II. Comment accélérer l'intégration régionale : les défis à relever	35
TROISIÈME SECTION. COMMENT MESURER L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : LE CAS DE L'INDICE D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE (IIRA)	
44	
I. L'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) : rôle et importance	44
II. La structure de l'indice d'intégration régionale : les composantes (ou dimensions) et les indicateurs	46

1. L'intégration commerciale	46
2. Les infrastructures régionales	46
3. La libre circulation des personnes	47
CHAPITRE II.	
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UNE VUE D'ENSEMBLE DU CENTRE ET DE L'OUEST DU CONTINENT	50
PREMIÈRE SECTION. LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)	
I. Le contexte de création de la CEEAC	51
II. Les objectifs et les principales missions de la CEEAC	52
III. Le cadre institutionnel de la CEEAC	53
DEUXIÈME SECTION. LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)	
I. Le contexte de création de la CEDEAO	55
II. Les objectifs et les principales missions de la CEDEAO	56
III. Le cadre institutionnel, la structure (ou le mode de fonctionnement) de la CEDEAO	57
CHAPITRE III.	
LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : UNE COMPARAISON ENTRE LA CEEAC ET LA CEDEAO	59
PREMIÈRE SECTION. LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES ET LE COMMERCE INTRA-RÉGIONAL DANS LA CEEAC ET DANS LA CEDEAO	
I. La présentation des politiques commerciales dans la CEEAC et dans la CEDEAO	60
1. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ses politiques régionales d'encouragement du commerce intra-zone	60
2. Les stratégies d'encouragement du commerce intra-régional dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	63
II. L'intégration commerciale : ce que nous apprennent les indicateurs	70
1. L'analyse des résultats de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)	70
2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas des flux commerciaux	72
III. L'analyse des résultats issus des entrevues réalisées	75
1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires	75

2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministère et les travailleurs des institutions internationales	77
3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	80
DEUXIÈME SECTION. LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES DANS LA CEEAC ET DANS LA CEDEAO : UNE APPROCHE COMPARATIVE.....	85
I. La présentation des politiques régionales dans le domaine des infrastructures	85
1. Les politiques régionales des infrastructures dans la zone CEEAC	85
2. La CEDEAO et ses politiques régionales de développement des infrastructures.....	88
II. Les infrastructures régionales : ce que nous apprennent les indicateurs	92
1. L'analyse des résultats de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA).....	92
2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas de l'Indicateur de développement des infrastructures africaines	95
III. Les infrastructures régionales : présentation des résultats issus des entrevues	99
1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires	99
2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministère et les travailleurs des institutions internationales	102
3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	104
CHAPITRE IV.	
LA DIMENSION HUMAINE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : COMPARAISON ENTRE LA CEEAC ET LA CEDEAO	108
PREMIÈRE SECTION. LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES DANS LES DEUX COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CEEAC ET CEDEAO)	109
I. La présentation des politiques régionales de libre circulation des personnes	110
1. La libre circulation des personnes en Afrique centrale en rapport avec les institutions régionales : le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ...	110
2. Les instruments juridiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le domaine de la libre circulation des personnes	111
II. La libre circulation des personnes : ce que nous apprennent les indicateurs	114
1. L'analyse des résultats de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA).....	115
2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas de l'Indice d'ouverture relatif aux visas et le cas de l'Indice relatif au passeport (Passport Index).....	117
III. Les entrevues réalisées : ce qu'il y a lieu de retenir	123

1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires ...	123
2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires des ministères et les travailleurs des institutions internationales	126
3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	128
DEUXIÈME SECTION. LA PRÉSENTATION DES MÉCANISMES RÉGIONAUX DE PAIX ET DE SÉCURITÉ	132
I. L'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC et de la CEDEAO	132
1. La force régionale de paix et de sécurité de la CEEAC : la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac).....	133
2. Le « bras armé » de la CEDEAO : l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group (Ecomog).....	135
II. Le maintien de la paix et la résolution des conflits armés : étude de cas	138
1. Les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO	138
2. Les interventions militaires de la CEEAC et de la CEDEAO	139
III. La paix et la sécurité : la présentation et l'analyse des résultats des entrevues	148
1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires ...	148
2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires des ministères et les travailleurs des institutions internationales	151
3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	153
CONCLUSION GÉNÉRALE	156
ANNEXE N° 1	
Le commerce intra-régional de la CEEAC et de la CEDEAO en pourcentage (%)	165
ANNEXE N° 2	
Les scores de l'indice composite des infrastructures de transport dans la zone CEDEAO	165
ANNEXE N° 3	
Les scores de l'indice composite des infrastructures de transport dans la zone CEEAC	166
ANNEXE N° 4	
L'évolution moyenne du total des routes pavées (km par 10.000 habitants) dans la CEDEAO	166
ANNEXE N° 5	
L'évolution moyenne du total des routes pavées (km par 10.000 habitants) dans la CEEAC	167

ANNEXE N° 6	
L'évolution moyenne du réseau routier total dans l'espace CEDEAO (km par km ² de surfaces ou de terres exploitables)	168
ANNEXE N° 7	
L'évolution moyenne du réseau routier total dans l'espace CEEAC (km par km ² de surfaces ou de terres exploitables)	168
ANNEXE N° 8	
Les sources de financement des infrastructures routières en 2015	169
ANNEXE N° 9	
Les médiations sous l'égide de la CEEAC et de la CEDEAO	169
ANNEXE N° 10	
Les raisons justifiant l'évolution de l'intégration commerciale dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO	173
ANNEXE N° 11	
Les raisons expliquant l'état actuel des infrastructures routières régionales dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO	174
ANNEXE N° 12	
Les raisons justifiant l'état des lieux du processus de libre circulation des personnes dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO	175
ANNEXE N° 13	
Les raisons expliquant l'évolution de la CEEAC et de la CEDEAO dans l'instauration de la paix et de la sécurité régionale.....	176
APPENDICE A	
Le Certificat d'approbation éthique	177
APPENDICE B	
L'avis final de Conformité	178
APPENDICE C	
Le courriel envoyé lors de la première prise de contact avec les personnes interviewées	179
APPENDICE D	
Le questionnaire retenu durant l'entrevue	181
RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE	184

LISTE DES FIGURES

Figures	Page
3.1 La comparaison des scores moyens de l'intégration commerciale dans la CEEAC et dans la CEDEAO	71
3.2 L'évolution des exportations intra-zone en pourcentage (%).....	73
3.3 L'évolution des importations intra-zone en pourcentage (%)	74
3.4 La comparaison des scores moyens des infrastructures régionales entre la CEEAC et la CEDEAO	93
3.5 Les scores de l'Indice composite des infrastructures de transport dans les zones CEEAC et CEDEAO	96
4.1 La comparaison des scores moyens au chapitre de la libre circulation des personnes dans la CEDEAO et dans la CEEAC	116

LISTE DES ENCADRÉS

Encadrés	Page
2.1 Les principales missions de la CEEAC	52
2.2 Les principales missions de la CEDEAO	56
3.1 Le Fonds de compensation CEEAC pour pertes de recettes	63
3.2 Les règles d'origine de la CEDEAO relatives aux produits industriels	65
3.3 La stratégie des États de la CEDEAO pour compenser les pertes de recettes douanières	66
3.4 Les moyens de financement du PDCT-AC	88
3.5 Les mécanismes de financement du PCD	91
4.1 Les documents de libre circulation dans la CEEAC et dans la CEDEAO	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Page
1.1 Comment définir l'intégration régionale, l'apport théorique des auteurs	18
1.2 Les différentes conceptions de l'intégration régionale	22
1.3 Les niveaux de l'intégration régionale	25
1.4 La nouvelle proposition des niveaux d'une intégration régionale	26
1.5 Informations sur l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)	45
1.6 La composition de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)	47
3.1 Les règles d'origine de la ZLE-CEEAC	62
3.2 Le démantèlement tarifaire de la ZLE/CEEAC en fonction du temps	63
3.3 Les règles d'origine de la ZLE-CEDEAO	65
3.4 Les objectifs de l'Union douanière de la CEDEAO	67
3.5 La structure du TEC de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et UEMOA)	69
3.6 L'état des lieux de la CEEAC et de la CEDEAO, par rapport aux étapes du traité d'Abuja (03 juin 1991)	70
3.7 Les scores et le classement des États de chaque CER	71
3.8 Les résultats des entrevues relatives au commerce intra-régional, avec les experts, les chercheurs et les universitaires	76
3.9 Les résultats des entrevues relatives au commerce intra-régional, avec les fonctionnaires de ministères et les officiels d'institutions internationales	78
3.10 Les résultats des entrevues, relatives au commerce intra-régional, avec les officiels de la CEEAC ou de la CEDEAO	81
3.11 Les résultats synthétisés des entrevues relatives au commerce intra-régional	83
3.12 Les objectifs du Plan de développement consensuel des transports	86
3.13 Les infrastructures routières du Plan de développement consensuel des transports	87
3.14 Les caractéristiques de l'autoroute côtière trans-ouest-africaine	90
3.15 Les programmes régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO pour encourager le développement des infrastructures routières	92
3.16 Les scores et le classement des États de chaque CER	94
3.17 L'Indice composite des transports de l'Indicateur de développement des infrastructures africaines	95
3.18 L'évolution du réseau routier de la CEEAC et de la CEDEAO	97

3.19 La répartition régionale du réseau des routes transafricaines	98
3.20 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les experts, les chercheurs et les universitaires	100
3.21 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales	102
3.22 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	104
3.23 Les résultats synthétisés des entrevues relatives aux infrastructures routières	106
4.1 Les protocoles et les règlements de la libre circulation en Afrique centrale	111
4.2 Les instruments juridiques de la libre circulation en Afrique de l'Ouest	112
4.3 Les scores des États dans le domaine de la libre circulation des personnes	116
4.4 L'indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index)	118
4.5 Les scores des pays et leur classement au chapitre de leur ouverture relative aux visas en Afrique en 2016	119
4.6 Les résultats en matière de réciprocité des politiques de visas dans les CERs	120
4.7 La matrice des visas d'un pays de départ (X) vers un pays d'arrivée (Y) dans la zone CEEAC ..	121
4.8 La matrice des visas du pays de départ (X) vers le pays d'arrivée (Y) dans la zone CEDEAO	122
4.9 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les experts, les chercheurs et les universitaires	124
4.10 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales	127
4.11 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	129
4.12 Les résultats synthétisés des entrevues relatives à la libre circulation des personnes	130
4.13 Les organes techniques en collaboration avec la Fomac	134
4.14 Les organes techniques en collaboration avec l'Ecomog	137
4.15 Les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO	138
4.16 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les experts, les chercheurs et les universitaires	149
4.17 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales	152
4.18 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	153
4.19 Les résultats synthétisés des entrevues relatives à la paix et à la sécurité régionale	154

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AIDI : Africa Infrastructure Development Index (Indice de développement des infrastructures africaines)

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

AMLAD : Alliance pour la migration, le leadership et le développement

AC : Afrique centrale

AO : Afrique de l'Ouest

APD : Aide publique au développement

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

BAD : Banque africaine de développement

BM : Banque mondiale

CACID : Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement

CAE : Communauté de l'Afrique de l'Est

CAFTA : Central America Free Trade Agreement

CCI : Contribution communautaire de l'intégration

CDS : Commission de défense et de sécurité

CEA : Commission économique pour l'Afrique

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CENUA : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

CENSAD : Communauté économique des États sahélo-sahariens

CEPGL : Communauté économique des pays des grands Lacs

CER : Communauté économique régionale

CERI : Centre d'études et de recherches internationales

CMS : Conseil de médiation et de sécurité

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe

COPAX : Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale

CPM : Comité permanent de médiation

CUA : Commission de l'Union africaine
DD : Droits de douane
FAD : Fonds Africain de développement
FERDI : Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FOMUC : Force multinationale en Centrafrique
ECOMIL : Mission de l'Ecomog au Libéria
ECOMOG : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group
ECOWARN : Ecowas Early Warning and Response Network
FOMAC : Force multinationale de l'Afrique centrale
FPNL : Front patriotique national du Liberia
FUR : Front uni révolutionnaire
GRIP : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
ICA : The Infrastructure Consortium for Africa
ICMPD : International Centre for Migration Policy Development
ICTSD : International Centre of Trade and Sustainable Development
IDEP : Institut Africain de développement économique et de planification
IIRA : Indice d'intégration régionale en Afrique
MARAC : Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale
MERCOSUR : Communauté économique des pays de l'Amérique du Sud (Marché commun du Sud)
MICECI : Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
MICOPAX : Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
MINUL : Mission des Nations unies au Liberia
MINUSIL : Mission des Nations unies en Sierra Leone
MISCA : Mission internationale de soutien à la République centrafricaine
MME : Migration, mobilité et emploi
MONUL : Mission d'observation des Nations unies au Liberia
MONUSIL : Mission d'observation des Nations unies en Sierra Leone
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
ONU : Organisation des Nations unies
ONUCI : Opération de Nations unies en Côte d'Ivoire
OUA : Organisation de l'unité africaine
PACITR : Programme d'aménagement communautaire des Infrastructures de transports routiers
PAM : Pacte d'assistance mutuelle

PCC : Prélèvement communautaire de la CEDEAO
PCD : Programme communautaire de développement
PCS : Prélèvement communautaire de solidarité
PDIA / PIDA : Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PDCT-AC : Plan de développement consensuel des transports en Afrique centrale
PIB : Produit intérieur brut
PMR : Pays membres régionaux
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
ROP : Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix
RST : Taux de redevance statistique
SADC : Communauté de développement d'Afrique australe
SIG : Système d'information géographique
SLE : Schéma de libéralisation des échanges
SLEC : Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO
STP : Sao Tomé-et-Principe
TAI : Taxe d'ajustement à l'importation
TCI : Taxe communautaire de l'intégration
TCP : Taxe complémentaire de protection
TEC : Tarif extérieur commun
TIC : Technologie de l'information et de la communication
TP : Tarif préférentiel
UA : Union africaine
UD : Union douanière
UDEAC : Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
UFM : Union du fleuve Mano
UMA : Union du Maghreb arabe
UNASUR : Union des nations sud-américaines
UNCTAD : United Nations Conference on Trade and Development
UQÀM : Université du Québec à Montréal
VR : Visa requis
WANEP : West Africa Network for Peacebuilding
ZLE : Zone de libre-échange

RÉSUMÉ

Depuis plus de 30 ans, les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest se sont intégrés dans des communautés économiques régionales (CER) : la CEEAC en Afrique centrale et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Par l'intégration régionale, les pays concernés souhaitent résoudre collectivement les différentes crises (politiques, économiques et sociales) régionales pour permettre leur croissance et leur développement économiques. La CEEAC et la CEDEAO ont mis en place des programmes socioéconomiques et politiques presque similaires, de même qu'un cadre institutionnel assez semblable. Cela nous amène à nous poser la question suivante : est-ce que l'une des deux communautés que sont la CEEAC et la CEDEAO a avancé plus que l'autre dans la voie de l'intégration régionale et, si oui, laquelle et pourquoi ?

La présente recherche porte sur quatre aspects de l'intégration régionale : le commerce intra-régional, les infrastructures routières, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité dans la région intégrée. L'analyse a été faite à trois niveaux. Le premier est celui des orientations et du contenu des programmes (protocoles et accords) régionaux ; le deuxième porte sur la comparaison des résultats des indicateurs régionaux ; enfin, le troisième et dernier niveau est celui des entrevues que nous avons réalisées.

Il ressort de notre étude que, malgré ses faiblesses, le processus d'intégration est plus avancé dans la CEDEAO que dans la CEEAC. Plusieurs facteurs expliquent les retards de la CEEAC, dont une mise en pratique restreinte des accords commerciaux régionaux, ainsi que le manque de fonds nécessaires pour financer les infrastructures routières. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe à l'intérieur de la CEDEAO, la libre circulation des personnes n'est pas toujours effective dans l'espace CEEAC. Les visas sont encore requis pour se rendre dans certains pays de l'Afrique centrale, ce qui n'est pas le cas pour se rendre en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où l'obligation

de tous types de visas a été supprimée. La méfiance des leaders des États de l’Afrique centrale et la faible coopération militaire entre ceux-ci, entre autres, expliquent en partie les résultats moins probants de la CEEAC dans le processus de résolution des conflits de la région.

Mots-clés : Afrique centrale, Afrique de l’Ouest, intégration économique régionale, communautés économiques régionales, commerce intra-régional, infrastructures régionales, libre circulation des personnes, paix et sécurité.

INTRODUCTION

1. La présentation du sujet

La présente recherche consiste à faire une étude comparative de deux processus d'intégration régionale en Afrique subsaharienne : celui de l'Afrique centrale et celui de l'Afrique de l'Ouest. « Considéré comme l'un des grands idéaux de l'unité africaine, le processus d'intégration régionale devient plus que jamais une urgence pour le développement de l'Afrique »¹. L'on convient avec plusieurs auteurs que la régionalisation² présente des avantages dans les domaines du commerce, des infrastructures, de la libre circulation des personnes, mais aussi dans la résolution des crises sociopolitiques. Aujourd'hui, le continent africain compte plusieurs Communautés économiques régionales³ (CER). Les États de l'Afrique de l'Ouest se sont ainsi regroupés au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest⁴ (CEDEAO), mise en place au début des années 70, puis ce fut au tour de ceux de l'Afrique centrale de créer la Communauté économique des États de l'Afrique centrale⁵ (CEEAC) dans les années 80.

¹ Koulakoumouna Etienne (2012). Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC. *Humanisme et Entreprise*, 2012/4 (n° 309), p. 61-84. DOI : 10.3917/hume.309.0061. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2012-4-page-61.htm>

² La régionalisation est entendue comme le processus d'intégration régionale (politique, économique, diplomatique, culturelle, etc.). Voir, Koulakoumouna Étienne. *Op. cit.*

³ SADC : Communauté de développement d'Afrique australe ; CAE : Communauté de l'Afrique de l'Est ; COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; CENSAD : Communauté Économique des États sahélo-sahariens ; UMA : Union du Maghreb arabe.

⁴ Créée le 28 mai 1975, grâce au Traité de Lagos, signé au Nigeria. Information disponible sur : <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

⁵ Créée en octobre 1983, grâce au Traité signé à Libreville, au Gabon. Cependant, son Secrétariat général a été mis en place en janvier 1985. D'autres informations sont disponibles sur : <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

2. La délimitation spatiale et justification des communautés régionales étudiées

En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, au-delà de la CEEAC et de la CEDEAO, l'on note l'existence de deux autres regroupements régionaux : la CEMAC⁶ et l'UEMOA⁷. Il est donc important de justifier notre choix porté sur la CEEAC et la CEDEAO. Plusieurs raisons nous ont poussé à limiter notre étude à la CEEAC et à la CEDEAO.

D'abord, ces communautés régionales, du fait de leur étendue géographique, sont les deux plus grandes entités d'intégration en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. La CEEAC (Afrique centrale) comprend à la fois les six (6) pays membres⁸ de la CEMAC et cinq (5) autres pays⁹. La même situation s'observe dans l'espace CEDEAO (Afrique de l'Ouest). L'institution régionale ouest-africaine compte quinze (15) États¹⁰ parmi lesquels ceux¹¹ de l'UEMOA. Cela veut dire que toutes les décisions prises au sein de ces deux organes régionaux (CEEAC et CEDEAO) sont applicables dans des espaces géographiques très vastes. Ensuite, les champs de compétence de la CEEAC et de la CEDEAO sont très variés. Ces deux institutions traitent à la fois de l'économie, du commerce, de la sécurité, du social, etc., ce qui n'est pas encore le cas pour la CEMAC et pour l'UEMOA, où la coopération se limite surtout aux questions économiques et monétaires. Enfin, la CEEAC et la

⁶ Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

⁷ Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁸ Le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.

⁹ Le Sao Tomé-et-Principe, l'Ouganda et les pays membres de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), à savoir : le Burundi ; la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Voir Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). *Pays membres*. Récupéré de <http://ceppl.org/-Pays-Membre-.html> . Par ailleurs, le Rwanda a réintégré la CEEAC, en 2016, après l'avoir quittée en 2007. Voir Jeune Afrique. (19 août 2016). *Afrique centrale : le Rwanda réintègre officiellement la CEEAC*. Récupéré le 02 janvier 2018 de <http://www.jeuneafrique.com/350335/economie/afrique-centrale-rwanda-reintegre-officiellement-ceac/>

¹⁰ La Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone, le Cap-Vert, ainsi que les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir : le Bénin ; le Burkina-Faso ; la Côte d'Ivoire ; la Guinée-Bissau ; le Mali ; le Niger ; le Sénégal et le Togo.

¹¹ À savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

CEDEAO ont été reconnues et désignées par l'Union africaine (UA) comme les deux piliers régionaux de l'intégration pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest¹².

3. La justification du choix des variables

Dans la présente recherche, quatre variables sont prises en compte : le commerce intra-régional, les infrastructures régionales, la libre circulation des personnes et, enfin, la paix et la sécurité dans la région intégrée. Plusieurs raisons motivent notre choix.

Le programme d'intégration de l'Afrique, tel que défini dans l'agenda 2063, ainsi que le Traité d'Abuja¹³ mettent l'accent spécifiquement sur « le renforcement de l'intégration du continent en matière d'infrastructures, de libre circulation des personnes, des biens et des services »¹⁴. Néanmoins, nous aborderons aussi les questions de la paix et de la sécurité. En Afrique, l'intégration économique régionale ne peut être source de développement et de croissance économiques qu'à condition qu'il y ait la consolidation d'une véritable paix durable (CEA ; 2004)¹⁵. Sans cela, le processus d'intégration régionale sera ralenti et fragilisé dans les zones en conflit. En outre, en Afrique, le commerce intra-zone, la libre circulation des personnes, les infrastructures et, enfin, la paix et la sécurité régionale font partie des secteurs

¹² Bureau du PNUD pour l'Afrique. (Mars 2017). *L'Afrique centrale, une région en retard ?* Premier rapport d'évaluation stratégique sous-régionale du PNUD. Récupéré le 03 avril 2018 de <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Central%20Africa%20Strategy%20UNDP%20RSC%20fr.pdf>

¹³ Traité instituant la Communauté économique africaine.

¹⁴ William Davis (octobre 2016). Assurer, le suivi de l'intégration régionale en Afrique. *International centre of trade and sustainable development (ICTSD). Passerelles*, volume 17, n° 8. Récupéré de <https://www.ictsd.org/>

¹⁵ Commission économique pour l'Afrique, <http://www.uneca.org/fr>

prioritaires ¹⁶ de la « première phase du Programme minimum d'intégration régionale »¹⁷.

4. La problématique et la question qu'elle suscite

Dans l'espace CEEAC, les pays intégrés ont créé une zone de libre-échange¹⁸ (ZLE) afin de stimuler le commerce entre eux. Pour améliorer les infrastructures routières de transport dans la région, les pays de l'Afrique centrale (zone CEEAC) ont adopté le Plan¹⁹ de développement consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Par ailleurs, pour faciliter la libre circulation des personnes, un protocole de libre circulation²⁰ a été mis en place dans la région. Enfin, pour garantir la paix et la sécurité des biens et des personnes et pour prévenir tous les risques de conflit dans la région, les autorités ont élaboré plusieurs politiques sécuritaires ayant abouti à la création de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

En Afrique de l'Ouest (CEDEAO), plusieurs actions ont également été menées dans le but de faire avancer le processus d'intégration régionale. Dans le domaine du commerce, « le gel des tarifs douaniers, l'harmonisation des régimes fiscaux ou encore l'adoption d'un tarif extérieur commun (TEC) sont autant d'exemples qui témoignent »²¹ de la volonté des États de renforcer leurs relations commerciales. Par

¹⁶ Nous avons aussi la libre circulation des capitaux, l'agriculture, l'investissement, le développement des marchés financiers, la politique monétaire, la politique budgétaire, les affaires politiques, les affaires sociales, ...

¹⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique V : vers une zone de libre-échange continentale africaine*. (Rapport de juin 2012). Addis-Abeba, Éthiopie. Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23351>

¹⁸ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Présentation de la CEEAC*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

¹⁹ L'objectif est de construire et de rénover les infrastructures régionales de base (principaux ports, chemins de fer, aéroports). Voir Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). (Avril 2015). *Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale*. Récupéré le 5 janvier 2018 de https://www.bdeac.org/jcms/pre_8235/fr/plan-directeur-consensuel-des-transports-en-afrique-centrale

²⁰ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement et Commission de l'Union africaine (2013) ; Brookings Institution (2014).

²¹ Enda Diapol. (2007). *Les Dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*. Récupéré de <http://www.endadiapol.org/organisation/>

ailleurs, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont mis en place le Programme communautaire de développement²²(PCD), qui comporte des stratégies susceptibles d'accélérer le renouvellement et la construction des infrastructures dans la région. Pour favoriser la libre circulation des personnes, plusieurs politiques sont adoptées par les États : la suppression des visas entre les États intégrés, la création d'un passeport communautaire, etc. Enfin, pour garantir la paix et la sécurité régionale, la CEDEAO s'est dotée d'une Force ouest-africaine d'interposition, connue sous le nom d'Ecomog²³.

Pour rappel, la CEEAC et la CEDEAO ne disposent pas seulement de programmes socioéconomiques régionaux presque similaires ; elles disposent aussi d'un cadre institutionnel plus ou moins semblable²⁴. Toutefois, malgré ces points de ressemblance, le processus d'intégration régionale n'évolue pas au même rythme dans les deux régions. En fait, à la lumière de la revue documentaire, nous constatons que plusieurs auteurs considèrent la CEEAC comme l'une des organisations régionales « les plus en retard »²⁵, qui « ne progresse pas, voire régresse »²⁶ et à « réinventer »²⁷. Ainsi, « l'intégration régionale de l'Afrique reste à parfaire, tandis qu'en Afrique centrale, cette même intégration reste simplement à faire »²⁸. Cette

²² Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Département des politiques macroéconomiques et de la recherche économique. *Programme communautaire de développement (PCD) : Un levier pour opérationnaliser la vision 2020 de la CEDEAO*. Récupéré de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/>

²³ Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group.

²⁴ Les grandes instances, à savoir la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le conseil des ministres, une cour de justice.

²⁵ Fweley Diangitukwa (2006). *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation : plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.

²⁶ Philippe Hugon, cité dans l'article de Charlie Mballa et Issiaka Mandé. (Mars 2017). L'Afrique est-elle partie ? Bilan et perspectives de l'intégration africaine. *Transformations, Revue Intervention économiques*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3152?lang=en>

²⁷ Christian Messe Mbega. (04 décembre 2015). *La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) : Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique ?* (Thèse de Doctorat). Université de Reims Champagne-Ardenne. École doctorale des sciences de l'homme et de la société. Récupéré de <http://www.theses.fr/2015REIML016>

²⁸ William Eteki Mbouma, cité par Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-ebe et Touna Mama. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*. Paris : Éditions Karthala.

situation n'est pas la même pour la CEDEAO, car ici les avis divergent. Si d'aucuns voient la CEDEAO comme l'une des constructions régionales « prometteuses »²⁹, « exemplaires et particulièrement ambitieuses »³⁰, ou même l'une des « structures d'intégration régionale réussie »³¹, d'autres auteurs³², par contre, reconnaissent les avancées effectuées par la CEDEAO, mais émettent quelques réserves et estiment que l'organisation doit fournir plus d'efforts. Au regard de tout ce qui précède, notre problématique repose sur question suivante : est-ce que l'une des deux communautés que sont la CEEAC et la CEDEAO a avancé plus que l'autre dans la voie de l'intégration régionale³³ et, si oui, laquelle et pourquoi ?

5. Les hypothèses de recherche

Pour répondre à la question soulevée dans notre recherche, nous formulons deux hypothèses préliminaires. La première s'appuie sur les conclusions de certains³⁴ qui estiment, comme cela est énoncé dans le précédent paragraphe, que la CEEAC est le regroupement régional le moins intégré en Afrique. La seconde hypothèse trouve ses fondements dans l'apport théorique des auteurs³⁵ qui reconnaissent les avancées réalisées par la CEDEAO, mais qui rappellent que l'institution régionale doit fournir davantage d'efforts dans le processus d'intégration régionale.

²⁹ Stefan Mair. (2002). L'intégration régionale et la coopération en Afrique subsaharienne. *Dans Politique et histoire*, p. 15-23.

³⁰ Angela Meyer. (Décembre 2006). *L'Intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles, l'exemple de quatre États centrafricains*. (Thèse de Doctorat). Institut d'Études Politiques de Paris, école doctorale de Sciences Politiques. Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI). Récupéré de <http://www.theses.fr/2006IEPP0035> et Angela Meyer. (Août 2015). Prévenir les conflits en Afrique centrale La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité. (Rapport de l'Institut d'études de sécurité sur l'Afrique centrale. Numéro 3). Récupéré de <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/CAR3-FR.pdf>

³¹ Fweley Diangitukwa. *Op. cit.*

³² Bruno Békolo-Ebé (2001) ; Hassan Maman Abdo (2016) ; Cheikh Tidiane Dieye (2017) et Malick Sané (2017).

³³ Dans quatre domaines : le commerce, les infrastructures, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité dans les régions intégrées.

³⁴ William Eteki Mbouma (2003) ; Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-ebe et Touna Mama (2003) ; Fweley Diangitukwa (2006) ; Christian Messe Mbega. (2015) et Philippe Hugon (2017).

³⁵ Bruno Békolo-Ebé (2001) ; Hassan Maman Abdo (2016) ; Cheikh Tidiane Dieye (2017) et Malick Sané (2017).

Ainsi, dans le processus d'intégration économique régionale en ce qui concerne les quatre domaines³⁶ étudiés :

- H_0 : la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC ;
- H_1 : la CEDEAO et la CEEAC avancent au même rythme.

6. L'intérêt de la présente recherche

Assurément, cette recherche n'est pas la première à aborder la thématique d'intégration régionale, mais elle a la particularité de faire une comparaison entre deux Communautés économiques régionales (CER) en s'appuyant sur une démarche à trois niveaux³⁷. Ladite comparaison concerne quatre variables, à savoir : (1) le commerce intra-régional, (2) les infrastructures routières, (3) la libre circulation des personnes, (4) la paix et la sécurité dans les régions concernées. Nous avons choisi d'abord de présenter, d'étudier et de comparer les programmes et les accords régionaux des deux CER concernées. Cette première comparaison nous a permis de savoir au sein de quelle CER les États émettent, ratifient et appliquent des accords régionaux ayant pour effet d'accélérer le processus d'intégration dans la région. Ensuite, nous nous sommes penché sur les résultats des indicateurs socioéconomiques pour mieux être éclairés sur l'évolution des CER concernées. Au terme de cette étape, nous pourrions être en mesure de savoir si les stratégies régionales des États étudiés ont eu les effets positifs escomptés. Enfin, nous réaliserons des entrevues avec plusieurs spécialistes. Certaines sont faites avec des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Ainsi, nous pourrions collecter des informations fiables relatives aux deux CER et en même temps savoir ce que les différents officiels pensent de l'intégration dans leurs CER respectifs.

³⁶ À savoir : (1) le commerce intra-régional, (2) les infrastructures routières, (3) la libre circulation des personnes, (4) la paix et la sécurité dans les régions concernées.

³⁷ Voir la section « 7. La méthode de recherche ».

7. La méthode de recherche

Pour valider l'une des deux hypothèses, ou les invalider, nous proposons une démarche à trois niveaux, qui se présente comme suit :

L'analyse des politiques régionales devant favoriser le processus d'intégration (premier niveau) : il s'agit de présenter et de comparer les différents protocoles régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO en ce qui concerne les quatre variables³⁸ étudiées. L'objectif est de savoir laquelle des Communautés économiques régionales concernées (CEEAC ou CEDEAO) a mis en place et applique des stratégies régionales visant à accélérer le processus d'intégration des États.

L'étude des indicateurs socioéconomiques (deuxième niveau) : nous comparons les deux Communautés économiques régionales (CEEAC et CEDEAO) par le biais des indicateurs. Nous portons une attention particulière sur les résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA). En outre, nous abordons d'autres indicateurs socioéconomiques. Toutefois, en ce qui concerne le domaine de la paix et de la sécurité régionale, nous faisons des études de cas pour mieux comprendre comment la CEEAC et la CEDEAO font face aux conflits armés et aux crises sociopolitiques dans la région intégrée. Nous souhaitons savoir comment sont classées les deux Communautés économiques régionales (CER) par rapport aux résultats des indicateurs socioéconomiques.

La réalisation des entrevues (troisième niveau) : il s'agit de présenter et d'analyser les résultats issus des entrevues. Toutefois, il convient de rappeler que :

- l'objectif n'est pas de disposer d'un nombre élevé de personnes interviewées. Les entrevues nous servent de sources complémentaires de données et viennent parachever (enrichir) les premières méthodes d'analyse retenues dans ce mémoire ;

³⁸ C'est-à-dire le commerce intra-régional, les infrastructures régionales, la libre circulation des personnes et, enfin, la résolution des conflits dans la région.

- les entrevues ont été faites avec des spécialistes³⁹ de l'intégration économique régionale ou de l'une des thématiques⁴⁰ abordées dans la présente recherche ;
- d'autres raisons, outre le fait qu'il s'agit de spécialistes, ont motivé notre choix de ces personnes qui ont été interviewées : leurs participations fréquentes aux conférences internationales et africaines sur l'intégration économique régionale, leurs publications d'articles scientifiques concernant l'intégration régionale ;
- nous avons interrogé des personnes de différents profils pour être sûr de recueillir des informations non unilatérales et partisans sur l'intégration économique régionale ;
- les résultats des entrevues sont présentés en fonction des différentes catégories de personnes interviewées et nous avons regroupé les participants en trois catégories⁴¹ ;
- pour respecter l'anonymat des personnes interviewées, nous ne donnons pas de détails sur leur fonction et leur parcours professionnel. En outre, toujours par souci de garantir leur anonymat, nous utilisons le masculin pour toutes les personnes interviewées (hommes ou femmes).

8. Les sources des données qualitatives et quantitatives

Les sources des données sont variées. S'agissant des ouvrages, ils ont été collectés dans des bibliothèques universitaires. En outre, nous avons téléchargé certains articles depuis les sites Internet de plusieurs revues scientifiques⁴². Par ailleurs, nous avons

³⁹ C'est-à-dire des chercheurs et des professeurs d'université ; des experts des questions d'intégration économique régionale ; des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO ; des fonctionnaires de ministères de certains pays membres de la CEEAC et de la CEDEAO ; enfin, des travailleurs de diverses organisations internationales (BAD, CEA, etc.).

⁴⁰ Le commerce intra-régional, les infrastructures routières, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité.

⁴¹ C'est-à-dire les experts, les chercheurs et universitaires (première catégorie) ; les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales (deuxième catégorie) ; enfin, les officiels de la CEEAC ou de la CEDEAO (troisième catégorie).

⁴² Afrique contemporaine, Mondes en développement, Tiers Monde, Persée, Érudit, Marché et Organisations, Interventions économiques, etc.

consulté les sites officiels des institutions africaines et internationales (UA⁴³, CEA⁴⁴, BAD⁴⁵, PNUD, OCDE⁴⁶, CEEAC, CEDEAO, CNUCED⁴⁷, etc.). Enfin, nous avons également dirigé notre attention vers les articles publiés en ligne par des agences de la presse internationale (RFI⁴⁸, Jeune Afrique, etc.).

En ce qui concerne les données quantitatives, nous avons analysé les résultats de plusieurs indicateurs⁴⁹. Dans la présente étude, nous avons porté une attention particulière à l'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA). Cet indicateur évalue à la fois trois des thématiques⁵⁰ étudiées dans notre recherche. Cependant, pour pallier les limites de l'IIRA, nous examinons d'autres indicateurs. Dans le domaine des infrastructures routières régionales, nous considérons l'indice composite des transports de l'indicateur de développement des infrastructures africaines et des statistiques⁵¹ relatives au réseau routier en Afrique. Dans celui de la libre circulation des personnes, nous tournons notre attention vers l'indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index) et l'indice relatif au passeport (Passport Index). Pour ces indicateurs secondaires, il ne s'agit pas pour nous de démontrer dans les moindres détails comment ils ont été conçus. Nous en présentons les grandes lignes (composition, importance, etc.) et nous nous concentrons sur les résultats qu'ils permettent de révéler.

Par ailleurs, toujours dans un souci d'aboutir à des conclusions non erronées, en plus des indicateurs, nous nous servons d'autres statistiques. D'une part, dans le domaine

⁴³ Union africaine.

⁴⁴ Commission économique pour l'Afrique.

⁴⁵ Banque africaine de développement.

⁴⁶ Organisation de coopération et de développement économiques.

⁴⁷ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

⁴⁸ Radio France internationale.

⁴⁹ L'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA), l'indice de développement des infrastructures africaines, l'indice d'ouverture relatif aux visas en Afrique (Visa Openness Index), l'indice relatif au passeport, etc.

⁵⁰ Le commerce intra-régional, la libre circulation des personnes et les infrastructures régionales.

⁵¹ L'évolution du réseau routier de la CEEAC et de la CEDEAO et la répartition régionale du réseau des routes transafricaines.

du commerce, nous examinons les flux commerciaux⁵². D'autre part, dans le domaine des infrastructures, nous produisons les statistiques concernant l'évolution du réseau routier de la CEEAC et de la CEDEAO, ainsi que les statistiques sur la répartition régionale du réseau des routes transafricaines. Enfin, dans le domaine de libre circulation des personnes, nous nous sommes intéressé aux statistiques relatives aux scores des pays et à leur classement en Afrique en 2016, ainsi qu'aux statistiques concernant les résultats en matière de réciprocité des politiques de visas dans les CER. S'agissant du domaine de la paix et de la sécurité régionale, à défaut de disposer d'indicateurs sur les réalisations des deux CER étudiées (CEEAC et CEDEAO) nous permettant de les comparer, nous procédons à des études de cas. Les cas étudiés nous permettront de souligner et d'évaluer la contribution et la participation de la CEEAC et de la CEDEAO dans le processus de la prévention et de la gestion des crises sociopolitiques régionales.

9. Le plan de la recherche

En plus de la présente introduction et d'une conclusion, la recherche compte quatre parties qui se présentent comme suit : le premier chapitre porte sur la revue historique de l'intégration régionale ; il a pour but de mettre en contexte l'origine du concept d'intégration régionale. Le deuxième chapitre fait état du processus d'intégration régionale en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Au troisième chapitre, nous abordons la dimension économique de l'intégration régionale en effectuant une étude comparative des variables, du commerce intra-régional et des infrastructures régionales de la CEEAC et de la CEDEAO. Enfin, le quatrième et dernier chapitre traite de la dimension humaine de l'intégration régionale. Dans cette dernière partie, nous étudions les variables de libre circulation des personnes, de paix et de sécurité régionale.

⁵² Les flux des exportations intra-zone et les flux des importations intra-zone.

CHAPITRE I

LA REVUE HISTORIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : QUE NOUS ENSEIGNE LA LITTÉRATURE ?

Ce chapitre comprend trois grandes sections. La première porte sur le concept d'intégration régionale : nous tentons de comprendre ledit concept (définitions, conceptions, formes et étapes). La deuxième section fait état des opportunités de réaliser l'intégration régionale en Afrique et les défis qu'elle représente. Enfin, dans la troisième et dernière section, il est question d'étudier l'indicateur qui permet de mesurer l'intégration régionale en Afrique : le cas de l'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA).

PREMIÈRE SECTION

LE CONCEPT D'INTÉGRATION RÉGIONALE : CE QU'IL Y A LIEU DE SAVOIR

Dans la littérature économique, la définition du concept « intégration régionale » n'a pas fait l'unanimité. Chaque auteur propose une définition en fonction de différents aspects. Toutefois, ces définitions ne sont pas toujours totalement opposées entre elles et se rapprochent souvent de celle proposée par Béla Balassa (1960). Cette diversité d'apport théorique (définition) peut être expliquée par le fait que « l'intégration régionale peut apparaître comme un processus multidimensionnel »⁵³. C'est-à-dire, donc, un processus pouvant porter sur plusieurs dimensions (économiques, sociales, politiques, etc.). Par ailleurs, l'intégration régionale est « un concept ambigu, dont le statut ne peut être précisé que si on le replace dans la perspective des objectifs stratégiques des pays concernés et des défis qu'ils estiment pouvoir relever »⁵⁴.

I. Comment définir l'intégration régionale : l'apport théorique des auteurs

Dans les années 1960, Béla Balassa⁵⁵ (1961) a affirmé que l'intégration régionale pouvait être définie « soit comme un processus, soit comme un état ». D'une part, pour cet auteur, l'intégration régionale est vue comme un processus lorsque plusieurs États s'accordent à constituer un espace économique, unique et commun, dans lequel les barrières (tarifaires et non tarifaires) aux échanges tendent à être supprimées. D'autre part, l'intégration régionale peut être définie comme un état car, dans un système donné, elle prend en compte non seulement la notion de cohésion économique, mais aussi sociale et politique (institutionnelle). Dans le même cadre

⁵³ Philippe Hugon. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Tiers-Monde*, tome 43, n° 169. *Les chemins de l'intégration régionale*. P. 9-25. DOI : [10.3406/tiers.2002.1565](https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1565) . Récupéré de www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_169_1565

⁵⁴ Apport théorique, d'Amin Samir, cité dans l'article d'Issaka K. Souaré. (Juin 2007). Regard critique sur l'intégration africaine : Comment relever les défis. *Institut d'étude de Sécurité*. Récupéré de https://www.files.ethz.ch/isn/98928/PAPER140_French.pdf

⁵⁵ Bela Balassa. (1961). *The Theory of economic integration*. Illinois, Irwins, Homewood.

d'idées, pour d'autres⁵⁶ l'intégration régionale est à la fois un processus et un objectif. En effet, pour ces auteurs l'intégration régionale est vue comme un processus, dans la mesure où elle contribue à une bonne mobilité des facteurs⁵⁷ entre les pays intégrés⁵⁸. « Au cours du processus d'intégration régionale, les obstacles à la mobilité [des facteurs de production] sont progressivement levés »⁵⁹. Par ailleurs, l'intégration est perçue comme un objectif, car la finalité d'un processus d'intégration est de rendre accessible et à bas prix les facteurs de production dans toute la région intégrée⁶⁰.

En outre, l'intégration régionale peut se définir selon deux dynamiques, c'est-à-dire marchande et institutionnelle (ou formelle). La dynamique du marché est très spontanée ; elle renvoie à l'idée selon laquelle l'intégration régionale est un mécanisme qui permet aux États d'accroître les flux commerciaux et financiers dans la région. Dans cette dynamique, les agents économiques sont les principaux moteurs. Par contre, l'intégration régionale, dans une perspective institutionnelle, est envisagée comme un dispositif politique qui suppose « la mise en place d'institutions et le passage d'étapes programmées dans le temps »⁶¹. Dans cette seconde approche, les accords intergouvernementaux préférentiels sont au centre dudit mécanisme. Sur le plan économique, lorsque des pays sont bien intégrés, « leurs relations réelles et

⁵⁶ Thierry Baudassé, Thierry Montalieu et J. M. Siroën. (2001). Les différentes formes d'intégration entre pays inégalement développés. Commissariat général du Plan. *L'intégration régionale, une nouvelle voie pour l'organisation de l'économie mondiale*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00277063/>

⁵⁷ Il peut s'agir de la libre circulation : des biens, des services, des capitaux, mais aussi des personnes.

⁵⁸ Cette idée se rapproche plus ou moins de celle de Bela Balassa. En fait, il y a la mobilité des facteurs entre les pays intégrés si, et seulement si ces États acceptent d'éliminer toutes les barrières qui peuvent freiner l'évolution des échanges.

⁵⁹ Jacques Poirot. (2001). L'intégration économique régionale est-elle créatrice ou destructrice de biens collectifs dans l'Union européenne ? *Mondes en développement* n° 115-116, p. 41-52. DOI 10.3917/med.115.0041, Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-41.htm>

⁶⁰ Thierry Baudassé, Thierry Montalieu et J. M. Siroën. *Op. Cit.*

⁶¹ Hubert Gérardin. (2001). Les spécificités des groupements d'intégration entre pays développés et pays en développement. *Mondes en développement* n° 115-116, p. 27-39. DOI 10.3917/med.115.0027, Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-27.htm>

monétaires sont si intenses que leurs marchés réagissent simultanément aux mêmes chocs »⁶².

L'intégration régionale peut aussi être vue comme un synonyme de « régionalisme » dont l'objectif est d'aboutir à une sorte de « mondialisation limitée » dans une région donnée⁶³. En relations internationales, le régionalisme « désigne toute forme de coopération institutionnalisée entre deux ou plusieurs pays voisins »⁶⁴. À l'inverse, la mondialisation est un processus qui « abat les murs à l'intérieur desquels se sont construites les sociétés, pour faire du monde un vaste espace économique »⁶⁵. Toutefois, l'intégration régionale n'est pas juste synonyme de régionalisme, mais plutôt « la combinaison de régionalisme et de régionalisation »⁶⁶. Le régionalisme exprime « une construction politique menée par les États et matérialisée par un accord, en vue d'organiser les relations entre des pays et de favoriser la coopération de ces derniers dans divers domaines »⁶⁷. Par contre, la régionalisation est « une concentration des flux économiques au sein d'une région géographique donnée »⁶⁸. Un espace est dit intégré « si, et seulement si, il enregistre une concentration de flux entre les nations qui le constituent [régionalisation] et s'il révèle une coordination

⁶² Jean Brot et Hubert Gérardin. (2001). Intégration régionale et développement Présentation. *Mondes en développement* n° 115-116, p. 11-13. DOI : 10.3917/med.115.0011, Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-11.htm>

⁶³ Jacques Le Cacheux. (Mars 2002). Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités. *Revue de l'OFCE*, n° 83 bis, p. 19-46. DOI : 10.3917/reof.074.0019. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2002-5-page-19.htm>

⁶⁴ Christian Deblock (Octobre 2005). *Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ?* [Cahier de recherche du Centre d'Études internationales et Mondialisation (CEIM)], n° 05-07. p. 3-17. Récupéré de <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/RegionalismeEcodialisa.pdf>

⁶⁵ Christian Deblock et Michèle Rioux (2013). De la nationalisation du monde à la globalisation. *Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2677>

⁶⁶ Mwayila Tshiyembe. (2012). *Régionalisme et problèmes d'intégration économique : ALÉNA, MERCOSUR, Union européenne, Union africaine*. Paris : L'Harmattan.

⁶⁷ Laetitia Guilhot et Yann Echinard. (2007). Le nouveau régionalisme : de quoi parlons-nous ? *Centre Thucydide*. Récupéré de <http://www.afri-ct.org/article/le-nouveau-regionalisme-de-quoi/>

⁶⁸ Laetitia Guilhot et Catherine Figuière. (2006). Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination. *Mondes en développement*, n° 135. DOI : 10.3917/med.135.0079. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006-3-page-79.htm>

institutionnelle instaurant durablement des règles communes [il s'agit, du régionalisme] »⁶⁹.

L'intégration régionale peut aussi être définie comme « un regroupement de plusieurs économies d'une région dans le but de réaliser des projets économiques ayant une portée commune. Elle vise donc l'intensification des échanges régionaux en offrant un marché plus vaste aux entreprises et de meilleures perspectives d'investissement »⁷⁰. En d'autres termes, l'intégration régionale est « le processus par lequel deux ou plusieurs pays réduisent progressivement et suppriment les obstacles aux échanges entre eux et les disparités entre leurs économies de manière à constituer à terme un espace économique homogène »⁷¹. L'objectif d'une intégration régionale est l'essor des échanges commerciaux dans la région⁷².

Par ailleurs, l'intégration régionale « désigne le processus par lequel des territoires, peu ou pas reliés les uns aux autres, forment petit à petit un ensemble régional distinct du reste du monde. Cet ensemble est plus que la simple addition de ses parties »⁷³. Il y a deux types d'intégration régionale.

- L'intégration régionale dite « fonctionnelle », « réelle » ou « approfondie ». Ce type d'intégration renvoie à un « processus par lequel les interactions entre des territoires contigus croissent à tel point qu'elles finissent par former un seul espace

⁶⁹ Mwayila Tshiyembe. *Op. Cit.*

⁷⁰ Emmanuel Moussone. (2011). Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *Marché et organisations*, n° 14, p. 33-56. DOI 10.3917/maorg. 014.0033. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-33.htm>

⁷¹ Barthélémy Biao cité dans le livre d'Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-ebe et Touna Mama. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*. Paris : éditions Karthala.

⁷² Après un boom des échanges, d'après l'auteur, on assistera à des investissements directs étrangers dans la région. Ces investissements seront attirés par les débouchés commerciaux de la région. La présence de ces nouveaux débouchés rendra la région plus dynamique. D'où un avantage comparatif par rapport aux autres régions. Cela stimulera le développement économique.

⁷³ Richard Yann. (2014). Intégration régionale, régionalisation, régionalisme : les mots et les choses. *Confins*, n° 20. Université Paris I, Panthéon Sorbonne. Institut de géographie. Récupéré de <https://journals.openedition.org/confins/9056?file=1>

économique. La croissance des interactions est observable dans la géographie des pratiques des acteurs à tous les niveaux (individus, firmes, institutions, etc.) »⁷⁴.

- L'intégration « formelle ». On parle de ce type d'intégration quand des pays signent un accord régional pour former un espace commun. « L'ALENA, le MERCOSUR, l'UNASUR, le CAFTA, l'ASEAN sont des exemples d'intégration régionale puisque les pays membres font (...) partie d'un accord régional. Entrer dans l'accord signifie que l'on intègre une portion de l'espace mondial définie par cet accord »⁷⁵.

D'autres auteurs estiment que l'intégration régionale est « la convergence politique, économique et sociale d'un ensemble de pays, conscients des limites des politiques nationales et désirant optimiser leurs chances de développement. L'intégration suppose l'abandon d'une partie de la souveraineté nationale au profit des politiques communes portées par des structures régionales »⁷⁶. Cette définition, contrairement aux précédentes, met en avant la notion de souveraineté. Ainsi, l'intégration régionale est un mécanisme qui débute par une simple coopération sectorielle pour aboutir à une union politique⁷⁷ (dans laquelle il y a un transfert de souveraineté). L'intégration est vue comme un processus et une finalité⁷⁸. Elle est considérée comme un processus, car elle renforce le niveau d'interdépendance entre les États d'une même région, la convergence entre les systèmes socioéconomiques des États, la capacité de résolution des crises communes dans la région. Une fois la réussite de ce processus acquise, les pays intégrés pourront viser plusieurs finalités (le plein-emploi, la croissance et le développement économiques).

⁷⁴ Richard Yann. *Op. Cit.*

⁷⁵ Richard Yann. *Op. Cit.*

⁷⁶ Sayabou Laoual, Marie-Christine Lebret, et Guy Aho. (Avril 2011). Comprendre et participer au processus ouest-africain d'intégration régionale. (Rapport du Réseau des plateformes des ONG d'Afrique de l'ouest). Récupéré le 25 décembre 2017 de http://www.africa-tic.com/integration-regionale/images/stories/pdf/manuel_pedagogique_ir.pdf

⁷⁷ Philippe Hugon. (2001). Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale. (Rapport de la Direction générale de la coopération internationale et du développement). Récupéré du site Le Hub Rural : <http://www.hubrural.org/Analyse-comparative-des-processus.html>

⁷⁸ Sayabou Laoual, Marie-Christine Lebret, et Guy Aho. *Op. Cit.*

Cependant, la définition de « l'intégration régionale doit être beaucoup plus large »⁷⁹. « L'intégration est [un mécanisme qui permet aux États de renforcer leur coopération sur des questions] d'investissement, d'infrastructures, (...) de mobilité de main-d'œuvre (...), de gestions efficaces des ressources naturelles (...) »⁸⁰. Cette définition de l'intégration régionale englobe presque toutes les précédentes. L'élément nouveau est le fait qu'elle prend à la fois en compte les questions d'infrastructures, d'investissements, de main-d'œuvre et de ressources naturelles.

En somme, la multitude de ces définitions renforce les propos selon lesquels : « l'intégration régionale est un processus complexe dans sa conception et sa mise en place. En effet, elle résulte d'un choix entre diverses alternatives qui peuvent être résumées dans le cadre d'un triangle d'incompatibilité (...) »⁸¹. Ainsi, « le sens du mot intégration change selon l'utilisation que l'on en fait »⁸².

Tableau 1.1 Comment définir l'intégration régionale, l'apport théorique des auteurs

L'intégration régionale		
Auteurs	Vue comme un processus	Vue comme un état/une institution :
Béla Balassa	Lorsque plusieurs États s'accordent à constituer un espace économique, unique et commun dans lequel les barrières (tarifaires et non tarifaires) aux échanges tendent à être supprimées.	Quand dans un système donné, elle prend en compte non seulement la notion de cohésion économique, mais la cohésion aussi sociale et politique (institutionnelle).
T. Baudassé, T. Montalieu et J. M. Siroën	Dans la mesure où elle contribue à une bonne mobilité des facteurs entre les pays intégrés.	Lorsque l'objectif final est de rendre accessibles et à bas prix les facteurs de production dans toute la région intégrée.

⁷⁹ Abdoulaye Mar Dieye. (Octobre 2013). L'intégration régionale en Afrique, clé de la transformation et du développement. (Rapport du Programme des Nations unies pour le développement - PNUD). Récupéré du site du PNUD : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2013/10/28/regional-integration-in-africa-key-to-transformation-and-development.html>

⁸⁰ Abdoulaye Mar Dieye. *Op. Cit.*

⁸¹ D. Rodrik. (2000). How far will international economic integration go ? *Journal of Economic Perspectives* 14 (1), p. 177 - 186.

⁸² Christian Deblock. (2006). Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ? *La question politique en économie internationale*. Paris, La Découverte, « Recherches », p. 248-260. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-question-politique-en-economie-internationale--9782707149015-page-248.htm>

Hubert Gérardin	C'est un mécanisme qui permet aux États d'accroître les flux commerciaux et financiers (dynamique du marché) dans la région. Dans cette dynamique, les agents économiques sont les principaux moteurs.	C'est une dynamique institutionnelle permettant la mise en place d'un dispositif d'accord politique entre les pays. Les accords intergouvernementaux préférentiels sont au centre du mécanisme.
Jacques Le Cacheux	Quand l'objectif est d'aboutir dans une région à une sorte de « mondialisation limitée ».	Lorsqu'elle est synonyme de régionalisme.
Mwayila Tshiyembe	Si, et seulement si elle enregistre une concentration de flux commerciaux entre les nations qui le constituent [régionalisation].	Si elle révèle une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes. Il s'agit donc d'une sorte de régionalisme.
Richard Yann	Lorsque les interactions entre des territoires contigus croissent à tel point qu'elles finissent par être plus intenses en interne qu'avec les territoires situés à l'extérieur. La croissance des interactions est observable dans la géographie des pratiques des acteurs à tous les niveaux (individus, firmes, institutions, etc.).	C'est quand des pays signent un accord régional pour former un espace commun. L'ALENA, le MERCOSUR, l'UNASUR, le CAFTA, l'ASEAN sont des exemples d'intégration régionale, puisque les pays membres font (...) partie d'un accord régional.
Sayabou Laoual, Marie-Christine Lebre et Guy Aho	Lorsqu'il y a convergence politique, économique et sociale d'un ensemble de pays conscients des limites des politiques nationales et désirant optimiser leurs chances de développement.	Quand il y a un abandon d'une partie de la souveraineté nationale des pays au profit des politiques communes portées par des structures régionales.
Hugon Philippe	Quand c'est un mécanisme qui débute par une simple coopération sectorielle.	Lorsque les pays intégrés parviennent à aboutir à une union politique entraînant un transfert de souveraineté.
Sayabou Laoual, Marie-Christine Lebre et Guy Aho	Lorsque plusieurs pays se regroupent pour former une seule unité. Cette dernière vise plusieurs finalités (le plein-emploi, la croissance économique, etc.).	Quand elle renforce le niveau d'interdépendance entre les États d'une même région, la convergence entre les systèmes socioéconomiques des États, la capacité de résolution des crises communes dans la région.

Source : Élaboré par l'auteur en fonction des informations disponibles en début de cette section.

II. Les différentes conceptions, les formes et les étapes d'une intégration régionale

La littérature économique nous renseigne sur plusieurs conceptions et formes de l'intégration.

1. Les conceptions de l'intégration régionale

Pour sa part, Philippe Hugon⁸³ propose cinq conceptions de l'intégration régionale⁸⁴.

a. La conception libérale

L'intégration régionale, dans cette perspective, a pour but de libéraliser les échanges des biens et des facteurs de production, grâce à la mise en place d'une union des marchés nationaux. Autrement dit, c'est un processus qui entraîne la réduction des «distorsions de politiques nationales et déplace les frontières locales en se rapprochant du marché international »⁸⁵. Cette conception « s'articule autour de la dimension commerciale de l'intégration »⁸⁶.

b. La conception institutionnelle

Ici, l'intégration régionale vise « la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés »⁸⁷. Ces règles sont appliquées par tous les pays concernés (regroupés autour d'un objectif régional commun). L'intégration permet d'harmoniser la législation des affaires et la fiscalité nationale afin d'améliorer l'environnement économique entre les différents États et les acteurs privés.

⁸³ Philippe Hugon. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Tiers-Monde*, tome 43, n° 169. *Les chemins de l'intégration régionale*. P. 9-25. DOI : [10.3406/tiers.2002.1565](https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1565) . Récupéré de www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_169_1565

⁸⁴ Fatima Taleb. (Juin 2016). *Le projet d'intégration régionale maghrébine : Impact sur l'Algérie*. (Thèse de Doctorat). Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'Université Abou Baker Belkaid. Département des sciences économiques. Récupéré de <http://dspace.univ-tlemcen.dz/handle/112/8875>

⁸⁵ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

⁸⁶ Étienne Koulakoumouna (2012). Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC. *Humanisme et Entreprise*, 2012/4 (n° 309), p. 61-84. DOI : [10.3917/hume.309.0061](https://doi.org/10.3917/hume.309.0061). Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2012-4-page-61.htm>

⁸⁷ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

c. La conception volontariste

Pour cette conception, l'intégration régionale vise à mettre en place un plan d'action commun, applicable par les pays intégrés, visant à se protéger des effets négatifs de la mondialisation. « L'intégration régionale est un processus de déconnexion vis-à-vis de l'économie mondiale, elle suppose une protection (...), la construction, d'un système productif, plus ou moins déconnecté du système de prix mondiaux. (...) et la forte protection des industries régionales »⁸⁸.

d. La conception territoriale

Aussi appelée conception industrielle. Selon cette conception, l'intégration régionale est un mécanisme qui favorise la « mise en place d'interconnexions par les acteurs en matière de projets sectoriels, de réseaux transnationaux, d'internalisation des relations dans un espace régional »⁸⁹. Ici, l'intégration permet de regrouper plusieurs États en un seul espace territorial.

e. La conception politique (ou diplomatique)

Selon cette conception, l'intégration est un processus qui entraîne un « transfert de souveraineté du niveau national au niveau régional »⁹⁰. Ce transfert de souveraineté permet de prévenir les risques de conflit entre les États intégrés. « Les coopérations régionales sont des moyens de prévenir ou de réguler les conflits »⁹¹. La conception politique regroupe à la fois la vision volontariste (portant sur des actions communes), la vision libérale (fondée sur l'unification du marché régional) et la vision institutionnaliste (dont les règles communes constituent les fondements).

⁸⁸ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

⁸⁹ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

⁹⁰ Fatima Taleb. *Op. Cit.*

⁹¹ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

Tableau 1.2 Les différentes conceptions de l'intégration régionale

	La conception libérale	La conception volontariste	La conception territoriale	La conception institutionnelle	La conception politique
Missions	Élargir les marchés, libéraliser les échanges, favoriser la concurrence loyale.	Protection vis-à-vis de l'extérieur, déconnexion avec le reste du monde.	Coordination non marchande (réseaux intra-firmes), effets d'agglomération jeux coopératifs.	Environnement institutionnel réducteur d'incertitude, ancrage des politiques.	Union politique, transfert de souveraineté.
Objectifs	Création de commerce, libre circulation des produits et des facteurs de production, économie d'échelle, amélioration du bien-être des consommateurs	Renforce la coalition et le pouvoir de négociation de la région, encourage la complémentarité dans la région.	Interdépendance des acteurs et externalités positives, coopération fonctionnelle, compensation des asymétries.	Coordination et unification des politiques économiques de la région, crédibilité des politiques régionales, création institutionnelle	Prévention des conflits, confédération ou fédération des États, dépasser les rivalités politiques entre les États de la communauté.
Moyens	Zones de libre-échange, unions douanières, politiques tarifaires.	Institutions régionales, planification régionale, protection de l'espace régional	Appui des pôles régionaux, politiques incitatives vis-à-vis des acteurs de la région, mécanismes compensateurs, accords limitant les incertitudes des acteurs régionaux.	Mécanismes stabilisateurs régionaux, innovation institutionnelle transfert de crédibilité.	Unification des politiques sectorielles et macro-économiques, force d'intervention régionale, instance de prévention des conflits.
Indicateurs	Mobilité régionale des facteurs, réduction des coûts de production,	Capacité de négociation de la région sur la scène internationale, degré de protection tarifaire et non tarifaire dans	Importance des relations économiques marchandes et non marchandes transfrontalières, coordinations des actions	Unification du droit et des règles de la région, production des normes et des règles,	Degré de transfert de souveraineté, production des biens publics

	ouverture commerciale.	la région, unification des politiques économiques et sociales.	régionales, importance des réseaux et des relations de proximité.	convergence des politiques économiques.	régionaux, poids des lobbys.
Formes	Régionalisme ouvert.	Régionalisme fermé.	Régionalisme polarisé <i>de facto</i> ⁹² .	Régionalisme normatif <i>de jure</i> ⁹³ .	Régionalisme fédérateur.

Source : Direction générale française de la coopération internationale et du développement⁹⁴.

2. Les principales formes d'une intégration régionale

La littérature économique nous renseigne sur la présence de quatre principales formes d'intégration régionale⁹⁵.

a. L'intégration régionale par les échanges : elle se traduit par la suppression des entraves (barrières tarifaires et non tarifaires) au commerce. L'objectif de cette forme d'intégration est la libre circulation des produits et des facteurs de production dans toute la zone intégrée.

b. L'intégration par le protectionnisme éducateur : elle implique une désincitation aux importations provenant de territoires hors de la région intégrée. L'objectif est de protéger les industries naissantes de la région afin qu'elles se développent pour faire face à la concurrence internationale. Dans son ouvrage *Système national d'économie politique*, Friedrich List (1840) parlait déjà de « protectionnisme éducateur ».

⁹² Selon Roger A. Tsafack Nanfosso et Isaac Tamba, il y a intégration économique *de facto* lorsqu'il se crée une « interdépendance progressive entre deux ou plusieurs pays, visible notamment à travers la quantité, la qualité et le rythme des échanges de toute nature qui lient progressivement les économies concernées ». Pour une revue de la littérature, consulter le livre d'Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-ebe et Touna Mama. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*. Paris : éditions Karthala.

⁹³ Le régionalisme *de jure* est « un processus institutionnel par lequel deux ou plusieurs États décident, par des accords appropriés, de constituer un espace économique homogène, en mettant en œuvre des institutions et mécanismes qui réduisent les obstacles aux échanges ou les disparités entre leurs économies ». Pour une revue de la littérature, voir Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et TounaMama.

⁹⁴ Philippe Hugon. (2001). Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale. (Rapport de la Direction générale de la coopération internationale et du développement). Récupéré du site Le Hub Rural : <http://www.hubrural.org/Analyse-comparative-des-processus.html>

⁹⁵ Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

c. L'intégration régionale par la production : elle se manifeste par l'encouragement à la mise en place, par les États intégrés, de plusieurs projets d'investissement communs. Il peut s'agir d'industries régionales, d'infrastructures régionales, etc. L'objectif est de réduire les inégalités structurelles et surtout de développer les infrastructures régionales.

d. L'intégration par les règles et les institutions : elle se traduit par l'application harmonieuse dans la région, par tous les pays intégrés, d'un ensemble de normes et de règles. Il peut s'agir d'un seuil du taux d'inflation à ne pas dépasser, d'un droit de douane régionale, d'une parité monétaire à respecter, la mise en place d'un passeport commun ou d'une pièce d'identité régionale, etc. Les pays concernés peuvent aussi mettre en place des institutions régionales sanitaires (pour lutter contre des pandémies régionales), militaires (pour prévenir ou résoudre les conflits dans la région). En mettant en place cet ensemble de règles et d'institution les pays concernés souhaitent aboutir à « une convergence macroéconomique qui peut jouer un rôle moteur dans le processus d'intégration régionale (...). Cela, à condition que chaque État membre joue le jeu »⁹⁶.

3. Les degrés (étapes) d'un processus d'intégration régionale

Bela Balassa⁹⁷(1965) est l'un des premiers auteurs ayant proposé une typologie de l'intégration comptant cinq (5) niveaux. Ainsi, pour aboutir à une intégration régionale complète, les pays concernés doivent franchir cinq étapes.

⁹⁶ Pierre Jacquemot. (2013). Économie politique de l'Afrique contemporaine : concepts, analyses, politiques. Paris: Armand Colin. Récupéré de <https://www.cairn.info/economie-politique-de-l-afrique-contemporaine--9782200286552.htm>

⁹⁷ Bela Balassa. (1965). *Trade Liberalization and Revealed Comparative*. The Manchester School of Economics and Social Studies.

Tableau 1.3 Les niveaux de l'intégration régionale

Niveaux	Description
Zone de libre-échange (ZLE).	Elle se traduit par la mise en place d'un espace d'échanges préférentiels où il n'y a aucun droit de douane sur les échanges commerciaux entre les pays intégrés de la région. Cependant, chaque pays membre de la région intégrée peut fixer des droits de douane différents et applicables sur les importations provenant des États non membres.
Union douanière.	« Renvoie à une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non-membres » ⁹⁸ . On assiste à la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC). Les États membres de l'Union mettent en place une sorte de frontière commerciale à l'égard des États tiers, d'où le « principe de la protection vis-à-vis de l'extérieur » ⁹⁹ .
Marché commun.	C'est l'achèvement de l'Union douanière mise en place et qui se traduit par la libre circulation des facteurs de production, comme le travail et le capital, entre les États membres de l'Union.
Union économique (ou marché unique).	Cette phase de l'intégration régionale comprend tous les degrés précédemment cités. Cependant, à ce niveau, les États intégrés sont invités à harmoniser de manière définitive leur politique économique nationale. Il peut s'agir des politiques financières, agricoles, fiscales, industrielles. La finalité est de supprimer toutes les discriminations possibles entre les différentes politiques nationales afin de stabiliser l'environnement macroéconomique de la région et de permettre une cohésion entre les États de l'Union.
Union économique et monétaire.	Après l'aboutissement d'une union économique (ou marché unique), les États intégrés s'engagent dans un processus d'élaboration de politiques monétaires pour aboutir à la création d'une zone de parité fixe et à la mise en place d'une monnaie unique dans la région. Selon Béla Balassa, c'est le degré ultime d'une intégration régionale.

Source : Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)¹⁰⁰.

Toutefois, il convient de noter que l'analyse de Bela Balassa (1965) a fait l'objet de plusieurs critiques. Les niveaux de l'intégration régionale énumérés par l'auteur correspondent essentiellement aux prémices du processus d'intégration régionale du continent européen mis en place au début des années 50. De nos jours, force est de constater que la typologie à la Balassa n'est plus suffisante pour expliquer les

⁹⁸ Fatima Taleb. *Op. Cit.*

⁹⁹ Pierre Jacquemot. *Op. Cit.*

¹⁰⁰ Emmanuel Moussone. (2011). Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *Marché et organisations*, n° 14, p. 33-56. DOI 10.3917/maorg. 014.0033. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-33.htm>

nouveaux accords régionaux¹⁰¹. Cette typologie ne doit pas constituer un modèle d'intégration prédéfini à suivre dans toutes les régions, « étant donné que chaque groupe régional a ses propres spécificités »¹⁰². En Afrique, Moussa Diakité (1997) a invité les pays du continent à mettre en place des typologies d'intégration qui répondent aux réalités africaines. Car une intégration régionale calquée sur la typologie à la Balassa et adoptée en Afrique ne favorisera pas toujours la croissance. « Dans le domaine de l'intégration, il n'y a pas de schéma définitif qui s'impose »¹⁰³. Ainsi, une autre typologie de l'intégration régionale a été proposée¹⁰⁴. Cette dernière compte six (6) niveaux, soit un niveau de plus par rapport à la typologie de base¹⁰⁵.

Tableau 1.4 La nouvelle proposition des niveaux d'une intégration régionale

Niveaux	Repères
Zone d'échanges préférentiels	Réductions des barrières tarifaires et non tarifaires
Zone de libre-échange	Élimination des barrières tarifaires et non tarifaires
Union douanière	Zone de libre-échange plus (+) tarif extérieur commun
Marché commun	Union douanière plus (+) libre circulation des facteurs de production
Union économique	Marché commun plus (+) harmonisation des politiques économiques
Intégration économique complète	Union économique plus (+) unification des politiques économiques et sectorielles.

Source : « L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives »¹⁰⁶.

Conclusion de la première section

Au regard de tout ce qui précède, nous pensons que l'intégration régionale peut se définir comme la traduction d'une volonté de plusieurs États de mettre en place des règles et des institutions communes à l'échelle régionale (commerciales, politiques,

¹⁰¹ Henri Regnault. (2005). Libre-échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies. *Région et Développement* n° 22, p. 19-38. Récupéré de http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R22/R22_Regnault.pdf

¹⁰² Fatima Taleb. *Op. Cit.*

¹⁰³ Moussa Diakité. (1997). *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest : étude et suggestions*. Paris : L'Harmattan.

¹⁰⁴ Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

¹⁰⁵ Proposée par Bela Balassa.

¹⁰⁶ Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

sociales, etc.). L'objectif est de renforcer la coopération entre les pays concernés dans la résolution de diverses crises (sociales, économiques, commerciales, politiques, environnementales, diplomatiques, etc.) pour stimuler la croissance socioéconomique dans toute la région. Cependant, nous rappelons que, les dirigeants des pays peuvent entreprendre un processus : d'unification de leurs marchés nationaux (on parlera dans ce cas d'une intégration commerciale), ou d'harmoniser les politiques sociales (il peut s'agir, de la mise en place d'une carte d'identité régionale pour encourager l'intégration des peuples). En outre, l'on peut aussi assister à la création des institutions supranationales (dans le cadre d'une intégration politique), etc. Ainsi, pour chaque processus d'intégration les pays concernés doivent franchir plusieurs étapes (économique, sociales, politiques, etc.).

DEUXIÈME SECTION

LA NÉCESSITÉ DES ÉTATS DE S'INTÉGRER DANS DES CER : L'OPPORTUNITÉ DE RÉALISER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET LES DÉFIS QU'ELLE REPRÉSENTE

Dans la présente section, nous tentons de montrer comment l'intégration régionale pourrait aider les pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Nous traitons de l'opportunité de s'engager dans un processus d'intégration économique régionale. Cependant, nous indiquons les défis à relever par les États concernés pour tirer profit, comme cela est souhaité, de l'intégration régionale.

I. L'opportunité de réaliser l'intégration économique régionale : justification théorique

Cette sous-section retrace la contribution des auteurs à l'examen des avantages que les pays africains peuvent tirer en s'intégrant dans des communautés économiques régionales (CER). Ainsi, nous présentons et analysons les arguments théoriques sur le bien-fondé de l'intégration régionale, développés dans la littérature économique actuelle. Nous limitons nos analyses au niveau des quatre domaines abordés dans la présente recherche, c'est-à-dire : le commerce, les infrastructures routières, la libre circulation des personnes et enfin la paix et la sécurité régionale

1. Dans le domaine du commerce

En s'intégrant, les États d'une région unissent leurs marchés nationaux en un seul marché régional, vaste et plus compétitif pour faire face à la concurrence internationale. La mise en place d'un vaste marché permettra, d'une part, aux consommateurs des pays intégrés d'avoir accès à une gamme variée de biens à des prix abordables, fabriqués dans la région. D'autre part, l'intégration régionale va entraîner la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires; ainsi, les différents producteurs de la zone intégrée pourront facilement écouler leurs productions sans

être aux prises avec les droits de douane. Par ailleurs, les différents mouvements des marchandises vont favoriser la production des services dans la région ¹⁰⁷. L'intégration économique régionale est d'un grand intérêt « pour qu'émergent des marchés communs dont l'Afrique a besoin, pour créer la valeur ajoutée qui fait défaut, favoriser les échanges commerciaux intra-africains et renforcer le secteur privé »¹⁰⁸.

L'intégration régionale favorise « l'intensification des échanges régionaux en offrant un marché plus vaste aux entreprises et de meilleures perspectives d'investissement »¹⁰⁹. En s'intégrant, les pays d'une région peuvent mettre en place des stratégies commerciales communes nécessaires pour le développement de leurs échanges. Il peut s'agir de la réduction ou de la suppression des droits de douane dans la zone concernée et de l'abolition des restrictions quantitatives ou qualitatives des produits régionaux. L'objectif est de libéraliser les marchés de la région intégrée pour entraîner une hausse des flux commerciaux¹¹⁰.

L'intégration économique régionale permet aux pays concernés d'harmoniser leurs politiques commerciales et tarifaires. L'objectif est de mettre en place une politique régionale commune applicable à tous les pays tiers de l'Union, ainsi qu'un tarif extérieur commun (TEC). Ledit tarif vise à encourager les producteurs d'un pays (A) à exporter, en profitant de droits de douane réduits, leurs produits dans un pays (B) membre de l'Union. En outre, le TEC vise à protéger, en quelque sorte, les entreprises régionales de la concurrence des pays tiers¹¹¹.

¹⁰⁷ Fabienne Leloup et Sophie Stoffel. (2001). Intégration régionale et frontière dans le Mercosur : entre théorie, principes et réalités. *Mondes en développement*, n° 115-116, p. 73-80. DOI : 10.3917/med.115.0073. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-73.htm>

¹⁰⁸ Francis Saudubray. (2008). Les vertus de l'intégration régionale en Afrique. *Afrique contemporaine*, n° 227, p. 175-185. DOI : 10.3917/afco.227.0175. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-175.htm>

¹⁰⁹ Emmanuel Moussone. *Op. Cit.*

¹¹⁰ Emmanuel Moussone. *Op. Cit.*

¹¹¹ Jacques Leroueil. (Mai 2013). Quelle intégration régionale pour le développement et la stabilité en Afrique ? *Analyse politique. L'Afrique des Idées*. Récupéré de <http://www.lafriqueidesidees.org/author/jacques/>

L'intégration régionale permet aussi aux pays concernés de peser davantage sur la scène internationale lors des négociations commerciales multilatérales. En Afrique, les pays qui se regroupent dans des ensembles régionaux ont plus de chance de faire entendre leurs revendications à l'échelle mondiale. Les pays moins développés qui entament des négociations de manière individuelle avec les grandes puissances commerciales risquent de ne pas tirer profit desdites négociations. Par contre, en se regroupant et en constituant une seule entité, ces pays pourront s'exprimer d'une seule voix et se faire entendre facilement. « La coopération internationale a tendance à privilégier des relations de partenariat entre grands ensembles »¹¹². Ainsi, le fait de s'intégrer dans un bloc régional est aussi « un moyen de peser dans les négociations commerciales multilatérales »¹¹³.

2. Dans le secteur des infrastructures routières

Grâce à l'intégration régionale, les États peuvent développer une capacité de financement des projets régionaux, tels que la construction des infrastructures de base. En s'unissant au sein d'un bloc régional, chaque pays pourra participer à l'effort commun ; les États à faible revenu pourront être soutenus par les pays les plus puissants ¹¹⁴ de la région. L'intégration économique régionale stimule donc l'interconnexion des États à travers des projets sectoriels : constructions des routes pour faciliter l'acheminement des marchandises et transport des personnes dans la région¹¹⁵.

« Les fonds de solidarité sont des mécanismes de compensation des gains et pertes de l'intégration régionale. Ces mécanismes ont les dénominations de

¹¹² Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

¹¹³ Fweley Diangitukwa (2006). *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation : plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.

¹¹⁴ Charles Konan Banny. (2005). L'état de l'Afrique n'est pas particulièrement reluisant. *Jeune Afrique. L'intelligent, L'état de l'Afrique*, 53 pays à la loupe. Hors-série n° 8, p.58.

¹¹⁵ Philippe Hugon. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Tiers-Monde*, tome 43, n° 169. *Les chemins de l'intégration régionale*. P. 9-25. DOI : [10.3406/tiers.2002.1565](https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1565) . Récupéré de www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_169_1565

*fonds de solidarité pour l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale*¹¹⁶ (UDEAC) et de fonds de coopération et de développement de la communauté pour la CEEAC. Au regard des avantages retirés par les pays côtiers, notamment des activités de transits, le fonds de solidarité de l'UDEAC est institué et alimenté par ces derniers (Cameroun, Congo, Gabon) au bénéfice des pays de l'intérieur (Centrafrique et Tchad). La Guinée équatoriale ne bénéficie pas du fonds de solidarité, mais plutôt d'un programme spécial d'assistance technique financé par les autres États. De même, les fonds de la CEEAC visent un double objectif : fournir une assistance financière et technique aux pays membres en tenant compte de leur niveau de développement et financer des projets dans les États »¹¹⁷.

Par l'intégration régionale, les pays ont davantage la capacité de promouvoir certains biens communs régionaux comme les infrastructures de transport routières¹¹⁸. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, les pays ont mis en place des programmes d'encouragement à développer les infrastructures routières¹¹⁹.

3. Sur le plan de la circulation des personnes

L'intégration économique régionale est un processus qui permet d'accroître les interactions entre les sociétés de la région concernée. Les leaders de ces États traitent plus souvent collectivement les questions sociales de la région. Il peut s'agir, par exemple, de la migration des personnes dans la région intégrée¹²⁰. Ainsi, en s'intégrant les populations de la région pourront circuler facilement et librement dans toute la communauté. Ces mouvements migratoires vont contribuer au brassage des

¹¹⁶ Actuelle Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC).

¹¹⁷ Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

¹¹⁸ Fweley Diangitukwa. *Op. Cit.*

¹¹⁹ Pour plus de détails, voir le chapitre relatif à la dimension économique de l'intégration régionale, précisément la partie qui fait état des infrastructures routières.

¹²⁰ Vennesson Pascal et Sindjoun Luc. (2000). Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la renaissance africaine. *Revue française de science politique*, n° 6, p. 915-940. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2000_num_50_6_395524

populations et à un échange culturel. Il se manifestera chez les citoyens de la région un sentiment d'identité régionale au détriment de l'identité nationale¹²¹.

L'intégration régionale permet de créer un territoire dans lequel les barrières à la libre circulation sont réduites, voire supprimées, et où circulent librement les personnes¹²². En s'intégrant au sein d'une CER, les États mettent en place des stratégies facilitant la circulation dans la communauté. Il peut s'agir de la suppression des visas d'entrée et d'autres contraintes consulaires. Ainsi, les commerçants peuvent se déplacer plus aisément d'un pays à un autre pour écouler leurs marchandises ; les investisseurs régionaux ont la possibilité d'investir partout dans la région ; les professionnels peuvent se rendre dans un pays de la région pour fournir des services.

4. Dans le domaine de la paix et de la sécurité

L'intégration économique régionale peut aussi renforcer la coopération politique des États intégrés, ce qui aide à prévenir ou à réguler certains conflits régionaux. Dans le souci de concrétiser les objectifs économiques de la région, les dirigeants peuvent aussi aborder les questions sécuritaires. C'est dans un climat de paix que les États pourront tirer profit de l'intégration économique. L'accord Mercosur a permis d'éviter la montée de la rivalité entre le Brésil et l'Argentine. Plusieurs conflits portant sur les ressources naturelles transfrontalières (les forêts, les fleuves...) sont

¹²¹ Abdou Diouf. (2006). Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation. *Politique étrangère*, p. 785-797. DOI : 10.3917/pe.064.0785. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>

¹²² Charles-Albert Michalet. (2002). Qu'est-ce que la mondialisation ? *La Découverte*. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_171_1634_t1_0701_0000_1

évités grâce à des accords régionaux¹²³. Vue dans ce sens, « l'intégration régionale est conçue comme un outil pour la paix et la reconstruction nationale »¹²⁴.

« L'intégration régionale réduit les risques de conflit de deux façons. Tout d'abord, une plus grande interdépendance entre membres rend les conflits plus coûteux. L'intégration économique peut ouvrir la voie à l'intégration politique, réduisant nettement les risques de conflits internes. Ensuite, des contacts politiques réguliers entre membres permettent d'instaurer la confiance et de faciliter la coopération, notamment sur les questions de sécurité. De surcroît, des dispositifs de sécurité et des mécanismes de résolution des conflits sont parfois prévus dans les accords d'intégration régionale »¹²⁵.

Grâce à l'intégration régionale, les pays concernés peuvent résoudre pacifiquement des conflits armés¹²⁶. Quand un État membre d'une CER est en proie à une guerre civile, des rencontres régionales peuvent être organisées pour tenter de régler le conflit par la médiation. Par ailleurs, l'intégration permet aussi aux pays d'une région de prévenir tout risque de conflits soit entre les États concernés (conflit inter-États), soit dans l'un des États (conflit interne). D'une part, en coopérant sur des questions économiques il se crée des liens d'interdépendance économique entre les États pour mieux tirer profit de la croissance économique, les leaders des différents États renforcent leurs relations de bon voisinage et d'amitié réduisant ainsi les risques de

¹²³ Philippe Hugon. (Janvier 2014). L'intégration régionale peut-elle réduire la vulnérabilité ? (Rapport de la Fondation pour les études et les recherches sur le développement international : FERDI). Récupéré de http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/evenements/presentations/10ansferdi_communication_phugon_2.pdf

¹²⁴ Mwayila Tshiyembe. (2012). *Régionalisme et problèmes d'intégration économique : ALÉNA, MERCOSUR, Union européenne, Union africaine*. Paris : L'Harmattan.

¹²⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de mai 2004). Récupéré de <http://repository.uneca.org/handle/10855/14964>

¹²⁶ Il peut s'agir d'un conflit interne dans un État de la région, d'un conflit opposant deux États de la même région ou, même, un État de la région avec un État tiers.

conflit inter-États¹²⁷. D'autre part, par l'intégration régionale, certains pays d'une CER peuvent s'inspirer des autres pour se doter d'institutions politiques et de modes de gestion efficaces (État de droit, système judiciaire transparent, bonne gouvernance, alternance politique, démocratie, etc.) qui contribuent à réduire les risques de crises sociopolitiques et à prévenir les conflits armés. « L'intégration régionale permet d'accroître la capacité de négociation et de renforcer la coopération entre les États membres qui, ensemble, luttent mieux contre les conflits. Dans de nombreuses situations, l'intégration régionale a été à l'origine d'un développement démocratique et de la prospérité nationale »¹²⁸. Dans l'espace CEDEAO « fut signé, en décembre 2001, un protocole additionnel relatif au respect de la démocratie et de la bonne gouvernance »¹²⁹.

*« L'intégration régionale oblige les gouvernements à entreprendre des réformes, renforcer la coopération et améliorer la sécurité et la crédibilité. De même, elle renforce la coopération entre les États sur le plan politique, l'un des atouts majeurs que pourrait apporter ce processus aux nations africaines concerne la prévention et la résolution des conflits »*¹³⁰.

Une crise interne peut mettre en péril la paix et la sécurité de toute une région. En s'intégrant, les pays concernés renforcent leur assistance mutuelle, ce qui leur permet d'intervenir plus efficacement en cas d'agression extérieure, c'est-à-dire lors d'un conflit opposant un État de la région avec un État tiers ou, même, un conflit interne attisé par des puissances extérieures. « La CEDEAO a donc mis au point des accords

¹²⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Op. Cit.*

¹²⁸ Fweley Diangitukwa. *Op. Cit.*

¹²⁹ Angela Meyer. (Décembre 2006). *L'Intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles, l'exemple de quatre États centrafricains*. (Thèse de Doctorat). Institut d'Études Politiques de Paris, école doctorale de Sciences Politiques. Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI). Récupéré de <http://www.theses.fr/2006IEPP0035>

¹³⁰ Joseph Baricako et Gaston Xavier Dagba Ndongu. (Novembre 2014). Intégration régionale et croissance : Le cas de l'Afrique centrale. *Revue africaine de développement*, Vol. 26, n°S1, 33-51. Récupéré de <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-8268.12091/full>

dans les domaines de la sécurité et de la défense : protocole de non-agression en 1978 et protocole d'assistance en matière de défense en 1981 »¹³¹.

II. Comment accélérer l'intégration régionale : les défis à relever

« L'intégration économique n'est pas une panacée, mais un moyen pour atteindre les objectifs socioéconomiques au sein d'une communauté »¹³². Les leaders des États concernés doivent relever plusieurs défis pour tirer profit de l'intégration régionale. Dans la présente sous-section, nous présentons les défis à relever. Nous limitons l'analyse au niveau des principaux défis soulignés par la Commission économique pour l'Afrique¹³³ (CEA), qui est le seul organisme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui dispose du mandat d'opérer en Afrique aux niveaux régional et sous-régional. Cet organisme de l'ONU composé de 54 États africains apporte ses services consultatifs techniques aux États et formule des programmes d'aide au développement du continent. Ainsi, la CEA est « bien placée pour contribuer spécifiquement à la recherche des solutions aux défis de développement du continent »¹³⁴.

Diversifier les économies de la région : dans le domaine du commerce, l'intégration économique peut davantage favoriser le développement des échanges commerciaux intra-régions, à condition que les pays intégrés soient caractérisés par des économies diversifiées. Si les exportations dans la région ne sont pas diversifiées, les pays intégrés continueront à importer des produits non disponibles dans le marché régional, cela risque d'entraîner un déséquilibre de la balance commerciale, puisqu'il y aura une forte importation de produits provenant hors de la région intégrée. Cette non-diversification contraindra les États de la CER à échanger davantage avec les

¹³¹ Guy Mvelle. (2007). *L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions*. Paris : L'Harmattan.

¹³² A. Ngakosso. (Juillet 2008). Fiscalité et dynamique de l'intégration : cas de la contribution du marché unique dans la CEMAC. *Revue africaine de l'intégration*, vol 2, n° 2.

¹³³ Informations disponibles en ligne à l'adresse <https://www.uneca.org/fr/pages/%C3%A0-propos-0>

¹³⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Op. Cit.*

pays tiers et freinera le développement du commerce intra-régional. Plusieurs auteurs (R. Hausmann, B. Klinger¹³⁵ et J. Hwang¹³⁶) soulignent que la croissance économique qui peut découler d'une intégration régionale dépend aussi du type des produits échangés dans la zone intégrée. À titre d'exemple, l'intégration de l'Algérie dans l'Union du Maghreb arabe (UMA) ne peut être bénéfique pour ce pays en ce qui concerne les échanges commerciaux¹³⁷. L'Algérie dépend énormément de l'exportation des hydrocarbures, cette dépendance risque de faire du pays un simple observateur dans l'UMA. En fait, le pays ne dispose pas d'une panoplie de produits à échanger avec ses partenaires de l'Union qui disposent aussi d'hydrocarbures (le cas du Maroc et de la Tunisie). La même situation s'observe dans l'espace CEEAC où plusieurs pays¹³⁸ exportent essentiellement des produits pétroliers.

Améliorer les infrastructures routières : pour que l'intégration économique soit bénéfique à tous les États intégrés, il convient au préalable de développer les infrastructures routières. Cela permettra de désenclaver les pays isolés de la région et facilitera l'acheminement des produits partout dans la région. Par ailleurs, la présence d'infrastructures routières va réduire les coûts de transport et les délais de livraisons des produits. « L'amélioration des infrastructures permettrait d'approfondir l'intégration régionale, en particulier si les réseaux d'infrastructures réussissent à relier les centres de production et les centres de distribution »¹³⁹. En Afrique, la faiblesse des infrastructures routières explique en partie la lenteur observée dans l'évolution du commerce intra-africain. Les pays concernés doivent résoudre leur

¹³⁵ Hausmann R. and Klinger B. (2006). Structural transformation and patterns of comparative advantage in the product space. *Cambridge, MA, Center for International Development at Harvard University. CID Working. Paper n° 128.*

¹³⁶ J. Hwang, Introduction of new goods, convergence and growth (2006). *Cambridge, MA, Harvard University Job Market Paper.*

¹³⁷ Fatima Taleb. (Juin 2016). *Le projet d'intégration régionale maghrébine : Impact sur l'Algérie.* (Thèse de Doctorat). Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'Université Abou Baker Belkaid. Département des sciences économiques. Récupéré de <http://dspace.univ-tlemcen.dz/handle/112/8875>

¹³⁸ Le Congo, le Gabon, l'Angola, la Guinée équatoriale et le Tchad.

¹³⁹ Étienne Koulakoumouna. *Op. Cit.*

problème de sous-développement en infrastructures pour intensifier leurs échanges intra-zone¹⁴⁰.

Réduire les adhésions à plusieurs CER : l'intégration de pays peut renforcer la coopération commerciale régionale, à condition que les États ne s'intègrent pas au même moment dans plusieurs CER. En s'intégrant à la fois dans diverses CER, les États sont contraints d'appliquer différents programmes et accords commerciaux. « L'appartenance de certains pays à plusieurs communautés économiques ne facilite pas l'intégration, elle diminue même l'effet d'adhésion à cause de la dispersion des énergies et des ressources dont les pays ne disposent pas à flot »¹⁴¹. En fait, l'intégration d'un État dans plusieurs regroupements régionaux ne permet pas aux dirigeants du pays concerné de facilement respecter les engagements commerciaux régionaux pris dans chaque Communauté. En Afrique centrale, les pays de la CEEAC se sont aussi intégrés dans d'autres Communautés (soit la CEMAC¹⁴², soit la CEPGL¹⁴³). En Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano¹⁴⁴ (UFM) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine¹⁴⁵ (UMEOA) coexistent avec la CEDEAO. « Ces expériences en cours sur le continent africain montrent que la multiplication des accords régionaux ne facilite pas toujours la poursuite, dans la cohérence, de l'Agenda de l'intégration régionale et continentale »¹⁴⁶.

¹⁴⁰ Lambert Opara Opimba. (Mars 2009). *L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique*. (Thèse de Doctorat). Université Montesquieu - Bordeaux IV. École doctorale de sciences économiques, gestion et démographique. Récupéré de [https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/468711/filename/Opara_these_dec.2009 .pdf](https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/468711/filename/Opara_these_dec.2009.pdf)

¹⁴¹ Fweley Diangitukwa. *Op. Cit.*

¹⁴² La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC) regroupe le Congo, le Gabon, le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine (RCA) et la Guinée équatoriale

¹⁴³ La Communauté économique des États des Grands Lacs (CEPGL) regroupe trois pays : la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi.

¹⁴⁴ Les pays membres sont : le Liberia, la Sierra-Leone, la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire.

¹⁴⁵ Les pays membres sont : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

¹⁴⁶ Cheikh Tidiane Dieye (2016). L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux. *Revue Interventions économiques*, 55. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2815>

S'acquitter de ses obligations financières régionales : tous les États d'une CER doivent remplir leurs obligations financières (cotisations financières). Cela permet de renforcer la capacité de financement de la région. En Afrique, « en moyenne, un tiers des pays membres ne s'acquittent pas de leurs obligations statutaires et cette proportion peut atteindre la moitié des membres dans certaines communautés. Les mécanismes de financement internes des CERs sont mis à rude épreuve »¹⁴⁷.

Faire participer davantage les acteurs privés¹⁴⁸ et ceux de la société civile¹⁴⁹ dans le processus d'intégration régionale : d'une part, les acteurs publics (les dirigeants politiques et administratifs) doivent davantage intégrer les acteurs privés (petites, moyennes et grandes entreprises) dans le processus de prise de décision et de concrétisation des programmes régionaux. Les acteurs privés peuvent en effet jouer un rôle majeur dans l'investissement, la prestation des services et le financement de certains projets dans la région. D'autre part, les acteurs de la société civile (les consommateurs, les ménages et les travailleurs) ne doivent pas être relégués au simple rang des spectateurs dans le processus de prise de décision. Les acteurs de la société civile sont au centre du processus d'intégration régionale, car en tant que consommateurs, ménages ou travailleurs, ils sont appelés à consommer les produits de la région, à se déplacer dans toute la région, etc. À défaut d'être informés, les acteurs de la société civile ne sauront pas tirer profit des avantages que pourrait leur procurer ce processus d'intégration régionale. De plus, ils ne pourront faire part de leurs attentes auprès des dirigeants.

Renforcer la volonté politique : pour faire profiter pleinement les pays d'une CER des avantages de l'intégration régionale, les dirigeants des États concernés doivent faire davantage preuve d'une réelle volonté politique. En fait, adopter des programmes

¹⁴⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique II : Rationalisation des Communautés économiques régionales*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de mai 2006). Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/835>

¹⁴⁸ Les entreprises privées et les autres multinationales de la région.

¹⁴⁹ Les consommateurs et les ménages.

régionaux sans mettre en place des mécanismes de suivi ou, même, ratifier des accords régionaux en ne les appliquant qu'à moitié ne suffit pas. « Au regard des différents enjeux, les décideurs doivent donc veiller à la concrétisation des politiques régionales mises en place »¹⁵⁰.

*« S'il n'existe pas un engagement politique ferme au niveau national en faveur de la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration, très peu de progrès seront enregistrés aux niveaux sous-régional et régional. L'inaction ou le manque de volonté politique ralentissent l'intégration et se manifestent par : une internalisation insuffisante, au niveau national, des objectifs d'intégration convenus; des retards dans la ratification des protocoles, qui entravent l'exécution des décisions; le manque de compréhension et de soutien généralisé de l'intégration au niveau national »*¹⁵¹.

Mettre en place des institutions interétatiques fortes et indépendantes : pour renforcer le processus d'intégration régionale, les États d'une CER doivent mettre en place des institutions interétatiques fortes et accepter de céder une partie de leur souveraineté¹⁵². En disposant d'une structure institutionnelle de type fédéral, les États de la région seront soumis aux pouvoirs supranationaux des CERs et appliqueront, comme cela est souhaité, les décisions régionales¹⁵³.

« Les institutions des communautés économiques régionales n'ont pas l'autorité, les pouvoirs et les ressources nécessaires pour faire appliquer les décisions, exécuter les programmes et mener des processus à leur

¹⁵⁰ Franck Petiteville. (1998). Trois figures mythiques de l'État dans la théorie du développement. *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155.

¹⁵¹ Commission économique pour l'Afrique. *Op. Cit.*

¹⁵² Pierre Jacquemot. (29 et 30 Septembre 2017). *Problématique de l'intégration régionale formelle en Afrique*. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire : Groupe Initiative Afrique. Récupéré de <http://www.gret.org/evenement/26371/>

¹⁵³ Commission économique pour l'Afrique. *Op. Cit.*

conclusion logique. Une intégration réussie requiert des secrétariats dotés de personnel, de ressources financières et de pouvoirs suffisants pour agir au nom des États membres. Les communautés économiques régionales doivent également pouvoir sanctionner les performances insatisfaisantes ou l'incapacité de remplir les engagements souscrits dans le cadre des protocoles et des traités »¹⁵⁴.

Renforcer l'intégration monétaire et financière : la présence d'une multiplicité des monnaies nationales inconvertibles dans une même CER peut ralentir le processus d'intégration régionale. Les commerçants devront faire face aux coûts de conversion monétaire, lesquels rendent les échanges commerciaux complexes et onéreux en Afrique, ralentissant par surcroît les investissements transfrontaliers et l'activité économique en général. L'absence d'intégration financière constitue un sérieux obstacle à l'intégration économique. Faute d'un développement similaire des institutions et des marchés financiers, les coûts et les avantages de la convergence monétaire se répartissent inégalement entre les États membres.

Privilégier les intérêts régionaux : lors des négociations commerciales multilatérales, les pays de certaines CERs africaines ne parlent pas toujours de la même voix. Au regard du niveau de développement économique qui diffère d'un État à un autre, les intérêts nationaux sont souvent mis en avant au détriment des intérêts régionaux. Dans ce genre de situation « l'intégration régionale peut être à l'origine de tensions entre les pays membres, en particulier si la répartition des avantages économiques n'est pas équitable »¹⁵⁵.

Redistribuer équitablement les gains de l'intégration régionale : dans une CER, les pays n'ont pas tous le même niveau de développement et le même potentiel économique: certains pays sont mieux nantis (pays dominants) que d'autres. Pour que

¹⁵⁴ Commission économique pour l'Afrique. *Op. Cit.*

¹⁵⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Op. Cit.*

l'intégration régionale soit bénéfique pour tous les États concernés, les dirigeants doivent veiller à mettre en place un mécanisme de redistribution des richesses résultant de l'intégration régionale. Toutefois, en Afrique (centrale ou de l'Ouest), les mécanismes de redistribution (transferts compensatoires) fonctionnent mal¹⁵⁶.

« Le pays dominant est le principal bénéficiaire de l'ouverture. Dans la mesure où certains pays (ou régions) sont gagnants et d'autres perdants, les compensations sont nécessaires. Le processus réussi de l'intégration régionale suppose que soient mis en œuvre des mécanismes de transferts (fonds structurels de l'Union européenne). Dans le cas d'accord de libre-échange, le pays dominant devrait avoir une politique plus libre-échangiste que ses partenaires. Dans le cas de tarif extérieur commun, il devrait en principe verser des transferts compensatoires »¹⁵⁷.

Autres défis à relever

- L'intégration économique régionale est plus susceptible de favoriser la croissance économique dans l'ensemble des pays intégrés s'il y a moins de dépendance de certains États envers d'autres. Dans une région intégrée où un seul pays joue le rôle de locomotive, les autres pays de l'Union risquent de devenir de plus en plus dépendants du pays leader¹⁵⁸. Ainsi, lors d'une intégration régionale « les pays sont en situation asymétrique quant à leur taille, leur potentiel économique. Le Brésil domine le MERCOSUR; l'Afrique du Sud, la SADC; la Côte d'Ivoire, l'UEMOA; et le Kenya, la CEA »¹⁵⁹. Le pays dominant tire davantage profit du processus d'intégration régionale, et ce, au détriment des autres. Il est donc important de mettre

¹⁵⁶ Philippe Hugon. (Janvier 2014). L'intégration régionale peut-elle réduire la vulnérabilité ? (Rapport de la Fondation pour les études et les recherches sur le développement international : FERDI). Récupéré de http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/evenements/presentations/10ansferdi_communication_phugon_2.pdf

¹⁵⁷ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

¹⁵⁸ Thierry Montbrial et Philippe Moreau. (2006). *RAMSES : Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies*. Paris : Dunod.

¹⁵⁹ Philippe Hugon. *Op. Cit.*

en place des politiques de compensation¹⁶⁰ (tels que les fonds structurels de l'Union européenne).

- L'intégration économique régionale ne permet pas nécessairement aux pays de diversifier leurs partenaires commerciaux, et cela, pour diverses raisons. En effet, deux États non frontaliers peuvent être intégrés dans une même CER, alors que la distance qui les sépare reste inchangée. Pour ne pas être en pénurie de produits de première consommation, certains pays malgré l'intégration continueront à échanger avec leurs voisins les plus proches¹⁶¹. Les coûts liés au temps d'acheminement des marchandises, le coût de transport et le coût lié à l'environnement culturel¹⁶² dans le pays étranger restent inchangés même après une intégration économique. Ces trois types de coûts justifient en partie le fait que certains États ne changent pas de partenaires commerciaux même après une intégration¹⁶³. Par ailleurs, certains pays, malgré l'intégration économique régionale, continuent à échanger avec leurs partenaires commerciaux traditionnels privilégiés au détriment des partenaires régionaux¹⁶⁴.

- « Pour que les pays africains puissent tirer davantage profit de l'intégration régionale, ils doivent élaborer des mécanismes d'intégration adaptés à leurs besoins et leurs capacités »¹⁶⁵. Cependant, dans la réalité les pays africains, en particulier ceux d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, ont tendance à mettre en place un modèle

¹⁶⁰ Ce sont des mécanismes de transferts qui permettent de redistribuer les gains de l'intégration régionale.

¹⁶¹ Paul R. Krugman and Maurice Obstfeld. (2003). *International Economics : Theory and Policy* (6th Edition). USA : Pearson Education.

¹⁶² Certains États préfèrent échanger avec des partenaires proches géographiquement, avec lesquels, ils ont : la même culture sociale, la même langue, la même monnaie, etc.

¹⁶³ Pinelopi Goldberg and Frank Verboven. (2005). Market Integration and the Convergence to the Law of one Price : Evidence from the European Car Market. *Journal of International Economics*. Vol. 8, n°2, pp. 83-88. Récupéré de <https://ideas.repec.org/a/cee/inecon/v65y2005i1p49-73.html>

¹⁶⁴ Anna Maria Mayda and Chad Steinberg. (2009). Do South-South Trade Agreements Increase Trade? Commodity-Level Evidence from COMESA. *The Canadian Journal of Economics / Revue Canadienne d'économie*, vol. 42, no. 4, pp. 1361-1389. Récupéré de www.jstor.org/stable/40389534

¹⁶⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Op. Cit.*

d'intégration régional calqué sur le style occidental et qui ne répond pas toujours à la réalité africaine¹⁶⁶.

Conclusion de la deuxième section

L'intégration économique régionale crée plusieurs nouvelles avenues pour stimuler la croissance et le développement économiques des pays concernés. Toutefois, pour mieux tirer profit des avantages de l'intégration, les pays doivent au préalable relever plusieurs défis (construction des infrastructures de base, instauration d'une paix, diversification des économies intégrées, réelle volonté politique des dirigeants, etc.).

« Les facteurs qui nuisent au commerce et à l'intégration régionale sont nombreux. La liste est longue. On peut mentionner, en vrac (...), des engagements politiques difficiles à concrétiser, les conflits toujours nombreux, la multiplicité des frontières et la difficulté de les franchir, les coûts de transaction et de transport élevés, souvent supérieurs à ceux du commerce avec le reste du monde, la faiblesse et le déficit en infrastructures régionales (...) le manque de diversification des produits échangés (...) ou encore les partenariats économiques qui, en favorisant l'entrée des produits étrangers, détournent à leur avantage le commerce intra-africain »¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Moussa Diakité. (1997). *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest : étude et suggestions*. Paris : L'Harmattan.

¹⁶⁷ Christian Deblock, Mathieu Arès et Éric Boulanger (2016). D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? *Revue interventions économiques, Papers in Political Economy*. Récupéré de <https://interventionseconomiques.revues.org/2895>

TROISIÈME SECTION

COMMENT MESURER L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : LE CAS DE L'INDICE D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE (IIRA)

L'indice d'intégration régionale en Afrique¹⁶⁸ (IIRA) est un indicateur synthétique¹⁶⁹ qui a été mis en place pour mesurer le niveau d'intégration de chaque région. Dans la présente section, nous étudions le rôle et l'importance de l'IIRA. En outre, nous présentons la structure de l'indice d'intégration régionale en Afrique, c'est-à-dire : les composantes et les indicateurs de l'IIRA.

I. L'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) : rôle et importance

Le rôle de l'IIRA est de mesurer l'état d'une intégration régionale en Afrique et de pousser à l'action les pays et les CERs qui font moins d'efforts pour s'intégrer. En fait, l'IIRA souligne les points forts et les points faibles des différentes régions intégrées. Ainsi, cet indicateur permet « d'avoir une vision beaucoup plus juste non seulement du degré d'intégration des différentes communautés économiques régionales (CER) africaines, mais également des efforts de chacun en matière d'intégration »¹⁷⁰. L'importance de l'IIRA est de combler l'absence d'informations relatives à l'évolution du processus d'intégration dans l'une des huit (8) communautés économiques régionales africaines. « L'indice présente les meilleures performances et pointe les domaines à améliorer pour accélérer les progrès [dans les domaines de l'intégration régionale] »¹⁷¹. Toutefois, l'IIRA est un indicateur dynamique qui est censé évoluer dans le temps.

¹⁶⁸ La première édition a été mise en place en avril 2016.

¹⁶⁹ Grâce à l'étroite collaboration entre la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD).

¹⁷⁰ Christian Deblock, cité dans l'article de Charlie Mballa et Issiaka Mandé. (Mars 2017). L'Afrique est-elle partie ? Bilan et perspectives de l'intégration africaine. *Transformations, Revue Intervention économiques*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3152?lang=en>

¹⁷¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport 2016). Récupéré de https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf

Tableau 1.5 Informations sur l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)

Questions	Réponses
Pourquoi l'IIRA?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour remédier à l'absence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du programme d'intégration régionale ; ■ Pour proposer des mesures pouvant accélérer le processus d'intégration régionale.
Les avantages de l'IIRA	<ul style="list-style-type: none"> ■ Donne une idée, aux gouvernements et à la société civile, de l'état d'avancement de l'intégration régionale ; ■ Permet de mesurer les progrès réalisés dans l'intégration ; ■ Permet de repérer les zones d'ombre (les défis à relever) dans le processus d'intégration ; ■ Éclaire les dirigeants dans leurs prises de décisions politiques sur les plans national, régional et continental.
Pourquoi un indicateur synthétique et pas un indicateur simple !	<p>L'indicateur synthétique permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ donner une information générale sur l'état de l'intégration régionale ; ■ comparer les performances des pays relatives à l'intégration ; ■ comparer les Communautés économiques régionales africaines ; ■ suivre l'évolution du processus d'intégration dans le temps ; ■ donner une vision d'ensemble de plusieurs dimensions de l'intégration régionale.
Les institutions à l'origine de la création de l'IIRA	<ul style="list-style-type: none"> ■ la Commission de l'Union africaine (CUA) ; ■ la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; ■ la Banque africaine de développement (BAD).
Autres interrogations	<p>L'intégration de l'économie politique et l'intégration sociale et culturelle sont les deux dimensions qui n'ont pas été prises en compte dans la première édition de l'Indice d'intégration régionale (IIRA). Cela s'explique par le manque de données relatives aux indicateurs des deux dimensions.</p>

Source : Élaboré par l'auteur grâce aux informations disponibles dans l'article¹⁷².

¹⁷² William Davis. (Octobre 2016). Assurer, le suivi de l'intégration régionale en Afrique. *International centre of trade and sustainable development (ICTSD). Passerelles*, volume 17, n° 8. Récupéré de <https://www.ictsd.org/>

II. La structure de l'indice d'intégration régionale : les composantes (ou dimensions) et les indicateurs

Pour faire le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière d'intégration en Afrique, les concepteurs¹⁷³ de l'IIRA ont élaboré cinq (5) composantes (dimensions) : (1) l'intégration commerciale, (2) les infrastructures régionales, (3) la libre circulation des personnes, (4) l'intégration productive et, enfin, (5) l'intégration financière et macro-économique. Dans la présente recherche, nous nous limitons aux composantes qui font l'objet de notre étude.

1. L'intégration commerciale

Il s'agit d'aboutir à une unification des différents marchés de la région intégrée. Pour ce faire, les pays intégrés s'engagent à mettre en place un processus de libéralisation tarifaire. L'objectif est de rendre les petits marchés de la région plus vastes, plus dynamiques et plus compétitifs. Ainsi, les producteurs régionaux auront à leur disposition plusieurs débouchés pour écouler leurs productions. Par ailleurs, les consommateurs pourront acquérir une gamme variée de produits à bas prix. L'objectif de l'intégration commerciale est d'aboutir à un « effet de création du commerce »¹⁷⁴ dans la zone intégrée.

2. Les infrastructures régionales

À ce niveau, les pays concernés s'engagent à entretenir, améliorer et construire des infrastructures de base dans toute la communauté. S'agissant des infrastructures routières, l'objectif est de relier (ou d'interconnecter) tous les pays de la zone. La présence des infrastructures routières dans le domaine du commerce permettra aux producteurs d'acheminer facilement leur production d'un pays à un autre. Ainsi, il y

¹⁷³ Membres de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD).

¹⁷⁴ Emmanuel Moussone. (2011). Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *Marché et organisations*, n° 14, p. 33-56. DOI 10.3917/maorg. 014.0033. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-33.htm>

aura une réduction des coûts de transport et la livraison de la marchandise dans des délais courts. Par ailleurs, les populations pourront facilement se déplacer d'un pays à un autre dans toute la région.

3. La libre circulation des personnes

L'objectif est de permettre aux citoyens des pays membres régionaux (PMR) de circuler librement et de s'établir dans n'importe quel pays de la région intégrée. Pour ce faire, les autorités de chaque pays de la communauté sont invitées à éliminer toutes les restrictions et toutes les discriminations qui empêchent certaines populations de se déplacer d'un pays à l'autre dans une communauté. En Afrique, au sein de chaque communauté économique régionale (CER), les pays membres sont invités à ratifier un protocole¹⁷⁵ régional de libre circulation des personnes.

Tableau 1.6 La composition de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)

Composantes (dimensions)	Indicateurs	Définitions et rôles
L'intégration commerciale	Le niveau des droits de douane sur les importations.	Cet indicateur permet de mesurer la moyenne pondérée des tarifs douaniers appliqués en pourcentage du total des importations intra-régionales.
	La part des exportations intra-régionales des produits ¹⁷⁶ .	L'indicateur a pour objectif de mesurer la part de la valeur des exportations intra-régionales de biens en pourcentage du PIB du pays.
	La part des importations intra-régionales des produits (en % GDP).	Cet indicateur représente le pourcentage de la valeur des importations intra-régionales par rapport au PIB.
	La part du commerce total intra-régional des produits (en % total du commerce intra-régional).	C'est le ratio de la part du commerce intra-régional du pays par rapport au commerce total intra-régional.

¹⁷⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique V : vers une zone de libre-échange continentale africaine*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de juin 2012). Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23351>

¹⁷⁶ En pourcentage (%) du produit intérieur brut (PIB).

Les infrastructures régionales	L'indice du développement des infrastructures.	Cet indicateur regroupe les principales catégories des infrastructures. C'est-à-dire : le transport, les TIC ¹⁷⁷ , l'électricité, l'eau et l'assainissement. L'indicateur est calculé par les experts de la BAD ¹⁷⁸ .
	La proportion des vols intra-communautés économiques régionales (au départ et à l'arrivée dans le pays).	Il s'agit du nombre de vols aériens intra-régionaux (au départ et à l'arrivée en %) du total des vols internationaux (le départ et l'arrivée) du pays.
	Le total du commerce régional de l'électricité (net).	Cet indicateur a pour objectif de mesurer le volume annuel des importations régionales de l'électricité moins le volume annuel des exportations régionales de l'électricité (en valeur absolue).
	Le coût moyen de l'itinérance.	C'est la moyenne des coûts de communication relatifs aux téléphones mobiles du pays vers d'autres pays de la région intégrée.
La libre circulation des personnes	Ratification du protocole régional sur la libre circulation des personnes par les pays de chaque CER.	C'est un indicateur qualitatif, qui permet de savoir quels sont les pays d'une CER qui ont ratifié ¹⁷⁹ le protocole de libre circulation des personnes dans la région intégrée dont il est membre.
	La proportion des pays membres d'une région intégrée dont les citoyens ne sont pas assujettis à des visas d'entrée.	Il mesure le nombre des autres pays membres dont les citoyens sont sans visa, en % du nombre total des pays membres de la région intégrée moins un (-1).
	La proportion des pays membres d'une région intégrée dont les citoyens peuvent obtenir le visa à l'arrivée.	Cet indicateur mesure le nombre des autres pays membres de la CER et dont les citoyens peuvent obtenir le visa à l'aéroport du pays, et ce, en % du nombre total des pays membres de la région intégrée moins un (-1).
Nous nous sommes limité aux dimensions qui font l'objet de la présente recherche, c'est-à-dire l'intégration commerciale, les infrastructures régionales et la libre circulation des personnes.		

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA).

¹⁷⁷ Technologie de l'information et de la communication.

¹⁷⁸ Banque africaine de développement.

¹⁷⁹ Ratification = 1 et la non-ratification = 0.

Conclusion de la troisième section

La présente section nous a permis de mieux comprendre comment l'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA) est conçu pour nous informer des progrès réalisés, d'une part, par les pays intégrés et, par les différentes Communautés économiques régionales (CER), d'autre part. Par ailleurs, nous avons cerné davantage les critères retenus pour chaque indicateur des différentes composantes de l'IIRA. Cette section est d'une importance majeure dans la présente étude dans la mesure où, certains indicateurs des composantes de l'IIRA sont abordés dans les chapitres suivants. L'on peut citer les indicateurs ci-après : la part des exportations et des importations intra-régionales des produits, l'indice du développement des infrastructures, ainsi que les différents indicateurs¹⁸⁰ de libre circulation des personnes. Ainsi, dans notre étude nous présentons et nous analysons les résultats de l'IIRA en ce qui concerne le domaine du commerce, des infrastructures routières et enfin de la libre circulation des personnes dans la région.

¹⁸⁰ Portant sur la ratification du protocole régional sur la libre circulation des personnes par les pays de chaque CER ; la proportion des pays membres d'une région intégrée dont les citoyens ne sont pas assujettis à des visas d'entrée et l'indicateurs relatif à la proportion des pays membres d'une région intégrée dont les citoyens peuvent obtenir le visa à l'arrivée.

CHAPITRE II

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UNE VUE D'ENSEMBLE DU CENTRE ET DE L'OUEST DU CONTINENT

Nous présentons succinctement les deux communautés économiques régionales (CER) faisant l'objet de la présente étude : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO).

PREMIÈRE SECTION

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ou CEEAC, est un outil d'intégration dans la région de l'Afrique centrale. Dans cette section, nous présentons le contexte dans lequel la CEEAC a été créée, les missions de ladite Communauté régionale et son cadre institutionnel.

I. Contexte de création de la CEEAC

C'est en décembre 1981 que les dirigeants de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) décident de mettre en place une plus grande communauté économique des États. Au terme des négociations, en octobre 1983, on assiste à la création de la CEEAC. Cette création est le fruit du travail des membres de l'UDEAC et des pays de la Communauté économique des États des Grands Lacs¹⁸¹ (CEPGL), mais aussi de ceux du Sao Tomé-et-Principe. L'Angola s'intègre à la CEEAC, à part entière, en 1999, après avoir été un simple observateur pendant plus de douze années. C'est en janvier 1985 que le Secrétariat général¹⁸² de la CEEAC a été mis en place. Cependant, en raison des conflits et des troubles sociopolitiques dans la sous-région, la CEEAC est restée inactive de 1992 à 1998. De nos jours, la CEEAC compte onze États, la population de la région est d'environ 161 millions d'habitants¹⁸³ (estimation de 2014) et répartie sur une superficie de 6.640.490 km².

¹⁸¹ La Communauté économique des États des Grands Lacs regroupe trois pays : la RDC (ex Zaïre), le Rwanda et le Burundi.

¹⁸² Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Présentation de la CEEAC*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

¹⁸³ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Profil sous-régional et profils des pays de l'Afrique centrale*. (Rapport de janvier 2015). Récupéré le 02 avril 2018 de https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/Central-Africa/ICE31/cie_2015-sro-ca-profil_sous-region_profil_pays_2015-a.pdf

II. Les objectifs et les principales missions de la CEEAC

L'objectif principal de l'organisation est défini au chapitre II de l'article IV du traité qui stipule que l'objectif de la Communauté est :

« De promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en particulier dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les États membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain »¹⁸⁴.

Encadré 2.1 Les principales missions de la CEEAC

La CEEAC s'est donné pour missions :

- d'éliminer entre les États membres toutes les barrières tarifaires (droits de douane et toutes autres taxes ayant les mêmes effets) et non tarifaires (restrictions quantitatives et autres entraves au commerce) relatives au commerce de la région ;
- de mettre en place et d'appliquer un droit de douane unique dans la région (le tarif extérieur commun) ;
- d'élaborer une politique commerciale commune régionale à l'égard des États non membres de la CEEAC ;
- de supprimer, entre les États de l'espace intégré, de toutes les entraves empêchant la libre circulation des citoyens, des capitaux, des biens et des services ; et d'encourager le droit d'établissement des personnes ;
- d'harmoniser les politiques nationales en vue de promouvoir les activités régionales dans plusieurs secteurs (l'agriculture, l'industrie, les communications, les transports, l'énergie, les services, etc.) ; et de toutes autres activités visant à atteindre les objectifs régionaux.

Source : Traité instituant la CEEAC¹⁸⁵.

¹⁸⁴ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Présentation de la CEEAC*.

¹⁸⁵ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Traité instituant la CEEAC*. Récupéré le 21 mai 2018 de http://www.ceeac-eccas.org/images/traites/trt_eccas.pdf

III. Le cadre institutionnel de la CEEAC

Les instances (organes) dirigeantes de la CEEAC¹⁸⁶ sont : la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ; le Conseil des ministres ; la Cour de justice; le Secrétariat général; la Commission consultative et les Comités techniques spécialisés. Chaque instance joue un rôle spécifique pour permettre la concrétisation des objectifs de la Communauté.

a. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement : c'est l'organe suprême de la CEEAC. Cette Conférence regroupe les différents chefs d'État et de gouvernement des onze pays membres. C'est au cours de cette rencontre que les différentes politiques communautaires sont adoptées. La session ordinaire de ladite Conférence se déroule une fois par année. Cependant, elle peut être convoquée en session extraordinaire, à condition que le président de la Conférence ou un État membre en fasse la demande. La présidence est assurée par l'un des chefs des États membres, et ce pour une durée d'une année.

b. Le conseil des ministres : il est chargé de proposer des recommandations dans le cadre des stratégies définies et arrêtées lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEEAC. Chaque année, le Conseil de ministre se réunit deux fois. Ce Conseil comprend les ministres responsables des questions de développement économique ou tout autre ministre désigné par le chef d'État d'un pays membre. La présidence du Conseil est dirigée par le ministre d'un pays dont le chef d'État assure la présidence de la Conférence.

c. La Cour de Justice : pour le moment non encore opérationnelle, cette Cour est l'organe qui veillera au respect du droit communautaire et à l'application des différents traités ratifiés lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

¹⁸⁶ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Organes de la CEEAC*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/fr/a-propos-de-la-ceeac/organes-de-la-ceeac>

La composition et les procédures de la Cour de justice seront déterminées lors de la conférence des chefs d'État.

d. Le secrétariat général : c'est l'administrateur (organe) exécutif de la CEEAC. Il établit les différents programmes d'action de la communauté. Il fait exécuter les décisions prises lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Par ailleurs, le Secrétariat général se charge aussi d'encourager la promotion des programmes communautaires. Ce secrétariat comprend un secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, un contrôleur financier, un comptable et un directeur de personnel.

e. La Commission consultative et les Comités techniques spécialisés : sous la responsabilité du Conseil des ministres, la Commission consultative se charge d'assurer un suivi des projets qui lui sont soumis par les autres institutions de la CEEAC. S'agissant des Comités techniques, ils interviennent dans des domaines précis pour concrétiser les différents objectifs fixés.

DEUXIÈME SECTION

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

La CEDEAO est l'une des huit (8) communautés économiques régionales¹⁸⁷ (CER) que compte le continent africain. Cette communauté régionale de l'Afrique de l'Ouest regroupe, quinze (15) pays¹⁸⁸. Dans la présente section, nous abordons : le contexte dans lequel la CEDEAO a été créée, les objectifs et les missions de l'institution régionale, ainsi que son cadre institutionnel (mode de fonctionnement).

I. Le contexte de création de la CEDEAO

C'est dans un souci de promotion de l'unité entre les pays de l'Afrique de l'Ouest que les dirigeants¹⁸⁹ se sont lancés, dans les années 70, dans un processus de création d'une communauté économique régionale. Cinq ans plus tard, les pays de la région signent à Lagos (Nigéria), le 28 mai 1975, le traité instituant la CEDEAO. Toutefois, ledit traité sera révisé le 24 juillet 1993 à Cotonou¹⁹⁰, l'objectif étant d'élargir les compétences de la CEDEAO qui se cantonnaient, au départ, aux questions économiques¹⁹¹. Les réformes réalisées ont permis d'élargir les champs d'application de la CEDEAO, prenant ainsi en compte les questions sociales¹⁹² et politiques¹⁹³.

¹⁸⁷ Ibtissam Bahmane. (21-23 novembre 2013). *Communautés économiques régionales en Afrique*. 6th International conference on Economics and Management of Networks, Agadir - Morocco 2013. Récupéré le 10 janvier 2018 de https://emnet.univie.ac.at/uploads/media/BAHMANE_Souaf.pdf

¹⁸⁸ Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Sierra Léone et le Togo. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *États membres*. Récupéré de <http://www.ccowas.int/etats-membres/?lang=fr>

¹⁸⁹ Sous l'initiative et les encouragements du général Yakubu Gowon (ancien président du Nigeria de 1966 à 1975) et de monsieur Gnassingbé Eyadéma (ancien président du Togo de 1967 à 2005).

¹⁹⁰ Capitale économique du Bénin.

¹⁹¹ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Historique*. Récupéré de <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

¹⁹² Lutte contre les pandémies touchant la région, financement des infrastructures sanitaires, ...

¹⁹³ Résolution des crises sociopolitiques (conflit armé, ...).

II. Les objectifs et les principales missions de la CEDEAO

L'objectif de la CEDEAO est de :

« Promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie des peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain »¹⁹⁴.

Encadré 2.2 Les principales missions de la CEDEAO

Pour concrétiser l'objectif principal, les acteurs de l'organisation ouest-africaine se sont fixé pour missions de :

- renforcer la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services dans toute la communauté ;
- promouvoir la coopération entre les États de l'espace CEDEAO ;
- prévenir et de résoudre les conflits internes et interétatiques de la région ;
- garantir la paix et la stabilité dans tout l'espace intégré ;
- lutte contre le terrorisme dans la zone CEDEAO ;
- mettre en place un climat d'harmonie entre les États de la région ;
- supprimer progressivement tous les obstacles (tarifaires et non tarifaires) qui freinent le commerce entre les États membres ;
- créer un environnement propice aux échanges entre les pays ;
- développer des infrastructures économiques de base (routes régionales, industries, barrages hydro-électriques, télécommunications) dans la région.

Source : Traité révisé de la CEDEAO¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest*. Récupéré de <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeo-communauté-économique-des-etats-de-l'afrique-de-l'ouest>

¹⁹⁵ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Traité révisé*. Récupéré le 20 mars de <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/Traite-Revise.pdf>

III. Le cadre institutionnel, la structure (ou le mode de fonctionnement) de la CEDEAO

Pour assurer le bon fonctionnement de l'institution régionale, les dirigeants de la CEDEAO ont mis en place plusieurs institutions disposant d'un mandat précis, à savoir :

a. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement : elle regroupe les chefs d'État ou des gouvernements des pays membres de la région intégrée. C'est l'institution suprême de la CEDEAO. C'est pendant cette Conférence que les principales mesures régionales sont adoptées, mesures nécessaires pour le développement de l'organisation. La Conférence se charge donc d'assurer la direction de la communauté régionale. Par ailleurs, cette Conférence des chefs d'État se déroule au moins une fois par année. Cependant, elle peut être convoquée¹⁹⁶ en session extraordinaire.

b. Le Conseil des ministres : il est composé des ministres chargés des affaires des pays membres de la CEDEAO ou de tout autre ministre désigné par chacun des États membres. Le Conseil est convoqué en session ordinaire au moins deux fois au cours d'une année. L'une des sessions se tient juste après la Conférence des chefs d'État.

c. La Commission de la CEDEAO : elle est composée de neuf (09) commissaires, qui sont issus à tour de rôle des États membres de la CEDEAO. La Commission¹⁹⁷ de la CEDEAO est l'entité qui se charge de mettre en œuvre les différentes mesures et les politiques adoptées au cours de la Conférence des chefs d'État et du Conseil des ministres.

d. La Cour de justice communautaire : c'est l'organe judiciaire de la CEDEAO. Son rôle est de veiller au bon respect de l'application du droit communautaire et des traités adoptés dans la Communauté. Par ailleurs, cette Cour de justice est «

¹⁹⁶ Soit à la demande de son président ou d'un État membre.

¹⁹⁷ Le 14 juin 2006, au cours du sommet d'Abuja, la Commission a remplacé l'ancien Secrétariat exécutif.

également compétente pour se prononcer sur les violations des principes fondamentaux des droits de l'Homme »¹⁹⁸. Les compétences de la Cour de justice de la CEDEAO sont énoncées dans les articles 15 et 76 du traité révisé¹⁹⁹.

e. Le Parlement de la communauté : « c'est l'Assemblée des peuples de la [CEDEAO]. Ses membres sont donc les représentants de l'ensemble des peuples de l'espace CEDEAO regroupés en un organe commun de législateurs transnationaux »²⁰⁰. Le Parlement de la communauté²⁰¹ a été créé en 2006.

f. Le Conseil économique et social de la Communauté : il regroupe les représentants des différentes catégories d'activités socioéconomiques de la Communauté. Ce conseil assure un rôle consultatif au sein de l'organisation régionale ouest-africaine.

¹⁹⁸ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Cour de justice communautaire*. Récupéré de <http://www.ecowas.int/institutions-2/court-de-justice-communautaire/?lang=fr>

¹⁹⁹ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Op. Cit.*

²⁰⁰ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Le Parlement de la CEDEAO*. Récupéré de <http://www.ecowas.int/institutions-2/le-parlement-de-la-cedeao/?lang=fr>

²⁰¹ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Op. Cit.*

CHAPITRE III

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : UNE COMPARAISON ENTRE LA CEEAC ET LA CEDEAO

Dans ce chapitre, nous étudions les variables en rapport avec l'économie : les variables « commerce intra-régional » et « infrastructures routières régionales » dans les espaces CEEAC et CEDEAO. Il s'agit de manière spécifique de savoir au sein de quelle communauté économique régionale (CEEAC ou CEDEAO) des avancées ont été faites en ce qui concerne les deux variables. Pour ce faire, nous procédons en nous penchant sur trois (3) niveaux d'analyse²⁰².

D'abord, nous présentons et analysons les principales politiques régionales dans le domaine du commerce et des infrastructures routières, mises en place dans la CEEAC et dans la CEDEAO (1^{er} niveau). Ensuite, nous comparons les deux CERs à partir des résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) et d'autres indicateurs (2^{ème} niveau). Enfin, nous présentons et comparons les résultats issus des entrevues (3^{ème} niveau).

²⁰² Premier niveau : nous présentons et comparons les principaux protocoles (accords régionaux), d'encouragement du commerce intra-région et du développement des infrastructures routières, mis en place dans la CEEAC et dans la CEDEAO. Deuxième niveau : nous comparons les deux CERs par le biais des indicateurs. Troisième niveau : nous analysons les résultats issus des entrevues.

PREMIÈRE SECTION

LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES ET LE COMMERCE INTRA-RÉGIONAL DANS LA CEEAC ET DANS LA CEDEAO

Nous effectuons une étude comparative de l'état des lieux de la libre circulation des marchandises et du commerce intra-région dans la CEEAC et dans la CEDEAO. Comme nous l'avons mentionné en début de ce chapitre, pour ce faire nous procédons par trois niveaux d'analyses (présentation et comparaison des protocoles et accords régionaux ; études des indicateurs et enfin réalisation des entrevues).

I. La présentation des politiques commerciales dans la CEEAC et dans la CEDEAO

En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, pour accélérer l'intégration commerciale, plusieurs politiques d'encouragement du commerce intra-régional sont mises en place par les pays membres de la CEEAC et de la CEDEAO.

Ces politiques d'encouragement du commerce intra-régional portent sur :

- l'harmonisation des politiques douanières nationales de chaque pays d'une région aboutissant à une seule politique douanière régionale (politique commerciale commune entre les pays intégrés) ;
- l'application par tous les pays intégrés d'un tarif douanier (tarif préférentiel ou tarif extérieur commun) sur les importations des produits provenant des pays tiers ;
- la réduction et la suppression de toutes les entraves au commerce (droits de douane, quotas, restrictions, etc.) entre les pays intégrés dans une même CER.

1. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ses politiques régionales d'encouragement du commerce intra-zone

Après une période d'inactivité (1993-1998) en raison des conflits dans plusieurs pays de la région, au début des années 2000 les pays de la CEEAC ont mis en place le

schéma de libéralisation des échanges²⁰³. Ce schéma prévoit trois phases : la stabilisation du régime fiscal et douanier, la création d'une zone de libre-échange²⁰⁴ (ZLE), créée en 2004, et, enfin, la phase ultime, l'aboutissement vers une Union douanière CEEAC (prévue en 2008). S'agissant de la stabilisation du régime fiscal et douanier, chaque pays est invité à mettre en place une politique nationale qui sera appliquée sur une longue période. Après cette phase, les pays ont lancé la ZLE.

La zone de libre-échange (ZLE) : qu'est-ce qu'elle implique dans l'espace CEEAC ? Elle se traduit par la mise en place d'un espace d'échanges préférentiels, où il n'y a aucun droit de douane sur les échanges commerciaux entre les pays intégrés de la région. Cependant, chaque pays membre de la région intégrée peut fixer des droits de douane, différents et applicables sur les importations provenant des États non-membres. En d'autres termes, chaque pays reste maître de ses relations commerciales vis-à-vis des pays extérieurs à la zone intégrée.

a. Les objectifs de la zone de libre-échange (ZLE) CEEAC

La décision N° O3/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 janvier 2004 des chefs d'État et de gouvernement portant sur le tarif préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) a institué la création de la zone de libre-échange (ZLE). Cette dernière a pour objectifs de :

- libéraliser les échanges des marchandises originaires des pays membres de la zone intégrée ;
- s'insérer dans la démarche de l'Union africaine (UA) qui prévoit une zone de libre-échange opérationnelle à trois niveaux : d'abord (1) régional en 2012, ensuite (2) inter-régional en 2014, enfin (3) continental en 2017 ;

²⁰³ Baschirou Moussa Demsa (2015). Cadre politique et réglementaire de la CEEAC : vers une plus grande cohérence des politiques commerciales. Gabon, Libreville : *Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)*.

²⁰⁴ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017). Chapitre 3 : Politique commerciale et intégration régionale en Afrique. *Perspectives économiques en Afrique*. Récupéré de <https://www.oecd-ilibrary.org>

- stimuler les échanges commerciaux entre les pays (aboutir à l'effet de création de commerce) ;
- créer un espace où seront réduites et supprimées toutes les entraves au commerce (droits de douane, quotas, restrictions, contingentements, prohibitions, obstacles administratifs, etc.) entre les pays intégrés au sein de la CEEAC.

b. Les instruments, les conditions et les règles d'origine de la ZLE-CEEAC

Le tarif préférentiel (TP) de la CEEAC est le principal outil de réalisation de la ZLE. Ce tarif est utilisé dans les échanges commerciaux entre les États de la CEEAC. En d'autres termes, le TP s'applique aux produits originaires des pays de la CEEAC. Il convient de noter la présence de quelques exceptions dans l'application du TP. Pour profiter des avantages du tarif préférentiel (TP), les conditions des règles d'origine CEEAC doivent être remplies.

Tableau 3.1 Les règles d'origine de la ZLE-CEEAC

	Types de produits	Conditions à remplir
Peut bénéficier du tarif préférentiel (TP)	Un produit manufacturé.	Comprendre dans sa composition au moins 40% des matières premières originaires de l'un des États membres de la CEEAC.
	Un produit minéral, animal ou végétal.	Être originaire de l'un des pays de la CEEAC et à l'état brut (un produit du cru).
	Un produit de l'artisanat traditionnel.	Automatiquement éligible au TP, à condition d'être originaire de l'un des pays de la CEEAC.
	Un produit fini conçu grâce aux matières premières partiellement ou totalement d'origines étrangères.	Avoir une valeur ajoutée communautaire d'un minimum de 30% du prix de revient de sortie usine hors taxe.

Source : CEEAC²⁰⁵.

c. Le calendrier de démantèlement tarifaire de la ZLE/CEEAC

Dans le cadre de la ZLE, la réduction tarifaire (droits de douane dans les pays de la CEEAC) devrait se faire de manière progressive pour aboutir à un taux zéro (0) en 2007.

²⁰⁵ Christian Sambia. (2012). *Forum conjoint Commission européenne - Commission de l'Union africaine. La facilitation des échanges : une stratégie douanière pour la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)*. Bruxelles, du 12-13 décembre 2012. Récupéré de <https://slideplayer.fr/slide/457621/>

Tableau 3.2 Le démantèlement tarifaire de la ZLE/CEEAC en fonction du temps

Catégorie de produit	Pourcentage de réduction	Date prévue de la réduction
Les produits du cru autres que les produits miniers	Réduction de 100% (élimination totale de tous les droits de douane)	le 1 ^{er} juillet 2004
Les produits miniers et manufacturés	Réduction de 50%	le 1 ^{er} juillet 2004
	Réduction de 70%	le 1 ^{er} janvier 2005
	Réduction de 90%	le 1 ^{er} janvier 2006
	Réduction de 100%	le 1 ^{er} janvier 2007

Source : CEEAC²⁰⁶.

Encadré 3.1 Le Fonds de compensation CEEAC pour pertes de recettes

Grâce à la décision N° 04/CEEAC/CCEG/XI du 27 janvier 2004, le Fonds de compensation pour pertes de recettes a été mis en place pour atténuer les effets du démantèlement tarifaire et compenser les pertes douanières dues au tarif préférentiel de la ZLE. Les pertes douanières sont compensées à hauteur de 50% et versées dans un Fonds national de développement créé par chaque État de la CEEAC.

Le droit à compensation concerne uniquement les produits (miniers et industriels) qui sont assujettis au tarif préférentiel (TP) mis en place dans la ZLE.

Le fonds de compensation pour pertes de recettes est alimenté grâce aux prélèvements sur les recettes de la Contribution communautaire d'intégration (CCI). Le CCI est le mécanisme de financement autonome de la CEEAC dont le taux est fixé à 0,4% de la valeur en douane des importations de produits originaires des pays non membres de la CEEAC.

Source : CEEAC²⁰⁷.

2. Les stratégies d'encouragement du commerce intra-régional dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Contrairement à la CEEAC, la CEDEAO a déjà mis en place deux grandes politiques régionales de renforcement du commerce intra-zone. Il s'agit de la Zone de libre-échange (ZLE) et de l'Union douanière.

²⁰⁶ Christian Sambia. *Op. Cit.*

²⁰⁷ Christian Sambia. *Op. Cit.*

2.1. La zone de libre-échange ouest-africaine

La CEDEAO a mis en place une zone de libre-échange (ZLE) en 1979, matérialisée par le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC). À l'époque, cette ZLE concernait uniquement les produits agricoles et les objets de l'artisanat faits à la main. En 1990, la ZLE²⁰⁸ est élargie aux produits industriels.

a. La zone de libre-échange : qu'est-ce qu'elle implique dans l'espace CEDEAO ?

Les implications de la mise en place d'une ZLE dans la CEDEAO sont les mêmes que celles qui ont été mentionnées, plus haut, à propos de la CEEAC. L'établissement d'une ZLE dans la CEDEAO implique donc la création d'un espace commercial où les obstacles (tarifaires et non tarifaires) aux échanges commerciaux sont abolis entre les différents membres de la ZLE.

b. La zone de libre-échange CEDEAO : ses objectifs pour le commerce ouest-africain

La ZLE-CEDEAO matérialisée par le Schéma de libéralisation des échanges a pour objectifs :

- de stimuler et d'accroître le commerce intra-CEDEAO, et ce, à la suite de la suppression des entraves commerciales (les droits de douane, les quotas, le contingentement, etc.), laquelle permet la libre circulation des marchandises dans la zone ;
- d'améliorer la compétitivité commerciale de la région ouest-africaine dans le marché mondial ;
- de renforcer la cohésion de la politique commerciale intra-régionale, et ce, grâce à l'application d'une même stratégie commerciale par tous les pays de la région lors des échanges commerciaux entre partenaires de la région intégrée ;

²⁰⁸ Pour d'autres informations, voir Jean-Pierre Rolland et Arlène Alpha. (Juin 2011). Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest. (Rapport de l'Agence française de développement). Récupéré de <http://www.afd.fr/fr/analyse-de-la-coherence-des-politiques-commerciales-en-afrique-de-louest>

- de préparer les conditions pour la mise en place d'une union douanière disposant d'un tarif extérieur commun (TEC).

c. Les instruments, les conditions et les règles d'origine de la ZLE-CEDEAO

En Afrique de l'Ouest, le Schéma de libéralisation des échanges (SLE) constitue « le principal outil opérationnel de promotion de la Zone de libre-échange »²⁰⁹. Toutes les entreprises qui sont implantées et qui exercent leurs activités dans l'un des pays de la CEDEAO, et qui respectent le protocole A/P1/1/03 du 31 janvier 2003, ont la possibilité de bénéficier des avantages tarifaires du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC).

Tableau 3.3 Les règles d'origine de la ZLE-CEDEAO

	Produit	Conditions
Peut bénéficier du SLEC	<ul style="list-style-type: none"> - de l'agriculture et de l'élevage - issu de la pêche en mer, dans les rivières ou les lacs ; - minier ; - d'artisanat 	provenir de la région intégrée d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
	Industriel	doit respecter les règles 1, 2 ou 3 (voir encadré n° 4) pour être considéré comme produit originaire de l'espace CEDEAO.

Source : CEDEAO²¹⁰.

Encadré 3.2 Les règles d'origine de la CEDEAO relatives aux produits industriels

Règle 1 : les produits « entièrement obtenus »

Les produits sont considérés comme « entièrement obtenus » au sein de la CEDEAO si au moins 60% de l'ensemble de leurs matières premières, en quantité, sont originaires de la CEDEAO.

²⁰⁹ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *À propos du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC)*. Récupéré le 15 février 2018 de <http://www.etls.ecowas.int/fr/>

²¹⁰ Commission de la CEDEAO. Direction des douanes. (2012). *Le commerce dans la zone de libre-échange de la CEDEAO : les règles du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO pour les commerçants*. 1^{ère} édition. Abuja, Nigeria. Récupéré le 15 février 2018 de <https://www.giz.de/de/downloads/giz2012-fr-cedeao-pour-commerçants.pdf>

Règle 2 : changement de la position tarifaire

Chaque produit peut être classé en fonction d'une liste développée par l'Organisation mondiale des douanes (le classement tarifaire SH). La liste est composée des chiffres ventilés comme suit :

- "Chapitres" - 2 chiffres,
- "Positions" - 4 chiffres et
- "Sous-positions" - 6 chiffres.

Si le produit fini exige l'usage exclusif des matières classées sous une position tarifaire autre que celles du produit fini, il peut faire l'objet d'échanges en franchise de droits de douane. Cette règle est assortie d'une liste d'exceptions mentionnant les cas dans lesquels le changement de position n'est pas déterminant ou n'impose pas des conditions supplémentaires.

Règle 3 : critère de valeur ajoutée

Si les matières premières bénéficient d'une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix de revient ex-usine hors taxe des produits finis, la marchandise est considérée comme un produit d'origine et peut faire l'objet d'échanges en franchise de droit de douane dans l'espace.

Source : CEDEAO²¹¹.

Encadré 3.3 La stratégie des États de la CEDEAO pour compenser les pertes de recettes douanières

La création de la Zone de libre-échange (ZLE) implique un mécanisme de compensation de la perte des recettes encourue par les États membres à cause de la suppression des tarifs sur le commerce intra-communautaire. La durée de la période des arrangements financiers compensatoires avait été fixée à 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2004.

Les montants devant faire l'objet de compensations dépendaient de la perte de recettes douanières subies par l'État membre consécutivement à l'importation des produits industriels d'origine approuvée. Ces montants étaient fonction des taux de remise suivants : (1) 100% des pertes encourues en 2004 ; (2) 80% des pertes encourues en 2005 ; (3) 60% des pertes subies en 2006 ; (4) 30% des pertes subies en 2007 et (5) 0% des dépréciations subies à partir du 1^{er} janvier 2008.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)²¹².

²¹¹ Commission de la CEDEAO. *Op. Cit.*

²¹² Commission économique pour l'Afrique (CEA). Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest. *Une évaluation des progrès réalisés vers l'intégration régionale dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis sa création.* (Rapport de mai 2015). Récupéré de <https://www.uneca.org/>

2.2. L'Union douanière ouest-africaine

Après l'établissement d'une zone de libre-échange (ZLE), les pays de la CEDEAO sont passés à l'étape supérieure en mettant en place, le 1^{er} janvier 2015, une union douanière (UD). L'Union douanière de l'UEMOA²¹³ a servi de base pour celle de l'espace CEDEAO. En d'autres termes, le TEC-UEMOA²¹⁴, après des modifications, sur la nomenclature tarifaire et les droits de douane a été étendu dans toute l'Afrique de l'Ouest permettant ainsi la création du TEC-CEDEAO²¹⁵.

a. L'union douanière (UD) : qu'est-ce qu'elle implique dans l'espace CEDEAO ?

L'union douanière (UD), qui est l'étape après celle de la zone de libre-échange (ZLE), implique que les États intégrés dans une région appliquent une même politique douanière dans les échanges commerciaux avec les pays non membres. En d'autres termes, dans les États intégrés on assiste à un changement de la politique douanière (commerciale) : d'une politique douanière nationale à une politique commune régionale. Les États mettent en place un droit de douane unique applicable aux marchandises provenant des pays tiers (non intégrés dans l'Union).

b. L'union douanière de la CEDEAO : ses objectifs pour le commerce ouest-africain

Les objectifs de l'Union douanière (UD) ouest-africaine se présentent comme suit :

Tableau 3.4 Les objectifs de l'Union douanière de la CEDEAO

Domaines	Commerce	Douane
	- Stimuler le commerce de la région intégrée : le désarmement tarifaire entre les États de l'Union	- Rendre effective l'union douanière pour lancer par la suite le marché

²¹³ L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est un bloc sous-régional de l'Afrique de l'Ouest. Les pays membres de l'UEMOA sont : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Mali, le Burkina-Faso, le Niger et la Guinée-Bissau. Voir Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA). *Huit pays, un destin commun*. Récupéré de <http://www.uemoa.int/>

²¹⁴ Le TEC de l'UEMOA, initialement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, comportant quatre bandes tarifaires (0%, 5%, 10% et 20%), a été étendu, le 1^{er} janvier 2015, dans la zone CEDEAO, donnant ainsi naissance à une cinquième bande tarifaire de 35%.

²¹⁵ Salifou Tiemtoré. (Juillet 2015). Le point sur le Tarif extérieur commun (TEC). *Passerelles*. Volume 16 n° 5. Récupéré de <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/le-point-sur-le-tarif-ext%C3%A9rieur-commun-tec-avec-salifou-tiemtor%C3%A9-de-la>

Objectifs	<p>encouragera les membres à renforcer leurs échanges commerciaux, par la même occasion favorisant l'effet de création de commerce ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les petits marchés nationaux de la région face à une concurrence internationale accrue ; - Unir et stabiliser l'ensemble des petits marchés nationaux en un seul grand marché régional compétitif ; - Faciliter la libre circulation des marchandises dans toute la région intégrée : la mise en place d'un TEC-CEDEAO consiste à appliquer les mêmes droits de douane dans la région intégrée, indépendamment de leurs points d'entrée. 	<p>commun ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser le système tarifaire de la région intégrée face à la multitude de différents droits de douane dans les pays ; - Supprimer toutes les barrières douanières dans les échanges commerciaux entre les pays intégrés ; - Lutter contre la prolifération de différents droits de douane aux frontières des États intégrés.
-----------	--	---

Source : CEDEAO : <http://www.ecowas.int>

c. Les instruments et la nomenclature tarifaire de l'Union douanière de la CEDEAO

Le tarif extérieur commun (TEC) est l'instrument essentiel de l'Union douanière ouest-africaine (applicable à la fois dans les zones UEMOA et CEDEAO). Le TEC est composé²¹⁶ :

- d'un ensemble de droits et de taxes à caractère permanent : les droits de douane (DD), le taux de redevance statistique (RST), le taux de prélèvement communautaire de la CEDEAO (PCC) et le prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (PCS) ;
- de droits et de taxes à caractère temporaire²¹⁷ : la taxe complémentaire de protection (TCP), la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et les mesures de défense commerciale (droit antidumping, droit de sauvegarde et droit compensatoire) ;
- d'une nomenclature tarifaire et statistique (les marchandises sont désignées et codées en fonction d'un classement tarifaire).

²¹⁶ Direction générale sénégalaise des douanes. (Octobre 2014). *Le tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO)*. République du Sénégal. Récupéré le 19 février 2018 de https://www.douanes.sn/sites/default/files/fichiers/doc_51.pdf

²¹⁷ Au regard de leur caractère temporaire, ces droits et ces taxes ne sont pas abordés dans notre mémoire. Pour des informations là-dessus, voir Direction générale sénégalaise des douanes : <https://www.douanes.sn/fr/node/1>

Tableau 3.5 La structure du TEC de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et UEMOA)

Types de produit	Catégories (bandes)	Droit de douane (DD)	Taux de redevance statistique (RST)	Taux de prélèvement communautaire de la CEDEAO (PCC)	Prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (PCS)
Les biens sociaux essentiels.	Zéro	0%	1%	0,5%	1%
Les biens de première nécessité, les matières premières, les biens d'équipement et les intrants spécifiques.	Une	5%	1%	0,5%	1%
Les intrants et les produits intermédiaires.	Deux	10%	1%	0,5%	1%
Les biens de consommation finale.	Trois	20%	1%	0,5%	1%
Biens spécifiques pour le développement économique.	Quatre	35%	1%	0,5%	1%

Le taux de prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (PCS) concerne les produits importés des États hors UEMOA. Ce taux sera applicable pendant une période transitoire de cinq ans (du 1^{er}/01/2015 au 1^{er}/01/2020).

Source : Direction générale des douanes sénégalaise et ivoirienne²¹⁸ et Commission de l'UEMOA²¹⁹.

Conclusion

En matière d'intégration régionale en Afrique, le traité de Lagos (1993) prévoit quatre étapes²²⁰. Nous constatons que, s'agissant des politiques régionales de facilitation du commerce intra-région, la CEDEAO est en avance sur la CEEAC. Sur les quatre étapes prévues dans le traité d'Abuja, la CEDEAO dispose d'une ZLE effective et a déjà franchi le cap d'une union douanière le 1^{er} janvier 2015²²¹. À l'inverse, la CEEAC, bien que disposant d'une ZLE, n'a pas encore mis en place une union

²¹⁸ Direction générale sénégalaise des douanes. *Sommaire du système de taxation sur le commerce extérieur du Sénégal*. République du Sénégal. Récupéré le 20 février 2018 de <https://www.douanes.sn/fr/node/1> ; Direction générale ivoirienne des douanes. *Circulaire N° 1687 MPMB/DGD du 29 décembre 2014 : Entrée en vigueur du TEC-CEDEAO*. République de Côte d'Ivoire. Récupéré le 20 février 2018 de <http://www.douanes.ci/admin/DocAdmin/2488.pdf>

²¹⁹ Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), *Tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*. Lomé, Togo. Septembre 2014. Récupéré le 19 février 2018 de <http://www.uemoa.int/fr/type/tarif-exterieur-commun>

²²⁰ À savoir : la création d'une zone de libre-échange (ZLE), d'une union douanière (UD), d'un marché commun et d'une union monétaire et économique.

²²¹ Épiphane Adjovi et Alioune Niang. (2018). Les bénéfices potentiels de la Zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO. *Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (CACID)*. Récupéré de <http://endacacid.org/latest/index.php>

douanière effective²²². Pour l'instant, des négociations sont en cours pour harmoniser et étendre le TEC-CEMAC dans toute la zone CEEAC.

Tableau 3.6 L'état des lieux de la CEEAC et de la CEDEAO par rapport aux étapes du traité d'Abuja (03 juin 1991)

Étapes	CEEAC	CEDEAO
Zone de libre-échange (ZLE)	Réalisée le 27 janvier 2004	Réalisée en 1979, puis révisée au 1 ^{er} janvier en 1990
Union douanière (UD)	Pas encore effective	Réalisée le 1 ^{er} janvier 2015
Marché commun	Pas encore Réalisé	Pas encore Réalisé
Union monétaire et économique	Pas encore Réalisée	Pas encore Réalisée

Source : fait par l'auteur en fonction des informations disponibles en début de cette section.

II. L'intégration commerciale : ce que nous apprennent les indicateurs

Nous abordons d'abord, ici, la question de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) et traitons par la suite des autres indicateurs commerciaux.

1. L'analyse des résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)

Dans cette section, nous présentons, analysons et interprétons les résultats de l'IIRA²²³ en matière de commerce intra-zone (dans l'espace CEEAC et l'espace CEDEAO). D'après les résultats issus de l'IIRA²²⁴ (voir graphique suivant), nous

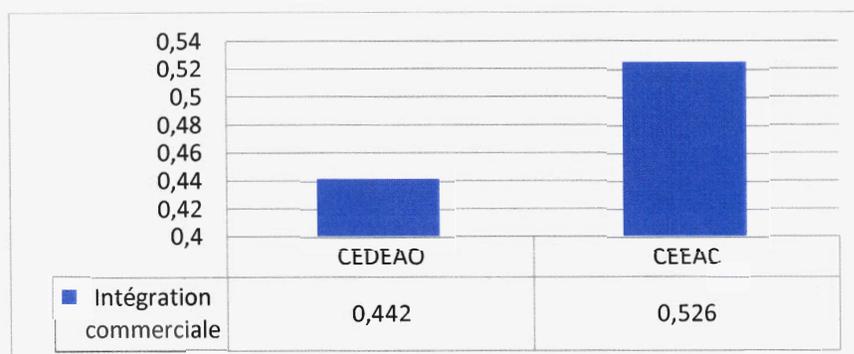
²²² Voir tableau n° 12 : L'état des lieux de la CEEAC et la CEDEAO par rapport aux étapes du traité d'Abuja (03 juin 1991).

²²³ L'IIRA comprend cinq dimensions : l'intégration commerciale (première dimension) ; les infrastructures régionales (deuxième dimension), l'intégration productive (troisième dimension), la libre circulation des personnes (quatrième dimension) et, enfin, l'intégration financière et macroéconomique (cinquième dimension). Voir Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport 2016). Récupéré de https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf

²²⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA), rapport de 2016. *Op. Cit.*

constatons que, dans le domaine de l'intégration commerciale, la CEEAC enregistre un score²²⁵ de 0,526 sur 01, soit un score plus élevé que celui de la CEDEAO (0,442).

Graphique 3.1 La comparaison des scores²²⁶ moyens de l'intégration commerciale dans la CEEAC et dans la CEDEAO



Source : fait par l'auteur grâce aux données de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)²²⁷.

En allant plus loin dans l'analyse, nous constatons qu'au niveau de la CEEAC seulement quatre pays (le Cameroun, l'Angola, le Gabon et le Tchad) ont réalisé une performance élevée en matière d'intégration commerciale. Le même constat est fait au sein de la CEDEAO, où le Nigéria, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana sont les quatre pays performants.

Tableau 3.7 Les scores et le classement des États de chaque CER

L'intégration commerciale							
CEDEAO				CEEAC			
Pays	Score ²²⁸	Rang	Catégorie	Pays	Score ²²⁹	Rang	Catégorie
Nigéria	1,000	1	+	Cameroun	0,980	1	+
Côte d'Ivoire	0,986	2	+	Angola	0,964	2	+
Sénégal	0,648	3	+	Gabon	0,783	3	+
Ghana	0,604	4	+	Tchad	0,747	4	+
Sierra Leone	0,519	5	=	Rwanda	0,569	5	=

²²⁵ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

²²⁶ Les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé).

²²⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA), rapport de 2016. *Op. Cit.*

²²⁸ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

²²⁹ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

Mali	0,485	6	=	RCA ²³⁰	0,517	6	=
Togo	0,466	7	=	Guinée équatoriale	0,359	7	=
Niger	0,447	8	=	Congo	0,335	8	=
Burkina-Faso	0,425	9	=	RDC ²³¹	0,275	9	-
Guinée-Bissau	0,413	10	=	Burundi	0,002	10	-
Bénin	0,358	11	=	Sao Tomé-et-Principe	0,001	11	-
Cap-Vert	0,169	12	-				
Guinée	0,110	13	-				
Gambie	0,005	14	-				
Libéria	0,000	15	-				
Moyenne	0,442			Moyenne	0,526		
Moyenne ²³² des 4 plus élevés	0,809			Moyenne ²³³ des 4 plus élevés	0,869		

Légende :

+ Pays de performance élevée : cela veut dire que le score est plus élevé que celui de la moyenne des pays.

= Pays de performance moyenne : cela signifie que le score est dans la moyenne des pays.

- Pays de performance faible : c'est-à-dire que le score est inférieur à celui de la moyenne des pays.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)²³⁴.

2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas des flux commerciaux
Dans cette partie, il est question des flux commerciaux. Cet indicateur de commerce nous renseigne sur l'évolution du volume des exportations et des importations intra-zone (Afrique centrale et Afrique de l'Ouest) durant la période 2000 à 2016.

2.1. Les flux des exportations intra-zone

Entre 2000 et 2016, la croissance du flux des exportations intra-CEDEAO a atteint la barre des 10% et est allée au-delà de ce pourcentage. En fait, en 2002 les exportations intra-CEDEAO ont enregistré une croissance de 10,95%. Ensuite, elles ont évolué entre 7% et 10% avant d'atteindre 10,61% en 2016. À l'inverse, au cours de la même

²³⁰ République centrafricaine.

²³¹ République démocratique du Congo.

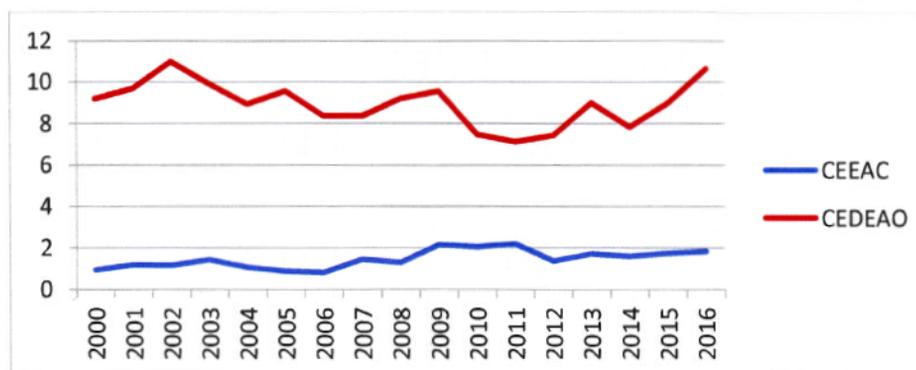
²³² Moyenne des pays les plus performants dans la CEDEAO (avec un intervalle de confiance de 95 %).

²³³ Moyenne des pays les plus performants dans la CEEAC (avec un intervalle de confiance de 95 %).

²³⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique : Section 3. Annexes*. Récupéré de https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iira-report2016-section3_fr.pdf

période (2000-2016), le flux des exportations intra-CEEAC n'a même pas dépassé la barre des 3%. Sur la période étudiée, la meilleure performance de la CEEAC est de 2.18% (en 2011), alors que dans la zone CEDEAO les exportations intra-zone ont atteint 7,11% (2011) pour augmenter à 7,41% en 2012. Par ailleurs, durant la même année, dans la zone CEEAC il y a eu une baisse au point où les exportations intra-zone se sont établies à 1,35% (2012). Ainsi, de 2000 à 2016, le flux des exportations intra-CEDEAO a largement évolué plus vite que celui de la zone CEEAC. Cela démontre que les pays de l'Afrique centrale échangent moins entre eux que les pays en Afrique de l'Ouest.

Graphique 3.2 L'évolution des exportations intra-zone en pourcentage (%)



Source : Fait par l'auteur, grâce aux données UNCTADstat²³⁵ publiées par la CNUCED²³⁶.

2.2. Les flux des importations intra-zone

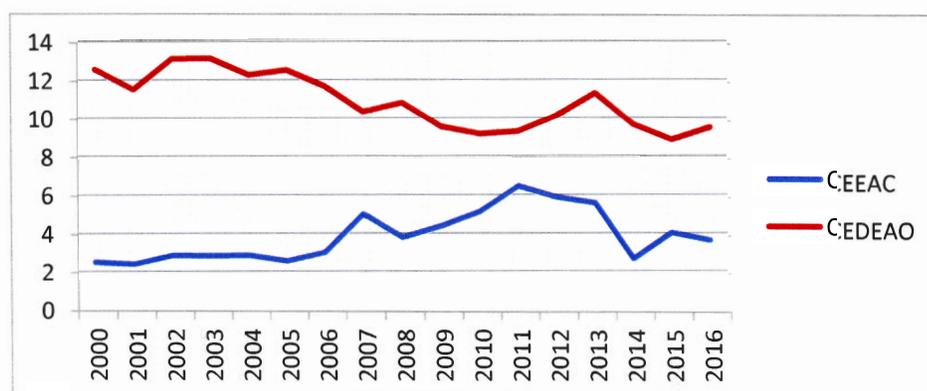
Durant une période de plus de 15 ans (2000-2016) le flux des importations intra-CEEAC a évolué timidement, contrairement à celui de la CEDEAO, qui a connu une forte croissance. À plusieurs reprises, les importations intra-CEDEAO ont évolué à plus de 10%, atteignant même les 13% en 2002 et en 2003. En revanche, dans la zone CEEAC, entre 2010 et 2013, le flux des importations a, certes, connu un rebond

²³⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). *Data center*. Récupéré le 7 mai 2018 de http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_ChosenLang=en

²³⁶ United Nations Conference on trade and development (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Site Internet officiel : <http://unctad.org/fr/Pages/statistics.aspx>

significatif avec une croissance allant au-delà de 5%. Cependant, cette augmentation reste notablement faible par rapport aux volumes des importations intra-CEDEAO. En effet, de 2000 à 2016, le pourcentage du flux des importations intra-CEEAC ne représente même pas la moitié du pourcentage des flux des importations intra-CEDEAO.

Graphique 3.3 L'évolution des importations intra-zone en pourcentage (%)



Source : Fait par l'auteur, grâce aux données UNCTADstat²³⁷ publiées par la CNUCED²³⁸.

En somme, à la lumière des deux graphiques précédents, de 2000 à 2016 les échanges commerciaux (exportations et importations) intra-zone sont largement plus intenses dans l'espace CEDEAO que dans la CEEAC. En effet, les flux des exportations intra-CEEAC, en constante évolution, ne représentent même pas la moitié des flux intra-CEDEAO. Les mêmes tendances sont observées relativement au volume des importations intra-zone. Cette situation démontre à quel point est florissant le commerce que pratiquent entre eux les pays de la CEDEAO, contrairement à celui que font les États de la CEEAC, lesquels, en effet, échangent peu entre eux.

²³⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). *Data center*. Récupéré le 7 mai 2016 de http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_ChosenLang=en

²³⁸ United Nations Conference on trade and development (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Site Internet officiel: <http://unctad.org/fr/Pages/statistics.aspx>

III. L'analyse des résultats issus des entrevues réalisées

Nous présentons et analysons les résultats des entrevues réalisées auprès des universitaires, des fonctionnaires nationaux et internationaux et des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Les entrevues concernent l'intégration commerciale en Afrique centrale (CEEAC) et en Afrique de l'ouest (CEDEAO).

Les critères retenus relatifs au profil, au nombre, à la sélection et à l'anonymat des personnes interviewées, ainsi que la structure de présentation des entrevues ont déjà été énoncés et ce choix a été justifié dans l'introduction générale, précisément au niveau de la méthode de recherche.

1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Le tableau 3.8, qui fait état des résultats des entrevues, nous informe sur la position des experts, des chercheurs et des universitaires par rapport à l'intégration commerciale dans la CEEAC et dans la CEDEAO. L'ensemble des personnes interviewées souligne que la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC. Dans l'espace CEDEAO, les objectifs de libéralisation des échanges se sont concrétisés ; certes, lentement, mais sûrement. Les dirigeants de la région ont pu harmoniser les politiques commerciales entre tous les États de la CEDEAO par l'instauration d'un tarif extérieur commun (TEC). En outre, pour stimuler les échanges commerciaux intra-CEDEAO, un schéma de libéralisation des échanges (SLE) avait été mis en place en 1979, puis révisé en 1990. Tous ces programmes ont permis d'encourager le commerce intra-CEDEAO qui oscille entre 10 et 15%. Par ailleurs, d'autres facteurs expliquent aussi les performances de la CEDEAO : la libre circulation des commerçantes et des commerçants²³⁹ ; les pays de la région sont reliés par des infrastructures routières facilitant le transport des marchandises. À l'inverse, dans l'espace CEEAC, le commerce intra-zone stagne (entre 2 et 5%). Plusieurs facteurs

²³⁹ Ces derniers ne font plus face aux contraintes des visas. Dans la région intégrée d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tous les États ont supprimé les visas.

expliquent cette contreperformance : libéralisation tardive des économies, lancée en 2004, absence d'un tarif extérieur commun effectif (TEC), difficultés pour les commerçants de circuler librement dans certains pays de l'espace CEEAC (présence des visas), les pays ne sont pas reliés par des infrastructures routières adéquates (cela complique le transport des marchandises), la faible volonté politique des dirigeants à concrétiser les programmes régionaux, etc.

Tableau 3.8 Les résultats des entrevues, relatives au commerce intra-régional avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine du commerce intra-région		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un professeur d'une université (X) au Cameroun	L'intégration commerciale dans la CEEAC connaît un stagner, tandis que dans la CEDEAO, il y a une certaine évolution.	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis près de dix ans, le commerce intra-CEEAC n'a pas dépassé les 2% du commerce total ; - Le commerce intra-CEDEAO évolue lentement, mais sûrement : il a déjà dépassé les 10% au cours de ces dernières années. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de facilitation des échanges ne sont pas véritablement fonctionnels et opérationnels dans la CEEAC. Dans le cas des tarifs préférentiels, par exemple, la majorité des États n'appliquent pas lesdits tarifs ; - La très faible connectivité entre les pays de la CEEAC, illustrée par une absence notable d'infrastructures routières. Il est difficile d'acheminer un produit d'un pays à un autre dans la région ; - Les commerçants ne circulent pas librement dans l'espace CEEAC, il y a encore la contrainte de visa. Dans l'espace CEDEAO, les États ont supprimé les visas, les commerçants peuvent circuler librement pour aller écouler leurs produits.
Un professeur (X) d'une	Le commerce intra-CEDEAO est légèrement avancé	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du cadre institutionnel, la CEDEAO s'est déjà dotée, depuis janvier 2015, d'un tarif extérieur commun (TEC) ; - L'établissement de l'Union douanière CEDEAO a permis d'harmoniser la politique commerciale de toute la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut beaucoup plus de volonté politique dans la CEEAC que dans la CEDEAO ; - Les pays craignent de perdre des recettes douanières en libéralisant leurs marchés : cela s'observe plus dans l'espace CEEAC que dans celui de la CEDEAO ; - Dans la CEEAC, les intérêts nationaux prennent plus souvent le dessus sur les intérêts régionaux.

université au Sénégal	que le commerce intra-CEEAC.	<p>(UEMOA et CEDEAO) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la CEEAC, les leaders n'ont pas encore mis sur pied une union douanière ni un TEC-CEEAC. Il n'y a pas d'harmonisation entre la politique commerciale de la CEMAC et celle de la CEEAC²⁴⁰ ; - En matière des flux commerciaux, les chiffres sont en faveur de la CEDEAO. La région réalise un commerce entre 12 et 15% ; à l'inverse, dans la zone CEEAC, le commerce entre les pays intégrés ne dépasse pas les 5%. 	<p>Les pays ont tendance à vivre en autarcie et à se suffire des recettes des matières premières exportées hors de l'Afrique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerçants ne peuvent pas circuler librement pour écouler leurs produits dans tout l'espace CEEAC. Il y a encore les contraintes de visa dans certains États de la région ; - Le mauvais état des infrastructures routières est plus manifeste dans la CEEAC que dans la CEDEAO. Les pays de la CEEAC sont reliés par moins de routes : cela limite le transport des marchandises dans la seule région et a même pour effet d'intensifier ce phénomène.
Un professeur (Y) d'une université au Sénégal	L'intégration commerciale en Afrique de l'Ouest (AO) est assez satisfaisante comparativement à l'Afrique centrale (CEEAC).	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Schéma de libéralisation des échanges (SLE) dans les années 80 ; - Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 d'un tarif extérieur commun (TEC) dans tout l'espace CEDEAO ; - Les États sont déjà dans un processus de construction du marché commun qui constitue l'un des objectifs principaux de la Communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO est l'un des blocs régionaux qui a lancé très tôt le processus de libéralisation des échanges ; - La CEDEAO s'implique fortement pour faire appliquer les accords commerciaux régionaux signés par les États : il y a une certaine volonté politique ; - L'abolition des visas dans l'espace CEDEAO permet aux commerçants de circuler facilement pour écouler leurs productions dans toute la région intégrée.

2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs des institutions internationales

Les résultats des entrevues réalisées avec les professionnels²⁴¹ viennent confirmer les analyses de la première catégorie des personnes interviewées²⁴². Les professionnels interviewés reconnaissent donc que la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC dans le processus d'intégration commerciale. Les raisons d'ordres commerciales et

²⁴⁰ Suite des propos de l'auteur : « alors que tous les États de la CEMAC sont aussi membres de la CEEAC ».

²⁴¹ Les officiels des institutions internationales, les fonctionnaires des ministères de certains pays de la CEEAC et de la CEDEAO, etc.

²⁴² Les experts, les chercheurs et les universitaires.

non commerciales sont invoquées pour expliquer les retards que connaît ici la CEEAC. Les détails sont présentés dans le tableau 3.9.

Tableau 3.9 Les résultats des entrevues, relatives au commerce intra-régional, avec les fonctionnaires de ministères et les officiels d'institutions internationales

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées relatives au commerce intra-région		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un fonctionnaire de la CEA ²⁴³	La CEDEAO est plus intégrée commercialement que la CEEAC en ce qui a trait à la concrétisation des accords régionaux et à l'évolution des flux commerciaux intra-zone.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une Union douanière dans l'espace CEDEAO le 1^{er} janvier 2015 ; - Utilisation d'un tarif extérieur commun (TEC) par tous les pays de la CEDEAO ; - Les flux du commerce intra-zone sont plus considérables dans la CEDEAO (au-delà de 10%) que dans la CEEAC (moins de 5%) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'espace CEDEAO, le processus de libéralisation des marchés a été lancé très tôt (entre la fin des années 80 et 90). À l'inverse, dans la zone CEEAC, c'est seulement au début des années 2000 que cela fut fait ; - Les leaders ouest-africains fournissent plus d'efforts que ceux de la CEEAC pour que les accords commerciaux régionaux soient appliqués ; - Les pays de la CEEAC sont reliés entre eux par des infrastructures routières inadéquates et pourtant nécessaires pour acheminer les marchandises d'un pays à un autre. Cette situation décourage en partie les échanges commerciaux intra-CEEAC.
		<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique de l'Ouest, tous les pays ont une politique commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique de l'Ouest, l'intégration commerciale est un chantier lancé il y a très longtemps et prôné par des dirigeants comme Sylvanus Olympio et Kwame Nkrumah.

²⁴³ Commission économique pour l'Afrique.

<p>Un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce du Bénin.</p>	<p>L'intégration commerciale en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avance assez bien, contrairement à ce qui se passe en Afrique centrale (CEEAC).</p>	<p>commune (UEMOA et CEDEAO) à l'égard des pays tiers. En Afrique centrale, la CEEAC dispose d'une politique commerciale différente de celle de la CEMAC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon les chiffres officiels, le commerce intra-CEDEAO oscille entre 12 et 15%, mais dans la réalité, la situation commerciale de la CEDEAO est assez appréciable. En effet, les chiffres officiels ne prennent pas en compte les statistiques du commerce informel qui est très développé dans la région ; 	<p>La CEDEAO, plus ancienne que la CEEAC, a plus d'expérience et elle a tiré les leçons de ses erreurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les leaders de l'Afrique centrale sont toujours dans un processus de négociation pour mettre en place une politique commerciale unique dans toute la région ; - La circulation des personnes (commerçants par exemple) est moins fluide dans l'espace CEEAC que dans celui de la CEDEAO ; cela peut décourager les populations de mener des activités commerciales dans la région ; - Dans la zone CEDEAO, il y a une certaine volonté des peuples à entreprendre des activités commerciales entre eux. Dans la CEEAC, les peuples ont plus tendance à commercer avec des peuples d'autres régions africaines.
<p>Un fonctionnaire du ministère du Commerce des</p>	<p>Dans le domaine du commerce, l'Afrique de l'Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a encore une double imposition plus fréquente dans l'espace CEEAC que dans l'espace CEDEAO²⁴⁴ ; - Les tarifs préférentiels, du Schéma de libéralisation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la zone CEEAC, il n'y a pas encore un système de compensation pour lutter contre la double imposition. En Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il existe aux frontières des pays des postes de contrôle juxtaposés²⁴⁵ ;

²⁴⁴ Suite des propos de l'auteur : « un produit déjà dédouané au port de Pointe-Noire à Brazzaville (Congo) court parfois le risque d'être taxé de nouveau quand il est transporté au-delà des frontières congolaises ».

²⁴⁵ Suite des propos de l'auteur : « Cela permet à un marchand de dédouaner un produit et l'opération est prise en compte par les douaniers de chacun des deux pays présents aux différents postes de contrôles juxtaposés. Autre exemple : en Afrique de l'Ouest, au Sénégal précisément, un douanier malien est au port de Dakar (capitale du Sénégal), ce dernier enregistre toutes les opérations de

<p>Approvisionnement et de la Consommation du Congo-Brazzaville.</p>	<p>(CEDEAO) a pris les choses plus au sérieux ; cette région est en effet en plein envol et elle est plus avancée que la région de l'Afrique centrale (CEEAC).</p>	<p>échanges dans la CEEAC ne sont pas toujours appliqués de manière effective par tous les pays de la région. À l'inverse, les choses semblent meilleures dans la CEDEAO ;</p> <p>- Le TEC de la CEMAC qui devait être étendu dans l'espace CEEAC pose toujours problème et n'est pas encore appliqué par tous les pays de la région. Par contre, en Afrique de l'Ouest le TEC de l'UEMOA a servi de base pour aboutir au TEC-CEDEAO. Ledit TEC est opérationnel depuis janvier 2015.</p>	<p>- Une faible volonté de la part des leaders de l'Afrique centrale. En Afrique de l'Ouest, il y a une certaine implication des dirigeants dans la concrétisation des programmes régionaux ;</p> <p>- Les traditions commerciales, en Afrique centrale, ne sont pas fortes comme celles qui sont observées en Afrique de l'Ouest. Les populations de l'Afrique de l'Ouest sont traditionnellement nomades et commerçantes : les pratiques commerciales sont innées chez les populations de la zone CEDEAO, contrairement à celles des populations de la zone CEEAC.</p>
--	--	---	--

3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

À ce niveau, les entrevues ont été faites avec des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Ces derniers reconnaissent les avancées de la CEDEAO. Les mêmes raisons que celles invoquées par les personnes de la catégorie 1 et 2 sont de nouveau mentionnées pour justifier les avancées de la CEDEAO et les retards de la CEEAC. Les détails à ce sujet sont disponibles dans le tableau suivant.

dédouanement des produits, arrivés au port de Dakar, à destination du Mali. Cela permet d'éviter une double imposition quand le produit sera acheminé vers les frontières entre le Sénégal et le Mali ».

Tableau 3.10 Les résultats des entrevues, relatives au commerce intra-régional, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine du commerce intra-région		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un officiel (X) de la CEEAC	<ul style="list-style-type: none"> - L'Afrique centrale (CEEAC) est l'une des régions les moins intégrées du continent ; - Le volume des échanges intra-communautaires dans la CEEAC (environ 2%) est le plus faible en Afrique ; - La CEDEAO est mieux intégrée que la CEEAC en matière de flux de commerce intra-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique de l'Ouest (CEDEAO), beaucoup de réalisations sont à noter : une Zone de libre-échange (ZLE) effective, un volume de commerce intra-régional relativement important, une Union douanière en construction et une politique commerciale commune qui prend forme ; - En Afrique centrale (CEEAC), la ZLE a été lancée par les chefs d'État en 2004. Plus de treize (13) ans après, force est de constater que cette ZLE n'est toujours pas opérationnelle ; - Le commerce intra-CEDEAO a atteint les 12%, alors que dans la zone CEEAC il n'atteint pas les 5%. 	<p>La faible intégration commerciale de la CEEAC est due à : la non-transposition des textes communautaires dans l'ordre juridique interne des États membres, la non-appropriation des instruments et des outils de la ZLE par les différents acteurs (administrations douanières, opérateurs économiques, organismes intermédiaires, marchands, etc.), la non-complémentarité des économies de la région, la faible capacité de production, l'insuffisance des infrastructures.</p>
Un officiel (Y) de la CEEAC	<ul style="list-style-type: none"> - Les États de la CEEAC éprouvent des difficultés à mieux faire avancer le processus 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEEAC tarde à concrétiser les objectifs de la Zone de libre-échange (ZLE) ; - Plusieurs États de la CEEAC tardent souvent à intégrer les textes régionaux dans leur loi de finances : le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Cameroun sont les trois pays parmi les onze qui ont déjà intégré les tarifs-CEEAC dans 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEEAC est restée longtemps inactive : entre 1992 et 1997, plusieurs États de la région étaient en crise sociopolitique ; - Au sortir des différentes crises, au début des années 2000, la libéralisation commerciale n'était pas une priorité dans la région. Les chefs d'État de la CEEAC avaient mis l'accent sur les questions de paix et de sécurité pour éviter tout nouveau conflit ;

	<p>d'intégration commerciale de la région ;</p> <p>- Les États de la CEDEAO sont légèrement en avance dans le processus d'intégration commerciale par comparaison avec ceux de la CEEAC.</p>	<p>leurs lois nationales douanières ;</p> <p>- Le calendrier prévu dans le processus de libéralisation commerciale n'a pas été respecté. La ZLE lancée en 2004 devait aboutir à une Union douanière (UD) en 2008. Actuellement, en 2018, la ZLE n'est pas toujours effective et les pays n'ont pas encore mis en place l'Union douanière (les États sont encore en phase de discussion à ce sujet) ;</p> <p>- Dans la CEDEAO les pays ont déjà franchi le cap de ZLE. En janvier 2015, une Union douanière a été mise en place : la région dispose déjà d'un tarif extérieur commun (TEC).</p>	<p>- Les pays de la CEEAC ont pris des engagements commerciaux dans plusieurs autres blocs régions. Ces derniers n'ont pas de politiques commerciales harmonisées avec celles de la CEEAC. En Afrique de l'Ouest, l'harmonisation commerciale entre l'UEMOA et la CEDEAO est bien avancée, alors le fait qu'un État soit intégré dans les deux blocs régions n'est pas vraiment contraignant quand il est question des engagements commerciaux (les deux blocs ont harmonisé leurs politiques de commerce) ;</p> <p>- Plusieurs États de la CEEAC tardent à libéraliser, comme il est souhaité, leurs économies de peur de perdre une partie de leurs recettes douanières.</p>
Un officiel de la CEDEAO	<p>Certes, le commerce de la région CEDEAO n'a pas encore atteint le niveau optimal souhaité ; cependant, des avancées sont en cours. D'après les statistiques commerciales la CEDEAO est en meilleure situation que la CEEAC.</p>	<p>- Le commerce intra-CEDEAO oscille autour de 10 et 15% ;</p> <p>- La CEDEAO est déjà une union douanière disposant d'un Tarif extérieur commun (TEC) effectif ;</p> <p>- Les avancées dans la CEDEAO poussent certains États non membres à vouloir s'intégrer à la communauté régionale (le cas du Maroc). Par ailleurs, la Mauritanie va commencer à appliquer le TEC-CEDEAO d'ici janvier 2019.</p>	<p>- Mise en place d'une politique tarifaire unique : le Tarif extérieur commun est déjà effectif dans la région intégrée ;</p> <p>- Dans l'espace CEDEAO, des mesures sont prises pour éviter la double imposition et toutes les autres pratiques anormales aux frontières. Il y a des postes contrôles juxtaposés (PCJ) construits aux frontières des États de la CEDEAO.</p>

Le tableau ci-après nous donne un aperçu général du nombre d'entrevues réalisées, de la fonction des personnes interviewées et de leur avis quant aux progrès réalisés dans l'une et l'autre des deux communautés économiques régionales (CER) relativement au commerce intra-régional.

Tableau 3.11 Les résultats synthétisés des entrevues relatives au commerce intra-régional

Nombres de personnes interviewées (catégorie 1,2 et 3)	Les experts, les chercheurs et les universitaires	3	9
	Les fonctionnaires de ministères et les officiels d'institutions internationales	3	
	Les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	3	
Nombre de personnes considérant la CEDEAO comme plus avancée			9
Nombre de personnes considérant la CEEAC comme plus avancée			Aucune
Nombre de personnes estimant que la CEEAC et la CEDEAO sont au même niveau			Aucune

Conclusion de la première partie

Au regard des résultats fondées sur les trois niveaux d'analyses²⁴⁶, nous constatons que l'intégration commerciale dans la zone CEDEAO connaît une évolution favorable et marquée, contrairement à celle se trouvant concernant la zone CEEAC. Ainsi, dans le domaine du commerce intra-régional, la première hypothèse (H_0 : la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC) est vérifiée et retenue. En fait, premièrement, dans l'ensemble les résultats des indicateurs étudiés montrent que la CEDEAO perfore mieux que la CEEAC. D'après les résultats de l'IIRA, certes, la CEEAC enregistre un score 0,526 contre 0,442 pour la CEDEAO. En approfondissant l'analyse, nous constatons qu'au niveau de la CEEAC seulement quatre pays²⁴⁷ ont réalisé une performance élevée en matière d'intégration commerciale. Le même constat est fait au sein de la CEDEAO, où seulement quatre pays²⁴⁸ aussi sont performants. Pour mieux cerner l'évolution de l'intégration commerciale dans les

²⁴⁶ Les politiques régionales déjà opérationnelles, les indicateurs commerciaux et les entrevues.

²⁴⁷ Le Cameroun, l'Angola, le Gabon et le Tchad.

²⁴⁸ Le Nigéria, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana.

deux régions concernées, nous avons abordé d'autres indicateurs commerciaux²⁴⁹. À lumière des résultats de ces seconds indicateurs, nous constatons que le commerce intra-CEEAC évolue moins vite et ne représente même pas la moitié du commerce intra-CEDEAO. Deuxièmement, s'agissant des accords commerciaux régionaux, le processus de libéralisation a commencé tardivement (27 janvier 2004) en Afrique centrale, alors que la CEEAC a été créée en 1989. En Afrique de l'ouest, le processus de libéralisation des échanges a été lancé en 1979, soit seulement quatre années après la création de la CEDEAO en 1975. Par ailleurs, l'harmonisation des politiques commerciales avance bien dans l'espace CEDEAO, les pays membres de l'organe régional disposent déjà d'un tarif extérieur commun (TEC). À l'inverse, en Afrique centrale (CEEAC) les pays sont encore dans un processus de négociation pour aboutir à un TEC. Troisièmement, à travers les résultats des entrevues nous constatons de nouveau que la CEEAC accuse un retard contrairement à la CEDEAO, dans le domaine de l'intégration commerciale. Cependant, les personnes interviewées mentionnent, en plus des raisons commerciales, d'autres raisons parmi lesquelles le défi des infrastructures routières. Ainsi, pour mieux être éclairé à ce sujet, dans la section suivante nous abordons la question des infrastructures routières régionales.

²⁴⁹ Les flux des exportations intra-zone et les flux des importations intra-zone.

DEUXIÈME SECTION

LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES DANS LA CEEAC ET DANS LA CEDEAO : UNE APPROCHE COMPARATIVE

Dans cette section, nous traitons de la question des infrastructures régionales. Nous présentons d'abord les politiques régionales mises en place dans la CEEAC et dans la CEDEAO pour améliorer ou construire des infrastructures routières. Ensuite, nous analysons les résultats des inducteurs des infrastructures. Enfin, nous présentons les résultats des entrevues.

I. La présentation des politiques régionales dans le domaine des infrastructures

D'une part, nous présentons les politiques d'infrastructures régionales dans la zone CEEAC. D'autre part, nous abordons la situation de l'espace CEDEAO. Dans la présente recherche, nous limitons l'analyse aux infrastructures routières.

1. Les politiques régionales des infrastructures dans la zone CEEAC

Dans le domaine des infrastructures routières, la politique de la CEEAC porte sur le Plan de développement consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Cependant, la CEEAC coordonne aussi le volet régional d'Afrique centrale en ce qui concerne le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Dans la présente étude, nous nous limitons au PDCT-AC²⁵⁰.

²⁵⁰ En effet, le PDCT-AC est un projet régional qui relève directement de la volonté des États de la CEEAC, alors que le PIDA est un projet continental qui concerne plusieurs régions du continent africain. Le PIDA a été élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA) et l'Agence du NEPAD, et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement des pays africains. Ce programme continental est coordonné par les différentes communautés économiques régionales (CER) dans leur région respective. La CEEAC coordonne le volet sous-régional Afrique centrale du PIDA ; par ailleurs, la CEDEAO coordonne le volet ouest-africain du PIDA. Voir Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). *Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA)*. Récupéré le 16 juin 2018 de <http://www.nepad.org/fr/programme/programme-pour-le-d%C3%A9veloppement-des-infrastructures-en-afrique-pdia>

Le Plan de développement consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) Le PDCT-AC a été adopté le 27 janvier 2004 à Brazzaville (Décision N° 16/CEEAC/CCEG/XI/04) par les chefs d'État et de gouvernement lors de la 11^{ème} Conférence ordinaire de la CEEAC.

a. Les objectifs du PDCT-AC

Les objectifs du PDCT-AC, mis en place en 2004, s'étalent sur trois phases (court, moyen et long terme).

Tableau 3.12 Les objectifs du Plan de développement consensuel des transports

Phases	À court terme	À moyen terme	À long terme
Objectifs	Pouvoir rouler, à l'horizon 2010, sur une route bitumée d'une capitale de la région à une autre.	Disposer d'un cadre consensuel pour encadrer les négociations régionales en vue de trouver des solutions touchant les investissements dans le domaine des infrastructures de transport.	Doter la région d'Afrique centrale d'un système régional de transport, fiable et à faible coût, reposant sur des infrastructures de tous les modes de transport.

Source : PDCT-AC²⁵¹.

b. Le contenu du PDCT-AC

Le PDCT-AC est composé de trois grands axes, suivant un ordre précis, c'est-à-dire : les infrastructures de transport, d'abord ; ensuite, la facilitation du transport et du transit ; et, enfin (3), le Système d'information géographique (SIG) en Afrique centrale. S'agissant des infrastructures de transport, une liste de projets a été élaborée en fonction des besoins des pays de la région. Ladite liste de projets est mise à jour tous les deux ans et tous les modes de transport sont considérés²⁵².

²⁵¹ Plan Directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Récupéré le 17 décembre 2017 de <http://www.pdctac.org/>

²⁵² Routier, ferroviaire, aérien, maritime, mais aussi les modes par voie d'eau intérieure.

Tableau 3.13 Les infrastructures routières du Plan de développement consensuel des transports

Secteur	Les projets routiers	Les axes et les corridors routiers du premier programme prioritaire du PDCT-AC	Longueur en Km	Pays concernés
Transport routier	Il s'agit des : - corridors de transit et des liaisons d'interconnexion entre les pays de la région ; - chaînons manquants du réseau communautaire de la CEEAC ; - réseaux prioritaires et intégrateurs de l'Afrique centrale ; - routes transafricaines.	La route Kribi-Campo-Bata	70	Cameroun/ Guinée équatoriale
		L'axe Lobito-Dilolo-Lubumbashi	1941	Angola/ RDC
		Le corridor Douala-N'Djamena (1 ^{er} itinéraire)	1.819	Cameroun/Tchad
		Le corridor Douala-N'Djamena (2 ^{ème} itinéraire)	1.347	Cameroun/Tchad
		La liaison routière intercapitales Brazzaville-Yaoundé	1624.5	Congo/Cameroun
		Bitumage de la route Dolisie-Kibangou-Nyanga-Front	233	Congo/Gabon
		Le projet de construction d'un pont route/rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa	Non disponible	Congo/RDC
		Réhabilitation de la route Bifoun-Ndjolé	56	Gabon/Cameroun
		Construction d'un pont sur l'Oubangui entre Bangui et Zongo	20	RCA/RDC
		Le corridor Douala-Bangui	1.425	Cameroun/ RCA
		L'axe Bangui-Kisangani-Bujumbura.	Non disponible	RCA/RDC/Burundi

Source : PDCT-AC²⁵³.

c. Les sources de financement du PDCT-AC

Les sources de financement des projets du PDCT-AC sont nombreuses. En fait, les pays d'Afrique centrale (CEEAC/CEMAC) disposent d'un fonds de développement communautaire pour assurer le financement d'une partie des projets du PDCT-AC. Par ailleurs, certaines infrastructures sont directement financées par les États concernés. Cependant, au regard du coût élevé des projets, plusieurs bailleurs de

²⁵³ Plan Directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Récupéré le 17 décembre 2017 de <http://www.pdctac.org/>

fonds africains²⁵⁴ et internationaux²⁵⁵ sont sollicités par les États de la CEEAC pour cofinancer, voire financer certains projets du PDCT-AC.

Encadré 3.4 Les moyens de financement du PDCT-AC

Le PDCT-AC préconise d'utiliser les Fonds de développement communautaires de la CEMAC et de la CEEAC pour financer la préparation des projets de transport intégrateurs (études de faisabilité et élaboration de dossiers de recherche de financement). En ce qui concerne la construction des infrastructures, il prévoit de faire recours à l'aide publique au développement. L'entretien courant des infrastructures devrait être financé par les ressources publiques nationales, tandis que la modernisation des équipements de transport (véhicules routiers, matériel de transport ferroviaire ou fluvial) pourrait être prise en charge par le secteur privé. Il est à noter que la mobilisation des ressources internes constitue un des axes stratégiques du PDCT-AC et que ces ressources doivent aussi servir à financer les infrastructures, tout comme l'aide publique au développement.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)²⁵⁶.

2. La CEDEAO et ses politiques régionales de développement des infrastructures

La récente stratégie régionale de la CEDEAO en matière d'infrastructures routières²⁵⁷ s'inscrit dans le cadre du Programme communautaire de Développement²⁵⁸ (PCD). Par ailleurs, comme la CEEAC, la CEDEAO a aussi adopté, à l'échelle continentale,

²⁵⁴ Fonds africain de développement (FAD), Banque africaine de développement (BAD), etc.

²⁵⁵ Banque mondiale (BM), Union européenne (UE), Chine, etc.

²⁵⁶ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale. *31^{ème} session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique Centrale : le cas du Plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale*. Brazzaville, en République du Congo, mars 2015. Récupéré de <https://www.uneca.org/>

²⁵⁷ Pour rappel, entre 2003 et 2005 l'UEMOA et la CEDEAO ont eu à adopter le Programme d'aménagement communautaire des infrastructures de transports routiers (PACITR). Voir Banque Africaine de développement (BAD). Département des transports, du développement urbain et des TIC. *Problématique de la facilitation du transport en Afrique de l'Ouest et Plan d'actions*. Abidjan, Côte d'Ivoire. (Rapport de 2015). Récupéré le 15 novembre 2017 de [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB -](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB_-_Facilitation_du_transport_en_Afrique_de_l'Ouest.pdf)

[Facilitation du transport en Afrique de l'Ouest.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB_-_Facilitation_du_transport_en_Afrique_de_l'Ouest.pdf)

²⁵⁸ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Département des politiques macroéconomiques et de la recherche économique. *Programme communautaire de développement (PCD) : Un levier pour opérationnaliser la vision 2020 de la CEDEAO*. Récupéré de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/>

un plan d'action sur le développement des infrastructures²⁵⁹. Cependant, nous limitons notre étude au PCD²⁶⁰.

Le Programme communautaire de développement (PCD)

Le PCD²⁶¹ a été adopté en juillet 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Accra, au Ghana, lors de la 45^{ème} Session ordinaire de l'institution régionale. Les infrastructures font partie des quatre domaines prioritaires²⁶² pris en compte par le PCD.

a. Les objectifs du PCD

Dans le domaine des infrastructures de transport, l'objectif stratégique du PCD est d'interconnecter les pays de la CEDEAO. De manière spécifique, il s'agit de :

- désenclaver la zone de productions et les pays de la région sans littoral ;
- diversifier les voies d'accès à la mer pour les pays enclavés²⁶³ de la CEDEAO ;
- relier par des infrastructures routières les différentes capitales de la région ;
- faciliter la libre circulation des voyageurs et l'acheminement des marchandises ;
- libéraliser le secteur des transports et améliorer la qualité des services en infrastructures ;

²⁵⁹ Il s'agit du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). La CEDEAO est chargée de coordonner le volet Afrique de l'Ouest.

²⁶⁰ En effet, le PCD est un projet régional qui relève directement de la volonté des États de la CEDAO, alors que le PIDA est un projet continental, qui concerne plusieurs régions du continent africain. Le PIDA a été élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA) et l'Agence du NEPAD, et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement des pays africains. Ce programme continental est coordonné par les différentes communautés économiques régionales (CER) dans leur région respective. Voir Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). *Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA)*. Récupéré le 16 juin 2018 de <http://www.nepad.org/fr/programme/programme-pour-le-d%C3%A9veloppement-des-infrastructures-en-afrique-pdia>

²⁶¹ Programme communautaire de développement (PCD). Récupéré le 28 décembre 2017 de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int>

²⁶² Les domaines prioritaires sont : (1) l'intégration des peuples, la gouvernance et le développement humain, (2) l'approfondissement de l'intégration économique, (3) le développement des infrastructures et la création de la richesse et, enfin, (4) la Coopération et le financement.

²⁶³ Le Burkina-Faso, le Mali et le Niger.

- construire de nouvelles infrastructures dans la région et améliorer l'état des anciennes.

b. Le contenu du PCD

Le Programme communautaire de développement²⁶⁴ (PCD) de la CEDEAO en matière des infrastructures de transport, dans le sous-secteur du transport par les routes, porte sur un chantier prioritaire de grande envergure : la construction et la rénovation de l'autoroute côtière trans-ouest-africaine Dakar-Abidjan-Lagos.

Tableau 3.14 Les caractéristiques de l'autoroute côtière trans-ouest-africaine

Secteur	Nom du projet	Longueur totale	Corridor de l'autoroute	Description du projet	Pays concernés
Transport routier	Projet de corridor routier Dakar-Abidjan-Lagos	4028 Km	Phase 1: corridor de l'autoroute Abidjan-Lagos (1028 km)	Le corridor consiste en une autoroute à double voie reliant la Côte d'Ivoire et le Nigéria, en passant par le Ghana, le Togo et le Bénin.	Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria.
			Phase 2 : corridor routier Dakar-Abidjan (3000 km)	Construction et gestion d'une autoroute multinationale à double voie, reliant le Sénégal à la Côte d'Ivoire via la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Libéria.	Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire.

Source : CEDEAO²⁶⁵.

c. Les sources de financement du PCD

La stratégie de financement du PCD, en matière de la construction et de l'amélioration des infrastructures routières, porte sur des ressources financières internes et externes.

²⁶⁴ Programme communautaire de développement (PCD). *Tout sur le PCD*. Récupéré le 30 décembre 2017 de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/focal-points/all-about-pcd/>

²⁶⁵ Programme communautaire de développement (PCD). Récupéré le 28 décembre 2017 de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int>

Encadré 3.5 Les mécanismes de financement du PCD

Le financement interne : « Les leviers de financement disponibles au niveau régional sont principalement les ressources provenant des États membres de la CEDEAO, des Institutions financières régionales et l'autofinancement des autres organisations intergouvernementales de la région, avec un rôle principal pour la CEDEAO. Dans la région Afrique de l'Ouest, trois types de mécanismes innovants de financement sont en cours d'exploration : (1) les contributions obligatoires; (2) les mécanismes de marché ; (3) les mécanismes de canalisation des transferts de migrants vers l'investissement productif. D'autres sources de substitutions viables de financement interne portent sur : (4) la contribution du secteur privé régional à travers le partenariat public privé et, (5) la mobilisation de financement par le canal des marchés financiers nationaux et régionaux ».

Le financement externe : « Le PCD pourrait être aussi financé sur la base de ressources extérieures des partenaires au développement. Les canaux possibles de financement externes sont : (1) l'aide publique au développement (APD) et le financement extérieur bilatéral et multilatéral, (2) le Fonds Africa50²⁶⁶ de la Banque africaine de développement, (3) les investisseurs privés et les partenaires internationaux ciblés pour cofinancer le PCD ».

Source : CEDEAO²⁶⁷.

Conclusion

Dans le domaine des infrastructures régionales, nous constatons que la CEEAC et la CEDEAO ont mis en place des politiques (programmes régionaux) pour construire ou améliorer les infrastructures régionales. Toutefois, les États de la CEDEAO, au cours de ces vingt dernières années, ont déjà adopté deux programmes d'encouragement des infrastructures, ce qui n'est pas le cas dans la région d'Afrique centrale (zone CEEAC).

²⁶⁶ Pour plus d'informations, se connecter à l'adresse : <https://www.africa50.com/>

²⁶⁷ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Département des politiques macroéconomiques et de la recherche économique. *Programme communautaire de développement (PCD) : Un levier pour opérationnaliser la vision 2020 de la CEDEAO*. Récupéré de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/>

Tableau 3.15 Les programmes régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO pour encourager le développement des infrastructures routières

Communauté économique régionale	Nombre de programmes depuis le début des années 2000	Politiques mises en place	Date de mise en place
CEEAC	Un programme	Le Plan de développement consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC).	2004
CEDEAO	Deux programmes	Le Programme d'aménagement communautaire des infrastructures de transports routiers ²⁶⁸ (PACITR).	Entre 2003 et 2005
		Le Programme communautaire de développement (PCD), comprenant quatre domaines prioritaires, y compris les infrastructures (3 ^{ème} domaine prioritaire).	2014

Source : Fait par l'auteur et basé sur l'ensemble des sources déjà mentionnées au début de la section.

II. Les infrastructures régionales : ce que nous apprennent les indicateurs

Nous analysons l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) en ce qui concerne la dimension infrastructures régionales. En outre, nous abordons d'autres indicateurs routiers pour mieux appréhender l'état des lieux des infrastructures dans la CEEAC et dans la CEDEAO.

1. L'analyse des résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)

D'après les résultats issus de l'IIRA²⁶⁹ (voir graphique suivant) nous constatons que dans le domaine des infrastructures régionales, la CEEAC enregistre un score²⁷⁰ de 0,451 sur 01, plus élevé que le score de la CEDEAO (soit, 0,426). Ce résultat général de l'IIRA contredit nos premiers résultats issus des analyses concernant la présentation et la comparaison des accords et des programmes régionaux en

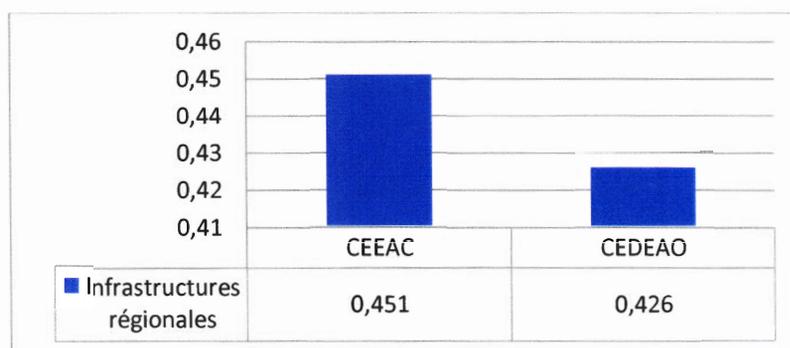
²⁶⁸ Banque Africaine de développement (BAD). Rapport 2015. *Op. Cit.*

²⁶⁹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport 2016). Récupéré le 9 mars 2018 de https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf

²⁷⁰ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

infrastructures routières, déjà opérationnels dans la CEEAC et dans la CEDEAO. Ainsi, nous expliquons ledit résultat de l'IIRA et nous étudions d'autres indicateurs des infrastructures routières pour mieux être informés de l'évolution réalisée dans les deux régions étudiées.

Graphique 3.4 La comparaison des scores²⁷¹ moyens des infrastructures régionales entre la CEEAC et la CEDEAO



Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)²⁷².

Certes, de manière générale, en ce qui a trait aux résultats de 2016 de l'IIRA, la CEEAC réalise un score plus élevé que la CEDEAO dans le domaine des infrastructures régionales (toutes infrastructures confondues). Toutefois, si nous approfondissons l'analyse, nous constatons qu'en ce qui concerne la CEEAC, seulement deux pays (le Congo et l'Angola) ont réalisé une performance élevée en matière d'infrastructures régionales. Par contre, dans la CEDEAO, quatre pays ont réalisé des performances élevées (le Cap-Vert, le Togo, le Ghana et la Gambie).

²⁷¹ Les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé).

²⁷² Commission économique pour l'Afrique (CEA), rapport de 2016. *Op. Cit.*

Tableau 3.16 Les scores et le classement des États de chaque CER

Les infrastructures régionales							
CEDEAO				CEEAC			
Pays	Score ²⁷³	Rang	Catégorie	Pays	Score ²⁷⁴	Rang	Catégorie
Cap-Vert	0,680	1	+	Congo	0,687	1	+
Togo	0,646	2	+	Angola	0,659	2	+
Ghana	0,603	3	+	Gabon	0,524	3	=
Gambie	0,550	4	+	Cameroun	0,482	4	=
Guinée	0,430	5	=	Guinée-Équatoriale	0,419	5	=
Burkina-Faso	0,404	6	=	Rwanda	0,416	6	=
Nigéria	0,385	7	=	Sao Tomé-et-Principe	0,396	7	=
Bénin	0,383	8	=	RCA ²⁷⁵	0,395	8	=
Côte d'Ivoire	0,370	9	=	RDC ²⁷⁶	0,350	9	-
Niger	0,352	10	-	Burundi	0,339	10	-
Guinée-Bissau	0,339	11	-	Tchad	0,196	11	-
Sénégal	0,338	12	-				
Libéria	0,331	13	-				
Sierra Leone	0,315	14	-				
Mali	0,271	15	-				
Moyenne	0,426			Moyenne	0,451		
Moyenne ²⁷⁷ des 4 plus élevés	0,620			Moyenne ²⁷⁸ des 4 plus élevés	0,588		

Légende :
+Pays de performance élevée : cela veut dire que le score est plus élevé que celui de la moyenne des pays.
=Pays de performance moyenne : cela signifie que le score est dans la moyenne des pays.
-Pays de performance faible : c'est-à-dire que le score est inférieur à celui de la moyenne des pays.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)²⁷⁹.

²⁷³ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

²⁷⁴ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

²⁷⁵ République centrafricaine.

²⁷⁶ République démocratique du Congo.

²⁷⁷ Moyenne des pays les plus performants dans la CEDEAO (avec intervalle de confiance de 95 %).

²⁷⁸ Moyenne des pays les plus performants dans la CEEAC (avec un intervalle de confiance de 95 %).

²⁷⁹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique : Section 3. Annexes*. Récupéré de https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iira-report2016-section3_fr.pdf

2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas de l'Indicateur de développement des infrastructures africaines

L'Indice de développement des infrastructures africaines²⁸⁰ (The Africa Infrastructure Development Index : AIDI), mis en place par la BAD²⁸¹, est un outil d'analyse conçu pour fournir des informations comparatives sur l'état et les progrès des infrastructures en Afrique. Cet indice fait donc la lumière sur les pays et les régions du continent qui font bonne figure au chapitre des indicateurs d'infrastructures, cet indice nous renseigne sur les scores de chaque pays.

Tableau 3.17 L'Indice composite des transports de l'Indicateur de développement des infrastructures africaines

Les composantes de l'AIDI	Indicateur (s)	Description de l'indicateur
L'Indice composite des transports	Le total des routes pavées (en km par 10.000 habitants).	« La surface totale du pays avec de la pierre concassée (macadam) et des liants hydrocarbonés ou bituminés, avec du béton, ou avec des pavés. L'indicateur est mesuré en km par 10.000 habitants ».
	Le total du réseau routier en Km (par km ² de terres exploitables).	- « La surface totale de la route (routes pavées et non pavées) d'un pays donné. L'indicateur est mesuré en km (par km ² de surface exploitable) ». - « La superficie des terres exploitables est la superficie totale d'un pays moins la superficie des déserts, des forêts, des montagnes et autres zones inaccessibles ».
Les autres composantes majeures de l'Indice de développement des infrastructures africaines ²⁸² sont : l'indice composite de l'électricité ; l'indice composite des TIC ²⁸³ et l'indice composite eau et assainissement.		

Source : Banque africaine de développement²⁸⁴.

²⁸⁰ Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). *Indice de développement des infrastructures africaines*. Récupéré le 2 mars 2018 de <https://www.icafrica.org/fr/knowledge-publications/article/the-african-infrastructure-development-index-245/>

²⁸¹ La première édition de l'Indice de développement des infrastructures a été publiée en avril 2011.

²⁸² The Africa Infrastructure Development Index (AIDI).

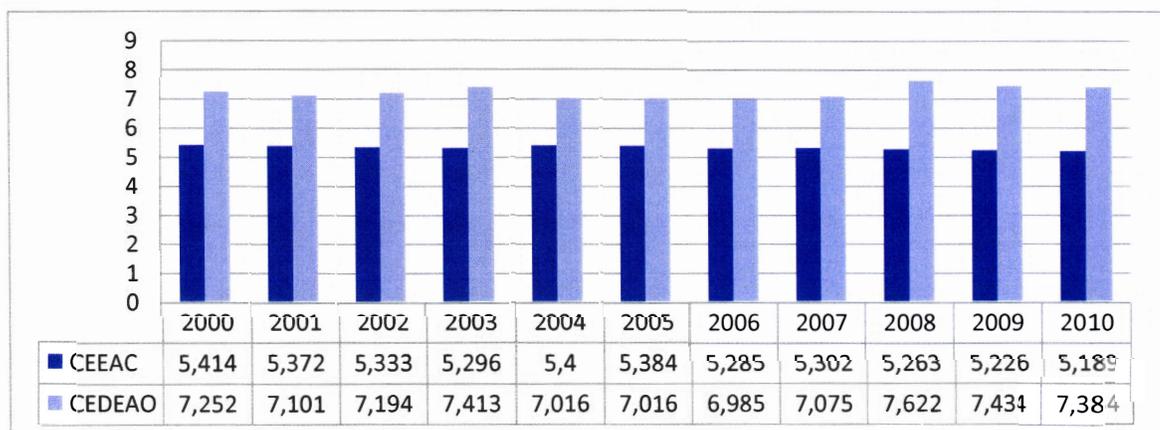
²⁸³ Technologies de l'information et de la communication.

²⁸⁴ Banque africaine de développement (BAD). *The Africa Infrastructure AIDI Development Index (AIDI)*. (Rapport de mai 2013). Récupéré le 8 mars 2018 de https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index_01.pdf

L'Indice de développement des infrastructures de transport : interprétation des résultats

Le graphique n° 23 représente les scores de l'Indice composite des infrastructures de transport dans les zones CEEAC et CEDEAO. Nous remarquons que, dans l'ensemble, la CEDEAO enregistre des scores moyens plus grands que la CEEAC. Le développement des infrastructures des transports est légèrement plus rapide en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale.

Graphique 3.5 Les scores²⁸⁵ de l'Indice composite des infrastructures de transport dans les zones CEEAC et CEDEAO



Source : fait par l'auteur avec les données²⁸⁶ disponibles dans le site officiel de l'ICA²⁸⁷.

Par ailleurs, une analyse approfondie de l'évolution de chaque sous-secteur des infrastructures des transports routiers nous permet de constater que la région de l'Afrique centrale (CEEAC) accuse un retard par rapport à la région de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En fait, sur une période de quinze années, le réseau routier de la

²⁸⁵ Les scores sont compris entre 0 et 100. Un score de zéro (0) est attribué si le pays est faiblement doté en infrastructures de transport, c'est-à-dire moins bien doté que la moyenne des pays. Un État bien nanti en infrastructures, c'est-à-dire mieux nanti que la moyenne des pays, se verra attribuer un score de 100.

²⁸⁶ Les données sont disponibles dans le rapport de la Banque africaine de développement (BAD). *The Africa Infrastructure AIDJ Development Index (AIDJ)*. (Rapport de mai 2013). Récupéré le 8 mars 2018 de https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index_01.pdf

²⁸⁷ The Infrastructure Consortium for Africa. Site officiel : <https://www.icafrica.org/en/>

CEEAC s'est développé moins vite que celui de la zone CEDEAO. En 2000, la longueur du réseau routier de la CEDEAO était de 409.377 km, contre seulement 115.677 km dans la zone CEEAC. En 2015, la longueur du réseau routier de la CEDEAO (soit, 558.851 km) a continué d'augmenter plus rapidement que celle de la CEEAC (soit, 141.287 km). On observe les mêmes tendances dans les autres sous-secteurs des infrastructures routières, comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.18 L'évolution du réseau routier de la CEEAC et de la CEDEAO

Sous-secteurs des infrastructures routières ²⁸⁸	Caractéristiques	Sous-régions	CER	2000	2006	2015
Développement du réseau routier africain	Longueur (en km)	Centre	CEEAC	115.677	186.475	141.287
		Ouest	CEDEAO	409.377	434.910	558.851
Amélioration de la densité du réseau routier	Densité (km/100 km ²)	Centre	CEEAC	3,83	6,17	4,68
		Ouest	CEDEAO	8,01	8,51	10,93
Amélioration des routes pavées	Routes pavées (en pourcentage)	Centre	CEEAC	11,57	10,37	8,05
		Ouest	CEDEAO	23,55	21,85	14,05

Source : CEA²⁸⁹

Le tableau suivant nous donne un aperçu général de la situation des infrastructures routières en Afrique dans différentes régions. Nous constatons que la région de l'Afrique centrale (zone CEEAC) est moins bien dotée en infrastructures routières que la région de l'Afrique de l'Ouest (espace CEDEAO). La longueur des tronçons bitumés en Afrique centrale est de seulement 3.891 km, ce qui est très faible par rapport aux autres régions, en particulier par rapport à l'Afrique de l'Ouest qui dispose d'une longueur de tronçons bitumés de 10.581 km.

²⁸⁸ « Le développement de l'infrastructure routière peut se mesurer en termes de longueur totale du réseau (km), densité (km/1000 km), répartition (km/1000 hab.) et qualité (% de routes bitumées) ». Information disponible dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique IV : développer le commerce intra-africain*. (Rapport de mai 2010). Addis-Abeba, Éthiopie. Récupéré de <https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria4fr.pdf>

²⁸⁹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique VII : innovation, compétitivité et intégration régionale*. (Rapport de mars 2016). Addis-Abeba, Éthiopie. Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23072>

Tableau 3.19 La répartition régionale du réseau des routes transafricaines²⁹⁰

Région	Réseau total (Km)	Tronçons bitumés (Km)	Maillons manquants (%)
Afrique du Nord	13 292	13 195	1%
Afrique de l'Est	9 932	8 201	17%
Afrique australe	7 988	6 817	15%
Afrique centrale	11 246	3 891	65%
Afrique de l'Ouest	11 662	10 581	9%
Total en Afrique	54 120	42 665	21 %

Source : CEA²⁹¹.

Conclusion

En ce qui concerne les infrastructures régionales, les résultats de l'IIRA montrent que la CEEAC est plus performante que la CEDEAO. Toutefois, en approfondissant l'analyse nous remarquons que seulement deux pays²⁹² en zone CEEAC contre quatre pays²⁹³ dans la CEDEAO ont réalisé de bonnes performances dans le domaine. Par ailleurs, une étude de l'Indice de développement des infrastructures africaines (The Africa Infrastructure Development Index : AIDI) nous a permis d'avoir une idée encore plus pointue, précise et spécifique sur l'état des lieux des infrastructures routières. Au terme de cette étude, nous constatons que la région de la CEEAC accuse un retard par rapport à la zone CEDEAO. En fait, le développement du réseau routier de la CEDEAO a évolué plus vite que celui de la CEEAC. En outre, dans les autres sous-secteurs²⁹⁴ des infrastructures de transport routières, la CEDEAO est plus performante que la CEEAC.

²⁹⁰ « Les routes transafricaines (TAH) : le réseau des routes transafricaines a été défini dès les années 70 comme un réseau de routes de bonne qualité praticables en toutes saisons, destiné à fournir des liaisons directes entre toutes les capitales africaines et les principales zones de production économique en vue de promouvoir l'intégration des populations et des économies africaines ». Commission économique pour l'Afrique. Rapport de mai 2010. *Op. Cit.*

²⁹¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de mai 2010. *Op. Cit.*

²⁹² Le Congo et l'Angola.

²⁹³ Le Cap-Vert, le Togo, le Ghana et la Gambie.

²⁹⁴ Voir le tableau : Évolution du réseau entre la CEEAC et la CEDEAO et le tableau : Répartition régionale du réseau des routes transafricaines.

III. Les infrastructures régionales : présentation des résultats issus des entrevues

Dans la présente sous-section, nous présentons et analysons les résultats des entrevues avec les universitaires, les fonctionnaires nationaux et internationaux et enfin les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Les entrevues concernent l'état des infrastructures routières régionales dans l'espace CEEAC et dans l'espace CEDEAO.

Il a déjà été question des critères retenus relatifs au profil, au nombre, à la sélection et à l'anonymat des personnes interviewées, ainsi que la structure de présentation des entrevues dans l'introduction générale précisément à la partie où il est fait état de la méthode de recherche.

1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Le tableau 3.20 nous renseigne sur la position des différentes personnes interviewées par rapport aux infrastructures routières en Afrique centrale (CEEAC) et en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les participants estiment que les mêmes maux empêchent la CEEAC et la CEDEAO de développer davantage, comme il est souhaité, leurs infrastructures routières régionales. Toutefois, la situation est plus critique en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest. Ainsi, les interviewés soulignent le fait que la zone CEEAC est moins bien dotée en infrastructures que l'espace CEDEAO. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer la lenteur dans le développement desdites infrastructures dans les deux régions :

- le manque de ressources financières suffisantes pour couvrir toutes les dépenses (construction, entretien et gestion) des infrastructures routières ;
- la forte dépendance des régions intégrées à l'égard du financement des bailleurs internationaux ;
- la rareté et les coûts élevés de certains matériaux de construction des infrastructures ;
- le manque d'entretien régulier des routes ;

- les conflits armés dans certaines zones ayant pour effet d'accélérer la destruction de certaines infrastructures (nombreuses sont celles qui ne sont pas reconstruites) ;
- une faible volonté politique pour concrétiser les programmes de renforcement des infrastructures régionales ;
- la faible participation des États dans les projets routiers.

Tableau 3.20 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine des infrastructures routières		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un expert en infrastructures africaines.	Le déficit en infrastructures est plus marqué dans la CEEAC que dans la CEDEAO.	Les pays de l'Afrique centrale sont les moins bien reliés entre eux par des infrastructures routières. Certains pays proches sont toujours faiblement interconnectés par des voies de communications modernes : République centrafricaine, Tchad. Par ailleurs, les villes les plus proches de la région ne sont pas toujours reliées entre elles : Brazzaville, Kinshasa. On tarde toujours à concrétiser le projet d'un pont route-rail entre les deux villes.	<ul style="list-style-type: none"> - Faible contribution des gouvernements pour financer les infrastructures régionales ; la situation semble s'améliorer en Afrique de l'Ouest, ce qui n'est pas le cas en Afrique centrale ; - Dans la zone CEDEAO, le privé participe de plus en plus au financement des infrastructures routières. Le partenariat public-privé (PPP) pour les infrastructures avance assez bien dans la zone CEDEAO, ce qui n'est pas le cas dans la zone CEEAC ; - Certains des matériaux de construction coûtent moins cher en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale.
Un économiste des transports.	Dans la CEEAC et dans la CEDEAO, le manque des infrastructures est présent. Mais la région ouest-africaine (CEDEAO) est nettement mieux	<ul style="list-style-type: none"> - La zone CEDEAO dispose de 4,7 km de route sur 100 km² ; cela est, certes, inférieur à la moyenne africaine qui est de 06,8 km, mais mieux que dans la zone CEEAC (soit moins de 2,2 km de route sur 100 km²) ; - Le pourcentage de l'amélioration des routes pavées (bitumées) a 	<ul style="list-style-type: none"> - La faillite des politiques d'entretien des routes qui se dégradent : il n'y a presque pas de politiques régionales efficaces pour assurer la maintenance des infrastructures délabrées ; - La CEEAC et la CEDEAO comptent le plus souvent sur l'aide des bailleurs internationaux pour financer leurs infrastructures ;

	dotée en matière d'infrastructures routières.	évolué plus rapidement en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale. En 2015, en Afrique centrale seulement 8,05% des routes sont pavées contre 14,05% en Afrique de l'Ouest.	- Plusieurs infrastructures routières détruites durant les conflits ne sont pas reconstruites.
Un professeur d'une université au Sénégal.	Dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO, le manque d'infrastructures est visible. Toutefois, la région ouest-africaine (CEDEAO) est nettement mieux dotée en matière d'infrastructures routières que la région d'Afrique centrale (CEEAC).	<ul style="list-style-type: none"> - La zone CEDEAO dispose de 4,7 km de route sur 100 km² ; cela est inférieur à la moyenne africaine qui est de 06 km, mais est supérieur au nombre de km de route dans la zone CEEAC (soit moins de 4,7 km) ; - Le réseau routier de la CEEAC a évolué moins vite que celui de la CEDEAO au cours de ces 20 dernières années. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs infrastructures routières dans l'espace CEEAC ont été détruites à la suite des conflits survenus dans la région intégrée ; - Les deux régions (CEEAC et CEDEAO) ont des problèmes pour financer leurs infrastructures : la situation semble plus précaire dans la zone CEEAC que dans la zone CEDEAO ; - La rareté des matériaux de construction plus grande en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale.
Un professeur d'une université au Gabon.	Les infrastructures routières sont plus développées en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qu'en Afrique centrale (CEEAC).	En Afrique centrale, les populations éprouvent encore des difficultés pour se rendre, par voie terrestre, d'un État à un autre. Durant les périodes de pluie, plusieurs routes deviennent peu praticables, de sorte que les voyages peuvent durer des jours. C'est le cas pour les corridors Cameroun-Guinée équatoriale, Tchad-Cameroun, Congo-Cameroun, Cameroun-Gabon, Congo-RCA, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des pays de la CEEAC est dotée d'abondantes ressources naturelles. Ainsi, ces derniers financent plus les infrastructures dans le domaine des industries extractives, parfois au détriment des infrastructures des transports ; - Dans la CEDEAO, les États tentent de financer de manière égale toutes les infrastructures de base. Il n'y a pas trop de préférence pour les infrastructures des industries extractives, comme c'est le cas dans l'espace CEEAC ; - Les États de la CEEAC dépendent plus que ceux de la CEDEAO du financement des bailleurs internationaux.

Un professeur d'une université au Cameroun.	Dans le domaine des infrastructures routières, l'Afrique centrale a réalisé une légère amélioration. Toutefois, la région accuse encore un retard par rapport aux autres régions (par rapport à l'Afrique de l'Ouest en particulier).	Le réseau routier s'est plus développé en Afrique de l'Ouest (soit environ 550.000 km) qu'en Afrique centrale (soit 140.000 km). Par ailleurs, le réseau des routes goudronnées a été moins amélioré dans la zone CEEAC (soit, 8%). En comparaison, il l'a été dans une proportion de près de 15% dans la zone CEDEAO.	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique centrale, on n'injecte pas assez d'argent provenant de la TCI²⁹⁵ et de la CCI²⁹⁶ dans le financement des projets routiers intégrateurs majeurs ; - Faible diversification des bailleurs de fonds pour assister les pays de la CEEAC dans le financement des infrastructures routières ; - L'Afrique centrale est la région qui investit le moins dans le financement des infrastructures. En 2015, 4,9 milliards de dollars (soit 5,9%) contre 15,2 milliards (soit 18,2%) en Afrique de l'Ouest.
---	---	--	--

2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs des institutions internationales

Tous les fonctionnaires interviewés reconnaissent que le processus d'intégration des infrastructures routières est plus avancé dans la zone CEDEAO que dans la zone CEEAC. En d'autres termes, la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC dans le domaine des infrastructures routières. Pour expliquer les retards observés dans l'espace CEEAC, les fonctionnaires interviewés ont invoqué peu ou prou les mêmes raisons que celles énoncées par les participants de la première catégorie²⁹⁷.

Tableau 3.21 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs des institutions internationales

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine des infrastructures routières		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
		Presque tous les États de la CEDEAO sont reliés entre eux	Plusieurs raisons expliquent les retards de l'Afrique centrale :

²⁹⁵ Taxe communautaire de l'intégration.

²⁹⁶ Contribution financière de l'intégration.

²⁹⁷ C'est-à-dire, les experts, les chercheurs et les universitaires.

<p>Un responsable de la CEA²⁹⁸.</p>	<p>Les pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont mieux dotés en infrastructures routières que ceux de l'Afrique centrale (CEEAC).</p>	<p>par des infrastructures routières (l'on peut sans difficulté se rendre de Niamey à Abidjan, ou même de Cotonou à Accra en voiture, etc.) ;</p> <p>- Dans l'espace CEEAC, c'est très hasardeux de se rendre dans certains pays en transport routier. Les routes sont moins praticables, surtout durant la période des pluies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières pour couvrir les dépenses des projets routiers ; - Lacunes dans la gouvernance et la gestion des infrastructures existantes ; - Plusieurs infrastructures ont été détruites pendant les conflits, fréquents dans la région. <p>L'Afrique de l'Ouest est elle aussi victime de certaines limites (manque de fonds, gestion insuffisante de certaines routes régionales déjà existantes, etc.), mais la situation est plus grave en Afrique centrale.</p>
<p>Un responsable de la BAD²⁹⁹.</p>	<p>L'Afrique de l'Ouest est plus avancée que l'Afrique centrale.</p>	<p>Les pays de l'espace CEDEAO sont reliés entre eux par des infrastructures routières relativement adéquates. Actuellement, les pays se contentent de les améliorer et de construire certains tronçons manquants. En Afrique centrale, peu de pays sont reliés adéquatement entre eux, même les villes les plus proches ne le sont pas encore (Brazzaville et Kinshasa).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique centrale, les matériaux de construction sont souvent rares et plus onéreux qu'en Afrique de l'Ouest ; - La construction d'un tronçon de route de 1 km coûte plus cher en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest ; - Les leaders de la CEDEAO appliquent une taxe communautaire de 0,25% depuis des décennies servant de complément aux autres sources de financement des infrastructures de la région ; - La volonté politique et la corruption détournement des fonds destinés à la construction de projets intégrateurs.
<p>Un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et</p>	<p>- Au-delà des faiblesses encore présentes, l'Afrique de l'Ouest a moins de déficience en infrastructures routières que l'Afrique centrale ;</p>	<p>Presque toutes les villes des États de la CEDEAO sont reliées par des infrastructures routières de base. De plus, en plus, les populations peuvent se déplacer d'un État de la région à un autre facilement et en peu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La force de la CEDEAO est que les infrastructures existantes ne sont pas souvent détruites. La région connaît peu de conflits armés, contrairement à l'Afrique centrale (CEEAC) ; - La stabilité politique en Afrique de

²⁹⁸ Commission économique pour l'Afrique.

²⁹⁹ Banque africaine de développement.

du Commerce du Bénin.	- Avec un peu plus d'efforts, d'ici 10 ans l'espace CEDEAO sera très bien doté en infrastructures routières.	de temps. En moins d'une journée, les populations peuvent parcourir la distance Lomé-Cotonou, Lagos-Cotonou, Accra-Abidjan, Dakar-Banjul, etc.	l'Ouest rassure davantage les bailleurs de fonds qui financent des projets majeurs d'infrastructures ; - En Afrique centrale, certaines infrastructures ont été détruites lors des conflits et ne sont plus réaménagées.
-----------------------------	--	--	---

3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Les entrevues réalisées auprès des différents officiels viennent confirmer les premiers résultats issus des entrevues avec les participants des deux premières catégories. En fait, les différents officiels (CEEAC et CEDEAO) rappellent que l'Afrique centrale est moins bien dotée en infrastructures de transport que l'Afrique de l'Ouest. Pour expliquer la situation de l'état actuel des infrastructures dans les deux régions, les officiels interviewés ont invoqué plusieurs raisons, présentées dans le tableau suivant.

Tableau 3.22 Les résultats des entrevues, relatives aux infrastructures routières, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine des infrastructures routières		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un officiel (A) de la CEEAC.	L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest connaissent des retards dans le processus d'intégration des infrastructures routières par rapport aux autres régions africaines. Cependant, l'Afrique centrale	- Dans la zone CEEAC : l'un des projets phares de la région, la construction d'un pont (combinant à la fois une route et un chemin de fer) reliant Brazzaville et Kinshasa, n'avance presque plus depuis 2014, alors que le projet est d'actualité depuis le début des années 2000 ; - Dans la zone CEDEAO, le corridor Abidjan-Lagos, qui est l'un	- Les querelles politiques entre les leaders des pays de l'Afrique centrale freinent parfois l'avancée des projets qui doivent relier leurs États par le biais d'infrastructures de transport ; - Les intérêts nationaux mis en avant au détriment des intérêts régionaux. Il semblerait que pour Kinshasa la construction du pont va favoriser davantage le port de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville), et ce, au détriment du port de Matadi (Congo-

	accuse plus de retard que l'Afrique de l'Ouest à ce chapitre.	des principaux projets d'infrastructures routières, évolue assez bien. Certains tronçons dudit corridor sont déjà opérationnels depuis 2015.	Kinshasa).
Un officiel (B) de la CEEAC.	<ul style="list-style-type: none"> - Au-delà des efforts consentis, les pays de l'espace CEEAC sont pour le moment faiblement interconnectés entre eux par des infrastructures routières ; - La CEDEAO est mieux intégrée que la CEEAC au chapitre des infrastructures routières. 	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique centrale, certains projets d'infrastructures sont encore à la phase d'étude de faisabilité ; à l'inverse, en Afrique de l'Ouest, au-delà de la lenteur du processus, les projets se concrétisent de plus en plus ; - Les conflits armés dans certains pays de l'Afrique centrale ont ralenti la progression des travaux d'infrastructures. La résolution des conflits devient ainsi la priorité, et ce, au détriment de la construction des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique centrale, les conflits survenus dans la majorité des pays de la région ont entraîné la destruction de certaines infrastructures routières ; - Le financement des projets d'infrastructures routières dans la zone CEEAC a baissé au cours de ces dernières années. Les fonds actuels sont insuffisants pour financer la totalité des projets ; - Les partenariats public-privé (PPP) semblent mieux fonctionner en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale. Dans l'espace CEDEAO, la contribution du privé dans l'exécution et le financement des infrastructures publiques a davantage évolué.
Un officiel de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - L'espace CEDEAO est assez bien doté en infrastructures de transport ; - La CEEAC est l'un des blocs régionaux africains qui accusent encore un retard dans le domaine des infrastructures de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les États de l'espace CEDEAO sont reliés entre eux par des infrastructures de transport relativement adéquates ; - Les États intégrés dans la CEEAC ne sont pas encore totalement reliés entre eux par des infrastructures de transport adéquates. 	<ul style="list-style-type: none"> - En Afrique centrale, les conflits armés ont accéléré la destruction des infrastructures de transports; - En Afrique de l'Ouest, il y a eu moins de guerres civiles : les infrastructures existantes n'ont pas été détruites. La stabilité politique de la région a attiré plusieurs investisseurs internationaux en ce qui a trait au financement de différents projets, dont ceux des transports routiers.

Le tableau ci-après nous donne un aperçu général du nombre des entrevues réalisées, de la fonction des personnes interviewées et de leur avis quant à l'avancée des deux communautés économiques régionales (CER), l'une par rapport à l'autre, dans le domaine des infrastructures routières.

Tableau 3.23 Les résultats synthétisés des entrevues relatives aux infrastructures routières

Nombres de personnes interviewées (catégorie 1, 2 et 3)	Les experts, les chercheurs et les universitaires	5	11
	les fonctionnaires de ministères et les officiels des institutions internationales	3	
	Les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	3	
Nombre de personnes reconnaissant la CEDEAO comme plus avancée			11
Nombre de personnes reconnaissant la CEEAC comme plus avancée			Aucune
Nombre de personnes estimant la CEEAC et la CEDEAO au même niveau			Aucune

Conclusion de la deuxième section

Pallier l'insuffisance des infrastructures routières est l'un des défis majeurs et communs à relever par les deux régions étudiées (Afrique centrale et Afrique de l'Ouest), contrairement à l'Afrique du Nord (l'une des régions les mieux dotées en infrastructures sur le continent). Toutefois, les résultats³⁰⁰ des analyses faites dans la présente recherche démontrent, dans l'ensemble, que l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont réalisé des avancées dans la mise en place d'infrastructures routières régionales. Cependant, le problème du manque d'infrastructures routières demeure plus présent en Afrique centrale (CEEAC) qu'en Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cette dernière région étant mieux dotée que l'autre. En effet, certes, les résultats de l'Indice d'intégration régionale (IIRA) donnent l'Afrique centrale gagnante par rapport à l'Afrique de l'Ouest, avec un score de 0,451

³⁰⁰ Les résultats des programmes régionaux des infrastructures routières, les résultats des différents indicateurs considérés et les résultats des entrevues.

contre 0,426. Cependant, en approfondissant l'analyse avec d'autres indicateurs³⁰¹ et des statistiques³⁰² relatives au réseau routier en Afrique, nous constatons que la zone CEEAC accuse encore un certain retard en comparaison avec l'espace CEDEAO. Les résultats des entrevues viennent confirmer ce constat. En fait, le réseau routier total de l'Afrique centrale (espace CEEAC) est de 11.246 km, tandis qu'il est de 11.662 km en Afrique de l'Ouest (zone CEDEAO). Cependant, seulement 3.891 km des tronçons du réseau de la CEEAC sont bitumés contre 10.581 km dans l'espace CEDEAO. Ainsi, plus de 50% (soit 65%) des maillons routiers sont manquants en Afrique centrale contre moins de 10% (soit 9%) en Afrique de l'Ouest.

³⁰¹ L'indicateur de développement des infrastructures africaines et, précisément, l'indice composite des transports.

³⁰² Précisément celles sur l'évolution du réseau routier de la CEEAC et de la CEDEAO et sur, la répartition régionale du réseau des routes transafricaines.

CHAPITRE IV

LA DIMENSION HUMAINE DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : COMPARAISON ENTRE LA CEEAC ET LA CEDEAO

Nous étudions les deux variables ayant un rapport avec les êtres humains. Il s'agit, d'une part, de la variable « libre circulation des personnes » dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO ; d'autre part, de la variable « paix et sécurité régionale ». Ici, il est question de savoir comment la CEEAC agit pour assurer la stabilité sociopolitique (prévention ou résolution des conflits armés) dans la région d'Afrique centrale. Ensuite, nous abordons la CEDEAO, c'est-à-dire comment l'organe régional œuvre à son tour pour garantir la paix dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Dans la présente recherche, nous n'abordons pas les questions de terrorisme.

PREMIÈRE SECTION

LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES DANS LES DEUX COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CEEAC ET CEDEAO)

La libre circulation des personnes est l'une des dimensions de l'intégration régionale. Elle consiste à supprimer les barrières aux frontières pour permettre aux citoyens des pays membres CER de se déplacer librement et de s'établir dans n'importe quel pays de la région intégrée. Les autorités de chaque pays de la communauté sont donc invitées à éliminer toutes les restrictions et toutes les discriminations qui empêchent certaines populations de se déplacer d'un pays à l'autre dans une communauté. L'importance d'une libre circulation des personnes réside dans le fait qu'elle favorise l'échange culturel et la diversité dans une région. L'ensemble de ces facteurs peut renforcer le processus d'intégration amorcé. En effet, « les mouvements migratoires peuvent (...) être des facteurs d'intégration. Quels que soient les aléas politiques qui les accompagnent, ils contribuent à des brassages favorables aux processus d'intégration »³⁰³.

Dans la présente section, nous effectuons une étude comparative de l'état de la libre circulation dans deux communautés régionales (CEEAC et CEDEAO). Pour ce faire, nous procédons à travers trois (3) niveaux d'analyses³⁰⁴.

³⁰³ Abdou Diouf. (2006). Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation. *Politique étrangère*, p. 785-797. DOI : 10.3917/pe.064.0785. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>

³⁰⁴ Premier niveau : nous présentons et comparons les principaux protocoles (documents régionaux) de libre circulation des personnes mis en place dans la CEEAC et dans la CEDEAO. Deuxième niveau : nous comparons les deux CERs par le biais des résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA). En outre, nous abordons d'autres indicateurs de libre circulation des personnes. Troisième niveau : nous analysons les résultats des entrevues.

I. La présentation des politiques régionales de libre circulation des personnes

En Afrique centrale (zone CEEAC) et en Afrique de l'Ouest (espace CEDEAO), les pays membres ont été invités à ratifier des protocoles régionaux de libre circulation des personnes.

1. La libre circulation des personnes en Afrique centrale en rapport avec les institutions régionales : le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

La lecture des textes nous apprend qu'en Afrique centrale plusieurs protocoles sur la libre circulation des personnes ont été élaborés, dans l'espace CEMAC³⁰⁵ et dans la CEEAC. Toutefois, il nous a paru utile d'aborder brièvement la situation de la CEMAC (voir le tableau ci-dessus), en plus de celle de la CEEAC, pour savoir si une harmonisation des politiques de libre circulation entre ces deux CERs de la même région avait été réalisée.

Dans l'espace CEEAC, la libre circulation des personnes a toujours été au cœur des préoccupations des dirigeants. En effet, les articles 04 et 40 du Traité d'octobre 1983 instituant la création de la CEEAC faisaient déjà état des principaux protocoles encourageant la libre circulation des citoyens des pays membres de la CEEAC dans tout l'espace intégré. D'après l'article 40 du Traité de la CEEAC, « les citoyens des États de la CEEAC sont considérés comme des ressortissants de la Communauté »³⁰⁶. Ceci dit, le protocole de libre circulation donne le droit aux citoyens de la région de se déplacer librement, et ce, en tout temps dans tous les pays de la CEEAC. En outre, les citoyens ont aussi le droit de s'établir (droit de résidence) dans l'un des pays de la région et d'y mener des activités professionnelles légales, « ainsi que la possibilité de

³⁰⁵ CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Cette Communauté regroupe six pays : le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Ces pays sont tous membres de la CEEAC.

³⁰⁶ Christian-Yann Messe Mbega. (30 juin 2015). Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? *Éthique publique, Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*. Vol. 17, n° 1. Récupéré le 02 novembre 2017 de <http://ethiquepublique.revues.org/1724>

créer et de gérer une entreprise conformément à la charte des investissements du pays hôte »³⁰⁷.

Tableau 4.1 Les protocoles et les règlements de la libre circulation en Afrique centrale

Zones	Nombre de pays membres	Protocoles	Réglementations
CEMAC	Six (6)	Arrêté du 29 juin 2005	Libre circulation des personnes au sein de la sous-région
		Protocole n° 01/08-UEAC-042-CM-17	Institution du passeport de la CEMAC
CEEAC	Onze (11)	Articles 4 et 40 du Traité et du protocole à l'appendice VII	Libre circulation des personnes et droit d'établissement. Mise en place des cartes de libre circulation de la CEEAC et des livrets de libre circulation de la CEEAC
		Décisions: 03/CCEG/VI/90 01/CEEAC/CCEG/X/02 03/CEEAC/CCEG/X/02	Passage séparé pour les ressortissants de la CEEAC aux aéroports, aux ports et aux autres points d'entrée.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)³⁰⁸.

2. Les instruments juridiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le domaine de la libre circulation des personnes

L'Afrique de l'Ouest (UEMOA³⁰⁹ et CEDEAO) s'est dotée d'un ensemble d'instruments juridiques (ou protocoles régionaux) pour encourager la libre circulation des citoyens des pays concernés.

Dès 1975, la CEDEAO a fait de la libre circulation un élément majeur pour encourager l'intégration régionale ; « en conséquence, les États membres s'engagent à abolir tous les obstacles qui s'opposent à la liberté de mouvement et de résidence à

³⁰⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de juin 2012. *Op. Cit.*

³⁰⁸ Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique V : vers une zone de libre-échange continentale africaine*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de juin 2012). Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23351>

³⁰⁹ L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

l'intérieur de la Communauté »³¹⁰ (chapitre 4, article 27, alinéa n° 1 du Traité instituant la CEDEAO). C'est dans cette lancée qu'a été conclu en mai 1979, à Dakar, le protocole sur la libre circulation des personnes et qu'a été octroyé le droit de résidence et d'établissement dans la CEDEAO. Les modalités d'application dudit protocole sont réparties en trois phases : (1) le droit d'entrée et l'abolition du visa³¹¹, (2) le droit de résidence³¹² et, enfin, (3) le droit d'établissement³¹³.

Interprétation des textes régionaux de la libre circulation des personnes : le cas du protocole de mai 1979

- Le droit d'entrée et l'abolition du visa « garantit à tout citoyen de la Communauté la libre circulation d'entrée, c'est-à-dire, sans l'obligation de détenir un visa des États membres, à la condition que le séjour ne dépasse pas les 90 jours »³¹⁴.

- Le droit de résidence et d'établissement : le droit est reconnu à un citoyen d'un pays membre de la CEDEAO de résider dans un autre État membre de la CEDEAO. En outre, les citoyens installés dans des pays d'accueil ont le droit d'y entreprendre des activités économiques, à la seule condition de respecter la législation du pays d'accueil.

Tableau 4.2 Les instruments juridiques de la libre circulation en Afrique de l'Ouest

Zones	Nombre d'États membres	Instruments juridiques	Réglementations
UEMOA	Huit (8)	Article 4 du Traité	Libre circulation, droit d'établissement et libre circulation des travailleurs.

³¹⁰ Nelly Robin. (Juillet 2010). *La CEDEAO, un espace de libre circulation, poste avancé de l'espace Schengen*. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines, p. 130-149, 2009. [Cahiers de l'Afrique de l'Ouest]. Récupéré de <http://hal.ird.fr/ird-00499354/document>

³¹¹ D'après le Protocole additionnel A/SP1/7/85.

³¹² Selon le Protocole additionnel A/SP1/1/6/89.

³¹³ D'après le Protocole additionnel A/SP2/5/90.

³¹⁴ Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD) (Août 2012). *Migration dans l'espace CEDEAO*. Récupéré le 16 juillet 2018 de <http://www.amld-ong.org/migration-francophonie-cedeao-uemoa/migration-dans-lespace-cedeao/>

CEDEAO	Quinze (15)	Protocole n° A/P.1/5/79 Décision c/déc./3/12/92 Décision A/Déc.2/7/85 Article 2 protocole additionnel A/sp/.1/7/86	Libre circulation des personnes et droit d'établissement. Introduction d'un formulaire d'immigration et d'émigration harmonisé dans les États membres de la CEDEAO. Introduction du certificat de voyage de la CEDEAO. Introduction en 2000 du passeport de la CEDEAO. Droits de résidence et d'établissement.
--------	----------------	--	---

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)³¹⁵.

Conclusion

Nous constatons, à ce niveau, qu'au sein des deux communautés économiques régionales (CEEAC et CEDEAO), on a mis en place plusieurs instruments juridiques et des textes à portée régionale pour encourager et faciliter la libre circulation des personnes dans les différentes régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. En outre, dans les deux espaces (CEEAC et CEDEAO) des textes régionaux sont disponibles pour permettre aux citoyens des États concernés de s'établir de manière permanente et d'entreprendre même des affaires dans leur pays de résidence.

Encadré 4.1 Les documents de la libre circulation dans la CEEAC et dans la CEDEAO

Dans la CEEAC : pour faciliter l'application de la décision de 1990³¹⁶, les chefs d'État ont adopté, à Malabo, le 17 juin 2002, deux grandes décisions :

- la Décision n° 02, qui prévoit l'obligation d'être en possession d'un carnet et d'une carte de libre circulation comme documents de voyage pour certaines catégories de ressortissants des États membres, à l'intérieur de la CEEAC. Ces documents ne sont pas encore en circulation ;
- la Décision n° 03, qui prévoit la création de couloirs CEEAC dans les aéroports, les ports et les postes frontaliers des États membres. Pour rappel, « les couloirs CEEAC dans les aéroports ne sont pas encore créés dans tous les pays et là où ils existent, ils ne sont pas

³¹⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de juin 2012. *Op. Cit.*

³¹⁶ Décision N°03/CCEG/VI/90, adoptée à Kigali le 26 janvier 1990.

encore opérationnels, et les ressortissants de la communauté ont toujours besoin de visas pour voyager d'un État membre à un autre »³¹⁷.

Dans la CEDEAO : trois types de documents de voyage ont actuellement cours dans la région à savoir :

- le passeport commun CEDEAO institué en l'année 2000 ;
- le carnet de voyage CEDEAO ;
- les cartes d'identité biométriques CEDEAO.

Selon la CEDEAO, la carte nationale d'identité biométrique³¹⁸ de la CEDEAO, lancée en décembre 2016, va remplacer « le carnet de voyage, simplifier et faciliter le mouvement des populations par un traitement égal et non discriminatoire entre nationaux et ressortissants d'autres États membres »³¹⁹.

Source : L'ICMPD et l'IDEP³²⁰.

II. La libre circulation des personnes : ce que nous apprennent les indicateurs

Il est question, ici, de présenter les résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique³²¹ (IIRA), de les analyser et de les interpréter, d'une part. D'autre part, pour mieux comparer le degré d'ouverture des pays en matière de circulation des

³¹⁷ Yanic Kenhoung. (2014). *L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique*. (Master II en Relations internationales). Université de Yaoundé II. Institut des relations internationales du Cameroun. Récupéré le 26 juillet 2018 de https://www.memoireonline.com/08/14/8900/m_Linteret-national-dans-le-processus-dintegration-regionale-en-Afrique7.html

³¹⁸ Présidence du Sénégal. (5 octobre 2016). *Carte d'identité biométrique CEDEAO : les 10 informations à connaître*. Récupéré le 30 juillet 2018 de http://www.presidence.sn/actualites/carte-didentite-biometrique-cedeao-les-10-informations-a-connaître_377

³¹⁹ Agence de presse Mali Actu. (7 octobre 2013). *Afrique de l'Ouest : vers l'introduction d'une carte biométrique pour la libre circulation des personnes*. Récupéré le 31 juin 2018 de <http://maliactu.net/afrique-de-louest-vers-lintroduction-dune-carte-biometrique-pour-la-libre-circulation-des-personnes/>

³²⁰ International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) et Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). (2012). *Rapport de synthèse des inventaires des CER réalisés par le projet de soutien de la migration, la mobilité et l'emploi* (MME). Récupéré le 28 juillet 2018 de <https://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/rapport-synthese-inventaire-cers-projet-de-soutien-mme.pdf>

³²¹ L'IIRA comprend cinq dimensions ; l'intégration commerciale (c'est la première dimension) ; les infrastructures régionales (constituent la deuxième dimension) ; l'intégration productive (troisième dimension) ; la libre circulation des personnes (c'est la quatrième dimension) ; et, enfin, l'intégration financière et macroéconomique (c'est, la cinquième dimension). Voir Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de 2016). Récupéré le 9 mars 2018 de https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf

personnes dans les régions concernées (CEEAC et CEDEAO), nous abordons l'Indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index) et l'Indice concernant les passeports (Passport Index).

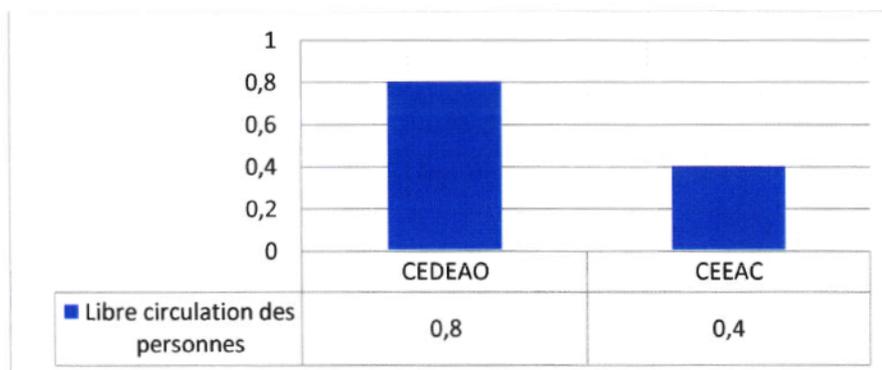
1. L'analyse des résultats de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)

La dimension libre circulation des personnes de l'IIRA nous renseigne sur la fluidité des mouvements des personnes dans les espaces CEEAC et CEDEAO. En d'autres termes, cet indice nous permet de savoir dans quel bloc régional la liberté de circuler est un fait accompli. L'IIRA nous informe précisément sur les contraintes des visas dans les régions intégrées et l'évolution du processus de ratification, par les États concernés, des protocoles régionaux sur la libre circulation des personnes. Par contre, l'IIRA ne nous renseigne pas sur les questions relatives au droit de s'établir de manière permanente, de faire des affaires ou de voter dans le pays d'accueil.

D'après les résultats (graphique suivant) de la première édition de l'IIRA³²², parue en avril 2016, nous constatons que le degré d'intégration de la CEDEAO dans le domaine de la libre circulation des personnes au sein de la région est le double de celui de la CEEAC. De manière générale, bien au-delà des protocoles mis en place, la région de l'Afrique centrale accuse un certain retard par rapport à celle de l'Afrique de l'Ouest. Avec la marque de 0,8, la CEDEAO enregistre un score plus élevé que la moyenne au chapitre de la libre circulation des personnes. Dans le graphique ci-dessous, les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé).

³²² Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de 2016. *Op. Cit.*

Graphique 4.1 La comparaison des scores³²³ moyens au chapitre de la libre circulation des personnes dans la CEDEAO et dans la CEEAC



Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)³²⁴.

Quand nous approfondissons l'analyse pour chaque pays intégré dans l'une des deux communautés économiques régionales (CEEAC et CEDEAO), nous remarquons que tous les pays de la CEDEAO affichent un score de 0,8, largement au-delà de la moyenne (0,5). Dans l'espace CEEAC, par contre, seulement trois pays sont au-dessus du score moyen.

Tableau 4.3 Les scores des États dans le domaine de la libre circulation des personnes

Libre circulation des personnes							
CEDEAO				CEEAC			
Pays	Score ³²⁵	Rang	Catégorie	Pays	Score ³²⁶	Rang	Catégorie
Côte d'Ivoire	0,800	1	=	Sao Tomé-et-Principe	0,700	1	+
Togo	0,800	1	=	RCA ³²⁷	0,660	2	+
Sénégal	0,800	1	=	Congo	0,520	3	=
Niger	0,800	1	=	Cameroun	0,450	4	=
Bénin	0,800	1	=	Tchad	0,450	5	=
Ghana	0,800	1	=	Rwanda	0,378	6	=
Burkina Faso	0,800	1	=	Gabon	0,350	7	=
Mali	0,800	1	=	Guinée équatoriale	0,350	8	=

³²³ Les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé).

³²⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de 2016. *Op. Cit.*

³²⁵ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

³²⁶ Les scores sont calculés de 0 (bas niveau) à 1 (niveau élevé).

³²⁷ République centrafricaine.

Nigéria	0,800	1	=	Burundi	0,140	9	–
Guinée-Bissau	0,800	1	=	RDC ³²⁸	0,140	10	–
Gambie	0,800	1	=	Angola	0,000	11	–
Cap-Vert	0,800	1	=				
Sierra Leone	0,800	1	=				
Libéria	0,800	1	=				
Guinée	0,800	1	=				
Moyenne	0,800			Moyenne	0,400		
Moyenne ³²⁹ des 4 plus élevés	0,800			Moyenne ³³⁰ des 4 plus élevés	0,583		

Légende :

+Pays de performance élevée : cela veut dire que le score est plus élevé que celui de la moyenne des pays.

=Pays de performance moyenne : cela signifie que le score est dans la moyenne des pays.

– Pays de performance faible : c'est-à-dire que le score est inférieur à celui de la moyenne des pays.

Source : Commission économique pour l'Afrique (CEA)³³¹.

2. La présentation des résultats des autres indicateurs : le cas de l'Indice d'ouverture relatif aux visas et le cas de l'Indice relatif au passeport (Passport Index)

Nous abordons d'abord l'Indice d'ouverture relatif aux visas ; ensuite, nous présentons et analysons les résultats de l'Indice relatif au passeport (Passport Index).

2.1. L'Indice d'ouverture relatif aux visas en Afrique

Cet indice mesure l'ouverture des pays africains en matière de visas³³². Il permet de savoir quels sont les pays qui facilitent les voyages des citoyens des autres pays et comment. C'est-à-dire si, pour se rendre dans tel pays, les voyageurs sont dispensés de l'obligation de détenir un quelconque visa ou s'ils peuvent obtenir un visa à leur arrivée dans le pays d'accueil, ou encore s'ils doivent obtenir un visa avant d'effectuer le voyage.

³²⁸ République démocratique du Congo.

³²⁹ Moyenne des pays les plus performants dans la CEDEAO (avec intervalle de confiance de 95 %).

³³⁰ Moyenne des pays les plus performants dans la CEEAC (avec un intervalle de confiance de 95 %).

³³¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de 2016. *Op. Cit.*

³³² « Un VISA est un endossement (par le biais d'un certificat ou d'un cachet dans un document de voyage) indiquant qu'un visiteur est autorisé à entrer dans le pays pour une durée spécifique et pour des activités spécifiques ». Voir Visa Openness index. *Rapport sur l'ouverture des visas pour l'Afrique*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/>

Tableau 4.4 L'indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index)

Méthodologie	Plus le score d'un État est élevé dans l'indice, plus cet État est considéré comme ouvert. À l'inverse, un État qui ne facilite pas la libre circulation des citoyens des autres États obtiendra un score moins élevé. Les scores vont de 0 à 1 (le plus haut).	
Catégories des indicateurs	Visa requis	Signifie que les voyageurs doivent obtenir un visa avant de se rendre (avant le départ) dans le pays d'accueil.
	Visa à l'arrivée	Veut dire qu'un visa doit être obtenu par le voyageur à l'arrivée dans le pays d'accueil.
	Pas de visa	Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire, pour le voyageur, d'obtenir un visa avant le départ ou à l'arrivée dans le pays d'accueil. L'entrée se fait donc librement dans le pays. Toutefois, certaines procédures d'entrée doivent être respectées : remplissage de formulaires d'immigration et obtention d'un timbre d'entrée.
Pondération	Chaque catégorie est pondérée en fonction de son degré d'ouverture : un résultat « sans visa » est pondéré par 1 (grande ouverture) ; la catégorie « visa à l'arrivée » est pondérée par 0,8 ; et, enfin un « visa requis », par 0.	

Source : Visa openness index³³³

D'après les résultats de l'Indice d'ouverture relatif aux visas, disponibles dans le tableau ci-après, nous constatons que les pays de la zone CEEAC sont moins ouverts que ceux de la CEDEAO. Dans la liste³³⁴ des vingt pays africains les plus ouverts relativement aux visas, l'on retrouve sept pays³³⁵ membres de la CEDEAO contre seulement un pays³³⁶ membre de la CEEAC. Ainsi, 35% des pays formant cette liste des 20 pays les plus ouverts relativement aux visas sont des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les bons résultats qu'obtient l'Afrique de l'Ouest sont dus au protocole de la libre circulation des personnes³³⁷, que tous les pays de la région ont ratifié, ce qui fait contraste avec l'Afrique centrale (CEEAC) où la situation n'évolue pas comme il est souhaité. Jusqu'en 2015, « tous les Africains avaient besoin d'un

³³³ Site officiel <https://www.visaopenness.org/>

³³⁴ Visa Openness index. *Résultats 2016 : 20 pays ayant obtenu le plus de scores*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/our-findings/top-20-scoring-countries/>

³³⁵ À savoir : le Togo (3^{ème} place dans la liste des 20 premiers), la Guinée-Bissau (4^{ème}), le Cap-Vert (5^{ème}), le Ghana (6^{ème}), le Sénégal (15^{ème}), la Gambie (18^{ème}) et le Burkina Faso (20^{ème}).

³³⁶ À savoir : le Rwanda, qui occupe la 9^{ème} place dans la liste des 20 premiers.

³³⁷ Visa Openness index. *Constatations 2016 : ouverture aux visas*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/our-findings/>

visa pour se rendre à Sao Tomé-et-Principe »³³⁸ ; il a fallu attendre 2016 pour que les citoyens de 13 pays africains soient dispensés de l'obligation d'obtenir des visas. Toujours d'après les résultats de 2016 de l'Indice d'ouverture relatif aux visas, la situation est chaotique au Gabon, en Angola et en Guinée équatoriale. En tous les cas, il convient de noter que les retards des pays de la CEEAC dans le processus de libre circulation des personnes sont réels.

Tableau 4.5 Les scores des pays et leur classement au chapitre de leur ouverture relative aux visas en Afrique en 2016

Rang sur 54 pays africains	Pays	CER	Aucun visa requis	Visa à l'arrivée	Visa requis	Score
3 ^{ème}	Togo	CEDEAO	16	38	0	0,859
4 ^{ème}	Guinée Bissau	CEDEAO	14	40	0	0,852
5 ^{ème}	Cap-Vert	CEDEAO	16	37	1	0,844
6 ^{ème}	Ghana	CEDEAO	17	35	2	0,833
9 ^{ème}	Rwanda	CEEAC	6	47	1	0,807
15 ^{ème}	Sénégal	CEDEAO	42	0	12	0,778
18 ^{ème}	Gambie	CEDEAO	28	0	26	0,519
20 ^{ème}	Burkina Faso	CEDEAO	15	11	28	0,441
23 ^{ème}	Côte d'Ivoire	CEDEAO	21	0	33	0,389
25 ^{ème}	Mali	CEDEAO	20	0	34	0,370
25 ^{ème}	Guinée	CEDEAO	20	0	34	0,370
27 ^{ème}	Niger	CEDEAO	18	0	36	0,333
27 ^{ème}	Bénin	CEDEAO	18	0	36	0,333
30 ^{ème}	Nigeria	CEDEAO	17	1	36	0,330
33 ^{ème}	Sierra Leone	CEDEAO	15	1	38	0,293
34 ^{ème}	Liberia	CEDEAO	14	0	40	0,259
36 ^{ème}	Sao Tomé-et-Principe	CEEAC	13	0	41	0,241
38 ^{ème}	Tchad	CEEAC	11	2	41	0,233
39 ^{ème}	RCA	CEEAC	12	0	42	0,222
40 ^{ème}	Congo	CEEAC	0	13	41	0,193
43 ^{ème}	RDC	CEEAC	4	3	47	0,119
45 ^{ème}	Burundi	CEEAC	5	0	49	0,093
45 ^{ème}	Cameroun	CEEAC	5	0	49	0,093

³³⁸ Banque africaine de développement (BAD) et Union africaine (UA). (2017). *Africa Visa Openness Report 2017*. Abidjan, Côte d'Ivoire. Récupéré le 13 mars 2018 de https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VisaORReport2017_web_12mail7.pdf

48 ^{ème}	Gabon	CEEAC	3	1	50	0,070
52 ^{ème}	Angola	CEEAC	1	1	52	0,033
54 ^{ème}	Guinée équatoriale	CEEAC	0	0	54	0,000

Source : Banque africaine de développement et Union africaine³³⁹.

Au regard des résultats (scores) de l'Indice d'ouverture relatif aux visas en Afrique, nous constatons que les pays de la CEDEAO sont mieux placés que ceux de la CEEAC. Les États ouest-africains sont plus ouverts entre eux et avec les autres États tiers du continent africain. À l'inverse, en Afrique centrale, à l'exception du Rwanda qui occupe la neuvième place, tous les autres États de la CEEAC enregistrent de faibles scores à cet égard et occupent les dernières places dans le classement. Le nombre de visas requis pour se rendre dans un pays de la CEEAC est plus élevé que celui exigé dans l'espace CEDEAO. Considérons le cas des trois derniers États du classement (le Gabon, l'Angola et la Guinée équatoriale) membres de la CEEAC. Nous remarquons que, jusque dans un récent passé (en 2016), sur 54 États africains, seulement les citoyens de quatre États sont exemptés de visa pour se rendre au Gabon, contre deux États pour l'Angola et aucun État pour la Guinée équatoriale. Cette situation signifie aussi que certains citoyens des pays de la CEEAC sont concernés par ces contraintes de visa.

Tableau 4.6 Les résultats en matière de réciprocité des politiques de visas dans les CERs

CER	CEDEAO	EAC	UMA	SADC	CENSAD	COMESA	CEEAC	IGAD
Réciprocité	100%	100%	60%	52%	31%	21%	11%	11%

Source : <https://www.visaopenness.org/>

2.2. L'indice relatif au passeport (Passport Index)

Cet indice nous renseigne sur un classement des passeports les plus utiles au monde : c'est-à-dire les passeports qui permettent aux citoyens d'un État de voyager facilement dans plusieurs pays étrangers. Par ailleurs, l'Indice relatif au passeport

³³⁹ Banque africaine de développement (BAD) et Union africaine (UA). Report 2017. *Op. Cit.*

(Passport Index³⁴⁰) nous informe aussi sur les pays dans lesquels un visa est requis avant de s'y rendre. Cet indice a été créé par la compagnie financière Arton Capital³⁴¹.

La présentation et l'analyse des résultats de l'Indice relatif au passeport (Passport Index)

Le tableau³⁴² 4.7, ci-après, nous renseigne sur les différents pays de la CEEAC qui exigent encore des visas pour les citoyens des autres États de la CEEAC. D'après les résultats de « Passport Index ou Indice de passeport », l'Angola est le pays le plus fermé de la région à cet égard. En fait, les citoyens de huit pays de la CEEAC ont encore besoin d'un visa avant de se rendre en Angola. Par ailleurs, le Burundi, la RDC et le Sao Tomé-et-Principe exigent encore des visas pour les citoyens de sept pays de la CEEAC. Ainsi, dans toute la région de l'Afrique centrale, d'après les résultats de « Passport Index ou Indice de passeport », nous constatons que la libre circulation est davantage une réalité entre les pays de la CEMAC. La situation est sensiblement meilleure dans la zone CEDEAO, comme l'indique le tableau³⁴³ n° 37. Dans la zone intégrée ouest-africaine, aucun visa n'est requis avant le voyage vers un autre pays.

Tableau 4.7 La matrice des visas d'un pays de départ (X) vers un pays d'arrivée (Y) dans la zone CEEAC

		Vers le pays d'arrivée										
		AGO	BDI	CMR	COG	GAB	GNQ	RCA	RDC	RWA	STP	TCD
Du pays	AGO		VR									
	BDI	VR		VR	VR	VR	VR	VR			VR	VR
	CMR	VR	VR						VR	VR	VR	
	COG	VR	VR						VR	VR	VR	

³⁴⁰ Passport index. *Explorez le monde des passeports par pays*. Récupéré le 29 juillet 2018 de <https://www.passportindex.org/>

³⁴¹ Site officiel : <https://www.artoncapital.com/arton-capital/>

³⁴² La matrice des visas d'un pays de départ (X) vers un pays d'arrivée (Y) faisant partie de la zone CEEAC.

³⁴³ La matrice des visas d'un pays de départ (X) vers un pays d'arrivée (Y) dans la zone CEDEAO.

de départ	GAB	VR	VR						VR			
	GNQ	VR	VR						VR	VR	VR	
	RCA	VR									VR	
	RDC	VR				VR	VR	VR				VR
	RWA											
	STP		VR						VR			
	TCD	VR	VR						VR	VR	VR	

Légende :
AGO : Angola ; BDI : Burundi ; CMR : Cameroun ; COG : Congo ; GAB : Gabon ; GNQ : Guinée équatoriale ; RCA : République centrafricaine ; RDC : République démocratique du Congo ; RWA : Rwanda ; STP : Sao Tomé-et-Principe et TCD : Tchad.
VR : Visa requis avant de voyager.

Source : fait par l'auteur grâce aux informations de « Passport Index »³⁴⁴.

Tableau 4.8 La matrice des visas du pays de départ (X) vers le pays d'arrivée (Y)
dans la zone CEDEAO

	Vers le pays d'arrivée (l'un des quinze États membres de la CEDEAO)
Du pays de départ (l'un des quinze États membres de la CEDEAO)	Dans toute la région intégrée, aucun visa n'est requis avant le voyage vers un autre pays.

Source : fait par l'auteur grâce aux informations de « Passport Index »³⁴⁵.

Conclusion

Les résultats de l'IIRA, en ce qui concerne la dimension libre circulation des personnes, nous montrent que la CEDEAO est plus performante que la CEEAC à cet égard. En effet, les pays de la CEDEAO enregistrent tous des scores allant au-delà de la moyenne. En outre, les résultats de l'Indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index) en Afrique (2016) et ceux de l'Indice relatif aux passeports (Passport Index) confirment les premières analyses faites grâce à l'IIRA. En fait, en Afrique centrale (CEEAC) les pays sont moins ouverts (région la plus fermée³⁴⁶)

³⁴⁴ Passport index. *Explorez le monde des passeports par pays*. Récupéré le 29 juillet 2018 de <https://www.passportindex.org/>

³⁴⁵ Passport index. *Explorez le monde des passeports par pays*. Récupéré le 29 juillet 2018 de <https://www.passportindex.org/>

³⁴⁶ En comparant les résultats de l'Indice d'ouverture relatif aux visas avec l'ensemble des régions du continent africain.

qu'en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À cet égard, la CEEAC a donc plus de progrès à faire que la CEDEAO. Toutefois, les indicateurs retenus dans la présente recherche ne nous informent pas sur d'autres aspects sociaux importants comme le droit de s'installer, de voter ou d'entreprendre des affaires dans le pays d'accueil de la région intégrée. En fait, les trois indicateurs (IIRA, Visa Openness Index et Passport Index) abordent principalement les questions liées aux visas.

III. Les entrevues réalisées : ce qu'il y a lieu de retenir

Nous présentons et analysons les résultats des entrevues menées auprès des universitaires, des fonctionnaires nationaux et internationaux et des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Les entrevues portent sur la question de la libre circulation des personnes dans les deux régions étudiées.

Les critères retenus relatifs au profil, au nombre, à la sélection et à l'anonymat des personnes interviewées, ainsi que la structure de présentation des entrevues ont déjà été énoncés et ce choix a été justifié dans l'introduction générale, au niveau de la méthode de recherche.

1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Le tableau 4.9, qui fait état des résultats des entrevues, nous informe de la position des experts, des chercheurs et des universitaires par rapport à la libre circulation des personnes dans les deux blocs régionaux (CEEAC et CEDEAO). Un fait commun a été souligné par les participantes et les participants. Ces derniers reconnaissent que dans la CEDEAO tous les pays de la région ont ratifié le protocole de libre circulation des personnes : le visa n'est plus requis. Les textes à portée régionale sont appliqués dans la vie courante des citoyens lorsqu'ils ont à se déplacer d'un pays à un autre : il n'y a plus de contraintes de visa. À défaut de disposer d'un passeport, les populations peuvent voyager avec leur carte d'identité. Par ailleurs, la création d'un passeport commun-CEDEAO est un fait majeur qui démontre une volonté politique plus

affirmée de la part des dirigeants de renforcer l'intégration des personnes dans la région. En Afrique centrale (CEEAC) le bilan n'est pas élogieux, en dépit des récentes timides avancées, précisément entre les six pays de la CEMAC, car la libre circulation n'est pas encore effective entre tous les États de la région (CEEAC). Les États de la CEEAC ne disposent pas encore d'un passeport commun-CEEAC ni d'une carte d'identité régionale. En Afrique centrale, pendant que certains États manifestent une volonté de concrétiser les objectifs communautaires, d'autres États, pour diverses raisons, trainent le pas. Pour des raisons de sécurité, certains États ont longtemps ralenti le processus de libre circulation des personnes. Par ailleurs, d'autres États prospères économiquement sont méfiants à propos d'une libre circulation des personnes de peur de faire face à une forte migration économique.

Tableau 4.9 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la libre circulation des personnes		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un expert de la libre circulation des personnes	La libre circulation des personnes dans l'espace CEEAC est moins effective que dans la CEDEAO : la CEEAC est moins avancée que la CEDEAO à cet égard.	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la CEEAC, il y a encore une difficulté à se déplacer d'un État à un autre : présence de barrières consulaires. Certains pays exigent encore des visas ; - Dans la zone CEDEAO, il n'y a plus les mêmes tracasseries que celles évoquées dans la CEEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Blocage institutionnel dans certains pays de la CEEAC. Les dirigeants des pays tardent à ratifier et à faire appliquer les textes régionaux. La Guinée équatoriale et le Gabon ont longtemps été réticents à l'idée d'une libre circulation des citoyens des États de l'Afrique centrale ; - Une réelle volonté politique est primordiale du côté des dirigeants des États de la CEEAC.

<p>Un chercheur universitaire</p>	<p>La libre circulation des personnes n'est pas garantie dans l'espace CEEAC. Par contre, dans la zone CEDEAO on observe des avancées considérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens des pays de la CEDEAO peuvent circuler facilement dans toute la région intégrée avec leur carte d'identité, comme en Europe dans l'espace Schengen. - La facilité de circulation des personnes n'est pas encore un acquis dans tout l'espace CEEAC. Les populations ont besoin de visas pour se rendre dans certains États. Par ailleurs, les populations doivent disposer d'un passeport pour voyager. Pour le moment, dans la région CEEAC, il est impossible de voyager avec sa seule carte d'identité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Présence d'une certaine émulation collective entre les États de la CEDEAO : quand un pays avance, un autre veut en faire autant ; - La zone CEDEAO est mieux dotée que la CEEAC en infrastructures routières facilitant le déplacement des personnes ; - Dans la zone CEEAC, certains petits pays prospères économiquement (au regard de leur boom de matières premières) sont réticents à ouvrir totalement leurs frontières, de peur de se faire envahir par des immigrants économiques, provenant des autres pays de la région ; - Lenteur des dirigeants de la CEEAC, par rapport à ceux de la CEDEAO, à ratifier certains accords régionaux.
<p>Un professeur d'une université suisse</p>	<p>La libre circulation est encore un slogan en Afrique centrale (CEEAC). En Afrique de l'Ouest, c'est une réalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la CEEAC, les textes juridiques régionaux sur la libre circulation des personnes sont déjà disponibles et ont été ratifiés par certains États. Cependant, dans la réalité, lesdits textes ratifiés ne sont parfois pas appliqués : la libre circulation est effective sur papier, mais pas dans la réalité ; - Pas d'harmonisation des politiques de migrations entre les pays de la CEMAC qui sont aussi membres de la CEEAC ; - Dans la CEDEAO, les accords ratifiés sont appliqués : plus de visa entre les États ; - Harmonisation des politiques migratoires entre les États de l'UEMOA qui sont aussi membres de la CEDEAO. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de volonté politique est plus manifeste dans la zone CEEAC que dans la zone CEDEAO ; - La peur de certains États de la CEEAC d'être infiltrés par des migrants sans identité correctement établie ; - En Afrique centrale (CEEAC), le nationalisme est davantage mis en avant que le régionalisme. C'est l'inverse en Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Un professeur d'une université (X) au Canada	La CEDEAO peut servir de modèle à la CEEAC dans le domaine de la libre circulation des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport commun pour les pays de la CEDEAO ; - Suppression des visas entre tous les pays de la CEDEAO ; - Absence d'un passeport commun pour les pays de la CEEAC ; - Visas requis entre certains pays intégrés dans la CEEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des États de la CEEAC sont caractérisés par des régimes autoritaires : l'ouverture des frontières peut être perçue comme une menace ; - Le processus d'alternance politique avance mieux dans la zone CEDEAO que dans la zone CEEAC : les dirigeants des pays de la CEDEAO sont moins méfiants entre eux, ce qui n'est pas le cas dans l'espace CEEAC.
--	---	--	---

2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs des institutions internationales

Le tableau 4.10 met en lumière la position des fonctionnaires de certains pays de la CEEAC ou de la CEDEAO par rapport au processus de libre circulation des personnes dans les deux régions intégrées. Dans l'ensemble, les fonctionnaires interviewés confirment, par leurs réponses, les propos des experts, des chercheurs et des professeurs d'université. En fait, la CEDEAO a réalisé plus de progrès que la CEEAC à cet égard. La CEDEAO s'est dotée d'un passeport commun et, récemment, d'une pièce d'identité biométrique communautaire. Par ailleurs, depuis plus de 15 ans les États ont supprimé les visas, de sorte que les populations peuvent voyager soit avec un passeport, un carnet de voyage ou avec une simple carte d'identité. Par contre, dans la CEEAC il y a de timides avancées, moins notables que celles observées dans l'espace CEDEAO. Pour expliquer les retards que connaît la CEEAC, les fonctionnaires interviewés font état du manque d'une réelle volonté politique, d'une méfiance entre les dirigeants de certains États de la CEEAC et de l'instabilité sociopolitique dans la région intégrée.

Tableau 4.10 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la libre circulation des personnes		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un ambassadeur de l'un des États de la CEDEAO dans un pays de l'Afrique de l'Ouest	La libre circulation des personnes fait partie des points forts de la CEDEAO. Cela n'est pas encore le cas dans d'autres blocs régionaux (y compris la CEEAC).	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens des États de la CEDEAO peuvent voyager dans toute la région avec une simple carte d'identité ; - Les visas ne sont plus une contrainte pour voyager dans l'espace CEDEAO. 	<ul style="list-style-type: none"> - La ratification des textes régionaux a été votée par tous les États de la CEDEAO ; - Dans l'espace CEDEAO, les populations sont enclines au nomadisme (tradition de mobilité). Ce n'est pas totalement la même tendance dans l'espace CEEAC ; - Dans la zone CEDEAO, il y a une certaine alternance politique. Dans l'espoir d'être réélus, les dirigeants sont alors obligés de respecter la volonté des populations. À l'inverse, dans la zone CEEAC, il y a moins souvent d'alternance.
Un représentant d'une institution régionale de l'Afrique de l'Ouest aux Nations unies	La CEDEAO peut se féliciter des progrès qu'elle a réalisés dans le domaine de la libre circulation des personnes. Ce qui ne peut être le cas, pour l'instant, dans l'espace CEEAC.	Allègement des procédures consulaires et administratives : suppression des visas entre les États de la CEDEAO ; création d'un passeport commun et d'une carte d'identité régionale. Les citoyens qui ne disposent pas d'un passeport peuvent voyager dans l'espace CEDEAO avec leur carte d'identité ou un carnet de voyage.	La volonté politique, une forte participation des représentants de la société civile au cœur des discussions sur l'intégration économique régionale, la confiance entre les dirigeants des pays, l'avancée de la démocratie sont les principaux éléments qui expliquent pourquoi les choses avancent bien dans la CEDEAO en matière de libre circulation des personnes.

Un fonctionnaire du ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation du Congo-Brazzaville	La libre circulation des personnes dans la zone CEEAC fait encore défaut. Cela n'est pas le cas dans l'espace CEDEAO.	<p>- Dans l'espace CEEAC, pour circuler d'un pays à un autre, les populations sont parfois confrontées aux contraintes de visas, alors que dans l'espace CEDEAO, les populations peuvent se déplacer librement ;</p> <p>- Il est presque impossible de se déplacer avec une carte d'identité dans l'espace CEEAC.</p>	Manque d'une réelle volonté politique pour concrétiser les objectifs régionaux de libre circulation des personnes : les dirigeants des États de la CEEAC semblent s'impliquer moins que ceux de la CEDEAO dans ce processus.
--	---	---	--

3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO qui ont été interviewés reconnaissent, comme cela est indiqué dans le tableau 4.11, qu'en Afrique de l'Ouest la libre circulation est effective, ce qui n'est pas encore le cas en Afrique centrale. En Afrique centrale (CEEAC), les dirigeants des États tardent à ratifier les protocoles de la libre circulation. En outre, quand les dirigeants des États ratifient lesdits protocoles, l'on observe encore une application partielle des accords. S'agissant de la CEMAC, qui regroupe six États de la CEEAC, certains dirigeants³⁴⁷ viennent de terminer, récemment, en 2017, la phase de ratification des protocoles de libre circulation, alors que ces protocoles sont disponibles depuis plus de 10 ans dans l'espace CEMAC. La région d'Afrique centrale est caractérisée par une non-harmonisation des politiques de migration : le constat est que, pour se rendre dans certains États de la CEEAC non membres de la CEMAC, mais membres ou pas de la CEPGL³⁴⁸, un visa est requis. À l'inverse, ces incohérences ne sont pas présentes en Afrique de l'Ouest (UEMOA et CEDEAO) où tous les États de la région ont harmonisé leur politique de migration.

³⁴⁷ C'est-à-dire ceux du Gabon et de la Guinée équatoriale.

³⁴⁸ La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Ce bloc régional compte le Burundi, la RDC, et le Rwanda.

Tableau 4.11 Les résultats des entrevues, relatives à la libre circulation des personnes, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la libre circulation des personnes		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un officiel de la CEDEAO	L'Afrique de l'Ouest (zone CEDEAO) est une région où le processus d'intégration se déroule bien, comparée à d'autres régions (y compris l'Afrique centrale : zone CEEAC).	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des visas entre tous les États de la CEDEAO ; cela n'est pas encore le cas dans toutes les autres régions d'Afrique ; - Création par les pays de l'Afrique de l'Ouest d'un passeport commun dans les pays de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les États de la CEDEAO ont déjà ratifié les traités sur la libre circulation des personnes ; - Les États de la CEEAC sont encore dans une phase de ratification des traités sur la libre circulation.
Un officiel (X) de la CEEAC	La CEDEAO s'est mieux illustrée que la CEEAC en matière de libre circulation des personnes. La CEDEAO est devenue le modèle à suivre en Afrique en matière de libre circulation et d'établissement des personnes.	La présence d'un passeport commun dans les pays de la CEDEAO, l'absence de contraintes relatives aux visas entre les États membres de la CEDEAO et l'instauration récente d'une carte d'identité CEDEAO sont autant de faits qui témoignent des avancées de la CEDEAO, tandis que la situation observée dans la CEEAC est tout autre.	Pour le moment, il n'y a pas encore une réelle volonté politique en Afrique centrale (CEEAC) à cet égard : soit les pays tardent à ratifier les protocoles sur la libre circulation, soit ils n'appliquent pas comme il est souhaité lesdits protocoles.
Un officiel (Y) de la CEEAC	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la CEEAC, les objectifs fixés dans les traités régionaux ne sont pas encore concrétisés comme il est souhaité ; - Dans la CEDEAO, des actions concrètes ont été accomplies 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un passeport commun dans les pays de la CEDEAO contre absence d'un passeport commun dans les pays de la CEEAC ; - Suppression de l'obligation de détenir des visas pour voyager dans tous les États de la CEDEAO contre obligation de visas pour voyager entre certains États de la CEEAC ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'espace CEEAC, les enjeux sécuritaires poussent certains dirigeants des États à ne pas ouvrir totalement leurs frontières ; - Absence dans l'espace CEEAC, pour l'instant, d'un fichier biométrique d'état civil informatisé ayant pour but de mieux contrôler les mouvements des personnes ; - La CEEAC est restée longtemps

	pour encourager la libre circulation des personnes.	- En Afrique centrale, la libre circulation est effective seulement entre les États de la CEMAC. Cet état de fait n'est pas encore étendu, comme il est souhaité, dans tout l'espace CEEAC. À l'inverse, en Afrique de l'Ouest la libre circulation est une réalité dans toute la région (UEMOA et CEDEAO).	inactive entre 1991 et 2000 : plusieurs pays de la région étaient aux prises avec des conflits armés. À l'inverse, durant cette période la CEDEAO a continué à avancer avec son programme d'intégration économique régionale ; - Dans la CEEAC, Les États moins peuplés (Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe) craignent de faire face à une hausse des migrants venant des pays peuplés (Cameroun, RDC, Tchad) ou instables (RDC et RCA).
--	---	---	--

Le tableau ci-après nous donne un aperçu général du nombre des entrevues réalisées, de la fonction des personnes interviewées et de leur avis quant à l'avancée des deux communautés économiques régionales (CEEAC et CEDEAO), l'une par rapport à l'autre, dans le domaine de la libre circulation des personnes.

Tableau 4.12 Les résultats synthétisés des entrevues relatives à la libre circulation des personnes

Nombre de personnes interviewées (catégorie 1,2 et 3)	Les experts, les chercheurs et les universitaires	4	10
	les fonctionnaires de ministères et les officiels des institutions internationales	3	
	Les officiels de la CEEAC ou de la CEDEAO	3	
Nombre de personnes reconnaissant la CEDEAO comme plus avancée			10
Nombre de personnes reconnaissant la CEEAC comme plus avancée			Aucune
Nombre de personnes estimant la CEEAC et la CEDEAO au même niveau			Aucune

Conclusion de la première section

La contrainte de visa, ne facilite pas la libre circulation des personnes dans une région. Pour mieux cerner la situation dans la région de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) nous avons étudié les instruments juridiques et les textes régionaux qui encouragent la libre circulation des personnes. En outre, nous

nous sommes servis de trois indicateurs (IIRA, Visa Openness Index et Passport Index) pour savoir si dans les faits l'obligation des visas est toujours présente dans les régions concernées. Au terme de notre étude, les résultats des analyses fondées sur les trois niveaux³⁴⁹ retenus dans la présente recherche démontrent que la CEEAC est moins avancée que la CEDEAO dans le domaine de la libre circulation des personnes. En fait, dans l'espace CEEAC, il y a encore la contrainte de visa entre certains pays (exigence de visa entre, l'Angola et le Gabon, le Burundi et le Tchad, le Cameroun et le Sao Tomé-et-Principe, etc.). Par contre, dans la zone CEDEAO il n'existe plus de visa entre tous les pays de la région intégrée. Par ailleurs, une présentation succincte nous a permis de constater que dans les deux espaces (CEEAC³⁵⁰ et CEDEAO³⁵¹) les dispositions juridiques régionales prennent aussi en compte le droit de résidence et d'établissement dans le pays d'accueil.

³⁴⁹ Les politiques régionales déjà opérationnelles, les indicateurs de libre circulation des personnes et les résultats des entrevues.

³⁵⁰ Articles 4 et 40 du Traité et du protocole à l'appendice VII. Voir Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de juin 2012. *Op. Cit.*

³⁵¹ Le protocole n° A/P/.1/5/79 ; la décision c/déc./3/12/92 ; la décision A/Déc.2/7/85 et l'Article 2 du protocole additionnel A/sp/.1/7/86. Plus de détails dans le Tableau n° 31. Les instruments juridiques de la libre circulation en Afrique de l'Ouest. Voir Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport de juin 2012. *Op. Cit.*

DEUXIÈME SECTION

LA PRÉSENTATION DES MÉCANISMES RÉGIONAUX DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

Dans cette section, il sera question de savoir laquelle des deux communautés économiques régionales, la CEEAC ou la CEDEAO, est la plus avancée dans la mise en place et la concrétisation de politiques sécuritaires (prévention et résolution des conflits armés). Pour ce faire, nous procédons à travers trois niveaux d'analyse. D'abord, nous présentons et comparons l'architecture de la paix et de la sécurité dans les deux régions (premier niveau). Dans cette section, à défaut d'aborder l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) qui ne prend pas en compte les questions de paix et de sécurité, nous procédons à des études de cas (deuxième niveau). Les études de cas consisteront à analyser la contribution et la participation de la CEEAC et de la CEDEAO dans la gestion des crises régionales. Enfin, nous analysons les résultats issus des entrevues (troisième niveau).

Dans la présente étude, nous n'abordons pas les questions liées au terrorisme. Les aspects sécuritaires pris en compte concernent les questions qui sont en rapport avec les crises sociopolitiques et les conflits armés dans les différentes régions concernées.

I. L'architecture de la paix et de la sécurité dans la CEEAC et dans la CEDEAO

Pour garantir et consolider la paix et la sécurité régionale, les pays membres de la CEEAC et de la CEDEAO ont mis en place plusieurs politiques sécuritaires. Celles-ci ont abouti à la création de divers organes de prévention et de gestion de conflits. C'est dans cette lancée que des forces régionales, c'est-à-dire, la Fomac (CEEAC) et l'Ecomog (CEDEAO), ont été créées.

1. La force régionale de la paix et de la sécurité de la CEEAC : la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac)

En présentant la Force régionale de la CEEAC nous mettons un accent particulier sur le contexte de création de ladite Force, les organes techniques, les instances, les mandats, les missions et les champs d'application.

1.1. Le contexte de création et la présentation de la Fomac

En 1998, lors du sommet de Libreville (Gabon), les pays de la CEEAC ont décidé de mettre en place un mécanisme de maintien et de gestion de conflits. Cette initiative s'est avérée nécessaire, car au début des années 90 (1992-1997), plusieurs pays de l'Afrique centrale ont connu des conflits sociopolitiques³⁵². D'où, lors d'une conférence des chefs d'État et des gouvernements de la CEEAC à Yaoundé (Cameroun), la décision³⁵³ N°001/Y/Fev du 25 février 1999, laquelle a permis d'instituer le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax³⁵⁴). Le Copax est devenu opérationnel dès qu'il a été institué lors d'une réunion des chefs d'état-major en 2003 à Brazzaville (République du Congo), par la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac). Cette Force est le bras armé de la CEEAC : d'une part, elle est multinationale, car l'ensemble de l'équipement et des contingents provient de tous les États de la CEEAC. D'autre part, c'est une force multidimensionnelle, puisque les ressources humaines de la Fomac sont composées non seulement des militaires, mais aussi de gendarmes, de policiers et d'agents civils (qui peuvent assurer des missions humanitaires ou civilo-militaires). « Aux termes de l'article 26 du Protocole, la Fomac est engagée par la Conférence des chefs

³⁵² En dehors du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale et de Sao Tome-et-Principe.

³⁵³ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax)*. Récupéré le 30 juin 2018 de http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3732~v~Protocole_relatif_au_Conseil_de_paix_et_de_sécurité_de_l'Afrique_centrale_COPAX.pdf

³⁵⁴ C'est l'organe de concertation politique et militaire des pays membres de la CEEAC dans le domaine du maintien et de la promotion de la paix dans la région.

d'État de la CEEAC, à la demande d'un État membre, de l'OUA ou de l'ONU »³⁵⁵. Cette force multinationale est dirigée par un État-major régional³⁵⁶. Celui-ci s'occupe de planifier toutes les stratégies de maintien ou de gestion de la paix. En outre, il assure la préparation des missions militaires de la CEEAC. La Fomac travaille en collaboration avec d'autres organes sécuritaires mis en place dans le Copax.

Tableau 4.13 Les organes techniques en collaboration avec la Fomac

Organes	Rôle
La Commission de défense et de sécurité (CDS)	Cet organe consultatif examine les questions techniques, logistiques et administratives, d'une part ; et évalue les besoins des opérations de résolution et de maintien de la paix, d'autre part. Le CDS est composé d'officiers de l'armée, de la police et de hauts fonctionnaires des ministères de la Défense et de l'Intérieur des pays membres de la CEEAC (Section III. Article 13 et 14).
Le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC)	Composé d'un centre d'observation et de surveillance, le MARAC a pour rôle de collecter et d'analyser les données sécuritaires afin d'informer et de prévenir tout risque de conflits dans la région (articles 21 et 22).

Source : information recueillie dans un ouvrage³⁵⁷.

1.2. Les instances, mandats, missions et champs d'application de la Fomac

Ce sont les instances politiques du Copax qui se chargent de gérer les moyens opérationnels de la Fomac. Les principales instances sont : la Conférence des chefs d'État et de gouvernement - c'est durant cette rencontre régionale que toutes les décisions engageant le Copax sont prises ; un Conseil des ministres chargé de suivre et de faire exécuter les décisions prises lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Ledit Conseil est composé « des ministres des Affaires étrangères ou

³⁵⁵ Mutoy Mubiala. (2003). *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*. (Rapport de l'Institut des Nations unies pour la Recherche sur le désarmement : UNIDIR). Récupéré de <http://www.unidir.org/files/publications/pdfs/cooperer-pour-la-paix-en-afrique-centrale-308.pdf>

³⁵⁶ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Février 2014). *Architecture et contexte sécuritaire de l'espace CEMAC-CEEAC*. Note n° 5, Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr/node/1296>

³⁵⁷ Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touna Mama. *Op. Cit.*

des Relations extérieures, de la Défense ou des Forces armées, de l'Intérieur ou de la Sécurité, ou de tout autre ministre commis par son État »³⁵⁸.

La Force multinationale de l'Afrique centrale remplit les missions³⁵⁹ énumérées ci-après (article 24) : l'observation et la surveillance de la région ; le maintien et le rétablissement de la paix ; l'intervention humanitaire lors d'une catastrophe naturelle ; l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur ; le déploiement des militaires, à titre préventif et de désarmement ; le maintien de l'ordre régional, y compris la lutte contre la grande criminalité et la fraude dans la région. La Fomac intervient dans chacune des situations suivantes³⁶⁰ (article 25) : lors d'une agression ou d'un conflit interne dans tous les États de la CEEAC, en cas de conflits entre deux ou plusieurs États de la région intégrée, ou, dans toutes autres situations jugées préoccupantes par la CEEAC.

2. Le « bras armé » de la CEDEAO : l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group³⁶¹ (Ecomog)

Nous présentons le bras armé de la CEDEAO. Nous nous limitons au contexte de la création des organes techniques, des instances, des mandats, des missions et des champs d'application de l'Ecomog.

2.1. Le contexte de création et la présentation de l'Ecomog

Le contexte de création de la force régionale de la CEDEAO (Ecomog) est totalement différent de celui de la force régionale de la CEEAC, où les pays se sont concertés pour créer une force régionale (Fomac) après une période (1992-1997) de crise sociopolitique dans plusieurs pays de la région. En effet, en pleine période de crise, à « la fin du mois de mai 1990, les chefs d'État de la CEDEAO forment à Banjul

³⁵⁸ Élie Mvie Meka. (Novembre 2017). *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*. Yaoundé - Cameroun : Presses universitaires d'Afrique. Récupéré le 16 avril 2018 de <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/kamerun/05080.pdf>

³⁵⁹ CEEAC : Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).

³⁶⁰ Article 25 du Protocole instituant la Copax.

³⁶¹ Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO.

(Gambie) un Comité permanent de médiation afin de faciliter la sortie de crise au Libéria. Quelques mois plus tard, en août 1990, ce dispositif est complété par la mise en place d'un Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO : l'Ecomog (Ecowas Monitoring Group) »³⁶². La mission première de cette force régionale était d'instaurer un cessez-le-feu et de ramener la stabilité au Libéria. Ainsi, l'Ecomog devient la première force militaire régionale d'interposition en Afrique ; elle « se compose de soldats des armées nationales ouest-africaines »³⁶³. Toutefois, il convient de rappeler qu'à l'époque (milieu des années 90), la mise en place de cette force n'a pas toujours fait l'unanimité. Si pour certains États de la CEDEAO l'intervention de l'Ecomog a été nécessaire pour rapidement mettre fin à une guerre nationale qui pouvait déstabiliser toute la région, d'autres États, en revanche, considéraient l'intervention au Libéria comme un soutien du Général Ibrahim Babangida³⁶⁴ accordé à son ami Samuel Kanyon Doe³⁶⁵. En effet, « le Nigéria a d'abord cherché à venir en aide à un régime en péril avant d'obtenir le soutien des autres pays ouest-africains »³⁶⁶. D'autres pays, par ailleurs, principalement les pays « francophones étaient réticents vis-à-vis de l'Ecomog, qu'ils soupçonnaient d'être avant tout un moyen pour le Nigéria d'étendre son influence : tous, à l'exception de la Guinée-Conakry, ont initialement refusé de fournir des troupes »³⁶⁷.

³⁶² International Crisis Group. (14 avril 2016). *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest*. (Rapport Afrique n°234). Bruxelles-Belgique. Récupéré le 24 avril 2018 de <http://www.refworld.org/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=57206d674>

³⁶³ Guy Mvelle. (2007). *L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions*. Paris : L'Harmattan.

³⁶⁴ Chef, de la junte militaire au Nigéria de 1985 à 1993.

³⁶⁵ Président de la République du Libéria de janvier 1986 à septembre 1990.

³⁶⁶ International Crisis Group. Rapport Afrique N°234. *Op. Cit.*

³⁶⁷ Cyril Obi. (Décembre 2009). Economic Community of West African States on the Ground : Comparing Peacekeeping in Liberia, Sierra Leone, Guinea-Bissau. *African Security*. Vol. 2, n° 2-3, p. 119-135. Récupéré de <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19362200903361945> , et Herbert Howe. (1997). Lessons of Liberia Ecomog and Regional Peacekeeping. *International Security*. Vol. 21, n° 3, p.145-176 Récupéré de <https://www.mitpressjournals.org/doi/abs/10.1162/isec.21.3.145>

Tableau 4.14 Les organes techniques en collaboration avec l'Ecomog

Organes	Rôle
Le Conseil de médiation et de sécurité (CMS)	Il se charge, d'une part, de mettre en œuvre les politiques de préventions et de règlements des conflits et, d'autre part, autorise le déploiement des missions politiques et militaires de la CEDEAO. Le Conseil a été officiellement lancé en 2000 à Monrovia. L'une des principales attributions du CMS est qu'il dispose d'un caractère supranational : il suffit de l'accord de six États membres de la CEDEAO pour engager l'organisation entière dans une mission sécuritaire.
Le système d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (Ecowarn)	Composé d'un Centre d'observation (Abuja) et de quatre bureaux d'observation couvrant quatre zones établies à Banjul, Cotonou, Monrovia et Ouagadougou. L'Ecowarn est un outil d'observation et de suivi pour prévenir tous les risques de conflits dans la région. Il collecte et analyse des informations sensibles qui, par la suite, sont mises à la disposition des États (article 58 du Traité révisé de la CEDEAO).
La Commission de défense et de sécurité (CDS)	Elle regroupe les chefs d'état-major général des armées des États de la CEDEAO, mais aussi les ministres de l'Intérieur et de la Sécurité et certains hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères. C'est dans cette commission que sont examinés les aspects techniques, logistiques et administratifs nécessaires pour mener à bien une opération de paix. Il convient de signaler que la CDS assiste le CMS sur les questions militaires.
Le Conseil des Sages	Son mandat est de consolider la paix et la sécurité par « la promotion d'une diplomatie de prévention dans la sous-région » ³⁶⁸ . Ce Conseil a été inauguré au Ghana en février 2004.

Source : International Crisis Group³⁶⁹ et autre³⁷⁰.

2.2. Les instances, mandats, missions et champs d'application de l'Ecomog

L'Ecomog intervient dans la région pour assurer :

- la prévention, la gestion et le règlement des conflits armés dans un État de la CEDEAO ;
- le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région ;

³⁶⁸ Madeleine Odzolo Modo. (Juin 2010). Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO. *Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP)*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/2-fiche-d-information-de-l-organisation-cedeao.html>

³⁶⁹ International Crisis Group. (14 avril 2016). *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest*. (Rapport Afrique n°234). Bruxelles-Belgique. Récupéré le 24 avril 2018 de <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=57206d674>

³⁷⁰ Madeleine Odzolo Modo. *Op. Cit.*

- le renforcement de la coopération des États dans les opérations de paix dans la région ;
- la lutte contre la prolifération des mines antipersonnels, des armes légères et de la grande criminalité aux frontières de la région ;
- des actions d'appui aux missions humanitaires, lors des grandes catastrophes, etc.

La force régionale ouest-africaine « est déployée en cas d'agression armée contre un État membre, de conflit interne susceptible de menacer gravement la paix et la sécurité sous-régionale, d'atteintes graves aux droits de l'homme ou de renversement ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu »³⁷¹.

II. Le maintien de la paix et la résolution des conflits armés : étude de cas

L'étude de cas qui se veulent illustratifs (description des événements) n'a pas pour vocation d'aborder en profondeur les interventions de la CEEAC et de la CEDEAO dans la résolution des conflits régionaux. La présente section se présente comme suit : nous abordons, d'une part, les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO pour maintenir la paix dans les pays ; d'autre part, nous analysons les interventions militaires des deux CERs dans la résolution des conflits.

1. Les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO

Plusieurs médiations ont été menées sous l'égide de la CEEAC et de la CEDEAO pour prévenir les conflits et maintenir la paix et la sécurité dans les différents pays intégrés. Le tableau ci-après retrace les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO depuis le début des années 2000. Les détails sur les différentes médiations sont disponibles à l'annexe n° 9.

Tableau 4.15 Les médiations de la CEEAC et de la CEDEAO

Sous l'égide de la	Pays et années
CEDEAO	Côte d'Ivoire (2002 et 2010), Togo (2005), Guinée Conakry (2008), Niger (2009),

³⁷¹ Madeleine Odzolo Modo. *Op. Cit.*

	Mali (2012), Guinée-Bissau (2012), Burkina-Faso (2015) et Gambie (2017).
CEEAC	Sao Tomé-et-Principe (2003) et République centrafricaine (2012 et 2014).

Source : voir partie annexe.

L'analyse du tableau nous fait voir que la CEDEAO est régulièrement intervenue dans plusieurs pays de la région, contrairement à la CEEAC. Les multiples interventions de la CEDEAO³⁷² peuvent nous laisser penser que l'Afrique de l'Ouest est très instable par rapport à l'Afrique centrale. En fait, cela prouve à quel point la CEDEAO est très active dans la prévention des conflits armés, contrairement à la CEEAC. En Afrique centrale (zone CEEAC), les pays n'ont pas manifesté le même dynamisme, car il s'est déroulé dans cette zone plusieurs crises au cours de ces dernières années. À titre d'exemple, la situation électorale en République démocratique du Congo³⁷³ (RDC), la situation au Congo et au Gabon après l'élection contestée de monsieur Denis Sassou-N'guesson et de son homologue gabonais, monsieur Ali Bongo Odimba³⁷⁴.

2. Les interventions militaires de la CEEAC et de la CEDEAO

D'une part, nous analysons ici les interventions de la CEEAC (le cas de la Fomac) en Afrique centrale ; d'autre part, nous abordons les interventions de l'Ecomog dans la gestion des conflits dans l'espace CEDEAO.

³⁷² Toutefois, la CEDEAO n'a pas toujours atteint tous ses objectifs ; en 2011, « son incapacité à apporter une solution militaire ou politique à la crise ivoirienne, dont le règlement fut mené par le Conseil de sécurité et la France », en est un exemple. Voir Mvé Ella Léandre. (2013). Le rôle des organisations africaines dans la crise malienne. *Civitas Europa*. N° 31, p. 123-144. DOI : 10.3917/civit.031.0123. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-123.htm>

³⁷³ Radio France international (RFI). (Octobre 2017). *RDC : un possible report des élections en 2019 loin de faire l'unanimité*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/afrique/20171012-rdc-possible-report-elections-2019-loin-faire-unanimite>

³⁷⁴ « Suite aux violences qui ont émaillé la proclamation de la réélection contestée d'Ali Bongo Odimba à la présidence de la République Gabonaise le 31 août 2016, l'Union africaine a annoncé l'envoi d'une délégation de haut niveau pour tenter une médiation entre le président sortant Ali Bongo Odimba et son challenger Jean Ping. Finalement, cette délégation, qui devait être conduite par le président en exercice Idriss Deby Itno, n'a pu se rendre à Libreville et la médiation n'a pu se mettre en place ». Voir Vincent Zakane. (2017). Médiation et règlement pacifique des conflits en Afrique : analyse théorique. *Revue CAMES/SJP*, n° 001, p. 243-268.

2.1. Le cas de la CEEAC (Fomac)

Contrairement à la CEDEAO, qui est déjà intervenue dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, l'une des grandes interventions de la CEEAC est celle effectuée en RCA. En fait, la crise en République centrafricaine est l'une des principales expériences de la CEEAC en matière de résolution des conflits armés.

La Fomac en Centrafrique (République centrafricaine) : de juillet 2008 à août 2013

En RCA, le Conseil de paix et de sécurité (Copax) de la CEEAC a initié deux missions au cours desquelles la Fomac³⁷⁵ est intervenue.

La Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (Micopax I) : lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC le 30 et le 31 octobre 2007, à Brazzaville, a été adopté, pour des raisons de cohérence et de conformité juridique, le remplacement de la Fomuc³⁷⁶ par la Micopax I. Ainsi, les missions de la Micopax³⁷⁷I, d'une part, ont pour objectifs de poursuivre la mission de la Fomuc et, d'autre part, « de consolider le climat de paix et de stabilité, d'aider au développement du processus politique et au respect des droits de l'homme »³⁷⁸. Pour ce faire, des troupes de la Fomac ont été déployées dans le pays. La présence de la Fomac, en République centrafricaine (RCA), a permis de stabiliser, plus ou moins, la paix jusqu'en janvier 2011, après les élections (présidentielles et législatives), période au cours de laquelle la situation politique s'est détériorée³⁷⁹.

³⁷⁵ Bras armé de la CEEAC, chargé de rendre opérationnelles les décisions de la Copax.

³⁷⁶ Créée en 2002 par les pays de la CEMAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), la Fomuc (Force multinationale en Centrafrique) avait pour mission de restaurer l'armée centrafricaine et de maintenir la paix en RCA. La Fomuc était composée de 500 hommes.

³⁷⁷ Pour une durée de six mois renouvelables.

³⁷⁸ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Dynamique de réponses sécuritaires de la CEEAC, à la crise centrafricaine*. Note n° 6, Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr>

³⁷⁹ La réélection du président sortant, François Bozizé, est largement contestée par l'opposition et les différents groupes rebelles occupant une partie du pays ; d'où il résulte que le processus de consolidation de la paix amorcé en 2008 est fragilisé. Voir Pierre Lepidi. (02 février 2011). François Bozizé, vainqueur contesté de l'élection présidentielle en Centrafrique. *Le Monde-Afrique*. Récupéré le

La Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (Micopax II) : en décembre 2012, à la suite de la nouvelle offensive militaire de la Séléka³⁸⁰, le président François Bozizé sollicite de nouveau l'intervention de la Fomac et la médiation de la CEEAC. Des troupes de la CEEAC en provenance de sept pays³⁸¹ de la CEEAC, sont envoyées pour renforcer ceux de la Micopax I. Toutefois, malgré l'envoi d'un nouveau contingent de la Fomac, les effectifs demeurent insuffisants pour stabiliser le pays³⁸². En fait, juste 700 hommes sont déployés dans un pays d'une superficie de 622.984 km². « Disposant d'un équipement limité, ces effectifs n'ont pas permis d'enrayer la violence ni d'empêcher la prise du pouvoir par la Séléka en mars 2013 »³⁸³. En mars 2013, malgré la présence des forces de la Micopax (Fomac), les rebelles de la Séléka³⁸⁴ parviennent à conquérir plus de sept (7) villes de la RCA. Les rebelles continuent leur offensive et, « le 22 mars 2013, ils forcent le barrage de la Micopax à Damara et prennent le contrôle de la capitale de la RCA le 24 mars, forçant le président François Bozizé à fuir en RDC »³⁸⁵, après quoi Michel Djotodia s'est s'autoproclamé président, et ce, alors que la ville de Damara était considérée par le Commandant gabonais de la Micopax (Fomac), comme la « ligne rouge et que toute tentative de la part des rebelles pour prendre la ville sera considérée comme une

15 juin 2018 de https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/02/02/francois-bozize-vainqueur-conteste-de-la-presidentielle-centrafricaine_1474243_3212.html

³⁸⁰ Constitué l'un des principaux groupes rebelles en RCA. Durant cette période ledit groupe est dirigé par Michel Djotodia.

³⁸¹ « Les contributeurs les plus importants sont le Cameroun, avec 144 personnels, dont 125 policiers, et le Gabon, avec 143 militaires. La RDC, le Tchad, et la République du Congo fournissent également plus d'une centaine de militaires chacun. Les autres contributeurs sont le Burundi et la Guinée équatoriale ». Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). (Février 2012). *Historique de l'Opération Micopax : Mission de consolidation de la paix en Centrafrique*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/77-historique-micopax.html>

³⁸² « Les hésitations des contingents de la Micopax à s'interposer résultent aussi de la limitation posée par le Pacte d'assistance mutuelle (PAM), qui réserve cette assistance des États de la Communauté aux cas d'agressions extérieures. Au regard de ce critère, l'offensive de la Séléka a été considérée comme relevant d'un conflit politique interne ». Voir Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

³⁸³ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

³⁸⁴ Bien que faisant partie du gouvernement de transition, conformément aux accords de Libreville.

³⁸⁵ Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). (Février 2012). *Historique de l'Opération Micopax : Mission de consolidation de la paix en Centrafrique*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/77-historique-micopax.html>

déclaration de guerre contre les États membres de la CEEAC »³⁸⁶. Cette défaite va pousser les dirigeants de la CEEAC à accroître la capacité humaine (militaires, policiers et gendarmes) de la Micopax (Fomac) à plus de 2000 hommes. Les mandats de la Fomac ont été élargis³⁸⁷. En octobre 2013, la forte présence des troupes de la Fomac a permis de réduire temporairement le niveau des violences. Toutefois, la situation est restée préoccupante à l'intérieur du pays, puisqu'une grande partie des forces de la Fomac est principalement déployée dans la capitale de la RCA (Bangui). Par ailleurs, « du fait des moyens limités de la Micopax, il a été difficile de garantir la sécurité de la population civile dans les provinces et en milieu rural, notamment contre la menace représentée par les ex-combattants de la Séléka, les groupes anti-balaka et d'autres éléments armés »³⁸⁸. Au regard de l'amplification de la violence³⁸⁹ dans le pays, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a mis en place la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine (Misca). En juillet 2013, un personnel de plus de 3500 hommes³⁹⁰ est déployé en RCA dans le cadre de la Misca. Le 1^{er} août 2013, la transition de la Micopax à la Misca prend effet³⁹¹.

2.2. Le cas de la CEDEAO (l'Ecomog)

Plusieurs interventions militaires ont été menées au cours de ces 30 dernières années.

a. L'Ecomog au Libéria (ECOMIL) : d'août 1990 à octobre 1999 et de juillet à octobre 2003

Cette intervention constitue la première expérience de la CEDEAO dans la résolution des conflits. En décembre 1989 débute la guerre au Libéria³⁹². Pour tenter de résoudre le conflit par la médiation, un Comité permanent de médiation (CPM) est mis en

³⁸⁶ Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). *Op. Cit.*

³⁸⁷ Voir Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

³⁸⁸ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

³⁸⁹ Lors des affrontements entre les milices d'autodéfense « anti-balaka » (milices favorables au président déchu François Bozizé) et les ex-rebelles de la Séléka.

³⁹⁰ Soit 1025 policiers, 2475 militaires et 152 civils.

³⁹¹ Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). *Op. Cit.*

³⁹² Opposant le régime du président Samuel Doe et la rébellion menée par Charles Taylor.

place par la CEDEAO en mai 1990. À la suite de la gravité des hostilités à Monrovia³⁹³, en août 1990 une force d'interposition régionale (Ecomog) composée d'un contingent³⁹⁴ de 4.000³⁹⁵ « casques blancs »³⁹⁶ a été envoyée³⁹⁷ au Liberia avec pour mission principale d'instaurer un cessez-le-feu et ramener la paix dans le pays. « L'intervention de la CEDEAO est soutenue par l'OUA et l'ONU »³⁹⁸, toutefois, certains États francophones³⁹⁹ de la CEDEAO n'étaient pas entièrement favorables à cette intervention militaire. « À première vue, l'intervention de la CEDEAO peut, de ce fait, apparaître comme une coalition d'interventions unilatérales d'États pour la défense de leurs intérêts »⁴⁰⁰. Malgré l'intervention de l'Ecomog, en août, au cours de la même année, en septembre 1990, le président libérien, Samuel Doe est arrêté et torturé à mort par les combattants rebelles⁴⁰¹. Lors d'un sommet, à Dakar en

³⁹³ Capitale du Libéria.

³⁹⁴ Commandés par le Nigeria, le Ghana et comprenant aussi des soldats gambiens, sierra-léonais et guinéens. « Pour le dernier État cité (Guinée), l'intérêt de son engagement tient visiblement au fait que les troupes de Charles Taylor s'en étaient pris, dès le commencement de l'insurrection, aux populations Mandingo, d'origine guinéenne ». Voir F. Meledje Djedjro. (1993). *La guerre civile du Libéria et la question de l'ingérence dans les affaires intérieures des États*. Bruxelles : Éditions Bruylant.

³⁹⁵ Integrated Regional Information Networks (IRIN). (Janvier 2006). *Chronologie de 25 années de conflit et de troubles*. Récupéré de <http://www.irinnews.org/fr/report/64126/liberia-chronologie-de-25-années-de-conflit-et-de-troubles>

³⁹⁶ Fait référence au groupe militaire d'intervention (Ecomog) de la CEDEAO.

³⁹⁷ Approuvée lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.

³⁹⁸ F. Meledje Djedjro. *Op. Cit.*

³⁹⁹ « Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire soutenaient clandestinement l'insurrection de Charles Taylor et ont fait obstacle au déploiement de troupes ouest-africaines, allant même jusqu'à fournir des armes aux rebelles bien après l'arrivée des contingents de la CEDEAO, en violation de l'embargo décrété par la CEDEAO. Les autres pays francophones étaient réticents vis-à-vis de l'Ecomog, qu'ils soupçonnaient d'être avant tout un moyen pour le Nigeria d'étendre son influence : tous, à l'exception de la Guinée, ont initialement refusé de fournir des troupes ». Voir : International Crisis Group. (14 avril 2016). *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest*. (Rapport Afrique n°234). Bruxelles-Belgique. Récupéré le 24 avril 2018 de <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=57206d674>

; Cyril Obi. (Décembre 2009). Economic Community of West African States on the Ground : Comparing Peacekeeping in Liberia, Sierra Leone, Guinea-Bissau. *African Security*. Vol. 2, n° 2-3, p. 119-135. Récupéré de <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19362200903361945>

et Herbert Howe. (1997). Lessons of Liberia Ecomog and Regional Peacekeeping. *International Security*. Vol. 21, n° 3, p.145-176 Récupéré de <https://www.mitpressjournals.org/doi/abs/10.1162/isec.21.3.145>

⁴⁰⁰ F. Meledje Djedjro. *Op. Cit.*

⁴⁰¹ Un groupe dissident du mouvement rebelle de Charles Taylor, conduit par le Général Prince Johnson.

juillet 1992, la CEDEAO a sommé Charles Taylor de désarmer ses rebelles, mais ce dernier n'ayant pas obtempéré, des combats ont lieu entre les miliciens de Charles Taylor et les casques blancs de l'Ecomog en octobre 1992. L'Ecomog a été renforcé par un contingent de 5000 soldats, ce qui lui a permis d'infliger un revers de taille aux rebelles de Charles Taylor. Plusieurs négociations sont alors menées⁴⁰² et c'est en novembre 1996, avec l'aide de la Mission d'observation des Nations unies au Libéria⁴⁰³ (Monul) que l'Ecomog entame un processus de désarmement des parties en conflit. En juillet 1997, des élections sont organisées, supervisées par la CEDEAO, et remportées par l'ancien seigneur de guerre Charles Taylor. L'investiture de ce dernier à la présidence a eu lieu en août 1997, soit sept (7) ans après le début de la crise. Cependant, l'accalmie ne durera qu'une année. En effet, en septembre 1998 les forces gouvernementales du président Charles Taylor seront opposées à d'anciens rebelles. Ce nouveau conflit va pousser les dirigeants de la CEDEAO à organiser une seconde mission de l'Ecomog dans le pays en juillet 2003. Lors d'une réunion des chefs militaires de la CEDEAO, un contingent de 3000 hommes est mentionné pour assurer le maintien de la paix. En août 2003, un premier contingent composé de 200 soldats nigériens de l'Ecomog est dépêché dans la capitale libérienne (Monrovia). Finalement, en septembre 2003 le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'envoi de 15000 Casques bleus au Liberia. Ainsi, le 1^{er} octobre 2003 la CEDEAO cède place à l'ONU, d'où la mise en place de la Mission des Nations unies au Liberia (Minul).

⁴⁰² Integrated Regional Information Networks (IRIN). Rapport de janvier 2006. *Op. Cit.*

⁴⁰³ « Après l'accord de paix de Cotonou, au Bénin, de 1993, négocié sous la médiation de la CEDEAO, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations unies au Libéria (Monul). Ses fonctions consistaient notamment à appuyer le Groupe de contrôle de la CEDEAO en vue de mettre en œuvre l'accord de paix de Cotonou et, en particulier, de surveiller les procédures de mise en œuvre afin de vérifier son application impartiale par toutes les parties. La Monul a été la première mission de maintien de la paix de l'ONU entreprise en coopération avec une opération de maintien de la paix déjà mise en place par une autre organisation ». Voir Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). *Historique de la mission.* Récupéré de <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unomil/background.shtml>

b. L'Ecomog en Sierra Leone : d'octobre 1997 à avril 1999

En mars 1996, monsieur Ahmad Tejan Kabbah remporte les élections présidentielles en Sierra Leone après une série de plusieurs crises sociopolitiques⁴⁰⁴. En mai 1997, le président Ahmad Tejan Kabbah est renversé par un coup d'État. Pour isoler la junte au pouvoir, en octobre 1997 « le Conseil de Sécurité des Nations unies proclame un embargo sur les armes et les produits pétroliers à destination de la Sierra Leone et autorise la CEDEAO à veiller à sa mise en œuvre »⁴⁰⁵. Ainsi, « la CEDEAO est intervenue, non seulement pour mettre en œuvre l'embargo décrété par l'ONU, mais aussi à travers la mise en place d'une force régionale de maintien de la paix, l'Ecomog »⁴⁰⁶. Dans le cadre du processus de maintien de la paix, la CEDEAO a mis une pression sur la junte au pouvoir. Cette dernière accepte de signer, en octobre 1997, un accord de cessez-le-feu. En février 1998, à cause du non-respect de l'accord par la junte au pouvoir, le bras armé de la CEDEAO (Ecomog) riposte et finit par renverser la junte militaire. L'Ecomog parvient à rétablir l'ordre institutionnel en permettant le retour au pouvoir du président Ahmad Tejan Kabbah en mars 1998. Toutefois, cette paix précaire va s'effondrer en 1999. Malgré la présence de l'Ecomog, les rebelles du Front uni révolutionnaire⁴⁰⁷ (FUR) attaquent la capitale Freetown⁴⁰⁸. En juillet 1998, les parties en conflit ont signé un accord de paix à Lomé permettant la création d'un gouvernement d'union nationale et l'intervention de l'ONU. En

⁴⁰⁴ En mars 1991, les rebelles du Front uni révolutionnaire (FUR) entreprennent une offensive armée contre le gouvernement du président Joseph Momoh. En avril 1992, le président Joseph Momoh est finalement renversé par son propre entourage dirigé par Valentine Strasser. Ce dernier se proclame chef du nouveau gouvernement. Valentine Strasser sera à son tour renversé en janvier 1996 par l'un de ses députés, le brigadier Julius Maada Bio.

⁴⁰⁵ Réseau de recherche sur les opérations de la paix (ROP). *Historique de l'opération Ecomog en Sierra-Leone*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/21-historique-ecomog-sierra-leone.html>

⁴⁰⁶ Ana Peyro Llopis. (Février 2001). La Sierra-Leone ou le renouveau des opérations de paix. *Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale*. Récupéré le 23 mai 2018 de <http://www.ridi.org/adi/200102a2.pdf>

⁴⁰⁷ Le FUR est soutenu par le Front patriotique national du Libéria (FPNL) de Charles Taylor.

⁴⁰⁸ Agata Turbanska. (Novembre 2008). Les diamants furent la cause de la guerre civile en Sierra Leone. *Perspective Monde*. Récupéré le 29 mai 2018 de <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=848>

octobre 1999, l'Ecomog⁴⁰⁹ cède la place à l'ONU qui, à son tour, remplace la Monusil⁴¹⁰ par la Minusil⁴¹¹.

c. L'Ecomog en Guinée-Bissau : de juin 1998 à juin 1999

En juin 1998, le président⁴¹² bissau-guinéen est confronté à une rébellion⁴¹³, ce qui le conduit à faire appel à la CEDEAO, laquelle à son tour déploie les troupes de l'Ecomog. « Les forces régionales déployées avaient pour mission d'accomplir les fonctions traditionnelles des forces du maintien de la paix »⁴¹⁴. Le 1^{er} novembre 1998, sous l'égide de la CEDEAO, les différentes parties au conflit ont signé à Abuja un accord de paix (instauration d'un cessez-le-feu). Toutefois, malgré l'accord, de nouvelles attaques rebelles ont eu lieu, et ce, jusqu'en mai 1999, poussant ainsi le président⁴¹⁵ à quitter le pays. La mission des troupes de l'Ecomog prend ainsi fin en juin 1999 et est remplacée par une mission des Nations unies pour la consolidation de la paix⁴¹⁶.

d. L'Ecomog en Côte d'Ivoire : de janvier 2003 à avril 2004

En Côte d'Ivoire, face au conflit politico-militaire ayant éclaté en 2002 et opposant l'armée nationale aux rebelles (Forces nouvelles), la CEDEAO intervient en janvier 2003. Une mission de la CEDEAO, en Côte d'Ivoire (MICECI / Ecomici) est mise en place et un accord (Marcoussis) est signé le 24 janvier 2003 entre les parties au conflit sous l'égide de l'organe régional. Des troupes de l'Ecomog seront

⁴⁰⁹ La mission de l'Ecomog prendra officiellement fin en mai 2000 ; certains soldats de l'Ecomog seront intégrés dans la Minusil.

⁴¹⁰ Mission d'observation des Nations unies en Sierra-Leone.

⁴¹¹ Mission des Nations unies en Sierra-Leone.

⁴¹² Monsieur João Bernardo Vieira.

⁴¹³ Menée par le général Ansumane Mané.

⁴¹⁴ Mvé Ella Léandre. (2013). Le rôle des organisations africaines dans la crise malienne. *Civitas Europa*. N° 31, p. 123-144. DOI : 10.3917/civit.031.0123. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-123.htm>

⁴¹⁵ Il part en exil, au Portugal et reviendra en 2005 au pouvoir avant d'être assassiné en 2009.

⁴¹⁶ Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Guinée-Bissau : l'éternelle médiation de la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384336/politique/guinee-bissau-leternelle-mediation-de-cedeao/>

déployées⁴¹⁷ dans le pays aux côtés de la force française (Licorne) pour veiller à l'accord prévoyant un cessez-le-feu⁴¹⁸. Le mandat de la MICECI / Ecomici va prendre fin le 04 avril 2004, laissant place à l'Opération de Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci).

Conclusion

Au regard des cas étudiés, nous constatons, d'une part, que l'Ecomog (CEDEAO) dispose de plus d'expérience que la Fomac (CEEAC) en ce qui concerne les médiations et les interventions militaires dans les conflits armés. Ainsi, au cours de ces vingt dernières années, l'Ecomog s'est plus distingué que la Fomac en intervenant dans le processus de résolution des crises sociopolitiques et politico-militaires. D'autre part, la puissance du Nigéria a constitué un atout important dans l'Ecomog ; dans la zone CEEAC, l'Angola⁴¹⁹, qui peut jouer le même rôle que le Nigéria, semble être moins engagé dans la Fomac. En effet, « le centre de gravité de la politique régionale angolaise semble plus orienté vers l'espace de la SADC et les espaces frontaliers immédiatement contigus à son territoire »⁴²⁰. Toutefois, le Tchad⁴²¹ tente de jouer le rôle d'État pivot, comme le Nigéria, mais sans grand succès. Par ailleurs, malgré son expérience, le bilan de l'Ecomog est mitigé, car, elle n'a pas toujours

⁴¹⁷ Radio France internationale (RFI). (Janvier 2003). *Côte d'Ivoire : arrivée des casques blancs*. Récupéré de http://www1.rfi.fr/actufr/articles/037/article_19333.asp

⁴¹⁸ Madeleine Odzolo Modo. (Juin 2010). Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO. *Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP)*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/2-fiche-d-information-de-l-organisation-cedeao.html>

⁴¹⁹ « L'Angola possède l'armée la plus importante d'Afrique centrale, forte de 107 000 hommes. Bien que le poste de chef d'état-major régional de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) de la CEEAC soit occupé depuis mars 2012 par le général angolais Daniel Raimundo Savihemba ». Voir Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

⁴²⁰ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

⁴²¹ « Au cours de la décennie écoulée, le Tchad s'est employé à occuper les zones d'influence laissées en friche dans l'espace CEEAC par des États aux capacités bien plus importantes (Angola, Cameroun). Il l'a fait en projetant une certaine puissance militaire en RCA et aussi au Mali dans le cadre de l'opération Serval et des Nations unies. Aucun autre État de l'espace CEEAC – hormis l'Angola – ne dispose d'une telle puissance de feu, mais surtout de troupes aussi aguerries au combat que l'armée tchadienne ». Voir Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Février 2014). *Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana*. Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr/node/1216>

atteint ses objectifs ; comme cela a été le cas de la Fomac dans le conflit de la RCA. Il convient de rappeler que l'un des points communs de l'Ecomog (CEDEAO) et de la Fomac (CEEAC) est que ces deux bras armés ont souvent fait appel à l'aide extérieure (Nations unies, Union européenne, Union africaine, etc.) pour intervenir dans le processus de résolution des conflits dans l'un des pays de leur région respective.

III. La paix et la sécurité : la présentation et l'analyse des résultats des entrevues

Dans la présente étude, nous n'abordons pas les questions liées au terrorisme. Les aspects sécuritaires pris en compte concernent les questions qui sont en rapport avec les crises sociopolitiques et politico-militaires (conflits armés) dans les régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Les critères retenus relatifs au profil, au nombre, à la sélection et à l'anonymat des personnes interviewées, ainsi que la structure de présentation des entrevues ont déjà été énoncés et ce choix a été justifié dans l'introduction générale, au niveau de la méthode de recherche.

1. La première catégorie : les entrevues avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Le tableau 4.16 nous informe de la position des experts, des chercheurs et des universitaires qui ont été interviewés. Ces derniers soulignent dans l'ensemble que la CEDEAO est mieux cotée que la CEEAC dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits armés dans les régions intégrées. Plusieurs facteurs justifiant les retards de la CEEAC ont été formulés par les interviewés. En fait, en Afrique centrale la méfiance des leaders politiques a un gros effet négatif sur le bon fonctionnement de la CEEAC. De cette méfiance a découlé un certain individualisme de la part des chefs d'État. Ce comportement vient davantage limiter la bonne progression de la CEEAC qui, à la base, est une institution inter-État. Par ailleurs, la méfiance entre les leaders de l'espace CEEAC ne permet pas une véritable

coopération militaire entre les États de la région. À l'inverse, en Afrique de l'Ouest il y a moins de méfiance, ce qui permet aux dirigeants de la CEDEAO de coopérer davantage sur le plan militaire pour résoudre certaines crises. Par ailleurs, l'alternance politique, la démocratie, la présence de pays leaders comme le Nigéria, le Ghana et le Sénégal sont d'autres facteurs qui expliquent les avancées de la CEDEAO dans le processus de maintien et de résolution des crises sociopolitiques.

Tableau 4.16 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les experts, les chercheurs et les universitaires

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Chercheur universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré ses faiblesses, la CEDEAO est vraiment avancée en matière d'expérience et de forces armées (troupes) que la CEEAC. - La CEDEAO maîtrise de mieux en mieux l'action sur la prévention des conflits : le cas gambien (2016/2017) en est un exemple concret ; - La CEEAC, devrait s'inspirer du dynamisme de la CEEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO, est la première institution régionale qui est intervenue pour résoudre un conflit dans un État de la région intégrée. Le cas libérien (1990) a servi d'exemple aux autres institutions régionales africaines (CEEAC y compris) qui ont avec le temps pris davantage en compte les questions sécuritaires ; - Certes ses faiblesses, la CEDEAO, par le truchement de l'Ecomog, a pu faciliter certaines missions internationales de résolution de conflit. En Côte d'Ivoire, l'intervention de la CEDEAO avait permis de préparer le terrain pour faciliter la tâche aux Casques bleus des Nations unies. 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'une certaine volonté politique au niveau des responsables des pays de la CEDEAO ; - La présence d'un État jouant le rôle de moteur (le Nigéria), ce qui n'est pas encore le cas dans la CEEAC ; - Il n'y a presque pas de crises (conflits) entre les États de la CEDEAO, d'où aucune méfiance entre les dirigeants. Dans l'espace CEEAC, il y a une certaine méfiance. Il y a des États qui accusent les autres d'ingérence ; - Tous les pays, à l'exception du Togo, connaissent régulièrement des alternances politiques souvent démocratiques et pacifiques (Sénégal, Bénin, Ghana...) ; - La présence d'un cadre juridique bien établi qui rappelle les dirigeants des États au respect de la démocratie. Cela permet aussi de réduire les risques de conflits. Il s'agit du Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance.

<p>Un expert du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP)</p>	<p>La CEEAC est pour l'instant beaucoup moins institutionnellement solide que la CEDEAO, notamment au chapitre de la capacité et des priorités. La CEDEAO dispose des réseaux établis au sein de la société civile (WANEP⁴²²) et au sein de son Secrétariat (ECOWARN⁴²³) et ayant fait leurs preuves. Cela n'est pas encore le cas de la CEEAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le règlement des conflits relève beaucoup plus de la volonté individuelle de certains chefs d'État que des forces institutionnelles de la CEEAC ; - La CEDEAO est de plus en plus active sur le plan diplomatique (appui au processus de paix au Mali, bons offices). Elle est très mobilisée en matière de diplomatie préventive (Gambie, prévention de tensions électorales). La CEEAC n'a pas encore développé, comme il est souhaité, cette dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le plan militaire se pose également la question des capacités opérationnelles des troupes fournies par la CEEAC et de leur capacité d'action, notamment lors de déploiements à l'étranger ; - Faible professionnalisme des troupes : certaines troupes de la CEEAC sont accusées de prendre parti lors des conflits et de ne pas toujours respecter les droits des populations. Les erreurs de la CEDEAO dans le conflit au Liberia ne semblent pas avoir servi de leçons aux troupes de la CEEAC ; - Moins grand degré de collaboration politique dans la zone CEEAC qu'en zone CEDEAO. Le climat de méfiance entre chefs d'État de l'Afrique centrale, particulièrement lors de certaines crises (RDC), empêche un plein engagement de la CEEAC.
<p>Un professeur d'une université (Y) au Cameroun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, la CEDEAO dispose de plus d'atouts pour garantir aux citoyens de la région une stabilité sociopolitique, contrairement à la CEEAC ; - La CEEAC a également réalisé des efforts louables dans la lutte des crises sociopolitiques ; cependant, les 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervention militaire de la CEDEAO au Liberia et en Sierra Leone a contribué énormément à la stabilité de ces pays ; - La CEDEAO est un acteur majeur qui a une certaine influence dans des pays souvent instables : la Guinée-Bissau, par exemple. Grâce à la CEDEAO, les leaders politiques et militaires du pays ont souvent pu trouver des accords ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'un des aspects faisant la force de la CEDEAO est que les pays membres conjuguent très souvent leurs efforts pour garantir la stabilité régionale ; à l'inverse, dans CEEAC il y a encore un conflit de recherche de leadership entre les pays ; - L'individualisme des États est plus présent dans la zone CEEAC que dans la zone CEDEAO. Cela ne permet pas une réelle coopération militaire entre les États de la CEEAC ; - La volonté politique des leaders ouest-africains semble plus réelle que celle des

⁴²² West Africa network for peacebuilding (Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix).

⁴²³ Ecowasearly warning and response network (Réseau d'alerte rapide et d'intervention de la CEDEAO).

	<p>individualités étatiques et le manque d'une réelle coopération militaire entre les États ne permettent pas de renforcer la capacité de la CEEAC à résoudre les conflits de la région.</p>	<p>- Les médiations pacifiques réussies au Burkina Faso (2015) et en Gambie (2017) sont aussi le fruit des efforts de la CEDEAO.</p>	<p>homologues de l'Afrique centrale ;</p> <p>- L'évolution du processus de démocratisation de l'espace CEDEAO est plus rapide que celle observée dans la zone CEEAC. L'alternance politique peut aussi être une façon de prévenir certains conflits.</p>
<p>Un professeur d'une université (Y) au Canada</p>	<p>Dans l'espace CEDEAO, les questions de paix et de sécurité sont souvent traitées, par les dirigeants des États membres, avec un dynamisme que l'on n'observe pas en Afrique centrale (CEEAC).</p>	<p>- La CEDEAO a joué un rôle majeur pour prévenir tout conflit armé et ramener l'ordre constitutionnel dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest : le Niger (2009), le Burkina Faso (2015) et la Gambie (2016-2017).</p> <p>- La CEDEAO s'est aussi démarquée de la CEEAC en intervenant et en résolvant certains conflits de longue date : le conflit libérien et sierra-léonais.</p>	<p>- Dans la zone CEDEAO, on peut compter sur des pays leaders qui jouent un rôle majeur : le Nigeria, le Ghana ou même, récemment, le Sénégal au regard de son engagement lors de la crise gambienne ;</p> <p>- La démocratie ne progresse pas comme il est souhaité dans l'espace CEEAC. Par contre, dans la zone CEDEAO, le processus de démocratie évolue plus ou moins bien et il est encadré par des textes juridiques régionaux (le protocole de la CEDEAO sur la bonne gouvernance et la démocratie) ;</p> <p>- En Afrique centrale (CEEAC), il n'y a aucun pays pour servir de modèle aux autres États et plusieurs dirigeants sont au pouvoir depuis fort longtemps. L'absence d'une alternance politique entraîne parfois des conflits dans la zone CEEAC.</p>

2. La deuxième catégorie : les entrevues avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs des institutions internationales

À ce niveau, les entrevues ont été faites avec des professionnels (fonctionnaires de ministères et d'institutions internationales). Ces derniers estiment que dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale, si l'on considère l'évolution de ces dernières années, la CEEAC connaît toujours des retards par rapport à la CEDEAO. Les raisons invoquées par les professionnels pour justifier les retards de la CEEAC sont semblables à celles déjà énoncées par la première catégorie des personnes interviewées. Les détails en sont disponibles dans le tableau 4.17.

Tableau 4.17 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les fonctionnaires de ministères et les travailleurs d'institutions internationales

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un fonctionnaire des Nations unies	<p>La CEDEAO est plus avancée que la CEEAC ; en attestent les résultats de l'Ecomog. Même les cadres de la CEEAC à Libreville reconnaissent les progrès de la CEDEAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan acceptable des interventions de la CEDEAO dans les États (les exemples historiques : le Liberia et la Sierra Leone) ayant connu des crises, ce qui contraste avec le bilan critique de la CEEAC ; - Le mécanisme de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest⁴²⁴ (CEDEAO) est plus sophistiqué ainsi que plus opérationnel que celui de l'Afrique centrale⁴²⁵ (CEEAC) ; - La Force ouest-africaine en attente, qui est la composante ouest-africaine de la Force africaine en attente de l'Union africaine, est déjà opérationnelle. Cela n'est pas encore le cas avec la 	<ul style="list-style-type: none"> - Les soupçons entre plusieurs leaders centrafricains (CEEAC) et les rivalités à peine voilées⁴²⁶ ; - Il y a moins de démocratie et d'alternance⁴²⁷ politique dans la zone CEEAC que dans la zone CEDEAO où la situation est nettement meilleure ; - Dans la région d'Afrique centrale (CEEAC), aucun pays n'a pour le moment pu jouer le rôle de leader⁴²⁸, comme l'a fait le Nigeria en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; - Il y a plus de volonté politique chez les leaders ouest-africains que chez leurs homologues de l'Afrique centrale ; - L'insuffisance des fonds⁴²⁹ pour financer les opérations sécuritaires est plus marquée dans l'espace CEEAC que dans la zone CEDEAO.

⁴²⁴ C'est-à-dire l'ECOWARN : système d'alerte précoce de la CEDEAO.

⁴²⁵ C'est-à-dire le MARAC : mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale (CEEAC).

⁴²⁶ Suite des propos de la personne interviewée : « Les Banguisois (RCA) soupçonnent le Tchad d'ingérence, et parfois le Cameroun aussi. Les relations entre Malabo (Guinée équatoriale) et Libreville (Gabon) ne sont pas au beau fixe à cause des considérations ethniques des leaders ».

⁴²⁷ Suite des propos de la personne interviewée : « Aujourd'hui, en zone CEDEAO, après le départ de Yahya Jammeh (ancien président de la Gambie), le plus ancien président en poste, c'est monsieur Faure Gnassingbé, chef d'État du Togo (depuis 2005). La limitation des mandats présidentiels est effective dans tous les États membres, sauf ce même Togo et la Gambie, mais les nouvelles autorités de Banjul (Gambie) promettent d'adopter la limitation des mandats présidentiels dans une nouvelle constitution ».

⁴²⁸ Suite des propos de la personne interviewée : « La présence d'un pays leader dans la zone CEEAC pourrait impulser beaucoup de choses. N'importe quel grand pays peut le faire, comme le Cameroun (sauf que Biya ne me semble pas croire à l'Afrique, raison pour laquelle il ne met jamais le pied dans les réunions de l'UA, alors qu'il faut un grain de panafricanisme pour propulser de tels projets rassembleurs) ou l'Angola (malheureusement le pays s'estime plus membre de la SADC que de la CEEAC), ou même la RDC. Mais aussi des petits pays pivots comme le Congo et le Gabon ».

⁴²⁹ Suite des propos de la personne interviewée : « La CEDEAO a trouvé un moyen ingénieux pour la mobilisation de ressources pour se financer et financer ses projets : l'imposition d'une taxe sur les

		force de l'Afrique centrale.	
Un représentant d'une institution régionale de l'Afrique de l'Ouest aux Nations unies	Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la CEDEAO est mieux cotée que la majorité des autres blocs régionaux africains (y compris la CEEAC).	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO a joué un rôle majeur dans le rétablissement de la démocratie au Libéria (pays longtemps en guerre) ; - La CEDEAO a su réagir dans la crise gambienne (en 2017) pour éviter un conflit armé ; elle a ainsi été un acteur majeur ayant permis de faire respecter les résultats des élections de 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO a plus d'expérience que la CEEAC dans la résolution des conflits : la CEDEAO abordait déjà les questions de paix et de sécurité au début des années 1990 ; - La CEDEAO a de plus de réalisations à son actif que la CEEAC ; - Les bases juridiques guident les actions de la CEDEAO dans la prévention des conflits, et tous les dirigeants ont ratifié les textes communautaires relatifs au respect de la démocratie et de la bonne gouvernance.

3. La troisième catégorie : les entrevues avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Le tableau 4.18 présente les analyses des officiels de la CEEAC et de la CEDEAO. Il s'agit précisément de leurs avis sur l'état actuel de la CEEAC et de la CEDEAO quant au processus de gestion des conflits armés et des raisons qui expliquent les avancées des deux institutions régionales.

Tableau 4.18 Les résultats des entrevues, relatives à la paix et à la sécurité régionale, avec les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO

Profil de la personne interviewée	Les contributions des personnes interviewées dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale		
	État actuel	Les faits majeurs	Les raisons invoquées par les personnes interviewées
Un officiel de la CEEAC	La CEDEAO a eu une expérience intéressante qui, à certains égards, pourrait inspirer d'autres blocs	La CEDEAO s'est impliquée très tôt dans la résolution et le maintien de la paix dans certains pays (Sierra Leone, Liberia) avec la fameuse Ecomog qui a eu des résultats mitigés. L'engagement politique est devenu la marque de fabrique de la CEDEAO et	<ul style="list-style-type: none"> - Faible méfiance entre les dirigeants de la CEDEAO contre grande méfiance entre les leaders de la CEEAC ; - Forte coopération militaire entre les pays de la CEDEAO contre faible (timide) coopération militaire dans la zone CEEAC ;

recettes douanières dans chaque État membre et qui doit être envoyée directement à la Commission de la CEDEAO, ce qui fonctionne tant bien que mal. Le Nigeria contribue aussi grandement au financement de l'Organisation ouest-africaine, alors que je ne vois pas une telle mesure ni un tel pays « moteur » en Afrique centrale ».

	régionaux africains (la CEEAC, en particulier).	s'est poursuivi avec des succès récents marquants (Gambie, notamment).	- Engagement rapide de la CEDEAO dans la résolution des conflits contre engagement plus ou moins tardif de la CEEAC dans la résolution des conflits en Afrique centrale.
Un officiel de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO a mis en place une force militaire d'attente (l'Ecomog) : c'est l'une des forces du continent ayant démontré la meilleure efficacité ; contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions ; - La CEDEAO a su développer une bonne capacité et une bonne politique de prévention des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de l'Ecomog dans la majorité des pays de la région. Le bilan est mitigé, mais nettement mieux que ce qui est observé ailleurs en Afrique ; - Intervention pacifique, et bonne médiation, de la CEDEAO dans la crise gambienne et bissau-guinéenne ; - Il y a quelques avancées dans la zone CEEAC, mais la région est toujours instable, comme c'est le cas en RDC ou en RCA. Plus d'efforts doivent être faits pour stabiliser la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une certaine volonté politique de la part des leaders de la CEDEAO ; - La présence des grandes puissances africaines : le Nigéria ; - L'alternance politique et la démocratie dans certains pays servent d'exemples pour d'autres États. Le partage du pouvoir a permis de prévenir tout risque de conflit dans l'espace CEDEAO.

Le tableau ci-après nous donne un aperçu général du nombre d'entrevues réalisées, de la fonction des personnes interviewées et de leur avis quant à l'avancée de la CEEAC et de la CEDEAO, l'une par rapport à l'autre, dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale.

Tableau 4.19 Les résultats synthétisés des entrevues relatives à la paix et à la sécurité régionale

Nombre de personnes interviewées (catégorie 1, 2 et 3)	Les experts, les chercheurs et les universitaires,	4	8
	les fonctionnaires de ministères et les officiels des institutions internationales	2	
	Les officiels de la CEEAC et de la CEDEAO	2	
Nombre de personnes reconnaissant la CEDEAO comme plus avancée			8

Nombre de personnes reconnaissant la CEEAC comme plus avancée	Aucune
Nombre de personnes estimant la CEEAC et la CEDEAO au même niveau	Aucune

Conclusion de la deuxième section

Les résultats⁴³⁰ issus des différentes analyses démontrent que la CEDEAO est plus en avancée que la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale. En fait, en dépit de certaines limites observées dans la CEDEAO, l'organe régional a tout de même réalisé plus d'avancées que la CEEAC, et ce, pour plusieurs raisons. En Afrique de l'Ouest (CEDEAO) il y a une certaine alternance politique, un climat de démocratie et moins de méfiance entre les dirigeants (facilitant la coopération militaire). Plusieurs chefs d'État de la zone CEDEAO sont élus démocratiquement, ils peuvent donc servir des leçons aux autres dirigeants de la région. Par contre, en Afrique centrale (CEEAC), d'une part, il y a moins de démocratie et d'alternance⁴³¹ politique dans la région ; plus de la moitié des États de la CEEAC ont connu des conflits. D'où, une réticence des pays à donner des leçons d'État pacifique pouvant servir de modèle aux autres États de la région. En outre, dans l'espace CEEAC, il y a une méfiance et des rivalités entre certains dirigeants des États, cela limite la coopération militaire⁴³². Par ailleurs ; en Afrique centrale, l'Angola, qui pouvait jouer un rôle majeur dans la zone CEEAC, comme l'a fait le Nigeria dans la CEDEAO, s'est davantage investi dans des questions concernant la zone SADC⁴³³.

⁴³⁰ Des avancées des institutions régionales de maintien de la paix, des études de cas et des entrevues.

⁴³¹ La majorité des États est dirigée par une même élite depuis plus de 15 ans, voire, plus.

⁴³² Les pays coopèrent moins en ce qui concerne l'information sécuritaire.

⁴³³ Communauté de développement de l'Afrique australe.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« En Afrique, l'intégration régionale compte »⁴³⁴ ; raison pour laquelle les pays du continent se sont lancés dans un processus de regroupement régional dans les années 60. Au lendemain des indépendances⁴³⁵, les États ont formé des blocs régionaux. Cependant, au cours de ces dernières années, on a assisté à une redynamisation de l'intégration africaine. Aujourd'hui, le continent compte huit (8) communautés économiques régionales⁴³⁶ (CER), parmi lesquelles on peut citer la CEEAC⁴³⁷ et la CEDEAO⁴³⁸. Après une longue expérience de l'intégration, plusieurs auteurs ont étudié l'évolution de ces deux organes régionaux. Si certains auteurs jugent plus ou moins appréciable le chemin parcouru jusqu'ici, d'autres, par contre, restent très critiques.

L'objectif de la présente recherche a été de faire une étude comparative de deux processus d'intégration régionale en Afrique. L'étendue spatiale de l'étude se limite à l'Afrique centrale (CEEAC) et à l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pour stimuler le développement économique de leur région respective, la CEEAC et la CEDEAO ont, depuis leur création, mis en place des politiques socioéconomiques plus ou moins semblables. Précisément dans les quatre domaines que sont : le commerce intra-régional, les infrastructures régionales, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité régionale. Par ailleurs, le mode de fonctionnement (cadre juridique et institutionnel) des deux organes régionaux est presque similaire. Ces constats nous ont poussé à nous poser la question suivante : au terme d'une longue expérience

⁴³⁴ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport 2016. *Op. Cit.*

⁴³⁵ Dans les années 50 et 60.

⁴³⁶ À ce propos, consultez Ibtissam Bahmane. (21-23 novembre 2013). *Communautés économiques régionales en Afrique*. 6th International conference on Economics and Management of Networks, Agadir - Morocco 2013. Récupéré le 10 janvier 2018 de https://emnet.univie.ac.at/uploads/media/BAHMANE_Souaf.pdf

⁴³⁷ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

⁴³⁸ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

d'intégration, est-ce que l'une des deux communautés économiques régionales que sont la CEEAC et la CEDEAO a avancé plus que l'autre dans la voie de l'intégration régionale⁴³⁹ et, si oui, laquelle et pourquoi ? Pour répondre à cette question, nous avons formulé deux hypothèses préliminaires à savoir : d'une part, (H₀) la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC ; d'autre part, (H₁) la CEDEAO et la CEEAC avancent au même rythme.

La première hypothèse préliminaire (H₀) a été formulée à partir des contributions théoriques des divers auteurs⁴⁴⁰ qui ont déjà étudié certaines thématiques du processus d'intégration régionale, abordées dans la présente étude, dans la zone CEEAC et dans la zone CEDEAO. En ce qui concerne la CEEAC, la majorité des auteurs ont tendance à aller dans le même sens : ils établissent un bilan critique quant à l'intégration faite entre les États dans cette région. Certains auteurs considèrent la CEEAC comme l'une des organisations régionales « les plus en retard »⁴⁴¹ et à « réinventer »⁴⁴². Cette situation n'est pas la même pour la CEDEAO, où les avis divergent. Si d'aucuns voient la CEDEAO comme l'une des constructions régionales « prometteuses »⁴⁴³, « exemplaires et particulièrement ambitieuses »⁴⁴⁴, ou même

⁴³⁹ Dans quatre domaines : le commerce, les infrastructures, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité dans les régions intégrées.

⁴⁴⁰ Le fait d'analyser l'apport de certains auteurs plutôt que d'autres n'est pas inopiné. En effet, parmi les auteurs retenus, quelques-uns ont déjà mené une étude comparative entre la CEEAC et la CEDEAO. C'est le cas d'Angela Meyer, Fweley Diangitukwa, Guy Mvelle et Christian Messe Mbega. Par ailleurs, les auteurs tels que Cheikh Tidiane Dieye, Malick Sané, etc. sont très actifs dans des questions relatives à l'intégration régionale. De plus, ils dirigent des centres de recherches et participent aux grandes conférences internationales sur les questions que nous traitons. En outre, le rapport de Charlie Mballa et d'Issiaka Mandé (« L'Afrique est-elle partie ? Bilan et perspectives de l'intégration africaine ». Transformations, revue intervention économique. Hors-série, mars 2017) a été fondamental, dans le cadre de ce travail. Ledit rapport regroupe plusieurs grands chercheurs (Malick Sané, Jacob Kotcho, Léonard Matala-Tala, Koffi Bakayota Kpaye, Koffi Nutefé Tsigbé, Nora Mareï, etc.) ayant traité les questions d'intégration régionale. Enfin, les auteurs comme Bruno Bekolo-Ebe, Pierre Jacquemot, Abdou Diouf, Fweley Diangitukwa, Hassan Maman Abdo ou même Touna Mama ne sont plus à présenter. Ces derniers ont régulièrement publié des articles et des ouvrages dans lesquels sont abordées certaines questions relatives à l'intégration africaine.

⁴⁴¹ Fweley Diangitukwa. *Op. Cit.*

⁴⁴² Christian Messe Mbega. *Op. Cit.*

⁴⁴³ Stefan Mair. *Op. Cit.*

⁴⁴⁴ Angela Meyer. *Op. Cit.*

l'une des « structures d'intégration régionales réussies »⁴⁴⁵, d'autres auteurs⁴⁴⁶, par contre, s'ils reconnaissent les avancées effectuées par la CEDEAO, émettent cependant quelques réserves, estimant que l'organisation doit fournir encore plus d'efforts. Ainsi, au regard des réserves formulées par ces auteurs, nous avons proposé la seconde hypothèse (H₁) pour tenter d'éclairer et mieux comprendre la situation.

Pour valider l'une des deux hypothèses ou les invalider toutes les deux, nous avons fondé notre recherche sur des analyses et des études (qualitatives et quantitatives) réparties en trois niveaux. Dans l'ensemble, les sources⁴⁴⁷ que nous avons examinées nous ont permis de mieux comprendre l'évolution du processus d'intégration régionale en Afrique centrale (CEEAC) et en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les analyses faites à partir des informations collectées confirment la première hypothèse de recherche énoncée dans l'introduction : (H₀) la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC. Toutefois, nous soulignons que notre recherche n'avait pas pour vocation d'étudier tous les aspects et tous les domaines de l'intégration régionale. Nous nous sommes donc limité aux questions de commerce intra-régional, d'infrastructures routières, de libre circulation des personnes, de paix et de sécurité régionale.

La validation de l'hypothèse s'est faite en deux étapes.

Premièrement, en ce qui concerne la dimension économique de l'intégration régionale (le commerce intra-régional et les infrastructures routières régionales), nous avons présenté, analysé et comparé les différentes politiques régionales (programmes et accords régionaux) de la CEEAC et de la CEDEAO. Ensuite, nous avons étudié divers indicateurs socioéconomiques. Une attention particulière a été portée à l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA). Enfin, nous avons réalisé des entrevues avec plusieurs spécialistes et experts pour mieux être éclairé sur le processus

⁴⁴⁵ Fweley Diangitukwa. *Op. Cit.*

⁴⁴⁶ Cheikh Tidiane Dieye, Malick Sané, Hassan Maman Abdo, etc.

⁴⁴⁷ L'ensemble des sources qualitatives et quantitatives, y compris les entrevues, sont indiquées au début de ce travail dans l'introduction générale.

d'intégration régionale dans les deux régions. Au terme de l'ensemble des analyses, nous constatons que la CEEAC accuse un certain retard par rapport à la CEDEAO dans le domaine du commerce intra-régional et des infrastructures routières régionales, la première hypothèse⁴⁴⁸ (H_0) préliminaire est donc retenue.

Dans le domaine du commerce intra-régional : les politiques régionales en Afrique de l'Ouest sont plus avancées qu'en Afrique centrale. L'Afrique de l'Ouest dispose déjà d'une union douanière avec un Tarif extérieur commun (TEC) applicable par tous les États de la région. En Afrique centrale, par contre, les choses avancent lentement : les pays concernés, malgré la zone de libre-échange mise en place en 2004, n'ont pas encore pu harmoniser définitivement leurs politiques commerciales. Le phénomène de la double imposition à certaines frontières est plus présent dans l'espace CEEAC que dans la zone CEDEAO. On note encore une faible volonté politique plus accrue chez les dirigeants de l'Afrique centrale que chez ceux de l'Afrique de l'Ouest, pour faire le suivi des politiques commerciales ratifiées par les États lors des conférences régionales. Toutes ces faiblesses commerciales expliquent en partie le fait que, les flux commerciaux intra-CEEAC évoluent moins vite que ceux du commerce intra-CEDEAO⁴⁴⁹. En outre, d'autres raisons non commerciales expliquent les retards de la CEEAC dans le processus de l'intégration commerciale. On peut citer : le manque d'infrastructures routières pour relier les marchés des différents pays de l'Afrique centrale ; l'instabilité politique dans certaines zones de production dans la région ; l'exigence de visa entre certains pays de la CEEAC empêche plusieurs commerçants à se déplacer, d'un État à un autre, pour vendre leurs marchandises. Toutefois, tout n'est pas parfait dans la zone CEDEAO, néanmoins elle est mieux dotée en infrastructures routières que l'espace CEEAC. En Afrique de l'Ouest, les pays étant adéquatement reliés entre eux, les commerçants de la région peuvent facilement acheminer leurs marchandises d'un pays à un autre. En outre, l'absence de visa

⁴⁴⁸ H_0 : la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC.

⁴⁴⁹ Les États de la CEEAC commercent de moins en moins entre eux, alors que dans l'espace CEDEAO les tendances sont meilleures.

permet aux commerçants de se rendre dans différents pays de la CEDEAO pour écouler leurs productions.

S'agissant des infrastructures routières régionales : les infrastructures régionales restent un défi à relever par les pays de l'Afrique centrale et de ceux de l'Afrique de l'Ouest, comparées à celles d'autres régions du continent⁴⁵⁰. Toutefois, la situation semble plus critique en Afrique centrale (CEEAC) qu'en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les scores moyens de l'Indice de développement des infrastructures africaines⁴⁵¹ sont meilleurs dans la zone CEDEAO que dans la zone CEEAC. Cela prouve que l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est mieux dotée en infrastructures routières que l'Afrique centrale (CEEAC). Par ailleurs, les résultats des entrevues viennent confirmer les premières analyses. Ainsi, grâce aux différentes études, nous remarquons que dans la CEDEAO les pays sont presque tous connectés par des infrastructures routières ; dans l'espace CEEAC, par contre, l'on note encore l'absence d'importants tronçons routiers. En fait, le réseau routier total de l'Afrique centrale (espace CEEAC) est de 11.246 km, tandis qu'il est de 11.662 km en Afrique de l'Ouest (zone CEDEAO). Cependant, seulement 3.891 km des tronçons du réseau de la CEEAC sont bitumés contre 10.581 km dans l'espace CEDEAO. Ainsi, plus de 50% (soit 65%) des maillons routiers sont manquants en Afrique centrale contre moins de 10% (soit 9%) en Afrique de l'Ouest. De 2000 à 2015, le réseau routier de la zone CEEAC a évolué moins vite que celui de la CEDEAO. Plusieurs raisons expliquent les retards de la CEEAC dans le domaine des infrastructures routières. On peut citer : les conflits survenus dans la majorité des pays de la région ont entraîné la destruction de certaines infrastructures routières ; la rareté et le coût élevé de certains matériaux de construction (la construction d'un tronçon de route de 1 km en Afrique centrale est plus onéreuse qu'en Afrique de l'Ouest).

⁴⁵⁰ L'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud.

⁴⁵¹ The Africa Infrastructure development index (AIDI).

Deuxièmement, s'agissant de la dimension humaine de l'intégration régionale (la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité dans la région intégrée), nous avons utilisé les mêmes méthodes d'analyse que celles énoncées dans la dimension économique de l'intégration régionale. Cependant, nous avons réalisé des études de cas pour mieux comprendre comment la CEEAC et la CEDEAO font face aux crises sociopolitiques et politico-militaires (conflits armés) dans la région concernée. Ainsi, en ce qui a trait à la dimension humaine de l'intégration régionale, nous constatons une fois de plus que la CEDEAO est toujours en avance par rapport à la CEEAC, la première hypothèse⁴⁵² (H_0) est retenue de nouveau.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes dans les régions concernées : les États de la CEDEAO concrétisent de plus en plus leurs objectifs régionaux. Depuis plus de 20 ans, tous les pays de la région avaient déjà ratifié le Protocole de libre circulation des personnes. Ainsi, en Afrique de l'Ouest les citoyens des pays de la CEDEAO peuvent voyager sans visa. Par ailleurs, une carte d'identité régionale CEDEAO est déjà en circulation dans la région. À l'inverse, dans l'espace CEEAC le visa est encore obligatoire entre certains pays⁴⁵³. En outre, à la lumière des analyses des indicateurs de la libre circulation des personnes, l'Afrique centrale (CEEAC) accuse encore un retard par rapport à l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À titre d'exemple, les résultats de l'Indice d'ouverture relatif aux visas (Visa Openness Index) en Afrique (2016) nous renseignent que les pays de la CEEAC sont moins ouverts que ceux de la CEDEAO. Cela explique le fait que les pays de la CEEAC enregistrent des scores plus faibles dans l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) que ceux de la CEDEAO. Diverses raisons (sécuritaires et économiques) expliquent les retards de la CEEAC par rapport aux avancées de la CEDEAO, dans le processus de la libre circulation des personnes. Les questions de sécurité sont souvent ou ont été longtemps mentionnées par certains dirigeants des pays de la CEEAC pour ériger des

⁴⁵² H_0 : la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC.

⁴⁵³ Exigence de visa entre, l'Angola et le Gabon, le Burundi et le Tchad, le Cameroun et le Sao Tomé-et-Principe, etc.

barrières à leurs frontières nationales, ce qui n'est pas le cas dans l'espace CEDEAO. Par ailleurs, certains dirigeants des pays moins peuplés de la région (CEEAC) parfois stable politiquement et prospère économiquement craignent d'ouvrir leurs frontières nationales de peur de faire face à un flux énorme de migrants économiques. En Afrique centrale, la majorité des pays de la CEEAC sont bien dotés en ressources naturelles, ainsi, ils ont tendance à vouloir vivre en autarcie plutôt qu'à s'ouvrir aux autres pays de la région. Le sentiment de régionalisme est plus répandu en Afrique de l'ouest qu'en Afrique centrale, où le nationalisme semble être plus mis en avant.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité régionale : la CEDEAO, malgré ses limites, a joué un rôle majeur dans la résolution des divers conflits (libérien, sierra-léonais, etc.) dans la région. Par ailleurs, la CEDEAO a su prévenir des conflits grâce à ses médiations réussies⁴⁵⁴. À l'inverse, au sein de la CEEAC des politiques sécuritaires ont été mises en place ; cependant, elles n'ont pas encore abouti aux résultats attendus. La situation politique tendue en République Démocratique du Congo (RDC) ou même la gestion de la crise en République centrafricaine (RCA) sont des indicateurs qui soulignent certaines faiblesses de la CEEAC dans la prévention et la résolution des conflits. Bref, une fois de plus, les résultats des entrevues viennent confirmer ces tendances. Ici encore, la CEEAC a accompli moins de progrès car dans la région intégrée, la méfiance qui règne et les rivalités entre certains dirigeants limitent la coopération militaire des pays. En Afrique centrale, l'on note l'absence des pays⁴⁵⁵ leaders qui peuvent jouer véritablement le rôle de locomotive, comme l'a fait le Nigéria dans la crise libérienne (1990-1999) et sierra-léonaise (1997-1999) ou même récemment le Sénégal dans la crise gambienne (2016-2017). Par ailleurs, l'autorité de la CEEAC est souvent mise à l'épreuve par la CEMAC, dans la gestion des crises politiques (la situation du conflit de la République

⁴⁵⁴ La Guinée Conakry (2008), le Mali (2012), le Burkina-Faso (2015) et la Gambie (2016-2017).

⁴⁵⁵ L'Angola, qui pouvait jouer un rôle majeur dans la zone CEEAC, s'est davantage investi dans des questions concernant la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

centrafricaine en est un exemple⁴⁵⁶). À l'inverse en Afrique de l'Ouest les questions de paix et de sécurité sont traitées uniquement par la CEDEAO, il n'y a donc pas un conflit d'autorité avec l'UEMOA.

Enfin, en Afrique, les Communautés économiques régionales (CER) sont souvent confrontées à des problèmes communs à toutes les CER du continent. Cependant, dans les deux CER (CEEAC et CEDEAO) ayant fait l'objet de la présente étude, il y a des aspects particuliers que nous avons tenté d'éclairer tout au long de la recherche, en comparant la CEEAC et la CEDEAO. Pour l'ensemble des quatre domaines⁴⁵⁷ abordés dans l'étude, la première hypothèse (H0) a été vérifiée et retenue. Cela signifie que la CEDEAO est plus avancée que la CEEAC. En d'autres termes, après une longue période d'intégration régionale, on constate que les deux Communautés économiques régionales n'ont pas évolué au même rythme, car la CEEAC est manifestement moins en avance que la CEDEAO. D'où, malgré des défis à relever souvent similaires dans toutes les CER africaines, la CEDEAO a su se démarquer par rapport à la CEEAC. Ainsi, en s'appuyant sur les résultats de notre recherche, pour tenter de rattraper son retard dans le processus d'intégration économique régionale, la CEEAC peut s'inspirer des réalisations observées dans l'espace CEDEAO. Toutefois, comme nous avons pu le constater tout au long de la présente étude, malgré ses avancées par rapport à la CEEAC, la CEDEAO accuse aussi certains retards. Pour concrétiser comme souhaité les objectifs du processus d'intégration régionale, deux éléments importants sont à prendre concrètement en compte dans les deux espaces régionaux (CEEAC et CEDEAO). À savoir, la réelle volonté politique des dirigeants ainsi que la stabilité socio-politiques permanente dans les régions concernées. D'une part, tant que les dirigeants ne feront pas davantage preuve d'un engagement politique ferme, l'on assistera régulièrement à une application partielle des accords régionaux, dans certains États voire même dans tous les États de l'espace intégré. D'autre part, en

⁴⁵⁶ Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). (Février 2012). *Op. Cit.*

⁴⁵⁷ Que sont : le commerce intra-régional, les infrastructures régionales, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité régionale.

l'absence d'une stabilité sociale et politique dans toute la région intégrée, la portée des accords régionaux sera limitée ralentissant ainsi le processus d'intégration régionale.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Le commerce intra-régional de la CEEAC et de la CEDEAO en pourcentage (%)

Années	CEEAC		CEDEAO	
	Évolution des exportations intra-zone en pourcentage	Évolution des importations intra-zone en pourcentage	Évolution des exportations intra-zone en pourcentage	Évolution des importations intra-zone en pourcentage
2000	0,92	2,47	9,16	12,52
2001	1,16	2,37	9,66	11,45
2002	1,15	2,82	10,95	13,05
2003	1,41	2,80	9,89	13,08
2004	1,04	2,83	8,91	12,21
2005	0,86	2,53	9,54	12,47
2006	0,80	2,98	8,34	11,63
2007	1,43	4,95	8,35	10,28
2008	1,29	3,75	9,18	10,75
2009	2,14	4,35	9,53	9,49
2010	2,04	5,09	7,45	9,11
2011	2,18	6,41	7,11	9,25
2012	1,35	5,82	7,41	10,07
2013	1,69	5,53	8,96	11,25
2014	1,58	2,63	7,80	9,59
2015	1,73	3,98	8,96	8,80
2016	1,82	3,58	10,61	9,45

Source : Base de données UNCTADstat⁴⁵⁸ publiée par la CNUCED⁴⁵⁹.

Annexe n° 2 : Les scores de l'Indice composite des infrastructures de transport dans la zone CEDEAO

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	7,224	7,129	7,035	6,942	5,409	5,368	5,330	5,294	5,259	5,226	5,194
Burkina Faso	17,357	17,177	17,000	16,827	12,410	12,367	12,325	12,283	12,243	12,204	12,166
Cap-Vert	28,268	28,067	27,877	27,703	27,546	27,408	27,289	27,186	27,094	27,006	26,916
Côte d'Ivoire	7,359	7,313	7,272	7,234	6,815	6,783	6,751	6,848	6,814	6,780	6,745
Gambie	6,532	6,470	6,409	8,899	8,819	8,743	8,670	8,601	8,534	8,470	8,408
Ghana	6,537	5,256	5,209	6,255	7,083	7,041	6,990	6,940	15,076	12,669	12,597
Guinée	5,871	5,823	5,774	6,618	6,574	6,530	6,485	6,439	6,391	6,341	6,288
Guinée-Bissau	4,061	4,024	5,606	5,528	5,452	5,376	5,301	5,227	5,153	5,080	5,009

⁴⁵⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). *Data center*. Récupéré le 7 mai 2018 de http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_ChosenLang=en

⁴⁵⁹ United nations conference on trade and development (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Site Internet officiel : <http://unctad.org/fr/Pages/statistics.aspx>

Liberia	3,336	3,297	3,274	3,258	3,237	3,205	3,162	3,112	3,062	3,017	2,981
Mali	1,151	1,125	1,100	1,075	1,826	1,885	1,840	1,797	2,519	2,533	2,474
Niger	1,523	1,480	2,203	2,166	2,276	2,238	2,193	2,203	2,150	2,100	2,051
Nigeria	5,376	5,346	5,316	5,287	5,225	5,197	5,170	5,143	5,117	5,091	5,067
Sénégal	3,714	3,652	3,590	3,265	3,210	3,156	3,408	3,353	3,299	3,432	3,376
Sierra-Leone	4,726	4,683	4,634	4,583	4,537	4,499	4,468	4,443	4,422	4,403	4,385
Togo	5,746	5,675	5,611	5,553	5,498	5,445	5,393	7,251	7,201	7,153	7,107
Total	108,781	106,517	107,91	111,193	105,917	105,241	104,775	106,12	114,334	111,505	110,764
Moyenne CEDEAO	7,252	7,101	7,194	7,413	7,061	7,016	6,985	7,075	7,622	7,434	7,384

Source : ICA⁴⁶⁰

Annexe n° 3 : Les scores de l'Indice composite des infrastructures de transport dans
la zone CEEAC

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Angola	2,651	2,585	2,518	2,452	2,389	2,331	2,278	2,229	2,182	2,138	2,095
Burundi	11,079	11,063	11,043	11,021	9,633	9,605	9,576	9,549	9,522	9,498	9,477
Cameroun	4,201	4,169	4,139	4,109	4,241	4,211	2,994	2,961	2,920	2,890	2,860
RCA	2,373	2,356	2,341	2,327	2,312	2,298	2,283	2,268	2,252	2,237	2,222
Tchad	0,938	0,932	0,926	0,920	0,915	1,141	1,135	1,131	1,126	1,122	1,118
Congo	2,611	2,560	2,512	2,466	2,097	2,064	2,525	2,476	2,428	2,383	2,342
RDC	1,648	1,640	1,631	1,623	1,573	1,565	1,557	1,550	1,544	1,537	1,531
Guinée équatoriale	2,670	2,662	2,655	2,648	2,642	2,636	2,630	2,624	2,619	2,614	2,609
Gabon	3,987	3,907	3,832	3,761	4,136	4,064	3,994	4,536	4,460	4,385	4,311
Rwanda	11,205	11,172	11,151	11,138	13,788	13,755	13,716	13,674	13,631	13,589	13,548
Sao Tomé-et-Principe	16,188	16,048	15,918	15,795	15,676	15,558	15,442	15,328	15,212	15,093	14,968
Total	59,551	59,094	58,666	58,26	59,402	59,228	58,13	58,326	57,896	57,486	57,081
CEEAC	5,414	5,372	5,333	5,296	5,400	5,384	5,285	5,302	5,263	5,226	5,189

Source : ICA⁴⁶¹

Annexe n° 4 : L'évolution moyenne du total des routes pavées (km par 10.000
habitants) dans la CEDEAO

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	5,830	5,654	5,477	5,304	2,440	2,364	2,293	2,225	2,160	2,098	2,040
Burkina Faso	12,038	11,700	11,370	11,048	2,797	2,717	2,638	2,561	2,486	2,413	2,342
Cap-Vert	21,317	20,940	20,587	20,260	19,967	19,710	19,488	19,296	19,124	18,959	18,791
Côte d'Ivoire	4,680	4,594	4,517	4,446	3,663	3,605	3,545	3,487	3,424	3,360	3,294

⁴⁶⁰ The Infrastructure Consortium for Africa. Site official : <https://www.icafrica.org/en/>

⁴⁶¹ Banque africaine de développement (BAD). *The Africa Infrastructure AIDI Development Index (AIDI)*. (Rapport de mai 2013). Récupéré le 8 mars 2018 de [https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief -
The Africa Infrastructure Development Index 01.pdf](https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index_01.pdf)

Gambie	4,022	3,905	3,791	5,099	4,950	4,808	4,672	4,543	4,419	4,299	4,183
Ghana	6,086	3,694	3,605	4,155	4,608	3,975	3,880	3,787	8,387	5,787	5,653
Guinée	6,031	5,940	5,848	4,965	4,884	4,802	4,718	4,632	4,542	4,448	4,350
Guinée-Bissau	3,653	3,583	7,486	7,342	7,200	7,058	6,917	6,778	6,640	6,504	6,371
Liberia	2,308	2,236	2,194	2,164	2,125	2,065	1,983	1,890	1,796	1,713	1,645
Mali	1,618	1,570	1,522	1,476	2,637	2,732	2,648	2,568	3,737	3,704	3,593
Niger	2,373	2,292	3,213	3,104	2,997	2,922	2,825	2,806	2,708	2,613	2,522
Nigeria	2,357	2,301	2,246	2,191	2,125	2,073	2,022	1,972	1,923	1,876	1,829
Sénégal	4,495	4,378	4,263	3,857	3,754	3,654	3,878	3,775	3,675	3,918	3,815
Sierra Leone	2,160	2,080	2,006	1,911	1,825	1,754	1,697	1,650	1,611	1,575	1,541
Togo	4,957	4,824	4,705	4,596	4,494	4,394	4,297	4,329	4,236	4,146	4,059
Total	83,925	79,691	82,83	81,918	70,466	68,633	67,501	66,299	70,868	67,413	66,028
Moyenne CEDEAO	5,595	5,313	5,522	5,4612	4,698	4,576	4,500	4,420	4,725	4,494	4,402

Source : ICA⁴⁶²

Annexe n° 5 : L'évolution moyenne du total des routes pavées (km par 10.000 habitants) dans la CEEAC

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Angola	3,841	3,717	3,592	3,469	3,352	3,244	3,144	3,052	2,965	2,883	2,803
Burundi	1,613	1,582	1,545	1,503	1,827	1,774	1,721	1,669	1,619	1,574	1,535
Cameroun	2,583	2,525	2,468	2,413	2,504	2,448	2,776	2,715	2,621	2,564	2,509
RCA	1,773	1,742	1,714	1,687	1,661	1,633	1,606	1,577	1,549	1,520	1,491
Tchad	0,325	0,314	0,303	0,292	0,282	0,327	0,317	0,309	0,300	0,293	0,285
Congo	3,959	3,864	3,775	3,690	2,509	2,447	3,340	3,249	3,159	3,075	2,998
RDC	0,576	0,560	0,544	0,528	0,501	0,487	0,473	0,460	0,447	0,435	0,423
Guinée équatoriale	0,443	0,429	0,416	0,403	0,391	0,379	0,368	0,358	0,348	0,338	0,329
Gabon	6,783	6,634	6,493	6,360	6,965	6,830	6,701	7,713	7,571	7,432	7,294
Rwanda	1,467	1,405	1,366	1,341	2,954	2,892	2,819	2,741	2,660	2,581	2,505
Sao Tomé-et-Principe	15,454	15,193	14,951	14,721	14,498	14,278	14,062	13,848	13,633	13,409	13,176
Total	38,817	37,965	37,167	36,407	37,444	36,739	37,327	37,691	36,872	36,104	35,348
Moyenne CEEAC	3,529	3,451	3,379	3,310	3,404	3,340	3,393	3,426	3,352	3,282	3,213

Source : ICA⁴⁶³.

⁴⁶² The infrastructure consortium for Africa. Site official : <https://www.icafrica.org/en/>

⁴⁶³ Banque africaine de développement (BAD). *The Africa Infrastructure AIDI Development Index (AIDI)*. (Rapport de mai 2013). Récupéré le 8 mars 2018 de [https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief - The Africa Infrastructure Development Index 01.pdf](https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index_01.pdf)

Annexe n° 6 : L'évolution moyenne du réseau routier total dans l'espace CEDEAO

(km par km² de surfaces ou terres exploitables)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247	2,247
Burkina Faso	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756	5,756
Cap-Vert	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818	8,818
Côte d'Ivoire	2,634	2,634	2,634	2,634	2,634	2,634	2,634	2,700	2,700	2,700	2,700
Gambie	2,389	2,389	2,389	3,312	3,312	3,312	3,312	3,312	3,312	3,312	3,312
Ghana	1,822	1,822	1,822	2,210	2,512	2,664	2,664	2,664	5,587	5,065	5,065
Guinée	1,495	1,495	1,495	2,173	2,173	2,173	2,173	2,173	2,173	2,173	2,173
Guinée-Bissau	1,218	1,218	0,956	0,956	0,956	0,956	0,956	0,956	0,956	0,956	0,956
Liberia	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215	1,215
Mali	0,280	0,280	0,280	0,280	0,347	0,351	0,351	0,351	0,400	0,417	0,417
Niger	0,263	0,263	0,382	0,393	0,479	0,480	0,484	0,494	0,494	0,494	0,494
Nigeria	2,253	2,253	2,253	2,253	2,239	2,239	2,239	2,239	2,239	2,239	2,239
Sénégal	0,807	0,807	0,807	0,751	0,751	0,751	0,819	0,819	0,819	0,820	0,820
Sierra Leone	1,972	1,972	1,967	1,967	1,967	1,967	1,967	1,967	1,967	1,967	1,967
Togo	1,726	1,726	1,726	1,726	1,726	1,726	1,726	2,675	2,675	2,675	2,675
Total	34,895	34,895	34,747	36,691	37,132	37,289	37,361	38,386	41,358	40,854	40,854
Moyenne CEDEAO	2,326	2,326	2,316	2,446	2,475	2,486	2,491	2,559	2,757	2,724	2,724

Source : ICA⁴⁶⁴Annexe n° 7 : L'évolution moyenne du réseau routier total dans l'espace CEEAC (km par km² de surfaces ou terres exploitables)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Angola	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439	0,439
Burundi	5,397	5,397	5,397	5,397	4,593	4,593	4,593	4,593	4,593	4,593	4,593
Cameroun	1,585	1,585	1,585	1,585	1,628	1,628	0,910	0,910	0,915	0,915	0,915
RCA	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866	0,866
Tchad	0,527	0,527	0,527	0,527	0,527	0,631	0,631	0,631	0,631	0,631	0,631
Congo	0,386	0,386	0,386	0,386	0,522	0,522	0,513	0,513	0,513	0,513	0,513
RDC	0,824	0,824	0,824	0,824	0,805	0,805	0,805	0,805	0,805	0,805	0,805
Guinée équatoriale	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387	1,387
Gabon	0,316	0,316	0,316	0,316	0,343	0,343	0,343	0,343	0,343	0,343	0,343
Rwanda	5,502	5,502	5,502	5,502	6,423	6,423	6,423	6,423	6,423	6,423	6,423
Sao Tomé-et-Principe	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211	4,211
Total	21,44	21,44	21,44	21,44	21,744	21,848	21,121	21,121	21,126	21,126	21,126
Moyenne CEEAC	1,949	1,949	1,949	1,949	1,977	1,986	1,920	1,920	1,921	1,921	1,921

⁴⁶⁴ ICA, rapport de 2013. *Op. Cit.*

Source : ICA⁴⁶⁵.

Annexe n° 8 : Les sources de financement des infrastructures routières en 2015

Régions	Les bailleurs de fonds africains et internationaux			Les gouvernements nationaux		
	Montant ⁴⁶⁶	Pourcentage	Rang	Montant ⁴⁶⁷	Pourcentage	Rang
Afrique de l'Ouest	15,2	soit 18,2%	3 ^{ème} place sur 5	3,9	soit 13,7%	4 ^{ème} place sur 5
Afrique centrale	4,9	soit 5,9%	5 ^{ème} place sur 5	2,2	soit 7,7%	5 ^{ème} place sur 5

Source : ICA⁴⁶⁸.

Annexe n° 9 : Les médiations sous l'égide de la CEEAC et de la CEDEAO

Médiations	Pays	Contexte	Médiateur(s)	Accords négociés	Issue de la médiation
	Côte d'Ivoire	La crise ivoirienne, déclenchée par la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002.	Blaise Compaoré, précédé par d'autres médiateurs ⁴⁶⁹ .	Conclusion de l'Accord politique d'Ouagadougou du 4 mars 2007 et de ses accords complémentaires ⁴⁷⁰ .	La Côte d'Ivoire a pu organiser l'élection présidentielle de 2010 qui était censée la faire sortir de la crise ⁴⁷¹ .
		À la suite des résultats contestés du second tour de l'élection présidentielle en	Boni Yayi, Ernest Koroma et Pedro Pires	Faire partir, par la voie diplomatique, le président Laurent Gbagbo ⁴⁷² .	Le président sortant, monsieur Laurent Gbagbo, rejette les propositions de la CEDEAO : la crise

⁴⁶⁵ The infrastructure consortium for Africa. Site officiel : <https://www.icafrica.org/en/>

⁴⁶⁶ En milliards de dollars américains.

⁴⁶⁷ En milliards de dollars américains.

⁴⁶⁸ Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). *Tendances du financement des infrastructures en Afrique*. (Rapport annuel 2015). Récupéré le 13 mars 2018 de https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Annual_Reports/ICA_2015_annual_report_FRENCH.pdf

⁴⁶⁹ « La médiation du Président togolais Gnassingbé Eyadema qui a abouti à la conclusion des Accords de Lomé I et II, respectivement le 17 octobre 2002 et le 30 octobre 2002 ; la médiation du Président ghanéen John Kufuor qui a abouti à la signature des Accords d'Accra I (29 septembre 2002), d'Accra II (3 mars 2003) et d'Accra III (30 juillet 2004) ». Voir Vincent Zakane. (2017). Médiation et règlement pacifique des conflits en Afrique : analyse théorique. *Revue CAMES/SJP*, n° 001, p. 243-268.

⁴⁷⁰ Vincent Zakane. *Op. Cit.*

⁴⁷¹ Malheureusement, ces élections ont débouché sur une nouvelle crise.

⁴⁷² « Même si la Commission électorale indépendante a proclamé la victoire d'Alassane Ouattara, Gbagbo propose un recomptage des voix ». Voir Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Côte d'Ivoire : Gbagbo, Ouattara, Marcoussis et la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384351/politique/cote-divoire-gbagbo-ouattara-marcoussis-cedeao/>

Sous l'égide de la CEDEAO		décembre 2010, entre la majorité présidentielle et l'opposition.			s'accentue jusqu'en avril 2011 ⁴⁷³ .
	Togo	Après le décès du président Faure Gnassingbé, son fils, soutenu par l'armée, est nommé président du Togo.	Mohamed Ibn Chambas et Aïchatou Mindaoudou.	Respect de la constitution et organisation des élections.	Le 15 février 2005, « Faure Gnassingbé renonce alors à la présidence par intérim et annonce une élection dans les 60 jours, à laquelle il se porte candidat » ⁴⁷⁴ .
	Guinée Conakry	À la suite du coup d'État du capitaine Moussa Dadis Camara le 23 décembre 2008.	Blaise Compaoré	Remettre le pouvoir aux civiles et rétablir l'ordre constitutionnel.	Élection d'Alpha Condé à la présidence ⁴⁷⁵ le 07 novembre 2010.
	Niger	En 2009, le président Mamadou Tandja change les lois électorales pour rester longtemps au pouvoir. Il dissout le « Parlement et la Cour constitutionnelle » ⁴⁷⁶ .	Abdulsalami Abubakar	Nommer au poste de premier ministre un membre de l'opposition ; organiser dans un délai de 12 mois un scrutin ; et élaborer une nouvelle Constitution.	Malgré plusieurs dialogues, en novembre 2009, à Abuja, Mamadou Tandja ⁴⁷⁷ rejette les propositions de la CEDEAO.
				Nommer le président de	Le 19 mai 2012, « la

⁴⁷³ En avril 2011, les forces d'Alassane Ouattara (président élu, d'après les résultats de la Commission électorale indépendante), soutenues par des soldats français, vont capturer le président sortant, monsieur Laurent Gbagbo, au palais présidentiel.

⁴⁷⁴ Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Togo : le retournement de la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384393/politique/togo-retournement-de-cedeao/>

⁴⁷⁵ Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Guinée : la CEDEAO, de Dadis à Alpha. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384409/politique/guinee-cedeao-de-dadis-a-alpha/>

⁴⁷⁶ Les responsables de ces deux institutions nationales s'étaient opposés au projet électoral du président Mamadou Tandja.

⁴⁷⁷ Il sera renversé par un coup d'état, mené par le général Salou Djibo, en 18 février 2010. La junte arrivée au pouvoir va dissoudre la Constitution de Mamadou Tandja et nommer Mahamadou Danda au poste de premier ministre. Puisque la junte va mettre en place les propositions de la CEDEAO, alors l'organe régional va se montrer plus conciliant vis-à-vis de la junte au pouvoir. Toutefois, la CEDEAO va assister les autorités nigériennes durant les élections présidentielles de mars 2011, qui vont conduire monsieur Mahamadou Issoufou à la présidence. Voir Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Niger : la CEDEAO et la transition, une surveillance à distance. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384426/politique/niger-cedeao-transition-surveillance-a-distance/>

	Mali	Le 22 mars 2012, le capitaine Amadou Haya Sanogo fomenta un coup d'État et prend le pouvoir.	Blaise Compaoré	l'Assemblée nationale ⁴⁷⁸ comme chef d'État par intérim, au regard des textes de la Constitution malienne.	CEDEAO annonce alors avoir obtenu des putschistes le maintien de Dioncouda Traoré à la tête du Mali durant la transition qui doit mener à l'organisation d'élections libres » ⁴⁷⁹ .
	Guinée-Bissau	Fin avril 2012, une junte militaire prend le pouvoir.	Alpha Condé	Organiser des élections présidentielles après une période de transition d'une année ⁴⁸⁰ .	Sous la pression de la CEDEAO, en juin 2013, un gouvernement d'union nationale est constitué. En mai 2014, les élections présidentielles sont organisées et remportées par monsieur José Mario Vaz.
	Burkina Faso	Le 17 septembre 2015, les militaires ⁴⁸¹ du RSP ⁴⁸² ourdissent un coup d'État renversant les autorités ⁴⁸³ de la transition.	Macky Sall et Boni Yayi	« Parvenir à un retour à une vie constitutionnelle normale » à la «libération du président et des ministres» ⁴⁸⁴ .	Le 23 septembre 2015, le président de la transition est libéré par les putschistes et officiellement réinvesti président ⁴⁸⁵ .
		En janvier 2017, le président Yahya Jammeh refuse de	Plusieurs médiateurs ⁴⁸⁶ , en particulier	Faire respecter les résultats des	Le 26 janvier 2017, le président élu Adama Barrow retourne en Gambie après un

⁴⁷⁸ En la personne de Dioncouda Traoré.

⁴⁷⁹ Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Mali : la CEDEAO, Sanogo et les fous de Dieu. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384431/politique/mali-cedeao-sanogo-fous-de-dieu/>

⁴⁸⁰ « Les forces ouest-africaines (Ecomog) seront chargées de veiller au bon déroulement de cette période de transition ». Voir Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Guinée-Bissau : l'éternelle médiation de la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384336/politique/guinee-bissau-leternelle-mediation-de-cedeao/>

⁴⁸¹ Dirigé par le général Gilbert Diendéré, un proche de l'ancien président Blaise Compaoré.

⁴⁸² Régiment de sécurité présidentiel (RSP).

⁴⁸³ Michel Kafandro (président de la transition) et Isaac Zida (premier ministre).

⁴⁸⁴ Radio France internationale (RFI). *Burkina-Faso*. (Mars 2017). Récupéré de <http://www.rfi.fr/contenu/burkina-faso-chronologie-dates-carte-geographie-demographie-economie-chiffres>

⁴⁸⁵ Le 22 septembre 2015, le premier ministre Isaac Zida est libéré par les putschistes. Le général Gilbert Diendéré, présente des excuses à la nation, mais sera inculpé le 06 octobre 2015 et accusé d'attentat à la sûreté de l'État.

⁴⁸⁶ La médiation a d'abord été menée par le président du Nigeria, Muhammadu Buhari, la Libérienne Ellen Johnson Sirleaf (présidente du Liberia) et l'ex-chef d'État ghanéen John Dramani Mahama.

	Gambie	quitter le pouvoir après avoir perdu les élections.	Alpha Condé et Mohamed Ould Abdelaziz.	élections présidentielles ⁴⁸⁷ .	bref séjour au Sénégal. Yahya Jammeh accepte de céder le pouvoir ⁴⁸⁸ et de quitter le pays.
Sous l'égide de la CEEAC	Sao Tomé-et-Principe (STP)	À la suite du coup d'État en juillet 2003.	Plusieurs chefs d'État de la CEEAC	Restauration de la légalité constitutionnelle au Sao Tomé-et-Principe.	Mise en place « d'un forum national ayant permis des élections législatives et présidentielles en 2006 » ⁴⁸⁹ .
	République centrafricaine (RCA) (1 ^{ère} intervention).	À la suite de l'offensive menée par la rébellion de la coalition Séléka en décembre 2012 contre le gouvernement ⁴⁹⁰ .	Denis Sasso-N'guessou.	Signatures, en janvier 2013, au Gabon, des Accords de Libreville ⁴⁹¹ .	À la suite d'un désaccord entre le pouvoir et les rebelles, 22 mars 2013, la Séléka reprend les hostilités ⁴⁹² et investit Bangui, chassant le président François Bozizé du pouvoir ⁴⁹³ .
	République centrafricaine (RCA) (2 ^{ème} intervention)	Après les différentes hostilités survenues après le coup d'État contre le président François Bozizé et la prise du pouvoir par	Denis Sasso-N'guessou.	Signature d'un cessez-le-feu et remise du pouvoir aux civils pour permettre une bonne transition	En juillet 2014, Catherine Samba-Panza est nommée présidente de la transition et l'accord relatif au cessez-le-feu est plus ou moins respecté ⁴⁹⁴ .

⁴⁸⁷ Le président Yahya Jammeh devrait quitter le pouvoir pour laisser place au président élu Adama Barrow.

⁴⁸⁸ Radio France internationale (RFI). (Janvier 2017). *Gambie: Yahya Jammeh accepte de quitter le pouvoir*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/afrique/20170121-gambie-jammeh-annonce-quitter-pouvoir-crise>

⁴⁸⁹ Banque africaine de développement (BAD). Département des opérations par pays région ouest. (Juillet 2005). *Document de stratégie d'assistance à l'intégration régionale (DSAIR) pour l'Afrique centrale 2005-2009*. Récupéré de <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/ADB-BD-WP-2005-84-FR-CEEAC-DSAIR-2005-09.PDF>

⁴⁹⁰ Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

⁴⁹¹ Les grandes lignes de cet accord prévoient la conservation de la Constitution et le maintien au pouvoir du président, François Bozizé jusqu'à la fin de son mandat en 2016.

⁴⁹² Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Op. Cit.*

⁴⁹³ Le leader de la Séléka, Michel Djotodia, s'autoproclame président. Le pays entre dans une crise totale : un président, en la personne de monsieur Faustin-Archange Touadéra, a été élu à la suite des élections de février 2016, mais cela n'a pas apaisé les tensions. La paix dans le pays reste précaire au regard de certains affrontements. Voir Radio France internationale (RFI). (Juin 2017). *À la Une : nouveaux affrontements en Centrafrique*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/emission/20170622-une-nouveaux-affrontements-centrafrique>

⁴⁹⁴ En effet, cela « n'a pas suffi à mettre un terme à la violence, et la confiance dans le gouvernement de transition s'est rapidement dégradée ». Cependant, il a fallu attendre « le forum de Bangui, qui s'est déroulé en mai 2015, [lequel a permis d'aboutir] à la conclusion heureuse des élections [remportées

		les rebelles.		politique.	
--	--	---------------	--	------------	--

Source : fait par l'auteur⁴⁹⁵.

Annexe n° 10 : Les raisons justifiant l'évolution de l'intégration commerciale dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO

Les raisons	Dans la CEEAC	Dans la CEDEAO
Commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de libéralisation commerciale, zone de libre-échange, a commencé tardivement en 2004 (alors que la CEEAC a été créée en octobre 1983) ; - L'absence d'une tarification unique effective dans toute la région ; - La faible harmonisation des politiques commerciales et douanières ; - La double imposition à certaines frontières dans l'espace intégré ; - Une faible volonté politique pour faire le suivi des politiques commerciales ratifiées par les États lors des conférences de la CEEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créée en mai 1975, la CEDEAO s'est très tôt lancée dans un processus de libéralisation des économies. En 1979, il y a eu la création d'une zone de libre-échange (le schéma de libéralisation des échanges). En 1990, la libéralisation a été étendue à d'autres produits ; - Mise en place d'une politique tarifaire unique : le tarif extérieur commun est déjà effectif dans la région intégrée ; - Harmonisation des politiques commerciales et douanières de plus en plus en avance ; - Moins de double imposition que dans la zone CEEAC. - Une volonté politique de faire le suivi des politiques commerciales ratifiées par les États.
Non-commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'infrastructures pour relier les marchés des différents pays de la région ; - L'instabilité politique dans certaines zones de production dans la région ; - L'exigence de visa entre certains pays de la région empêche certains 	<ul style="list-style-type: none"> - La CEDEAO est mieux dotée en infrastructures routières que la zone CEEAC. Les pays étant adéquatement reliés entre eux, les commerçants de la région peuvent facilement acheminer leurs marchandises d'un pays à un autre ; - Il y a moins de crises sociopolitiques et de conflits armés : le processus d'alternance politique est assez

par monsieur Faustin-Archange Touadéra] en mars 2016 ». Bureau du PNUD pour l'Afrique. (Mars 2017). *L'Afrique centrale, une région en retard ?* Premier rapport d'évaluation stratégique sous-régionale du PNUD. Récupéré le 03 avril 2018 de https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Central%20Africa%20Strategy%20UNDP%20RSC_fr.pdf

⁴⁹⁵ En fonction de l'ensemble des informations collectées lors de la recherche (c'est-à-dire, les sources textuelles, y compris les différents textes et accords régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO, ainsi que les entretiens).

	commerçants à se déplacer, d'un État à un autre, pour vendre leurs marchandises.	avancé dans la région intégrée ; - Absence de visas : les commerçants peuvent donc circuler facilement (sans faire face aux tracasseries consulaires) pour aller écouler leurs productions hors des frontières de leur pays.
--	--	---

Source : fait par l'auteur⁴⁹⁶.

Annexe n° 11 : Les raisons expliquant l'état actuel des infrastructures routières régionales dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO

Les raisons	Dans la CEEAC	Dans la CEDEAO
Financières	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement est insuffisant pour couvrir tous les projets d'infrastructures de la région ; - Faible diversification des bailleurs de fonds africains et internationaux pour financer les différents projets ; - Les dirigeants des pays de la région intégrée participent faiblement au financement des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Là aussi le financement est insuffisant, mais il est plus adéquat que dans la zone CEEAC ; - Diversification des bailleurs de fonds internationaux pour assurer le financement des infrastructures : en plus des institutions internationales, des pays autres qu'africains participent de plus en plus au financement des infrastructures régionales ouest-africaines ; - Les gouvernements des pays de la région ont augmenté, au cours de ces dernières années, leur contribution dans le financement des routes régionales.
Autres raisons	<ul style="list-style-type: none"> - Les conflits survenus dans la majorité des pays de la région ont entraîné la destruction de certaines infrastructures routières ; - Faible efficacité des politiques de gestion des infrastructures ; - La rareté et le coût élevé de certains matériaux de construction : la construction d'un tronçon de route de 1km est plus onéreuse qu'en Afrique de l'Ouest ; - Les conditions climatiques : les pluies abondantes sont souvent la cause de la dégradation de certaines routes. En fait, la stagnation des eaux de pluie sur des tronçons routiers amortit rapidement la durée de 	<ul style="list-style-type: none"> - La région est stable contrairement à celle qui prévaut en Afrique centrale ; - En dépit de certaines limites, les politiques de construction et de gestion des infrastructures de transport semblent performantes : l'état actuel des infrastructures régionales est nettement meilleur que celui que l'on trouve dans l'espace CEEAC ; - Les matériaux de construction sont moins coûteux que dans l'espace CEEAC : la construction d'un tronçon de route de 1km est moins onéreuse qu'en Afrique centrale ; - Les conditions climatiques sont moins humides dans la région : les routes bitumées ne sont pas exposées au

⁴⁹⁶ En fonction de l'ensemble des informations collectées lors de la recherche (c'est-à-dire les indicateurs, les sources textuelles, y compris les différents textes et accords régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO, ainsi que les entrevues).

	<p>vie utile prévue du réseau routier ;</p> <p>- La majorité des pays sont dotés d'abondantes ressources naturelles. Ainsi, ces derniers financent en priorité les infrastructures dans le domaine des industries extractives, parfois au détriment des infrastructures de transport (routières, en particulier).</p>	<p>fort taux de pluie comme dans la région de l'Afrique centrale ;</p> <p>- Les États tentent de financer de manière égale toutes les infrastructures de base. Il n'y a pas trop de préférence pour les infrastructures des industries extractives, comme c'est le cas dans l'espace CEEAC.</p>
--	---	---

Source : fait par l'auteur⁴⁹⁷.

Annexe n° 12 : Les raisons justifiant l'état des lieux du processus de libre circulation des personnes dans l'espace CEEAC et dans la CEDEAO

Les raisons	Dans la CEEAC	Dans la CEDEAO
Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes juridiques permettant la libre circulation des personnes ne sont pas appliqués par tous les pays de la région ; - Certains pays ont tardé avant de ratifier les textes régionaux juridiques : c'est le cas du Gabon et de la Guinée équatoriale ; - La question des visas : certains citoyens des pays membres de la CEEAC doivent encore faire la demande d'un visa pour se rendre dans pays voisins comme l'Angola, le Gabon, la RDC, la Guinée équatoriale. Si dans l'espace CEMAC, le Gabon et la Guinée équatoriale ont finalement ratifié les textes sur la libre circulation, dans la zone CEEAC, il y a encore des zones d'ombre ; - La libre circulation des personnes n'est pas encore effective dans toute la région : aucune harmonisation entre la CEMAC et la CEEAC ; - Absence d'un passeport commun CEEAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les pays ont ratifié les protocoles juridiques et régionaux sur la libre circulation des personnes ; - Depuis plus de 20 ans, les pays de la région intégrée avaient déjà ratifié lesdits textes juridiques : il n'y a donc pas eu des retardataires comme c'est le cas dans la zone CEEAC ; - La question des visas dans la région : les citoyens des pays membres peuvent voyager sans visa dans toute la région intégrée ; - Mise en place d'une carte d'identité biométrique. Les citoyens peuvent s'en servir pour voyager dans toute la région intégrée ; - La libre circulation est effective dans toute la région : harmonisation entre l'UEMOA et la CEDEAO ; - Passeport commun CEDEAO depuis l'année 2000.

⁴⁹⁷ En fonction de l'ensemble des informations collectées lors de la recherche (les indicateurs, les sources textuelles, y compris les différents textes et accords régionaux de la CEEAC et de la CEDEAO, ainsi que les entretiens).

Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Méfiance entre les dirigeants des États de la région ; - Les questions de sécurité sont souvent avancées par certains pays pour ériger des barrières à leurs frontières nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> - La méfiance entre les dirigeants est moins grande que ce n'est le cas dans la CEEAC ; - L'alternance politique dans la région prévaut dans la majorité des pays : les dirigeants ne craignent pas d'ouvrir les frontières nationales de leurs États.
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Certains pays moins peuplés de la région craignent d'ouvrir leurs frontières nationales de peur de faire face à un flux énorme de migrants économiques ; - La majorité des pays de la région sont bien dotés en ressources naturelles. Ils ont tendance à vouloir vivre en autarcie plutôt qu'à s'ouvrir aux autres pays de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des pays ne sont pas particulièrement bien dotés en ressources naturelles comme c'est le cas dans les États de la CEEAC : les pays intégrés dans la CEDEAO sont donc conscients des avantages économiques d'une libre circulation des personnes ; - Les pays de la CEDEAO sont plus ouverts que les pays de la CEEAC.

Annexe n° 13 : Les raisons expliquant l'évolution de la CEEAC et de la CEDEAO
dans l'instauration de la paix et de la sécurité régionale

Les raisons	Dans la CEEAC	Dans la CEDEAO
Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a moins d'alternance politique dans la région : la majorité des États est dirigée par une même élite depuis plus de 15 ans, voire, plus ; - La majorité des pays ont connu des conflits : d'où réticence des pays à donner des leçons d'État pacifique pouvant servir de modèle aux autres États de la région ; - Moins de démocratie, contrairement à ce qu'on observe dans la zone CEDEAO ; - L'Angola, qui pouvait jouer un rôle majeur dans la zone CEEAC, comme l'a fait le Nigeria dans la CEDEAO, s'est davantage investi dans des questions concernant la zone SADC ; - Méfiance et rivalités entre certains dirigeants des États ; - Les pays coopèrent moins en ce qui concerne l'information sécuritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a plus d'alternance politique qu'en Afrique centrale ; - Plusieurs dirigeants sont élus démocratiquement : ils peuvent donc servir des leçons aux autres dirigeants de la région ; - Plus de démocratie que dans la zone CEEAC ; - Leadership en médiation et en résolution de conflits ; - Moins de méfiance entre les dirigeants : les pays coopèrent entre eux.

Appendice A : le Certificat d'approbation éthique

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat: 2183
Certificat émis le: 11-04-2018

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2: communication, science politique et droit, arts) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

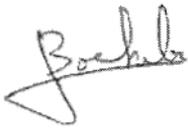
Titre du projet:	Étude comparative de deux processus d'intégration régionale économique en Afrique subsaharienne : le cas de la CEEAC et de la CEDEAO.
Nom de l'étudiant:	Sébastien-Marcel MOUTOU-NKOUNKOU
Programme d'études:	Maîtrise en science politique
Direction de recherche:	Christian DEBLOCK

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Mouloud Boukala
Président du CERPE 2 : Facultés de communication, de science politique et droit et des arts
Professeur, École des médias

Appendice B : l'avis final de Conformité

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat: 2183

Date: 05-10-2018

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Titre du projet: Étude comparative de deux processus d'intégration régionale économique en Afrique subsaharienne : le cas de la CEEAC et de la CEDEAO.

Nom de l'étudiant: Sébastien-Marcel MOUTOU-NKOUNKOU

Programme d'études: Maîtrise en science politique

Direction de recherche: Christian DEBLOCK

Objet : Fin du projet

Bonjour,

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a bien reçu votre rapport éthique final et vous en remercie. Ce rapport répond de manière satisfaisante aux attentes du comité.

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPE plurifacultaire vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs vœux pour la suite de vos activités.

Cordialement,



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

Appendice C : le courriel envoyé lors de la première prise de contact avec les
personnes interviewées

MOUTOU - NKOUNKOU
Sébastien-Marcel.
moutou-nkounkou.sebastien-marcel@courrier.uqam.ca
marcelmoutou@yahoo.fr
514-987-3000 Poste 59071
303, boulevard René-Lévesque Est,
App. 806 G,
Montréal, Québec,
Canada H2X 3Y3

Madame,
Monsieur,

Je suis Sébastien-Marcel Moutou-Nkounkou. Après une licence en économie au Congo-Brazzaville (2011) et un master II en économie, option commerce international, au Sénégal (2013), je suis actuellement inscrit en tant qu'étudiant chercheur, à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), au Canada, sous le code : MOUS24078901.

Dans le cadre de mon travail de recherche (mémoire de maîtrise), j'ai l'honneur de solliciter une demande d'entrevue auprès de vous. Mon travail de recherche porte sur l'intégration économique régionale en Afrique. Il s'agit de faire une étude comparative entre l'intégration régionale en Afrique centrale (CEEAC) et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pour ce faire, en plus d'une méthode quantitative, des entrevues sont organisées avec plusieurs personnalités (fonctionnaires, professeurs, chercheurs et experts) ayant étudié, au cours de ces dernières années, l'intégration économique régionale en Afrique subsaharienne, ou des questions proches de l'intégration régionale (le commerce, les infrastructures, la libre circulation des personnes, la paix et la sécurité). Je me permets de vous adresser ce message courriel, car j'ai eu le privilège de lire certains de vos rapports, articles ou ouvrages.

Je suis convaincu que cette entrevue me permettra d'obtenir des informations sûres et fiables, ce qui me permettra ensuite de répondre avec le plus d'exactitude possible à la question posée

dans ma recherche universitaire : au terme d'une longue expérience d'intégration, est-ce que l'une des deux communautés, que sont la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a avancé plus que l'autre dans la voie de l'intégration régionale et, si oui, laquelle et pourquoi ?

Nous vous proposons une rencontre, dont la durée dépendra du moyen de communication que nous allons utiliser pour recueillir vos réponses :

- D'une part, si nous procédons par des appels (téléphoniques, par Skype ou par Whatsapp), une entrevue d'une durée de trente (30) minutes sera suffisante. Je vais par la suite retranscrire vos propos sur un fichier Word que je vous enverrai pour que vous en vérifiiez l'exactitude, les modifiiez ou les complétiez, le cas échéant, après quoi vous me le retournez par courriel ;

- D'autre part, si ça vous convient mieux, il vous sera possible de répondre à nos questions par courriel en utilisant un fichier Word ou PDF. Si c'est l'option que vous choisissez, veuillez prendre note que nous aurons besoin, pour respecter nos délais universitaires, de recevoir vos réponses une semaine après réception de notre questionnaire.

Je tiens à vous informer que ma recherche est supervisée par monsieur Christian Deblock, professeur titulaire au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). En outre, mon projet de recherche a reçu une certification éthique du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2). Ci-joint un questionnaire indicatif.

Dans l'attente de vous lire, Madame, Monsieur, je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Appendice D : le questionnaire retenu pour l'entrevue

En Afrique, on note la présence de plusieurs blocs régionaux. Ces derniers ont de longues années d'expérience en intégration régionale. Durant ce processus d'intégration, des politiques régionales (accords régionaux) ont été mises en place pour accélérer ce processus. Nous avons, par exemple, des politiques sur le commerce, la libre circulation des personnes, les infrastructures, la paix et la sécurité régionale.

Toutefois, certaines régions accomplissent des progrès plus vite que d'autres. En effet, tous les blocs régionaux ne sont assurément pas au même niveau d'intégration régionale. C'est pourquoi nous souhaitons savoir laquelle de la CEEAC (Afrique centrale) et de la CEDEAO (Afrique de l'Ouest) est la région qui a le plus avancé dans l'un des domaines suivants : commerce, libre circulation des personnes, infrastructures régionales et, enfin, domaine de la paix et de la sécurité.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE :

De manière générale, comment jugez-vous l'intégration régionale faite en Afrique centrale (zone CEEAC) et en Afrique de l'Ouest (zone CEDEAO) ? À votre avis, quels sont les aspects positifs et ceux qui le sont moins ? Et si d'après vous il y a des lacunes, comment y remédier ?

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LE COMMERCE RÉGIONAL :

1- Des politiques d'encouragement au commerce intra-régional ont été adoptées dans la CEDEAO et dans la CEEAC. Cependant, à en croire les chiffres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le commerce intra-CEDEAO et intra-CEEAC ne progresse pas comme on le souhaite. Peut-on dire que le commerce régional dans les deux blocs (CEDEAO et CEEAC) connaît une léthargie ?

2- Qu'est-ce qui, à votre avis, explique :

- les avancées réalisées par l'une ou l'autre des deux régions (CEEAC ou CEDEAO) ?

- les retards que connaît l'autre région (CEEAC ou CEDEAO) ?

3- Quelles sont vos recommandations par rapport à la région la moins avancée dans ce domaine ?

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES

ROUTIÈRES :

1- Entre la CEDEAO et la CEEAC, quel est le bloc régional qui a réalisé le plus de progrès dans la construction et l'amélioration des infrastructures routières de transport ?

2- Qu'est-ce qui, à votre avis, explique :

- les avancées réalisées par l'une ou l'autre des deux régions (CEEAC ou CEDEAO) ?

- les retards que connaît l'autre région (CEEAC ou CEDEAO) ?

3- Quelles sont vos recommandations par rapport à la région la moins avancée dans ce domaine.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES :

1- Entre la CEDEAO et la CEEAC, quelle est la région qui a réalisé le plus de progrès en matière de libre circulation des personnes au sein de l'espace intégré ?

2- Qu'est-ce qui, à votre avis, explique :

- les avancées réalisées, s'il y a lieu, par l'une ou l'autre des deux régions étudiées ?

- les retards, s'il y a lieu, que connaît l'une ou l'autre des deux régions concernées ?

3- Quelles sont vos recommandations par rapport à la région la moins avancée dans ce domaine.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ RÉGIONALE :

1- Quelles sont vos impressions par rapport à la CEEAC et à la CEDEAO sur leurs luttes régionales contre les crises sociopolitiques (médiation, résolutions des conflits armés, maintien de la paix et de la sécurité dans la région) ?

2- Quel bloc régional (CEEAC ou CEDEAO) a plus de chance, dans un avenir rapproché, de garantir aux citoyens de la région une stabilité sociopolitique ?

3- Qu'est-ce qui, à votre avis, explique :

- les avancées réalisées par l'une ou l'autre des deux régions (CEEAC ou CEDEAO) ?

- les retards que connaît l'autre région (CEEAC ou CEDEAO) ?

4- Quelles sont vos recommandations par rapport à la région la moins avancée dans ce domaine ?

Légende :

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Merci infiniment pour votre participation.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

- A. Ngakosso. (Juillet 2008). Fiscalité et dynamique de l'intégration : cas de la contribution du marché unique dans la CEMAC. *Revue africaine de l'intégration*, vol 2, n° 2.
- Abdou Diouf. (2006). Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation. *Politique étrangère*, p. 785-797. DOI : 10.3917/pe.064.0785. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-785.htm>
- Abdoulaye Mar Dieye. (Octobre 2013). L'intégration régionale en Afrique, clé de la transformation et du développement. (Rapport du Programme des Nations unies pour le développement - PNUD). Récupéré du site du PNUD : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/pressreleases/2013/10/28/regional-integration-in-africa-key-to-transformation-and-development.html>
- Agata Turbanska. (Novembre 2008). Les diamants furent la cause de la guerre civile en Sierra Leone. *Perspective Monde*. Récupéré le 29 mai 2018 de <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=848>
- Agence de presse Mali Actu. (7 octobre 2013). *Afrique de l'Ouest : vers l'introduction d'une carte biométrique pour la libre circulation des personnes*. Récupéré le 31 juin 2018 de <http://maliactu.net/afrique-de-louest-vers-lintroduction-dune-carte-biometrique-pour-la-libre-circulation-des-personnes/>
- Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD) (Août 2012). *Migration dans l'espace CEDEAO*. Récupéré le 16 juillet 2018 de <http://www.amld-ong.org/migration-francophonie-cedeao-uemoa/migration-dans-lespace-cedeao/>
- Ana Peyro Llopis. (Février 2001). La Sierra-Leone ou le renouveau des opérations de paix. *Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale*. Récupéré le 23 mai 2018 de <http://www.ridi.org/adi/200102a2.pdf>

Angela Meyer. (Décembre 2006). *L'Intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles, l'exemple de quatre États centrafricains*. (Thèse de Doctorat). Institut d'Études Politiques de Paris, école doctorale de Sciences Politiques. Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI). Récupéré de <http://www.theses.fr/2006IEPP0035>

Angela Meyer. (Août 2015). Prévenir les conflits en Afrique centrale La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité. (Rapport de l'Institut d'études de sécurité sur l'Afrique centrale. Numéro 3). Récupéré de <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/CAR3-FR.pdf>

Anna Maria Mayda and Chad Steinberg. (2009). Do South-South Trade Agreements Increase Trade? Commodity-Level Evidence from COMESA. *The Canadian Journal of Economics / Revue Canadienne d'économie*, vol. 42, no. 4, pp. 1361–1389. Récupéré de www.jstor.org/stable/40389534

Banque africaine de développement (BAD). Département des opérations par pays région ouest. (Juillet 2005). *Document de stratégie d'assistance à l'intégration régionale (DSAIR) pour l'Afrique centrale 2005-2009*. Récupéré de <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/ADB-BD-WP-2005-84-FR-CEEAC-DSAIR-2005-09.PDF>

Banque africaine de développement (BAD). *The Africa Infrastructure AIDI Development Index (AIDI)*. (Rapport de mai 2013). Récupéré le 8 mars 2018 de https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/AFDB/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index_01.pdf

Banque Africaine de développement (BAD). Département des transports, du développement urbain et des TIC. *Problématique de la facilitation du transport en Afrique de l'Ouest et Plan d'actions*. Abidjan, Côte d'Ivoire. (Rapport de 2015). Récupéré le 15 novembre 2017 de

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB_-_Facilitation_du_transport_en_Afrique_de_l'Ouest.pdf

Banque africaine de développement (BAD) et Union africaine (UA). (2017). *Africa Visa Openness Report 2017*. Abidjan, Côte d'Ivoire. Récupéré le 13 mars 2018 de https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VisaORReport2017_web_12mai17.pdf

Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). (Avril 2015). *Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale*. Récupéré le 5 janvier 2018 de https://www.bdeac.org/jcms/pre_8235/fr/plan-directeur-consensuel-des-transports-en-afrique-centrale

Baschirou Moussa Demsa (2015). Cadre politique et réglementaire de la CEEAC : vers une plus grande cohérence des politiques commerciales. Gabon, Libreville : *Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)*.

Bela Balassa. (1961). *The Theory of economic integration*. Illinois, Irwins, Homewood.

Bela Balassa. (1965). *Trade Liberalization and Revealed Comparative*. The Manchester School of Economics and Social Studies.

Bureau du PNUD pour l'Afrique. (Mars 2017). *L'Afrique centrale, une région en retard ? Premier rapport d'évaluation stratégique sous-régionale du PNUD*. Récupéré le 03 avril 2018 de https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Central%20Africa%20Strategy%20UNDP%20RSC_fr.pdf

Charles-Albert Michalet. (2002). Qu'est-ce que la mondialisation ? *La Découverte*. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_171_1634_t1_0701_0000_1

Charles Konan Banny. (2005). L'état de l'Afrique n'est pas particulièrement reluisant. *Jeune Afrique. L'intelligent, L'état de l'Afrique*, 53 pays à la loupe. Hors-série n° 8, p.58.

- Charlie Mballa et Issiaka Mandé. (Mars 2017). L'Afrique est-elle partie ? Bilan et perspectives de l'intégration africaine. *Transformations, Revue Intervention économiques*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3152?lang=en>
- Cheikh Tidiane Dieye (2016). L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux. *Revue Interventions économiques*, 55. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2815>
- Christian Deblock (Octobre 2005). *Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ?* [Cahier de recherche du Centre d'Études internationales et Mondialisation (CEIM)], n° 05-07. p. 3-17. Récupéré de <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/RegionalismeEcodialisa.pdf>
- Christian Deblock. (2006). Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ? *La question politique en économie internationale*. Paris, La Découverte, « Recherches », p. 248-260. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-question-politique-en-economie-internationale--9782707149015-page-248.htm>
- Christian Deblock et Michèle Rioux (2013). De la nationalisation du monde à la globalisation. *Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2677>
- Christian Deblock, Mathieu Arès et Éric Boulanger (2016). D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? *Revue interventions économiques, Papers in Political Economy*. Récupéré de <https://interventionseconomiques.revues.org/2895>
- Christian Messe Mbega. (2015). Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? *Éthique publique*, vol. 17, n° 1. Récupéré de <http://ethiquepublique.revues.org/1724> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.1724
- Christian Messe Mbega. (04 décembre 2015). *La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC): Quelle politique de sécurité pour une organisation*

régionale à vocation économique ? (Thèse de Doctorat). Université de Reims Champagne-Ardenne. École doctorale des sciences de l'homme et de la société. Récupéré de <http://www.theses.fr/2015REIML016>

Christian-Yann Messe Mbega. (30 juin 2015). Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? *Éthique publique, Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*. Vol. 17, n° 1. Récupéré le 02 novembre 2017 de <http://ethiquepublique.revues.org/1724>

Christian Sambia. (2012). *Forum conjoint Commission européenne - Commission de l'Union africaine. La facilitation des échanges : une stratégie douanière pour la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)*. Bruxelles, du 12-13 décembre 2012. Récupéré de <https://slideplayer.fr/slide/457621/>

Commission de la CEDEAO. Direction des douanes. (2012). *Le commerce dans la zone de libre-échange de la CEDEAO : les règles du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO pour les commerçants*. 1^{ère} édition. Abuja, Nigeria. Récupéré le 15 février 2018 de <https://www.giz.de/de/downloads/giz2012-fr-cedeo-pour-commerçants.pdf>

Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), *Tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*. Lomé, Togo. Septembre 2014. Récupéré le 19 février 2018 de <http://www.uemoa.int/fr/type/tarif-exterieur-commun>

Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique : Section 3. Annexes*. Récupéré de https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iira-report2016-section3_fr.pdf

Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de mai 2004). Récupéré de <http://repository.uneca.org/handle/10855/14964>

- Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique II : Rationalisation des Communautés économiques régionales*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de mai 2006). Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/835>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique IV : développer le commerce intra-africain*. (Rapport de mai 2010). Addis-Abeba, Éthiopie. Récupéré de <https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria4fr.pdf>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique V : vers une zone de libre-échange continentale africaine*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de juin 2012). Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23351>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). *Profil sous-régional et profils des pays de l'Afrique centrale*. (Rapport de janvier 2015). Récupéré le 02 avril 2018 de https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/Central-Africa/ICE31/cie_2015-sro-ca-profil_sous-region_profil_pays_2015-a.pdf
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale. *31^{ème} session du comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique Centrale : le cas du Plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale*. Brazzaville, en République du Congo, mars 2015. Récupéré de <https://www.uneca.org/>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest. *Une évaluation des progrès réalisés vers l'intégration régionale dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis sa création*. (Rapport de mai 2015). Récupéré de <https://www.uneca.org/>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). *L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)*. Addis-Abeba, Éthiopie. (Rapport de 2016). Récupéré le 9 mars 2018 de https://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf

Commission économique pour l'Afrique (CEA). *État de l'intégration régionale en Afrique VII : innovation, compétitivité et intégration régionale*. (Rapport de mars 2016). Addis-Abeba, Éthiopie. Récupéré de <https://repository.uneca.org/handle/10855/23072>

Commission économique pour l'Afrique (CEA). *CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest*. Récupéré de <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cedeo-communauté-economique-des-etats-de-lafrique-de-louest>

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax)*. Récupéré le 30 juin 2018 de [http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3732~v~Protocole relatif au C onseil de paix et de securite de l Afrique centrale COPAX .pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3732~v~Protocole_relatif_au_Conseil_de_paix_et_de_securite_de_l_Afrique_centrale_COPAX_.pdf)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Traité instituant la CEEAC*. Récupéré le 21 mai 2018 de http://www.ceeac-eccas.org/images/traites/trt_eccas.pdf

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Présentation de la CEEAC*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Organes de la CEEAC*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/fr/a-propos-de-la-ceeac/organes-de-la-ceeac>

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). *Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)*. Récupéré de <http://www.ceeac-eccas.org/index.php/pt/a-propos-de-la-ceeac>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Département des politiques macroéconomiques et de la recherche économique. *Programme*

communautaire de développement (PCD) : Un levier pour opérationnaliser la vision 2020 de la CEDEAO. Récupéré de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Traite révisé.*
Récupéré le 20 mars de <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/Traite-Revise.pdf>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *États membres.*
Récupéré de <http://www.ecowas.int/etats-membres/?lang=fr>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Historique.*
Récupéré de <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Cour de justice communautaire.* Récupéré de <http://www.ecowas.int/institutions-2/court-de-justice-communautaire/?lang=fr>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Le Parlement de la CEDEAO.* Récupéré de <http://www.ecowas.int/institutions-2/le-parlement-de-la-cedeao/?lang=fr>

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *À propos du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC).* Récupéré le 15 février 2018 de <http://www.etls.ecowas.int/fr/>

Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). *Pays membres.* Récupéré de <http://ceppl.org/-Pays-Membre-.html>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). *Data center.*
Récupéré le 15 juin 2018 de http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_ChosenLang=en

Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). *Tendances du financement des infrastructures en Afrique*. (Rapport annuel 2015). Récupéré le 13 mars 2018 de https://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Annual_Reports/ICA_2015_annual_report_FRENCH.pdf

Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). *Indice de développement des infrastructures africaines*. Récupéré le 2 mars 2018 de <https://www.icafrica.org/fr/knowledge-publications/article/the-african-infrastructure-development-index-245/>

Cyril Obi. (Décembre 2009). Economic Community of West African States on the Ground : Comparing Peacekeeping in Liberia, Sierra Leone, Guinea-Bissau. *African Security*. Vol. 2, n° 2-3, p. 119-135. Récupéré de <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19362200903361945>

D. Rodrik. (2000). How far will international economic integration go ? *Journal of Economic Perspectives* 14 (1), p. 177 - 186.

Direction générale ivoirienne des douanes. *Circulaire N° 1687 MPMB/DGD du 29 décembre 2014 : Entrée en vigueur du TEC-CEDEAO*. République de Côte d'Ivoire. Récupéré le 20 février 2018 de <http://www.douanes.ci/admin/DocAdmin/2488.pdf>

Direction générale sénégalaise des douanes. *Sommaire du système de taxation sur le commerce extérieur du Sénégal*. République du Sénégal. Récupéré le 20 février 2018 de <https://www.douanes.sn/fr/node/1>

Direction générale sénégalaise des douanes. (Octobre 2014). *Le tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO)*. République du Sénégal. Récupéré le 19 février 2018 de https://www.douanes.sn/sites/default/files/fichiers/doc_51.pdf

Élie Mvie Meka. (Novembre 2017). *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*. Yaoundé - Cameroun : Presses universitaires d'Afrique. Récupéré le 16 avril 2018 de <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/kamerun/05080.pdf>

- Emmanuel Moussone. (2011). Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). *Marché et organisations*, n° 14, p. 33-56. DOI 10.3917/maorg. 014.0033. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-33.htm>
- Enda Diapol. (2007). *Les Dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*. Récupéré de <http://www.endadiapol.org/organisation/>
- Épiphane Adjovi et Alioune Niang. (2018). Les bénéfiques potentiels de la Zone de libre-échange continentale sur les conditions économiques et sociales des citoyens de la CEDEAO. *Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement (CACID)*. Récupéré de <http://endacacid.org/latest/index.php>
- Étienne Koulakoumouna (2012). Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC. *Humanisme et Entreprise*, 2012/4 (n° 309), p. 61-84. DOI : 10.3917/hume.309.0061. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2012-4-page-61.htm>
- F. Meledje Djedjro. (1993). *La guerre civile du Libéria et la question de l'ingérence dans les affaires intérieures des États*. Bruxelles : Éditions Bruylant.
- Fabienne Leloup et Sophie Stoffel. (2001). Intégration régionale et frontière dans le Mercosur : entre théorie, principes et réalités. *Mondes en développement*, n° 115-116, p. 73-80. DOI : 10.3917/med.115.0073. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-73.htm>
- Fatima Taleb. (Juin 2016). *Le projet d'intégration régionale maghrébine : Impact sur l'Algérie*. (Thèse de Doctorat). Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'Université Abou Baker Belkaid. Département des sciences économiques. Récupéré de <http://dspace.univ-tlemcen.dz/handle/112/8875>

- Francis Saudubray. (2008). Les vertus de l'intégration régionale en Afrique. *Afrique contemporaine*, n° 227, p. 175-185. DOI : 10.3917/afco.227.0175. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-175.htm>
- Franck Petiteville. (1998). Trois figures mythiques de l'État dans la théorie du développement. *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155.
- Fweley Diangitukwa (2006). *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation : plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Février 2014). *Architecture et contexte sécuritaire de l'espace CEMAC-CEEAC*. Note n° 5, Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr/node/1296>
- Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Février 2014). *Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana*. Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr/node/1216>
- Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). (Mars 2014). *Dynamique de réponses sécuritaires de la CEEAC, à la crise centrafricaine*. Note n° 6, Bruxelles. Récupéré de <https://www.grip.org/fr>
- Guy Mvelle. (2007). *L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions*. Paris : L'Harmattan.
- Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-ebe et Touna Mama. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*. Paris : Éditions Karthala.
- Hausmann R. and Klinger B. (2006). Structural transformation and patterns of comparative advantage in the product space. *Cambridge, MA, Center for International Development at Harvard University. CID Working*. Paper n° 128.

- Henri Regnault. (2005). Libre-échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies. *Région et Développement* n° 22, p. 19-38. Récupéré de http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R22/R22_Regnault.pdf
- Herbert Howe. (1997). Lessons of Liberia Ecomog and Regional Peacekeeping. *International Security*. Vol. 21, n° 3, p.145-176 Récupéré de <https://www.mitpressjournals.org/doi/abs/10.1162/isec.21.3.145>
- Hubert Gérardin. (2001). Les spécificités des groupements d'intégration entre pays développés et pays en développement. *Mondes en développement* n° 115-116, p. 27-39. DOI 10.3917/med.115.0027, Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-27.htm>
- Ibtissam Bahmane. (21-23 novembre 2013). *Communautés économiques régionales en Afrique*. 6th International conference on Economics and Management of Networks, Agadir - Morocco 2013. Récupéré le 10 janvier 2018 de https://emnet.univie.ac.at/uploads/media/BAHMANE_Souaf.pdf
- Integrated Regional Information Networks (IRIN). (Janvier 2006). *Chronologie de 25 années de conflit et de troubles*. Récupéré de <http://www.irinnews.org/fr/report/64126/liberia-chronologie-de-25-années-de-conflit-et-de-troubles>
- International Crisis Group. (14 avril 2016). *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest*. (Rapport Afrique n°234). Bruxelles-Belgique. Récupéré le 24 avril 2018 de <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=57206d674>
- International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) et Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). (2012). *Rapport de synthèse des inventaires des CER réalisés par le projet de soutien de la migration, la mobilité et l'emploi* (MME). Récupéré le 28 juillet 2018 de <https://www.africa-eu->

partnership.org/sites/default/files/documents/rapport-synthese-inventaire-cers-projet-de-soutien-mme.pdf

Issaka K. Souaré. (Juin 2007). Regard critique sur l'intégration africaine : Comment relever les défis. *Institut d'étude de Sécurité*. Récupéré de https://www.files.ethz.ch/isn/98928/PAPER140_French.pdf

J. Hwang, Introduction of new goods, convergence and growth (2006). *Cambridge, MA, Harvard University Job Market Paper*.

Jacques Le Cacheux. (Mars 2002). Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités. *Revue de l'OFCE*, n° 83 bis, p. 19-46. DOI : 10.3917/reof.074.0019. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2002-5-page-19.htm>

Jacques Leroueil. (Mai 2013). Quelle intégration régionale pour le développement et la stabilité en Afrique ? *Analyse politique. L'Afrique des Idées*. Récupéré de <http://www.lafriquedesidees.org/author/jacques/>

Jacques Poirot. (2001). L'intégration économique régionale est-elle créatrice ou destructrice de biens collectifs dans l'Union européenne ? *Mondes en développement* n° 115-116, p. 41-52. DOI 10.3917/med.115.0041 Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-41.htm>

Jean Brot et Hubert Gérardin. (2001). Intégration régionale et développement Présentation. *Mondes en développement* n° 115-116, p. 11-13. DOI : 10.3917/med.115.0011, Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001-3-page-11.htm>

Jean-Pierre Rolland et Arlène Alpha. (Juin 2011). Analyse de la cohérence des politiques commerciales en Afrique de l'Ouest. (Rapport de l'Agence française de développement). Récupéré de <http://www.afd.fr/fr/analyse-de-la-coherence-des-politiques-commerciales-en-afrique-de-louest>

Jeune Afrique. (19 août 2016). *Afrique centrale : le Rwanda réintègre officiellement la CEEAC*. Récupéré le 02 janvier 2018 de <http://www.jeuneafrique.com/350335/economie/afrique-centrale-rwanda-reintegre-officiellement-ceac/>

Joseph Baricako et Gaston Xavier Dagba Ndongu. (Novembre 2014). Intégration régionale et croissance : Le cas de l'Afrique centrale. *Revue africaine de développement*, Vol. 26, n°S1, 33-51. Récupéré de <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-8268.12091/full>

Laetitia Guilhot et Catherine Figuière. (2006). Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination. *Mondes en développement*, n° 135. DOI : 10.3917/med.135.0079. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006-3-page-79.htm>

Laetitia Guilhot et Yann. Echinard. (2007). Le nouveau régionalisme : de quoi parlons-nous ? *Centre Thucydide*. Récupéré de <http://www.afri-ct.org/article/le-nouveau-regionalisme-de-quoi/>

Lambert Opara Opimba. (Mars 2009). *L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique*. (Thèse de Doctorat). Université Montesquieu - Bordeaux IV. École doctorale de sciences économiques, gestion et démographique. Récupéré de https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/468711/filename/Opara_these_dec.2009_.pdf

Madeleine Odzolo Modo. (Juin 2010). Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO. *Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP)*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/2-fiche-d-information-de-l-organisation-cedeao.html>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Côte d'Ivoire : Gbagbo, Ouattara, Marcoussis et la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384351/politique/cote-divoire-gbagbo-ouattara-marcoussis-cedeao/>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Guinée : la CEDEAO, de Dadis à Alpha. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384409/politique/guinee-cedeao-de-dadis-a-alpha/>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Guinée-Bissau : l'éternelle médiation de la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384336/politique/guinee-bissau-leternelle-mediation-de-cedeao/>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Mali : la CEDEAO, Sanogo et les fous de Dieu. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384431/politique/mali-cedeao-sanogo-fous-de-dieu/>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Niger : la CEDEAO et la transition, une surveillance à distance. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384426/politique/niger-cedeao-transition-surveillance-a-distance/>

Mathieu Olivier. (16 décembre 2016). Togo : le retournement de la CEDEAO. *Jeune Afrique*. Récupéré de <http://www.jeuneafrique.com/384393/politique/togo-retournement-de-cedeao/>

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). *Historique de la mission*. Récupéré de <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/unomil/background.shtml>

Moussa Diakité. (1997). *Le défi de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest : étude et suggestions*. Paris : L'Harmattan.

Mutoy Mubiala. (2003). *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*. (Rapport de l'Institut des Nations unies pour la Recherche sur le désarmement : UNIDIR). Récupéré de <http://www.unidir.org/files/publications/pdfs/cooperer-pour-la-paix-en-afrique-centrale-308.pdf>

- Mvé Ella Léandre. (2013). Le rôle des organisations africaines dans la crise malienne. *Civitas Europa*. N° 31, p. 123-144. DOI : 10.3917/civit.031.0123. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-123.htm>
- Mwayila Tshiyembe. (2012). *Régionalisme et problèmes d'intégration économique : ALÉNA, MERCOSUR, Union européenne, Union africaine*. Paris : L'Harmattan.
- Nelly Robin. (Juillet 2010). *La CEDEAO, un espace de libre circulation, poste avancé de l'espace Schengen*. Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines, p. 130-149, 2009. [Cahiers de l'Afrique de l'Ouest]. Récupéré de <http://hal.ird.fr/ird-00499354/document>
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). *Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA)*. Récupéré le 16 juin 2018 de <http://www.nepad.org/fr/programme/programme-pour-le-d%C3%A9veloppement-des-infrastructures-en-afrique-pdia>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017). Chapitre 3 : Politique commerciale et intégration régionale en Afrique. *Perspectives économiques en Afrique*. Récupéré de <https://www.oecd-ilibrary.org>
- Pascal Vennesson et Luc Sindjoun. (2000). Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la renaissance africaine. *Revue française de science politique*, n° 6, p. 915-940. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2000_num_50_6_395524
- Passport index. *Explorez le monde des passeports par pays*. Récupéré le 29 juillet 2018 de <https://www.passportindex.org/>
- Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld. (2003). *International Economics : Theory and Policy*. (6th Edition). USA : Pearson Education.
- Philippe Hugon. (2001). Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale. (Rapport de la Direction générale de la coopération internationale et du

développement). Récupéré du site Le Hub Rural : <http://www.hubrural.org/Analyse-comparative-des-processus.html>

Philippe Hugon. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Tiers-Monde*, tome 43, n° 169. *Les chemins de l'intégration régionale*. P. 9-25. DOI : [10.3406/tiers.2002.1565](https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1565) . Récupéré de www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_169_1565

Philippe Hugon. (Janvier 2014). L'intégration régionale peut-elle réduire la vulnérabilité ? (Rapport de la Fondation pour les études et les recherche sur le développement international : FERDI). Récupéré de http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/evenements/presentations/10ansferdi_communication_phugon_2.pdf

Pierre Jacquemot. (2013). Économie politique de l'Afrique contemporaine : concepts, analyses, politiques. Paris: Armand Colin. Récupéré de <http://www.cairn.info/economie-politique-de-l-afrique-contemporaine--9782200286552.htm>

Pierre Jacquemot. (29 et 30 Septembre 2017). *Problématique de l'intégration régionale formelle en Afrique*. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire : Groupe Initiative Afrique. Récupéré de <http://www.gret.org/evenement/26371/>

Pierre Lepidi. (02 février 2011). François Bozizé, vainqueur contesté de l'élection présidentielle en Centrafrique. *Le Monde-Afrique*. Récupéré le 15 juin 2018 de https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/02/02/francois-bozize-vainqueur-conteste-de-la-presidentielle-centrafricaine_1474243_3212.html

Pinelopi Goldberg et Frank Verboven. (2005). Market Integration and the Convergence to the Law of one Price : Evidence from the European Car Market. *Journal of International Economics*. Vol. 8, n°2, pp. 83-88. Récupéré de <https://ideas.repec.org/a/eee/inecon/v65y2005i1p49-73.html>

- Plan Directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Récupéré le 17 décembre 2017 de <http://www.pdctac.org/>
- Présidence du Sénégal. (5 octobre 2016). *Carte d'identité biométrique CEDEAO : les 10 informations à connaître*. Récupéré le 30 juillet 2018 de http://www.presidence.sn/actualites/carte-didentite-biometrique-cedeao-les-10-informations-a-connaître_377
- Programme communautaire de développement (PCD). Récupéré le 28 décembre 2017 de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int>
- Programme communautaire de développement (PCD). *Tout sur le PCD*. Récupéré le 30 décembre 2017 de <http://www.cdp-pcd.ecowas.int/focal-points/all-about-pcd/>
- R. Hausmann et B. Klinger. (2006). Structural transformation and patterns of comparative advantage in the product space. *Center for International Development at Harvard University. CID Working Paper n° 128*.
- Radio France internationale (RFI). (Janvier 2003). *Côte d'Ivoire : arrivée des casques blancs*. Récupéré de http://www1.rfi.fr/actufr/articles/037/article_19333.asp
- Radio France internationale (RFI). (Janvier 2017). *Gambie: Yahya Jammeh accepte de quitter le pouvoir*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/afrique/20170121-gambie-jammeh-annonce-quitter-pouvoir-crise>
- Radio France internationale (RFI). *Burkina-Faso*. (Mars 2017). Récupéré de <http://www.rfi.fr/contenu/burkina-faso-chronologie-dates-carte-geographie-demographie-economie-chiffres>
- Radio France internationale (RFI). (Juin 2017). *À la Une : nouveaux affrontements en Centrafrique*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/emission/20170622-une-nouveaux-affrontements-centrafrique>

Radio France international (RFI). (Octobre 2017). *RDC : un possible report des élections en 2019 loin de faire l'unanimité*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/afrique/20171012-rdc-possible-report-elections-2019-loin-faire-unanimité>

Réseau de recherche sur les opérations de la paix (ROP). *Historique de l'opération Ecomog en Sierra-Leone*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/21-historique-ecomog-sierra-leone.html>

Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). (Février 2012). *Historique de l'Opération Micopax : Mission de consolidation de la paix en Centrafrique*. Récupéré de <http://www.operationspaix.net/77-historique-micopax.html>

Richard Yann. (2014). Intégration régionale, régionalisation, régionalisme : les mots et les choses. *Confins*, n° 20. Université Paris I, Panthéon Sorbonne. Institut de géographie. Récupéré de <https://journals.openedition.org/confins/9056?file=1>

Salifou Tientoré. (Juillet 2015). Le point sur le Tarif extérieur commun (TEC). Passerelles. Volume 16 n° 5. Récupéré de <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/le-point-sur-le-tarif-ext%C3%A9rieur-commun-tec-avec-salifou-tientor%C3%A9-de-la>

Sayabou Laoual, Marie-Christine Lebret, et Guy Aho. (Avril 2011). Comprendre et participer au processus ouest-africain d'intégration régionale. (Rapport du Réseau des plateformes des ONG d'Afrique de l'ouest). Récupéré le 25 décembre 2017 de http://www.africa-tic.com/integration-regionale/images/stories/pdf/manuel_pedagogique_ir.pdf

Stefan Mair. (2002). L'intégration régionale et la coopération en Afrique subsaharienne. *Dans Politique et histoire*, p. 15-23.

Thierry Baudassé, Thierry Montalieu et J. M. Siroën. (2001). Les différentes formes d'intégration entre pays inégalement développés. Commissariat général du Plan. *L'intégration régionale, une nouvelle voie pour l'organisation de l'économie mondiale*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00277063/>

- Thierry Montbrial et Philippe Moreau. (2006). *RAMSES : Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies*. Paris : Dunod.
- Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA). *Huit pays, un destin commun*. Récupéré de <http://www.uemoa.int/>
- Vincent Zakane. (2017). Médiation et règlement pacifique des conflits en Afrique : analyse théorique. *Revue CAMES/SJP*, n° 001, p. 243-268.
- Visa Openness index. *Rapport sur l'ouverture des visas pour l'Afrique*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/>
- Visa Openness index. *Résultats 2016 : 20 pays ayant obtenu le plus de scores*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/our-findings/top-20-scoring-countries/>
- Visa Openness index. *Constatations 2016 : ouverture aux visas*. Récupéré le 24 juillet 2014 de <https://www.visaopenness.org/our-findings/>
- William Davis. (Octobre 2016). Assurer, le suivi de l'intégration régionale en Afrique. *International centre of trade and sustainable development (ICTSD). Passerelles*, volume 17, n° 8. Récupéré de <https://www.ictsd.org/>
- Yanic Kenhoung. (2014). *L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique*. (Master II en Relations internationales). Université de Yaoundé II. Institut des relations internationales du Cameroun. Récupéré le 26 juillet 2018 de https://www.memoireonline.com/08/14/8900/m_Linteret-national-dans-le-processus-dintegration-regionale-en-Afrique7.html